Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1944)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1943



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE

Imprimerie fédérative S. A. 1944

Index

	Pages
Récapitulation générale et bilan	45
Compte de la fortune nette de l'Etat	776
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	89
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10—76
I. Récapitulation des recettes et dépenses	10—70
II. Comptes spéciaux	11—76
11. Comptes specialization of the co	11-70
A. Fortune active	77—133
I. Fonds capital	7891
A. Forêts	78—79
B. Domaines	78-79
C. Caisse des domaines	7879
D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'Etat	80-81
E. Caisse hypothécaire	80—81
F. Banque cantonale	82—83
G. Capitaux des chemins de fer:	02-03
a. Papiers-valeurs	8489
b. Avances	8889
c. Fonds d'amortissement des chemins de fer	88-89
H. Fonds des participations et papiers-valeurs	9091
n. Folius des participations et papiers-valeurs	90-91
II. Fonds d'administration	90—111
J. Caisses	90—91
K. Restes actifs	90—91
L. Restes passifs	90—91
M. Comptes courants	9091
N. Inventaire du mobilier	110111
III. Fortune de l'État à destination déterminée	112—133
O. Fonds No 1—62	112-133
O. Tonds It I was a series of the series of	112100
B. Engagements de l'Etat	134—135
P. Emprunts	134—135
Q. Appels de fonds temporaires	134—135
411	101 100
Récapitulation	45
Fonds capital	45
Fonds d'administration	4—5
Fortune de l'Etat à destination déterminée	45
Engagements de l'Etat	45
Bilan	45
Eléments de la fortune	45
Fortune nette	45
Comptes de la fortune de fondation	137—161
Comptes de la fortune du droit privé	163—185
Compte spécial de la Caisse bernoise de crédit	187
Compte spécial de crédit pour travaux de crise 1937/39 de fr. 9,000,000.—	189
Compte spécial de l'aménagement des routes de tourisme 1938	191
Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court	191
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	193-212
Annexe	213-218

Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèses, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN

		Canto	n	de Berne — Compte ge	énéral pour 1943		
S	itu	ation de la	fo	ortune au 31 décembre 1942	Mutations		
Doif		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Récapitulation et bilan		Fr.	Ct
26,513,191 86,058,322 35,528 — 30,000,000 40,000,000 75,505,567 390,591 — 64,044,159	30 		60	A. Fortune active I. Fonds capital A. Forêts B. Domaines C. Caisse des domaines D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'Etat E. Caisse hypothécaire F. Banque Cantonale G. Capitaux de chemin de fer: a. Papiers-valeurs b. Avances c. Fonds d'amort, des chemins de fer H. Fonds d. participations et papiers-valeurs	Achats et augmentations des estimations	23,226 1,528,885 366,086 — — — — — — — — — — 180,390	
322,547,359	20	6,958,894 315,588,464		Total de l'actif et du passif	Total des augmentations.	2,098,587	5(
13,008,721	33 04 51 02 80		0 6	II. Fonds d'administration J. Caisses K. Extances actifs L. Extances passifs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier Total de l'actif et du passif Passif net III. Fortune de l'Etat à destination déterminée O. Fonds Nº 1—62	Recettes	95,698,885 125,926,937 97,046,031 390,247,449 180,766 709,100,071 18,443,175	6: 7' 4' 3: 0: 49
<u>-</u>		288,725,000 28,000,000 316,725,000	_	B. Engagements de l'Etat P. Emprunts Q. Appel de fonds temporaires Passif net	Amortissement $\left\{ ight.$ Total des diminutions	4,127,500 13,000,000 17,127,500	_
31,792,804	02 07 —	114,658,885 — 316,725,000 438,342,780	82 	Récapitulation Fonds capital Fonds d'administration Fortune de l'Etat à destination déterminée Engagements de l'Etat Eléments de la fortune	Augmentations $\left\{ \begin{array}{llll} & & & \\ & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ & & \\ &$	2,098,587 709,100,071 3,657,482 17,127,500 731,983,641	05 78 —
	_	438,342,780	42 87	Fortune nette Bilan Eléments de la fortune Fortune nette	Augmentations Diminutions	731,983,641 209,993,798 941,977,439	36
401.400.803	43	401,405,803	∠3	İ	ı İ	GOP, 1 10, 120	UÜ

	Canton de Bern	e — Compte général po	our 1943		
d	e la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1943	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct		Récapitulation et bilan	Fr. Ct	. Fr. C	Ct.
		A. Fortune active			
2,069	Ventes et réductions des	I. Fonds capital A. Forêts	26, 534 ,3 48 —		
196,747 50 461,903 15	estimations	B. Domaines	, ,	7,048,772	50
401,903	- - -	D. Biens de droit privé résultant de la sou-		7,040,772	JU
		veraineté de l'Etat	30,000,000	- -	_
	Nouvelles dettes et rem-	F. Banque Cantonale	40,000,000 —		_
	boursements de créances	G. Capitaux de chemin de fer:			
326,815 85 140 —		a. Papiers-valeurs	75,178,751 75 390,451 05		
_ 140 _		c. Fonds d'amort. des chemins de fer			_
504,500 —	-[]	H. Fonds d. participations et papiers-valeurs	63,720,049 25	5	_
	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	323,243,649 10		
606,412 _	Augmentation nette	Actif net		316,194,876	60
i					
		II. Fonds d'administration			
97,046,031 77	Dépenses Basettes	J. Caisses	663,669 18		-
95,698,885 81 97,587,372 83		K. Extances actifs	54,078,426 17	3,362,766	82
437,131,418 18	Nouvelles dettes et rem-	M. Comptes courants		138,117,702	
	boursements de créances				
	Diminutions	N. Inventaire du mobilier		-	
727,543,246 54	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif Passif net	115,442,047 83 26,038,421 29		12
2,048,400 13 1,609,082 65	Diminutions Augmentation nette	III. Fortune de l'Etat à destination déterminée O. Fonds N° 1—62			
1,000,002 00					
		B. Engagements de l'Etat			
	Nouvelles dettes	P. Emprunts		284,597,500 - 15,000,000 -	
	Total des augmentations	Passif net		299,597,500	_
	- Total des augmentations	rassii iiet		233,331,300	_
		Récapitulation			
1,492,175 50	1	Fonds capital	323,243,649 10	7,048,772	50
727,543,246 54	Diminutions	Fonds d'administration	115,442,047 83	3 141,480,469 1	12
2,048,400 13	s J	Fortune de l'Etat à destination déterminée			
F04 000 000	Augmentations	Engagements de l'Etat		299,597,500	
	Total des diminutions Augmentation nette	Eléments de la fortune		23,960,842 (
					_
731,083,822 17	Diminutions	Bílan Eléments de la fortune	472.087.583 R	448 126 741	69
	Augmentations	Fortune nette		23,960,842	
941,977,439 69			472,087,583 63	472,087,583	
					٦
	l l				

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat Compte de profits et pertes:

- A. Compte de l'administration courante
- B. Rectifications

1943

	Can	ton de Berne — Co	mpte gén	iéral pou	r 1943	
Budget d	le 1943	Rubriques du compte	Somme	s totales	Sol	des
Doit	Avoir	itubriques du compte	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.	Fortune nette	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
2,922,584 20,138,438		Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier	209,993,798 36 23,960,842 03		\ } 23,960,842 03	
23,061,022	23,061,022		233,954,649 39	233,954,640 39	23,960,842 03	23,960,842 03
143,903,089 143,903,089	140,980,505 ——————————————————————————————————	Dépenses	202,945,298 91 202,945,298 91	203,845,118 07 ————————————————————————————————————	}	899,819 16 899,819 16
_		B. Rectifications *) 1. Forêts: Ventes: Plus-values Infériorités de prix de vente Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Vente de droits Rectifications des estimations 2. Domaines:		1,519 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		23,196 —
-		Ventes: Plus-values	19,540 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	6,725 50 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		- 1,2 14,832 90
		quisition de terrain de reboise- ment		19,448 95 1,381,150 45		19,448 95 1,257,477 85

	Can	ton de Berne — Co	ompte g	ér	iéral pou	r 1943	
Budget d	de 1943	Dubrianas du compte	Somi	mes	s totales	Sol	des
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Compte de profits et pertes					
		B. Rectifications *)					
	_	Report 4. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):	123,672	60	1,381,150 45		1,257,477 85
_	_	Emprunt de 1895, 3 %		_	1,494,000 —		
		Emprunt de 1900, $3\frac{1}{2}$ % Emprunt de 1906, $3\frac{1}{2}$ %		_	459,000 — 373,500 —		3,877,500 —
		Emprunt de 1937, $3\frac{1}{2}$ %	Name of Address	_	667,000 —		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
_	_	Emprunt de 1937, $3\frac{1}{2}\%$ 5. Inventaire du mobilier:		-	884,000	J	
_		Augmentations	— 79,537		180,766 35	} _ _	101,228 40
_		6. Subside pour la reconstruction	,			, , , , , ,	
	-	de la cure à Douane 7. Amortissement sur affectations	40,155			40,155 45	
		à amortir	6,80 5,13 3	45		6,805,133 45	_
		déterminée: Augmentation nettte			1,609,082 65		1,609,082 65
			7,048,499	45	7,048,499 45		
143,903,089	140,980,505	A. Augmentations et diminutions					
		de la fortune	202,945,298 7,048,499	1 1	203,845,118 07 7,048,499 45		899,819 16
143,903,089	140.980.505	Total des mutations de la fortune		-			899,819 16
- 20,000,000		and and and and an an an an an an an an an an an an an					
							
		*) Loi du 3 juillet 1938, art. 30.					

		Cant	ton de Berne — Con	mpte g	en	ierai po	ou	r 1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes))
de 1942*	')	de 1943*)			brı	ites		15 31	net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			A distributed and the second second								
			Administration courante								
			Récapitulation								
1,858,773	88	1,817,496	I. Administration générale .	2,265,133				1,918,276		_	-
2,913,872		161 161	II. Administration judiciaire .	3,065,603		5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 -					-
49,395			III a. Justice	743,703						-	-
2,807,461			III b. Police	8,810,912							-
1,274,896 2,797,911			IV. Affaires militaires V. Cultes					1,360,479 2,826,610			-
		2,842,303 17,610,085	VI. Instruction publique	, ,				18,045,810			
54,910			VII. Affaires communales			E 20 E 20					
,		11,521,199	VIII. Assistance publique		1			11,108,410			_
		3,468,139	IX a. Economie publique	6,812,489				3,431,773			_
		2,923,897	IX b. Service sanitaire					2,944,963			-
7,280,909	45	5,494,225	X a. Travaux publics				4 0	5,496,361	30	_	-
107,335	08	107,201	X b. Chemins de fer, navigation								
			et aviation	113,422							-
		14,396,441	XI. Emprunts	14,376,137				14,376,137			-
		3,993,656	XII. Finances	5,365,706				4,130,073			-
		2,240,375	XIII. Agriculture	6,161,080	54	3,956,143	05	2,204,937	49	_	1
339 , 570	26	406,572	XIV. Economie forestière et des	F10 F10		210 501	0.5	204.045	20		
9 000 010	11	1 200 000	mines	712,746 2,500,869					30	2,196,904	1
2,089,049 2,641,899			XVI. Domaines de l'Etat	320,627						2,190,904 2,666,294	
259,678				305,065					50		1
1,350,534				,		24,684,553			_	1,350,607	7 7
1,600,000		1,600,000							_	1,600,000	
2,937,119			XX. Caisse de l'Etat			7,454,366				3,354,910	
303,476			XXI. Amendes et confiscations.	98,961	15	414,132	93	_		315,171	1
92,245	12	49,360									
			la pêche, protection de la								
008 504	40	000 010	nature	490,626					-	142,188	
967,581			•	2,005,104	1				_	964,428	
3,670,063 5,663,886				296,984 204,718						3,705,145 5,491,535	
3,873,896			\$50,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000) (100,000 (100,000 (100,000) (100,000 (100,000) (100,000 (100,000) (100,000 (100,000) (100,000 (100,000) (100	204,710	04	3,090,233	94	_		0,491,000	1
0,070,000		2,000,000	nations	971.073	50	4,082,065	73	l _		3,110,992	2 2
296,279	10	315,000				, ,		i		, , , ,	
,			drauliques	1 100000	90	462,987	2 5			416,411	1 3
1,1 35, 9 43	19	1,041,500	XXVIII. Auberges, commerce au dé-					l			
			tail et en mi-gros et éta-								
		***	blissements de danse			1,477,481			_	1,152,127	
595,829					-	821,456	85	l —	_	677,956	ö
5 83 ,1 32	80	5 8 0, 6 0 8				509 199	90	1		502 120	,
1,591,386	68	6 83,75 5	Banque nationale suisse . XXXI. Taxe militaire	1 579 019	80	583,132 2,660,158				583,132 1,088,144	
		40,520,800				58,132,394				50,345,513	
3,620,603			XXXIII. Imprévu			18,893,278			35		1
			-		-				-		-
		72,043,497 74,966,081	Recettes	202,945,298	01	203,845,118	U/	— 78,261,646	91	7 9,161,465	,
796,642 796,642			Excédent des recettes				_	899,819			
			Excédent des dépenses		_		_		_		-
73 780 299	27	74 ,966,081			በ7	203,845,118	በ7	79 161 <i>L</i> C=	27	79 161 205	,
	34	44,000,001		400,040,118	0/	400,040,110	U/	7,101,400	41	10,101,400	4
			0.000 (0.0		1						- 1

^{*)} Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éral po	ur	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recette		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1942	de 1943	rusiiques uu compte	15	orutes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		·							
		Administration courante							
		I. Administration générale							
		A. Grand Conseil							
163,618 75	110,000	1. Indemnités de présence et de route,	150 000	05	. 50	170 000			
163,618 75	110,000	frais des commissions	170,283 170,283		50 50				
103,010 73	110,000		170,200	1		170,200	-		
		B. Conseil-exécutif							
142,969 80	143,000	1. Traitements des membres du Conseilexécutif	142,962	25		142,962	25		
142,969 80	143,000		142,962		_	142,962			
		,							
		C. Crédit du Conseil-exécutif							
49,734 05	20,000	1. Frais du Conseil-exécutif et gratifi- cations pour années de service	44,253	72 933	70	43,316	02	_	
4,745 —	5,000	2. Subventions en faveur d'œuvres d'uti-							
- -		lité publique, des arts et des sciences 3. Secours	4,248		_	4,248 —	-		_
22,610 62		4. Archives et bibliothèque	25,701		10				
77,089 67	47,700		74,204	1,247	80	72,956			
		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires							
2,840 —	4,480	1. Députation au Conseil des Etats	3,945			3,945	1 11		-
	200	2. Commissaires	191		=	191			-
2,840	4,680		4,136		-	4,136	10		-
		7 (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1							
54,293 65	55 842	E. Chancellerie d'Etat 1. Traitements des fonctionnaires	5 5,031 8	80 —		55,031	80		
96,820 85	102,232	2. Traitements des employés	101,263	55 —		101,263	55		-
6,197 27 117,989 91		3. Frais de bureau	14,179 ($226,753$)		60 80	,			
30,404 85		5. Service de l'Hôtel du gouvernement.	44,658						-
55,100 —	55,100	6. Loyers	55,100		_	55,100			
360,806 53	374,874		496,987	112,797	55	384,189	61		<u>-</u>
		F. Feuilles officielles							
		1. Fermages:							
23,000 — 11,500 —	23,000 11,500			23,000 - 11,500		_		23,000 11,500	1 11
		2. Abonnements des aubergistes:						-	
26 ,369 — 7,1 95 50	26,600 7,600			30,987 - 8,571		_		30,987 8,5 7 1	1 (
68,064 50				74,058	-			74,058	

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	1	bru	ites	nettes	3
Fr. C	t. Fr.	Administration courante	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		I. Administration générale				
		G. Bulletins des séances du Grand Conseil et bulletin des lois				
9,601 – 900 –	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	The states have been seen	9,561 — 891 —	_ -	9,561 — 891 —	_
27,999 4 9,429 9		a. Bulletin et compte rendu	35,574 05 17,848 10		35,574 05 17,848 10	
47,930 3	5 48,842		63,874 15		63,874 15	
		H. Préfets				
128,100 - 12,821 4 264,107 9 40,353 - 34,700 -	3 10,000 5 264,000	1. Traitements des préfets	134,557 30 10,876 70 276,128 45 48,078 46 34,900 —		134,557 30 10,876 70 274,640 70 47,678 46 34,900 —	
480,082 3	8 489,500		504,540 91	1,887 75	502,653 16	
192,162 5 664 2 379,074 1 45,000 – 34,600 – 651,500 9	0 2,000 5 386,000 - 45,000 - 34,600	3. Traitements des employés	281,910 20 280 15 409,443 50 81,411 96 35,100 — 808,145 81		280 15 379,166 75	
163,618 7 142,969 8 77,089 6 2,840 - 360,806 5 68,064 5 47,930 3	0 143,000 7 47,700 - 4,680 3 374,874 0 68,700	B. Conseil-exécutif C. Crédit du Conseil-exécutif D. Députation au Conseil des Etats et commissaires E. Chancellerie d'Etat F. Feuilles officielles G. Bulletins des séances du Grand Conseil	170,283 05 142,962 25 74,204 40 4,136 10 496,987 16	76 50 ————————————————————————————————————	142,962 25 72,956 60 4,136 10 384,189 61 —	
480,082 3 651,500 9			63,874 15 504,540 91 808,145 81	1,887 75 156,788 86	63,874 15 502,653 16 651,356 95	
1,858,773			2,265,133 83		1,918,276	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	D	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	,	Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1942	de 1943	Rubriques du compte		bru				net		,
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire								
		A. Cour suprême								
249,039 50	252,0 00	1. Traitements des juges	245,198	90			245,198			_
2,312 90	3,000	2. Indemnités des juges-suppléants	2,916	-		_	2,916			
251,352 40	255,000		248,115	55		_	248,115	<u>55</u>		_
		B. Greffe de la Cour								
55,091 70 76,517 50		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	57,483 76,199			45	57,483 75,250			_
6,345 19	6,500	3. Frais de bureau	7,904	22	405	15	7,499	07	1	
19,000 — 22,800 —		4. Service du Palais de justice	22,219 22,800		1,920	-	20,299 22,800			
1,294 44		5. Loyers	2,067		_	_	2,067			_
990 25		7. Chambre des avocats, indemnités des								
		membres et frais de bureau	1,572	ii		_	1,572			_
182,039 08	185,100		190,246	16	3,273	60	186,972	<u>56</u>		_
		C. Tribunaux de district								
342,598 25 12,686 80		 Traitements des présidents de tribunal Indemnités des vice-présidents 	340,033 14,548		464 215					
62,970 35		3. Indemnités des juges et des juges-	14,040	10	210	00	14,000	10		
45 520	45.000	suppléants	70,997 60,296		5,784	80				
45,530 — 51,200 —	51,200	4. Frais de bureau	51,200	1	5,784 		54,511 51,200	92	_	
514,985 40		•	537,076		6,467	65		35		
										\top
		D. Greffes des tribunaux de district								
250,496 25		1. Traitements des greffiers	244, 090			_	244,090			
4,960 85 436,665 40		2. Indemnités des remplaçants 3. Traitements des employés	8,024 441,264		$95 \\ 2,839$		7,929 438,424		_	
25,000 —	30,000	4. Frais de bureau	32,649	23	2,649		30,000	-		_
23,300 —		5. Loyers	23,800				23,800			
740,422 59	748,300		749,828	25	5,583	<u>68</u>	744,244	<u>57</u>		- =
		E. Ministère public			y 25 mar		g0000g0 - 100 100 10			
75,517 10 602 06		 Traitements des fonctionnaires Frais de bureau du procureur général 	88,306 556		10,265 16		78,041 540			
6, 664 17		3. Frais de bureau des procureurs d'arron-						30		
1,200 —	1.200	dissement et du procureur-suppléant. 4. Loyer	8,540 1,200		1,040	31	7,500 1,200			
83,983 33	87,100		98,603	-	11,322	26	87,281	25		
23,000			22,000	-	,		2-,-01	_		$\dashv \dashv$

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éral	pou	ır	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir	
de 1942		de 1943	Rushiques un compte		brutes	3		1	nett	es	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			Administration contained								
			II. Administration judiciaire								
			F. Cours d'assises								
5,231			 Indemnités des jurés Frais de déplacement et d'entretien de 	8,191	85		-	8,191	85	_	-
2,791	40		la Chambre criminelle	3,564	25		_	3,564	25	_	-
691	7 5	1,500	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	1,691	35	_		1,691	35		_
7,487			4. Frais de bureau	9,824	96	1,824	96	8,000	-		-
18,700			5. Loyers	18,700		1 992	-	18,700 40,147	, =		_
34,901	<u>72</u>	39,200		41,972	41	1,824	96	40,147	40		-
			G. Offices des poursuites et faillites								
1, 315	80	1, 300	1. Frais de bureau et de déplacement de								
110,095	25	112 000	l'autorité de surveillance 2. Traitements des préposés	1,263 110,369				1,263 110,369		_	_
824		500	3. Indemnités des remplaçants	100		_	_	100	-	_	-
237,489			4. Traitements des agents de poursuites	252,575 562,663		$\frac{-}{32,497}$	25	252,575 530,166			-
551,039 30,700			5. Traitements des employés 6. Frais de bureau	62,714		7,504				_	
22,962	90	25,000	7. Registres et formules	27,519	69	2,524		24,995	56		-
38,000	-		8. Loyers	37,400			1 -	$\frac{37,400}{1,012,080}$			- -
992,426	5 5	1,036,800		1,054,606	-	42,020		1,012,000	-		-
			H. Conseils de prud'hommes								
9,673	40	10,000	1. Frais, part de l'Etat	9,594	93			9,594	93		_
9,673	40	10,000		9,594	93			9,594	93		_
0.4.505	40	04.550	J. Tribunal administratif	24,707	40			24,707	40	30.000	
24,707 31,121			1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	28,978		_		28,978		_	_
6,038		7,000	3. Indemnités des membres	5,572				5,572		_	-
4,019 3,500			4. Frais de bureau	3,968 3,500		_	_	3,968 3,500		_	
69,386	-			66,727		_	_	66,727			
							_				
			K. Tribunal de commerce								
9,810			1. Traitement du greffier	9,810			_	9,810		_	-
5,157 2,964			2. Traitement de l'employé	6,730 2,068		_		6,730 2,068		_	
2,964 1,484		,	4. Frais de bureau et de déplacement .	1,514	33		_	1,514		_	-
285	90	310	5. Bibliothèque	302				302			_=
19,701	30	21,000		20,425	99		_	20,425	99		_ =
			L. Administration des districts, ameublement								
15,000		20.000	1. Frais	48,407	38	11,084	58	37,322	80	_	_
15,000		20,000	3. A 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	48,407		11,084	-				_
			l								_

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	,
de 1942	de 1943	rusiiques un compte		bru	tes			nett	tes	
Fr. Ct	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire								
251,352 40	255,000	A. Cour suprême	248,115	55		_	248,115	55		_
182,039 08		B. Greffe de la Cour	190,246	16	3,273	60	186,972	56		
514,985 40		C. Tribunaux de district	537,076		6,467				-	_
740,422 50		D. Greffes des tribunaux de district	749,828		5,583					
83,983 33		E. Ministère public	98,603		11,322					-
34,901 72		F. Cours d'assises	41,972		1,824					-
			1,054,606		42,526	19	1,012,080 9,594			_
9,673 40 69,386 92		H. Conseils de prud'hommes J. Tribunal administratif	9,594 $66,727$				66,727			
19,701 30		K. Tribunal de commerce	20,425				20,425	111		
15,000 —		L. Administration des districts, ameuble-	20,720	33			#0, 1 #0	55	0000000	_
_5,500	_==,===	ment	48,407	38	11,084	58	37,322	80		
2,913,872 60	2,999,725	9	3,065,603				2,983,520			
		T 1(:		_						
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 16,204.48								
					4					
		*			}					
		III a. Justice								
		A. Frais d'administration de la Direction								
10,850 —		1. Traitements des fonctionnaires	11,850		1,000		10,850		-	_
28,810 65	1000	2. Traitements des employés	29,919	1 11			29,919			_
8,500 —		3. Frais de bureau	12,846	1 11	4,341	50				
4,000 -		4. Loyers	4,000				4,000	-		-
1,115 10	1,450	5. Chambre des notaires et examens de notaires	714	85	203		511	85		
353 60	1,500	6. Revision des lois	174			_	174			
53,629 3	56,000		59,505	19	5,544	50	53,960	69		_
		1000	·							
		g d			*					
		B. Frais de justice, de police et de police criminelle								
180,065 42	230.000	1. Frais de police criminelle	212,569	15	287	15	212,282		_	
381,583 4		2. Emoluments et remboursements de frais	227,402						364,925	99
2,127 2		3. Emoluments de la Cour suprême	1,006				_	_	1,950	
38,793 80	35,000	4. Frais de justice en affaires civiles	54,799	65	2,674	20	52,125		_	_
966 2		5. Frais en justice en affaires mineures.	2,969				253			
21,199 43	25,000	6. Frais de police des préfets	25,406	63	19	25	25,387	38		_
142,685 79	48,000		524,154	09	600,982			_	76,827	91
		C. Inspectorat								
33,816 50	32,000	1. Traitements des fonctionnaires	31,911	75		_	31,911	75		_
3,625 —		2. Traitement de l'employé	7,151	1 1	3,526	80		1 11		
6,998 10		3. Frais de bureau et de déplacement .	8,858				7,136			-
44,439 60	42,625		47,922	02	5,248	80	42,673	22		_
							,			
		,					, and the second			
	•	•	•	. !	. '		•	ы 1		1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al po	ur	1943	-		
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1942	de 1943	rustiques un compte	*	bru	ıtes			net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III a. Justice								
		D. Office cantonal des mineurs								
42, 998 4 5		1. Traitements des fonctionnaires	48,716				48,716			
19,791 60		2. Traitements des employés	21,103				21,103			-
12,000 —		3. Frais de bureau et de déplacement	17,164	42			17,164	42		-
15,122 —	20,000	4. Indemnités aux avocats des mineurs	20,000				20,000			
4,100 —	2 100	des villes de Berne et Bienne	$20,000 \\ 5,137$				$20,000 \\ 5,137$	i I		
		5. Loyer				-				
94,012 05	$\frac{95,550}{}$	Manage and the state of the sta	112,122	07		_	112,122	07		
53,629 35	56,000	A. Frais d'administration de la Direction	59,505	19	5,544	50	53,960	69		_
142,685 79		B. Frais de justice, de police et de police								
		criminelle	524,154		600,982			-	76,827	91
44,439 60			47,922		5,248	80				-
94,012 05	95,550	D. Office cantonal des mineurs	112,122	07			112,122	07		_
49,395 21	146,175	Les dépenses sont inférieures au budget	743,703	37	611,775	30	131,928	07		
		de fr. 14,246.93								
		Name of the Control o					9			
		III b. Police								
		A. Frais d'administration de la Direction								
54,512 95	56,13 0	1. Traitements des fonctionnaires	55,217	10			55,217	10	-	_
122,529 10	124,510	2. Traitements des employés	177,791	69	40,656		100			-
20,003 19		3. Frais de bureau	28,066		5,342	25	22,723		_	-
9,200		4. Loyers	9,200		_	-	9,200		_	-
1,181 86		5. Service des automobiles	1,066 1,097			_	1,066 $1,097$	=0		
1,037 20		6. Assurance de responsabilité civile	272,438		45,998	00				
208,464 30	216,940		212,400	41	45,990		226,439	52		_
		B. Passeports, arrestations et conduites								
11,525 97		1. Passeports et police des étrangers	15,350		300		15,050	1 1		
24,998 —	25,000	2. Frais d'arrestations	44,649		39,967		4,682			$\left - \right $
21,703 84		3. Frais de conduites	33,428		10,292					
58,227 81	65,000		93,428	93	50,559	73	42,869	<u>20</u>		_
		C. Corps de police								
40,991 10	45,345	1. Traitements des fonctionnaires	42,412	35	_	_	42,412	35		
1,941,182 7 5	1,999,270	2. Solde des gendarmes	1,984,664	90	11,328		1,973,336	90		-
74,855 6 0		3. Habillement	66,080		_		66,080			
3,511 30		4. Equipment et armement	7,150			-	7,150			
7,426 70 15,809 78		5. Service d'identification 6. Frais de bureau	11,682 $19,785$		450		11,232			
183,589 85	9,000 $193,092$	7. Loyers	19,785		10,752 460		9,033 192,369			
89,904 25	95,801	8. Indemnités de logement, de mobilier, etc.	91,757		540		91,217			
8,023 65		9. Soins médicaux	9,005		_	_	9,005			
18,083 73	19,250	10. Frais divers d'administration	22,131		-	_	22,131			
16,445 50	14,500		eed							
		d'instruction	17,013		2,515	_	14,498			_
2,399,824 21	2,473,712		2,464,512	94	26,045	05	2,438,467	89		_

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral poi	ur	1943		
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	s)	Doit (Dépenses)	Ave (Rece	
de 1942	de 1943	Rubriques du compte	bi	rutes		1	nettes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct.
		IIIb. Police						
		D. Prisons						
		1. Prisons de la ville de Berne:						
22,294 48	22,000		51,662 9		60			-
44,819 02		10 11 11 11 11 11	33,121 9	8 —	_	33,121	98 —	
19,700 —	19,700		19,700 –			19,700		-
93,322 66	90,000	2. Prisons des districts: a. Nourriture	135,119 1	6 45,169	55	89,949	61 _	
41,767 87			41,498 2			41,498		
57,200 —	57,400		57,400 -			57,400		_
279,104 03		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	338,502 3	4 74,841	15	263,661	19 —	
		E. Etablissements pénitentiaires						
		1. Pénitencier de Thorberg:						
63,949 63	58,738		75,222 7	5 14,035	49	61,187	26 —	
2,252 14	,		2,523 7		_	2,523		
125,226 58	120,000		135,225 1	9 3,263	80	131,961	39 —	-
00 400 00	45.000	d. Frais généraux:	00 105 0		4-	00.440	0.5	
32,422 09 10,019 65			$23,165 \mid 29,222 \mid 5$		15	23,112 7,832		
24 371 76			23,425 1			23,152		
26,229 04	0 200 000 0		20,720 1	3	20	20,102		
	,	électrique	34,985 1	3 2,112	65	32,872	48 —	-
13,269 30		5. Frais généraux divers	19,169 5			13,161		
147,339 88			280,004 0					06 03
29,535 10			30,696 6			29,846		752 00
60,582 67 24,420 70		g. Exploitation agricole h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	163,414 59 22,921 3			7,248		753 92
26,667 15			1,211 5					525 70
117,106 29			821,187 5	-		114,714		
40.000 05	4= 000	2. Maison de travail de St-Jean-Anet:	FF 404 4	0 0.40	40	F4 F04	00	
46,906 35 2,732 38			55,181 46 2,698 13			51,531 2,686		
82,618 09			105,990 2			85,032		
02,010 00	01,000	d. Frais généraux:				,		
11,677 98		1. Entretien des bâtiments	8,949 4	11		8,271		
4,424 50		2. Mobilier, ustensiles	5,588 4			4,733		
22,752 55			23,550 8	9 10,598	60	12,952	29 —	
12,911 80	11,500	4. Chauffage, éclairage et énergie électrique	19,033 3	2 1,936	55	17,096	77 —	
5,665 16	5,500		13,393 8			4,574		
12,638 92			36,821 8	9 61,520			24,6	98 11
21,356 —	21,400	f. Loyer	22,290 7			21,386		-
219,722 95			324,741 2:					267 82
5,080 10		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	57,001 9			47,517		19 75
37,437 35 6,000 —	36,000 6,000	i. Pensions	1,903 3	0 35,017 - 6,000				13 75 000 —
		A. I letevement sur la unite de l'alcool	677 122 0	_				
59,674 31	2,200		677,144 9	110,442	40		39,2	97 49
500 Maria 100 Ma		3. Pénitencier de Witzwil:						
85,777 80		a. Administration	103,854 6			96,948		
13,656 61	14,900	b. Enseignement et culte	19,351 9 223,200 4			18,315 191,758		
189,622 32	214,100	c. Nourriture		-				- -
289,056 73	325,386	A reporter	346,407 0	39,384	70	307,022	34	
		1	Į.	11 1	ı	J	II	1 11

	Ca	nton de Berne — Comp	te géne	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses))	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	;)
de 1942	de 1943	Rubriques un compte	1	bru	ites			net	tes	
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III b. Police								
222.252.55	005 000	E. Etablissements pénitentiaires								
289,056 73	325,386	3. Pénitencier de Witzwil: Report d. Frais généraux:	346,407	04	39,384	70	307,022	34	-	
89,033 92	50,000		249,937	46	26,247	20	223,690	26		_
23,462 08			40,439		66					
94,180 65			150,562		4,180					
19,683 55 14,199 03			39,183 263,123		20,544 19,006		18,639 $244,117$			
71,346 6			250,650		344,069		_	_	93,418	74
42,301 0	43,500	f. Loyer	46,320	ᅰ	4,559			25	_	-
1,218,373 1					2,301,836		l l	-	1,492,276	
14,266 9		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	44,504 1,322		56,853 140,434				12,349 139,112	
115,737 2. $1,812$ 0			65,420		67,660				2,239	
		l. Fonds pour l'encouragement et l'extension	,		, , , , , ,				,	
		des industries agricoles accessoires	50,000			-	50,000	-		-
i - -	_	m. Fonds de secours en cas d'accident	40,000		-		40,000 $330,000$		_	
150,000 -		n. Fonds pour le perfectionnement dans l'exécution des peines (Réserve pour rénovations)	330,000	-	_		330,000			
	100,000	,	2,727,432	Ω1	3 094 844	37			297,411	53
671,085 1	100,000		2,121,402	-	0,021,011	-		-	201,111	-
38,139 3	37,400	4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse: a. Administration	45,266	85	1,238	07	44,028	78		
9,286 5		300 Mg 344 St. 250 St. 30 St.	16,038		2,437					
79,209 2			83,541		1,841			82		
		d. Frais généraux:	00,000	10	000	40	00.000	00		
33,040 0		the state of the s	26,989 3,349		293 126					
5,132 30 22,352 93			32,670		5,118				-	
8,927 -			9,801		1,804	05	7,997			
4,937 4	4,900		8,737		4,627			17		-
796 8			63,111					-	11,849	49
$\begin{array}{c c} 32,246 & 3 \\ 77,729 & 4 \end{array}$			33,220 133,218		1,200 216,569		32,020		83,350	65
561 1		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	9,825		9,577			40	-	_
46,973 7		i. Pensions	25	10	52,401	45			52,376	
5,300	4,000	k. Subvention de la Confédération	_	-	5,300	-			5,300	
101,909 9	82,500		465,796	59	377,496	<u>61</u>	88,299	98		_
		5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank:				200				
33,007 5			38,799		2,700					-
1,638 4			2,201 $41,284$		$\frac{2}{4,324}$		2,199 36,959			
36,971 5	8 38,300	c. Nourriture	41,204	UO	4,324	"	30,939	91		
8,015 6	8,000		17,398	10	384	45				
3,970 5	4,000				7	_	6,549		_	-
15,541 1			17,916		7000 5000	70				-
8,363 93			11,007 5,461		4,766 1,975		6,241 3,486			
3,961 03 36,420 7	0.00	-	12,312		37,006				24,694	46
20,277 1			20,750		743			25		_
22,105 1	6,000	g. Exploitation agricole	51,107		78,939			_	27,831	26
2,093 20		h. Augmentation et diminut, à l'inventaire	8,405		1,483			60	15 500	-
15,453 3 4,000 -	$\begin{bmatrix} 0 & 20,000 \\ - & 4,000 \end{bmatrix}$		342 4,000		15,906 8,000				15,563 4,000	
16,547 8		l. Constructions nouvelles	228		8	35	163	70	4, 000	
72,408 7			237,771		156,379					
12,400 1	00,010				190,010	_				
• L	•	•		- 1	'	. '	•	. 1	'	

		Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıéı	ral poi	ur	1943			
Compte de 1942		Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépense		Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)
uc 1542		uc 1545			bru	ıtes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	1		III b. Police								
			E. Etablissements pénitentiaires								
			6. Maison d'éducation pour filles Loryheim,								
16,877	97	16,800	Münsingen: a. Administration	17,311	05	628	30	16,682	75	_	
1,141		1,100	b. Enseignement	1,440	87	5	_	1,435	87	_	
15,898	49	17,000	c. Nourriture	17,167	57	1,363	80	15,803	77		
1,718	95	1,500		769	20	_	_	769	20	_	
1,839		1,600	2. Mobilier, ustensiles	1,807	06	_	_	1,807	06		
3,041		3,500	, 0	5,851		1,766				_	
4,459 2,351	200	5,500 $3,500$		7,056				6,407		_	_
6,012		4,000		2,563 1,778					11	5,759	50
5,000	_	5,150		5,000			_	5,000		-	_
1,576		1,500	g. Exploitation agricole	1,197		3,357	95	_		2,160	46
2,347	35		h. Augmentation et diminution à l'in-	0.740	00	4 540	00	0.000			
12,477	40	12,000	ventaire	3,740 151				2,228		11,472	
1,174	_	300	k. Subvention de la Confédération	_	-	1,139		_		1,139	
33,435	10	37,850		65,836	25			35,173			_
117,106 : 59,674			1. Pénitencier de Thorberg	821,187				114,714	22		-
671,085			 Maison de travail de St-Jean-Anet. Pénitencier de Witzwil 	677,144		716,442 3,024,844				39,297 297,411	
101,909			4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	465,796				88,299	98	297,411 —	-
72,408			5. Pénitencier et maison de travail d'Hin-	,		,		00,200			
22 425		05.050	delbank	237,771	69	156,379	82	81,391	87		\dashv
33,435	10	37,850	6. Maison d'éducation pour filles Loryheim, Münsingen	65,836	25	30,663	25	35,173			
405,899	35	220,633	Management			5,012,299	_			17,129	95
										· ·	
			F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme								
13,000 -	-		1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	13,000	-	_	_	13,000	-1		-
13,000	-	13,000	2. Subvention à la Société de patronage et			40.000				10.000	
	_		à la Commission des détenus libérés .			13,000			_	13,000	
	= -			13,000	_	13,000					
			G. Frais de police								
300 -	_	300	1. Bonifications pour parts aux émolu-								
			ments	300		_	-	300	- 11	_	-
43,610	76		2. Frais de police	49,800	64	5,806	55	43,994	09		\dashv
1,000		1,000	3. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger	1,000				1,000			
4,049	08	4,000	4. Chambres de conciliation	5,039		_		5,039		_	
	-		5. Frais d'exécution des peines	9,334		76	75	9,258		_	-
	B4	59,300		65,475	04	5,883	30	59,591	74	_	
48,959											
48,959	-		H. Etat eivil		1						- 11
		21.000		60.673	05	39,675	20	20.997	85	_	
14,956 3 201,686	30		H. Etat civil 1. Etat civil de Berne	60,673 201,297		39,675	20	20,997 201,297		_	_
14,956	30	198,600	1. Etat civil de Berne		70	39,675 — —	20 		70	_ _ _	

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Dubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	Rubriques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III b. Police								
		J. Office de la circulation routière								
8,250 60			10,128				10,128		-	-
145,924 70 8,824 93			123,517 25,393		1		18.	- 11	_	
1,1 49 95		_	1,778	80			1,778	80	-	
680 —	1,000		600				600		_	
16,720 — 17,229 15	16,820 20,000		16,720 19,319		961 95				_	
453 15			344	1 1	_	_	344		_	_
68,000 —	56,300		-	-	56,300	_	-	-	56,300	-
131,232 48	178,075	10. Prélèvement sur la taxe des automobiles			118,826	_		=	118,826	52
=		<u>.</u>	197,801	67	197,801	67				_
		K. Service du commandant de police	05.40-		4.000	- ^	00.0=:			
36,686 25 23,769 12		1. Services des automobiles	35,198 23,938			70	33,274 $23,938$		_	
60,455 37		3. Prélèvement sur émoluments		20	57,213	10		_	57,213	10
			59,136	80	59,136	_				
		L. Bureau d'exp∈rts				_				П
		1. Frais	47,160	65	24,184	59	22,976	06		
			47,160	-		_				
						_				
208,464 30		A. Frais d'administration de la Direction B. Passeports, arrestations et conduites .	272,438						-	-
58,227 81 2,399,824 21			93,428 2,464,512				2,438,467		_	
279,104 03	249,600	D. Prisons	338,502	34	74,841	15	263,661		_	
405,899 35	220,633	E. Etablissements pénitentiaires			5,012,299			-	17,129	95
48,959 84	59,300	l	13,000 65,475		13,000 5,883		59,591	74	_	
218,780 54		H. Etat civil	264,285	80	39,675					_
	_	J. Office de la circulation routière K. Service du commandant de police	197,801					-		-
		L. Bureau d'experts	59,136 47,160				200	06		
2,807,461 38	3,507.285	Les dépenses sont inférieures au budget de		-	5,549,426					
		fr. 245,798. 75				_				
	l									
		IV. Affaires militaires								
		A. Frata diadministration de la Direction								
04 000 ==	01.050	A. Frais d'administration de la Direction	10.000	25			10.000	25		
21,023 75 78,997 80		1. Traitements des fonctionnaires 2. a. Traitements des employés	19,880 96,303			_	19,880 96,303			_
87,452 10	105,000	b. Traitements des employés auxiliaires	97,728	35	61		97,666	80	_	_
22,638 11		3. Frais de bureau et d'impression	18,010							-
13,548 56 10,000 —		4. Mobilisation, frais extraordinaires 5. Loyers	17,997 10,000		10	_	17,987 10,000		_	
2,003 11		6. Mobilisation, frais des préparatifs	3,051	50		_	3,051			
994 55		7. Assurance contre les accidents	1,219	60	628	10				
236,657 98	275,880		264,190	34	714	91	263,475	43		_

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1942		de 1943	Rubiiques du compte		bru	ites			ne	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			IV. Affaires militaires								
			B. Commissariat des guerres								
206	20	7,440	_	12,260	70	10,795	55	1,465	15		_
449	50	9,160	2. Traitement de l'adjoint	10,294	70	8,872	40	1,422	3 0		_
26,921		99,800	1 0	170,574		132,835					-
11,075 6,200		8,000 6,200	0.300 900 900 900 900 900 900 900 900 900	20,706 6,200		7,478	85	13,227 6,200		_	
	_	200							_		_
4,080		2,250	7. Frais d'administration divers	3,579	-			3,579			_
4,125	-	11,130					li li				
			taires aux frais d'administration $\frac{1}{12}$ (voir IV. F. 6.)			5,4 80				5,4 80	
24,750	_	66,775		_		3,400		_		3,400	
,		,	tration $\frac{1}{2}$ (voir IV. G. 6.)	_	_	32,860	_	_		.32,860)
569	60	500	10. Assurance contre les accidents	925	7 0	872	45	53	25		
20,628	56	55,645		224,541	16	199,194	80	25,346	36	_	
			C. Arsenal de Tavannes								
8,337		8 337	1. Loyers	13,400		5,063		8,337			
8,337	-	8,337	1. Loyers		-		_				-
8,337	_	0,007	a a	13,400	_	5,063	_	8,337	_		-
			D. Administration des casernes								
8,654			1. Traitement de l'intendant des casernes	8,854				8,854			
4,376			2. Traitements des employés	5,215				5,215			-
66,613 28,839			3. Entretien	113,242 39,379		45,027 29,379					
114,200			5. Loyers	125,150	1 1	10,950		114,200			
170,631	55	170,630	6. Indemnité de la Confédération		_	170,631			_	170,631	55
495	50	500	7. Assurance contre les accidents	372	20	40	20	332	_		_
52,547	65	28,455	Annual Mark No. 1 San Co.	292,214	95	256,029	63	36,185	32	_	_
			E. Administration des arrondissements								
56,173		58,700	1. Traitements des command. d'arrondissement: a. Traitements	54,805				54,805			
5,882				3,428			_	3,428			
0,002		20,000	2. Frais de bureau des commandants	0,120				0,120			
F 4 000	1.	E0 000	d'arrondissement:		ا ـ ـ ا		0.0	 -			
71,090 $72,867$				74,651 76,921	1						-
13,277				13,640	1	500		13,140		_	
16,000	4 0	16,000	d. Frais divers	15,988	74	_	_	15,988	74		_
17,829				14,525			-	14,525			
208,020 $11,212$			3. Traitements des chefs de section 4. Recrutement	200,766 15,461	1		_	200,766 15,461			
472,354		484,220	4. Reclutement	470,188	-	1,221	_	468,967			-
412,004		404,220		470,100	44	1,221	_	400,307	-		-
			F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes								
3,427,043	46	1,200,000	1. Achats, salaires des ouvriers	3,182.860	30			3,182,860	30		_
380	_	200	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	248	80			196	80		_
71,803	65		3. Intérêts du fonds de roulement	56,425		-		56,425		_	-
7,750	9.5		4. Loyer	7, 7 50		3,302,259	10	7,7 50	_	3,302,259	10
						5,504,459	40	5,480		0,002,209	40
		10.365	b. Frais d'administration (IV. B. 8.)	1 5.480	_			0.400	_		-
4,125 49,907			6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	5,480 3 252 764	-	3,302,311	20			49,546	R1

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte		Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1942		ue 1945			bru	ites			net	tes	
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IV. Affaires militaires								
	١		G. Conservation et entretien du matériel de guerre								
34,751 1	1	35,000	1. Habillement, armement personnel et	1 542 042	20	1,547,416	co			4,374	20
8,222 3	30		2. Assurance des ouvriers contre les accidents	8,214				1, 586		_	-
2,628 6 795 5		3,000	3. Transports	15,542 820			3 0	2,158 820			
59,240	_	57,800	5. Loyers	59,800	-	1, 380	_	58,420	-	_	_
24,750 -			6. Frais d'administration (IV. B. 9.)	32,860			_	32,860	-		
130,387 5	6	163,195		1,660,279	43	1,568,808	<u>15</u>	91,471	28		
	-		H. Vente de matériel de guerre cantonal								
836	95	500	1. Vente d'ancien matériel de guerre		_	2,150	2 0		_	2,150	-
836 9	5	500			=	2,150	20		_	2,150	20
	1										
			J. Dépenses militaires diverses								
24,000 -	-	24,000	1. Sociétés de tir	29,461				29,461			-
50,000 -	-	50,000	2. Secours militaires	129,622	90	128,416	3 0	1,206	60		-
12, 635 5		12,44 0	a. Traitements	13,057				13,057			-
2,181 9 200,000 -	91	3 ,0 00	b. Frais d'exploitation	2,910 400,000		_	_	2,910 400,000		_	
53,953			4. Service des automobiles	68,699	90			31,761	30		-
61,957 5 404,728 8	-		5. Instruction préparatoire	118,682 762,433	-	78,685 244,040		39,996 518,392	-		
404,720	-	134,440		702,455	30	244,040		310,552	-		
											
236,657	98	275,880	A. Frais d'administration de la Direction	264,190	34	714	91	263,475	43		-
20,628		55,645	B. Commissariat des guerres	224,541 13,400		199,194 5,063			3 6		
8,337 - 52,547 6	65		C. Arsenal de Tavannes	292,214						_	-
472,354 2 49,907	29	484,220	E. Administration des arrondissements .	470,188		200.00		468,967		II.	-
			F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes	3,252,764	85	3,302,311	46		_	49,546	61
130,387	56	163,195	G. Conservation et entretien du matériel de guerre	1.660 279	43	1,568,808	15	91,471	28	_	
836			H. Vente de matériel de guerre cantonal	_	-	2,150	2 0		_	2,150	20
404,728 3	-		- 00, 9 000000 00 100 0000 000 000		-	244,040					=
1,274,896	-	1,114,012	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 185,807. 26	0,340,013		5,579,533		1,000,419	<u></u> 0		
II I	1		3	I		ll l		l			

Compte Bludget Rubriques du compte Dépenses Cherches C				1943	ır	al pou	éra	te gén	nton de Berne — Comp	Ca		
Fr. Ct. Fr. Administration courante Fr. Ct. Fr. Ct	Avoir Recettes))))	Doit (Dépenses	Rubriques du compte			_
Administration courante V. Cultes A. Frais d'administration de la Direction 1,917 87 1,000 1. Frais de bureau 3,482 87 20 25 3,453 62 6,600 6,600 6,600 2. Traitement du secrétaire 4,244 65 -		tes	net	1		tes	brut		numques un compte	de 1943	1	de 1942
No. Cultes Company	Fr. Ct	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.
Note									Administration courante			
917 87 1,000									V. Cultes			
917 87 1,000									A Frais d'administration de la Direction			
6,000	_ _		62	3,453	25	29	87	3,482		1,000	87	917
1,806,307 15 1,838,400 1. Traitements des pasteurs 1,838,600 75 10,505 75 1,828,095								4,244			_	6,000
1,806,307 15 1,838,400 1. Traitements des pasteurs 1,638,600 75 10,505 75 1,828,005 10,305 75,944 55 61,430 1,777 90 12,090 12,			27	7,698	<u>25</u>	29	<u>52</u>	7,727		7,000	87	6,917
1,806,307 15 1,838,400 1. Traitements des pasteurs 1,638,600 75 10,505 75 1,828,005 10,305 75,944 55 61,430 10,777 10 80,760 5,000 5,000 5,000 5,000 12,090									P. Culta protectant			
10,016 80 10,300 2, Suppléments de traitement 10,385 60,886 25 60,866 25	_ _			1.828.095	75	10,505	75	1.838.600		1 838 400	15	1 806 307
79,571 10 80,760 5,000 5,000 5, Pensions de retraite 5,000 5,000 5, Pensions de retraite 1,200 20	_ -				_	_		10,385	2. Suppléments de traitement			
5,000 5,000 5,000 5,000 - 5,000 - 5,000 - 5,000 - - 5,000 - - 5,000 - - 5,000 - - 5,000 - - 12,090 20 - - 12,090 20 - - 12,090 20 - - 12,090 20 - - 12,090 20 - - 12,090 20 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 580 - - 280 585 - - - 280 580 - - 280 5 - - 180 - - - - - -	- -	_						1				
11,777 90 12,090 6. Subventions à des ecclésiastiques externes	_ -	_			_							
Table Section Sectio				0,000				,,,,,,		151		
testant de Soleure 580	- -	-	20	12,090			20	12,090		590		590
1,942 25 2,200 246,200 3,300	_ _		_	580	_			580		300		380
1,942 25	200 0				05	200				290	15	210
245,870	289 8	_	15		85		15	3.689		2.200	25	1.942
des sourds-muets	_ 1]_				_		_					
C. Culte catholique romain C. Culte roma				2 200				2.200		3,300	-	3,300
C. Culte eatholique romain 467,313 95 474,175 1. Traitements du clergé					60	12.475			des sourds-muets	2 259 970	90	2 222 519
1,200											-	
1,200							.		C. Culte eatholique romain			
1,200	_ _		15	471 747		1 200	15	472 947		474 175	95	467 313
1,800 — 1,800 4. Indemnités de chauffage 1,800 — — 1,800 — — 1,800 — — — 35,622 60 — — 35,622 60 — — 35,622 60 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 8,381 40 — — — 8,381 40 — — — 2,750 — — 5,29,745 20 1,600 — — 36,508 15 — — 1,400 <td>_ -</td> <td>_</td> <td>1 11</td> <td></td> <td>_</td> <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	_ -	_	1 11		_	_						
37,272 60 36,625 5. Pensions de retraite 35,622 60 — — 35,622 60 — — 35,622 60 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — 5,046 75 — — — 8,381 40 — — — 8,381 40 — — — — 8,381 40 — — — — — 2,750 — — — 1,600 — — 2,8145 20 — — — — 1,400 — — — 1,400 — —	- -	_	1 11		_		1 11					
5,047 90 5,055 6. Part aux frais diocésains				200	_		1 11					200000000000000000000000000000000000000
8,381 40 8,380 40 8. Commission des examens de théologie 247 30 400 — — 8,381 40 — — 8,381 40 — — — 525,311 95 531,775 D. Culte catholique chrétien 36,311 50 36,510 1. Traitements du clergé		_			_							
525,311 95 531,775 D. Culte catholique chrétien 36,311 50 36,510 1. Traitements du clergé	-	_	40	8,381	_				7. Traitements des chanoines bernois .	8,380	40	8,381
D. Culte catholique chrétien 36,311 50 36,510 1. Traitements du clergé 37,908 15 1,400 36,508 15 1,400 1,400	$\frac{152}{}$ $\frac{70}{}$				_				8. Commission des examens de théologie			
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			20	528,145	_	1,600	20	529,745		531,775	<u>95</u>	525,311
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$									D. Culte catholique chrétien			
1,400 — 1,400 —	_ -	_	15	36,508	_	1,400	1 5	37,908	1. Traitements du clergé	36,510	50	36,311
1,400 — 1,400 4. Indemnités de chauffage	- -	_	1 11				I II	,	2. Suppléments de traitement	1,400	_	1,400
2,750 — 2,750 5. Traitement de l'Evêque			1 11		_	_						
	_	_	1 11	(6.)		_						
43,161 50 43,560 43,457 50 1,440 43,457 50	_ -	_	1			40	I III				_	
			50	43,457		1,440	50	44,897		43,560	50	43,161

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	ral pou	ır	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recette	
de 1942		de 1943	rusiiques un compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			V. Cultes								
6,917	87	7,000	A. Frais d'administration de la Direction	7,727	52	29	25	7,698	27		_
2,222,519	90	2,259,970	B. Culte protestant	2,259,784	65			2,247,309			-
525,311 43,161			C. Culte catholique romain	529,745 44,897		1,600 1,440		528,145 43,457		_	
2,797,911			D. Cuite cathonque emetien	2,842,154	-		RE	2,826,610			-
2,797,911		2,042,303	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 15,694.98	2,042,134	01	10,044		2,020,010	-		
											
			VI. Instruction publique			2					
			-								
			A. Frais d'administration de la Direction					00.40			
21,803 48,029			1. Traitement des fonctionnaires 2. Traitements des employés	22,137 49,494		II I	70	22,137 49,169		_	
12,548			3. Frais de bureau	12,000		II I	40				_
2,000	_	2,000	4. Loyers	2,000		_	_	2,000	-		
15,545	88	12,000	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement	27,337	$\begin{vmatrix} 02 \end{vmatrix}$	16,145	38	11,191	64		
99,927	09	96,835		112,970	-		-				
			B. Université								
851,527	40	888,420	1. Traitements des professeurs et privat-								
~ 000	~ ^	6 500	docents de l'Université	1,050,236	75	205,021 8,048	80	845,214	95	8,048	
7,922 249,418		,	3. Traitements des assistants	270,330	95		55	265,044	40		3 _
2 41,954		237,730	4. Traitements des employés	273,059							-
160,491	81	180,000	5. Frais d'administration (mobilier, chauf-	004.046	10	45.450	0.5	450 400	0.7		
286,360		286 360	fage, etc.)	224,643 301,460		45,150 15,700	U5 	179,493 285,760		_	
65,000			7. Bibliothèque de la ville, subvention .	65,000		-		65,000		_	_
119,586			8. Instituts et cliniques	246,374		116,782	49	129,591	78		-
			(a. Entretien	81,519	19	4,590	29	h			
			b. Subvention pour le jardin alpestre de la Schynige Platte	520							
95,395	31	91,500		19,800		60	_	91,588	90		_
,52.0	-	/==0	d. Subvention du conseil de bourgeoisie								
			de la ville de Berne	_	-	1,600	_				
3,927	26	5 000	(e. Subvention de la municipalité de Berne 10. Hôpital vétérinaire	61,550	63	4,000 58,359	98	J 3,190	65		
0,927	30	0,000	11. Policlinique:	01,550	00	00,000	00	5,130	00		
· ·			α . Traitements	64,142				h			
90,912	21	72,800	b. Appareils, médicaments, etc	100,227	70		_	86,443	60		_
		,	c. Subvention de la municipalité de Berne d. Recettes		_	30,500 38,275	<u></u>	11			
2 156 651	25	2 100 910	3 300	2750 004	00		-		mr.		-
2,156,651	45	2,196,810	A reporter	2,758,864	86	563,213	11	2,195,651	75	_	-
ı l			1	ı	1	II I		ı	1 1	I	1 1

Administration courante VI. Instruction publique B. Université Report 2,758,864 86 563,213 11 2,195,651 75 — —		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1943			
Fr. Cl. Fr.	_	_	Rubriques du compte)))		
Administration courante VI. Instruction publique B. Université Report 2,758,864 86 563,213 11 2,195,651 75 — — 7,283 40 47,900 56,132 46 54,900 6, Recettes 2, Subvention de la municipalité de Berne 13, Institut de médecine légale: 2, Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'Application de l'Etat pour l'hôpital etation d'	de 1942	de 1943		5	bru	tes			net	tes	
2,156,651 25 2,196,810 12. Institut dentaire: 2,758,864 86 563,213 11 2,195,651 75	Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
12. Institut dentaire:			VI. Instruction publique								
12. Institut dentaire:	2.156.651.25	2.196.810	B. Université Report	2 758 864	86	563.213	11	2.195.651	75		
56,132 46 54,900 2. Loyer 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	2,100,001 20	2,100,010		2,700,001					•		
56,132 46 54,900 C. Loyer 18,000											
d. Recettes	56,132 46	54.900	_						85		
13. Institut de médecine légale: 28,018 55 3,123 55 6, Matériel d'enseignement 13,400 3,846 50 3,846		,	d. Recettes	_	_		80				
45,027 08 47,900 47,900 6 47,900 6 6 Matériel d'enseignement 12,411 82				_	-	4,500	_	,			
260,000						3,123	55)			
C. Loyer d. Recettes 1.4. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile; a. Contribution aux frais des cliniques 360,000 38,044 38,000 38,000 38,000 38,000 3,000 3,000	45,027 08	47,900				_	-	46,859	82		-
14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile; a. Contribution aux frais des cliniques 360,000 38,244 38,000 51,000 51,000 50,000 5				13,400	_	3.846	 50	J			
260,000 38,000			14. Subvention de l'Etat pour les cliniques			3,010					
38,244	260 000 —	360 000		360,000				360 000			
3,000				300,000			_	300,000		_	
10,750	0.000	2 000		38,075	20	_	_	38,075	20		-
10,750	3,000 —	3,000		3 000				3.000			
1,664 51 2,970 1,664 51 2,970 2,271 50			d. Indemnité pour l'entretien des bâtiments			_	_				-
1,664 51 2,970	5000 —	5,000		5,000				5 000			
1,664 51 2,970				3,000			_	3,000			
1,664 51 2,970			a. Traitements			8	4 5)			
A Recettes C	1.664.51	2.970				_	_	2 271	50		
17. Institut de recherches touristiques: a. Traitements 1,840 2,840 4	1,001,01	2,010	d. Recettes						00		
248 07				_	-	3,600	-	J			
248 07 1,830				7,254	70			,			
C. Recettes	248 07	1,830	b. Matériel d'enseignement			_	-	1.840	74		
18. Maître de sport de l'Université: { a. Traitement		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	c. Recettes	_		9.300	_	2,626			
b. Subsides et allocations -			18. Maître de sport de l'Université:			3,000		ĺ			
2,576,717 37 2,721,160 C. Ecoles moyennes 1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	_ _	_		7,417	05		65	} _	_		60
*185,000 — 185,000 1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	0 550 515 95	0 501 100	b. Subsides et allocations	0 000 111	00			0 700 000	00		-
* 185,000	2,970,717 37	2,721,160	C. Ecoles movennes	3,388,111	82	659,725	96	2,120,300	<u> 20</u>		-
Note Note	* 185,000 —	185,000	_								
moyennes supérieures 955,830 40 124,059 831,771 40			vention de l'Etat	201,905	-	16,905		185,000			
2,181,155 75 2,240,000 3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	829,737 90	864,000		955,830	40	124,059		831.771	40		
19,495 55 20,200	2,181,155 75	2,240,000	3. Subventions de l'Etat aux progym-								
19,495 55 20,200 a. Traitements et frais de déplacement 19,283 45 — 19,283 45 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 1,560 31 — 45,305 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,560 31 — 45,305 — 1,7953 — — 1,7953 — 1,7953 — 1,7953 — — 1,7953 —				2,183,048	60		_	2,183,048	60		
1,602 25 1,500 b. Frais de bureau 1,560 31 — 1,560 31 — — 1,560 31 — — 1,560 31 — — — 45,305 — — — — 45,305 — — — — — 45,305 — — <t< td=""><td>19,495 55</td><td>20,200</td><td></td><td>19,283</td><td>45</td><td></td><td></td><td>19,283</td><td>45</td><td></td><td>_</td></t<>	19,495 55	20,200		19,283	45			19,283	45		_
13,969 40 36,712 — 36,712 — 36,712 — 432,618 45 — 2000			b. Frais de bureau		1	_				_	-
36,712 — 117,307 — 117,307 — 6,000 28,000 7. Remplacement de maîtres malades 50,385 05 16,618 80 33,766 25 — — — — — — — — — — — 12,000 36,712 — 28,000 7. Remplacement de maîtres malades 50,385 05 16,618 80 33,766 25 — — — — — — — — — — — — — — — — — —						2.082	_				
432,618 45 440,000 9. Caisse d'assurance, subside 438,741 45 — — 438,741 45 — — 438,741 45 — — 438,741 45 — — 800 — — 800 — — 800 — — 800 — — — 9,828 — — — 9,828 — <t< td=""><td>36,712 —</td><td>28,000</td><td>7. Remplacement de maîtres malades .</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>_</td></t<>	36,712 —	28,000	7. Remplacement de maîtres malades .								_
432,618 45 440,000 9. Caisse d'assurance, subside 438,741 45 — 438,741 45 — — 800 — — — 12,000 11. Subventions pour fournitures scolaires 9,828 — — 9,828 — —	117,307	6,000		171 462	85			171 462	85		_
800 — 800 10. Cours de perfectionnement	432,618 45	440,000				_					
	800 —		10. Cours de perfectionnement	800					1 1	_	-
3,003,030 20 3,003,300 31 1 159,664 80 3,938,520 31	9 000 000 00		11. Subventions pour fournitures scolaires		-	150.00	00				_
	3,003,030 20	ə,ooə,əuu ——————————————————————————————————		4,000,185	11	109,664	00	0,000,020	91		-

		Ca	nton de Berne — Comp	ote gén	ıér	al po	ur	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes))	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes))
de 1942		de 1943	Translation and compression		bru	tes		" 1	net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			VI. Instruction publique								
			D. Ecoles primaires								
7.490.693	55	7,630, 000	_	7,515,603	80	216	2 5	7,515,387	55		_
8,724				52,374		42,500		9,874		_	
194,000		194,000		250,000	1 11	56,000		194,000	_	,	-
751,281				841,723	95	98,343		743,380	95		
14,946	52	15,000	5. Subventions à des écoles pour ma- tériel d'enseignement et bibliothèques	29,004	01	14,000		15,004	01		
49,439	90	50,000		20,001		11,000					
,			maisons d'école	57,619	40	10,000	_	47,619	40	-	-
	•	002.000	7. Ecoles de couture:	000 155	0.5	110	50	902 042	25		
803,627				803,155 12,500		112	5 U	803,043 12,500	33		
12,000		12,500	8. Gymnastique:	12,500				12,000			
0.000	90	10 500	(a Inquastour at expense traitements at autres frais	14,207		2,000		12,207			-
8,988	22	10,5 00	b. Cours et subsides	34,418	25	24,904		9,514	25		-
110.000	0.5	140 450	9. Inspecteurs d'écoles:	194 020	20			124,030	20		
113,238 4,694				124,030 5,560				5,560			
4,094	-		10. Enseignement par sections de classe	603			_	603			
47,999	15	52,000	11. Enseignement des travaux manuels	52,383	11	2,500		49,883		_	_
56,928	15	57,000	12. Subventions pour fournitures scolaires	83,140		27,000		56,140		_	-
55,366			13. Ecoles complémentaires	82,987		26,323					-
97,018			14. Remplacement d'instituteurs malades	149,548	50	49,391	05	100,157	45		-
7,409		0,000	15. Remplacement de maîtresses de couture malades	10,340	30		_	10,340	30		_
37, 030	_	39,500	16. Subventions aux établissements et								
			classes spéciaux pour enfants anormaux	69,236	80	30,800	-	38,436	80		-
004.054	0.5	004.000	17. Enseignement de l'économie domestique:	400 740	CF	007 000	20	292,055	25		
294,654 13,495		301,000 15,000		499,748 53,310		207,693 39,610		13,700	-	-	
465		1,000		1,044		441		603			
6,000		10,000		_		10,000	-			10,000	_
60,456	95	64,000	18. Maîtresses de couture, caisse de re-	400 000		W O 000		24.002	0.0		
000.000	75	10.000	traite, subside	133,826	80	72,000	_	61,826	80		-
298,263	75	10,000	19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	429,325	95			429,325	95		_
22	5 0	100	20. Comm. conc. les prestations en nature	121	1 11	_	_	121	- 11		
		-	21. Subventions de l'Etat aux écoles enfantines	25,625	-	_		25,625	-	_	
10,414,743	68	10,265,050	E. Ecoles normales	11,331,439	90	713,835	05	10,617,604	85		
	_		1. Ecole normale allemande des instituteurs								
			A. Section inférieure à Hofwil:								
21,580			a. Administration	21,945		643	1	,			-
79,288				78,295		4,845					
18,549	85	22,000	c. Nourriture	26,829	40	665	10	26,164	30		
5,616	25	5,000		3,550	35			3,550	35		
3,403				3,053		263	_	2,790			
1,154	05	2,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	1,822	65	_	_	1,822	65		-
10,057				11,891	1 1		-	11,891		-	-
2,812 20,200				2,941		453 2,200	1	2,488 $20,200$			
929		20,200 1,000		22,400 $2,256$		5,216			_	2, 960	15
1,581			g. Augmentation et diminution à		30	0,210				= ,000	10
			l'inventaire	1,011	-	5,153	1	_	_	4,142	1 1
21,640	_	22,000	h. Pensions			20,230	_			20,230	
141,673	60	141,900		175,996	85	39,669	60	136,327	25		
	1		I								

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	,
de 1942	de 1943	Rubriques un compte		bru	tes		net	tes	-
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		VI. Instruction publique							
		E. Ecoles normales							
		B. Section supérieure à Berne:							
159 50	500	a. Administration:	577	57		577	57		
4,353 45		· ·	9,222		2,600 50		1	•	
4,432 2 0			4,432			4,432		, <u> </u>	
541 09	800	4. Frais de bureau	638		50 20				
7 96 60		5. Bâtiments, entretien	877			877	1000		
		b. Enseignement:							
91,640 30	91,270		157,793	10	70,133 9	87,659	20		
4,960 51	3,500	2. Matériel d'enseignement, biblio-							
		thèque, etc.	5,428		1,003 4				-
16,100 —	16,100		16,100			16,100			-
17,100 —	18,000	and the second s	16,313		13 09	,			
1,151 80	1,400		1,315	25	_	1,315	25	_	
500 00	800	f. Ecole d'application:	4,738	20	4 220	400	20		
592 30	100	0	18		4,338 —	- 400 - 18	1	_	_
1,169 85		Harristo de contragologo de la contractica del la contractica del la contractica de la contractica de la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la contractica del la	6,636	1 1		6,636			
6,632 35		0, 0	5,634		5,788 4		_	154	15
125 63			0,001	00	0,700	1		101	10
120 00		bliothèque	117	52	_ _	- 117	52		_
1,000 —	1,000		N	_	1,000 -	_		1,000	_
148,755 58		C	229,843	79	84,927 5	144,916	13		
140,100 00	100,200	•			04,521 5	144,010	_		
		2. Ecole normale de Porrentruy:							
13,973 15			13,500		186 40				
60,126 24			63,409		502 —	62,907			_
14,166 57	14,000		15,325	48	101 —	15,224	48		
659 70	900	d. Frais généraux:	5.46			5.46			
652 70	500		546			546			
1,514 1 5	1,000		1,883	97		1,883	97		
5,816 90			4,587	90	560 -	4,027	90		_
2,606 87			2,474		15 20				
		e. Exploitation agricole	153			153			_
2,013 —		f. Augmentation et diminut. à l'inventaire	844	_	2,784 -		_	1,940	
10,625 —	8,000	g. Pensions		_	9,600 -		-	9,600	-
7,828 —	4,500		4,455	-	_ -	4,455	-	_	-
94,046 58	95,900		107,179	81	13,748 6	93,431	21	_	
		3. Ecole normale de Thoune:		— ;					
15,500 10	16,000		15,887	90	585 2	15,302	65		_
78,294 71	78,500	b. Enseignement	84,830	07	4,901 9	79,928	12	_	
	,	c. Frais généraux:							
793 75			840		63 80			_	
798 52	500		555	35		- 555	35		-
	_	3. Vêtements, linge et blanchissage		-				_	
4,722 30			3,425		900 -	2,525			-
1,261 48			1,955	1 1	276 80			_	
12,300 —	12, 300		12,300		749 0	12,300		_	_
$\begin{array}{c c} 192 & 80 \\ 4,000 & \end{array}$	4,000	 e. Augmentation et diminut. à l'inventaire f. Subvention de la ville de Thoune . 	1,429		742 90 4,000 —	686	10	4,000	
13,263 80	,	•	13,583	70	340 8	$\frac{1}{13,242}$	90		
		, -							
122,741 86	121,500		134,807	92	11,811 5	122,996	42		
						971			
,	-	•	-			sed			

Proceedings		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1943			
Fr. Ol. Fr. Administration courante Fr. Cl.		Rubriques du compte)						
Administration courante	de 1942	de 1943			bru	tes	1	nett	tes	
VI. Instruction publique R. Eeoles normales 4 Ecole normale de Delémont: a. Administration 54,334 (e) 54,000 18,000 91 18,000	Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
B. Ecoles normales			Administration courante							
17,466 75			VI. Instruction publique							
17,466 75 17,000 a. Administration 18,073 66 586 65 586 65 54,000 18,000 18,000 18,000 c. Nouriture 20,979 34 2,355 70 18,619 64			E. Ecoles normales							
2,072 35	54,334 08	54,000	a. Administrationb. Enseignementc. Nourriture	54,164	79	1,050 -	53,114	79	_	_
18,300 — 18,300	3,191 13 4,931 65	500 1,000 6,000	 Entretien des bâtiments Mobilier, ustensiles Vêtements, linge et blanchissage Chauffage, éclairage et énergie électr. 	2,266 332 8,014	20 30 55	200 - - 1,600 -	2,066 332 6,414	20 30 55		_
1,516 35	18,300 — 872 65 1,779 — 18,227 50	18,300 500 — 18,000	e. Loyer	18,300 519 2,540	75 —	1,526 1,488	18,300 5 — 1,052		1,006	40
1,670 — 1,670					1 11	_				
1,670	104,657 82	104,990	-	134,184	49	24,535 8	2 109,648	67		_
Scolaire suisse	1,942 50 17,535 2 0	2,000 18,500	a. Pensions.b. Cours de répétition et de perfectionnement	12,851 18,386	40 35		5 1,828 - 18,386	35		
75,000 — 75,					-					_
1. Ecole normale de Berne-Hofwil: 141,673 60 141,900	75,000 —	75,000								
290,429 18 292,100 405,840 57 124,597 19 281,243 38 — — 94,046 58 95,900 2. Ecole normale de Porrentruy 107,179 81 13,748 60 93,431 21 — — 104,657 82 104,900 4. Ecole normale de Delémont 134,184 49 24,535 82 109,648 67 — — 611,875 44 614,400 22,170 5. Dépenses diverses 134,184 49 174,693 11 607,319 68 — 21,147 70 22,170 6,000 6. «Berner Schulwarte», subvention 33,307 75 11,023 05 22,284 70 — — 75,000 75,000 75,000 — 75,000 — — 75,000 — — 75,000 — — 75,000 — — 75,000 — — — 75,000 — — — — — — — — — — — — —	141,673 60	141,900	A. Section inférieure à Hofwil			39,669 6				
104,657 82 104,900 4: Ecole normale de Delémont 134,184 49 24,535 82 109,648 67 — — — — — — — — — — — — — — — — — —	290,429 94,046 58 122,741 86	292,100 95,900 121,500	2. Ecole normale de Porrentruy 3. Ecole normale de Thoune	405,840 107,179	57 81	124,597 1 13,748 6	9 281,243 0 93,431 0 122,996	38 21 42	_	
	104,657 82 611,875 44 21,147 70 6,000 —	104,900 614,400 22,170 6,000	 4: Ecole normale de Delémont 5. Dépenses diverses 6. «Berner Schulwarte», subvention 7. Allocation prélevée sur la subvention 	134,184 782,012 33,307	49 79 75	24,535 8 174,693 1 11,023 0	2 109,648 1 607,319 5 22,284	67 68 70		_
021,020 04 200,110 10 000,004 38 —	564 099 14	567 570				-	6 560 607	30	75,000	
	904,U23 14	967,570		621,320	94	200,716	0 060,604	36		_

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pot	ır	1943						
Compte de 1942	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépense		Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses	:)	Avoir (Recettes	3)			
ue 1542	ue 1340		brutes			brutes					net	tes	
Fr.	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
		Administration courante											
		VI. Instruction publique											
		F. Institutions de sourds-muets											
		1. Etablissement de Münchenbuchsee:	l										
19,247		a. Administration	21,869		251	55				-			
22,499			25,890		2,625					-			
36,380	40,00	c. Nourriture	45,090	52	1,790	15	43,300	37	_	-			
4,116			5,140	41		_	5,140	41					
5,302			7,551		1,316				_	-			
5,073 4 10,524		, 0	6,583		195		6,388			-			
5,707			14,406 11,014		2,596 7,591		11,810 3,422						
19,200 -	19,20		19,200		,551 	-	19,200						
752	1,00		11,017		10,359		657			_			
735		g. Exploitation agricole	8,394		8,362			87		_			
4,721 (37,191 -		h. Caisse d'assurance, subside	5,809		1,913			20		_			
1,074			452 1,328		46,506	60		_	46,053	85			
804		l. Allocation prélevée sur la subvent fédérale			1,004	65			1,004	65			
97,341	89,00	-	183,748	92	84,514			74		_			
		-				_				\vdash			
6,000	7, 00	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern:											
	_	Subvention de l'Etat	7,000			_	7,000	-		_			
6,000	7,00	<u>D</u>	7,000			_	7,000						
0.007													
2,037	2,03	9 3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets			0.027	05			9.027	0.5			
9.09%	0.00				2,037				2,037				
2,037	5 2,03				2,037	95			2,037	95			
97,341	80.00	1. Etablissement de Münchenbuchsee	183,748	0.0	04 514	10	00.924	74					
6,000 -		2. Etablissement de munchenbuchsee	7,000		84,514	10	99,234 7,000			_			
2,037		3. Intérêts du fonds de l'institution des	1,000				,,000						
		sourds-muets		_	2,037	95		_	2,037	95			
101,303	93,97	2	190,748	92	86,552	13	104,196	79		_			
		G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences											
146,294	5 184,20	1. Allocation prélevée sur la taxe des billets		_	186,538	40			186,538	40			
38,400 -	36,00	2. Musée historique, subvention	43,750		7,750	_	36,000		_	-			
26,000 -	32,00		32,000		_	-	32,000		_	-			
2,700 - 5,000 -	3,00		3,000	1 11			3,000						
600 -	5,00 - 60		5,000 600	1 11	_		5,000 600		_				
14,500 -	14,50		14,500	1 . 11		_	14,500	_					
7,994	and the same of the same	8. Conservation de monuments historiques	7,638	40	1,300		6,338			_			
35,000 -	60,00		60,000	$\left - \right $		-	60,000			$\left - \right $			
900 - 700 -		10. Musée alpin, subvention	900	1 11	-	-	900	-					
1,500 -		11. Musée jurassien de Delémont, subvention 12. Société cantonale de musique, subvention	700 1,500				700 1,500						
4,000 -		13. Orchestre de la ville de Berne, subvent.	14,000			_	14,000						
7,000 -	10,00	14. Station scientifique du Jungfraujoch, subvent.	10,030		30	_	10,000	_	_	_			
2,000	2,00	15. Université populaire, subvention	2,000			_	2,000	_					
		_	195,618	40	195,618	40	-			_			

Budget de 1943 Fr. 622,800 78,500 211,100 581,700	Administration courante VI. Instruction publique H. Librairie seolaire 1. Matériel d'enseignement: a. Provisions en magasin au 1er janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement		Ct.	Avoir (Recettes		Doit (Dépenses Fr.	net	Avoir (Recettes	
Fr. 622,800 78,500 211,100 581,700	Administration courante VI. Instruction publique H. Librairie seolaire 1. Matériel d'enseignement: a. Provisions en magasin au 1er janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement	748,388 135,889	75		Ct.	Fr.	Ct.		Ct
622,800 78,500 211,100 581,700	VI. Instruction publique H. Librairie scolaire 1. Matériel d'enseignement: a. Provisions en magasin au 1er janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement	748,388 135,889	75	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
78,500 211,100 581,700	H. Librairie scolaire 1. Matériel d'enseignement: a. Provisions en magasin au 1er janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement c. Produit de la vente de matériel d'enseignement seignement	135,889 — —				748,388	7 5		
78,500 211,100 581,700	 Matériel d'enseignement: a. Provisions en magasin au 1^{er} janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement c. Produit de la vente de matériel d'enseignement 	135,889 — —		_		748,388	7 5		
78,500 211,100 581,700	 a. Provisions en magasin au 1^{er} janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement c. Produit de la vente de matériel d'enseignement 	135,889 — —		_	_	748,388	7 5		
78,500 211,100 581,700	 b. Frais de confection de matériel d'enseignement	135,889 — —		_	_	748,388	7 5		
581,700	c. Produit de la vente de matériel d'en- seignement		-			195 000	71		-
		884.278	-	10 0 0 0 00 00		135,889	71		
91,500		884.278	-	244,684 $707,267$		_		244,684 707,267	
	,		46	951,951	49	_		67,673	03
29,900 500 8,500 7,200 800 29,000 1,500 77,400	2. Frais: a. Traitements	28,317 557 8,312 7,200 2,756 33,085 2,932 83,162	90 71 26 15 30	52 		28,317 557 8,259 7,200 958 33,085 2,932 81,311	90 82 - 44 15 30		
91,500 77,400 6,500 7,600	3. Produit de roulement: Matériel d'enseignement Frais Feuille officielle scolaire, frais Déficit de roulement, retrait de la réserve	83,162 9,269	07 75	1,850 — 22,908	71 — 08			_	_
7	7,400 6,500 7,600	Matériel d'enseignement	Matériel d'enseignement	71,500 Matériel d'enseignement	Matériel d'enseignement	01,500 Matériel d'enseignement	Matériel d'enseignement	Matériel d'enseignement	Matériel d'enseignement September Se

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 194 3	1943 Rabiiques du comple	bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		J. Subvention fédérale pour l'école primaire				
546,687 —	516,580	1. Subvention de la Confédération	_ -	546,687 —	- -	546,687 —
75,000 —	70,000	2. Emploi de la subvention: a. Subvention à la caisse d'assurance				
56,000 —	56, 000	des instituteurs (VI. D. 4.) b . Suppléments de pensions à des ins-	70,000 —	- -	70,000 -	- -
		tituteurs retraités (VI. D. 3)	56,000 —	_	56,000 —	- -
75,000 —	75,000	normales de l'Etat (VI. E. 7.)	75,000 —		75,000 —	_ _
25,000 —	30,000		24,000		24,000 —	
19,400 —	45,000	e. Subventions extraordinaires en fa-	21,000			
	es.	veur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps				
80,000 —	75,000	enseignant (VI. D. 2.)	45,000 —	_ -	45,000 —	- -
00,000 —	75,000	délivrance de vêtements et d'aliments				
30,000 —	30,000	aux élèves primaires nécessiteux . g . Subventions aux communes pour la	80,000 —		80,000	_
		gratuité du matériel d'enseignement	20,000		29,000 —	
7,500 —	7,500		29,000 —		29,000	
		seignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.)	5,500 —	_ _	5,500 —	_ _
22,450 —	11,250	i. Subsides en faveur des institutions	,,,,,			
		générales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894	14,000 —	_	14,000 —	_ _
8,200 —	7,500	k. Subsides en faveur des cours de per- fectionnement du corps enseignant				
20,000		primaire (VI. E. 5b.)	9,500 —		9,500 —	- -
30,000		 l. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise à la 				
74,000	74,000	retraite anticipée (VI. D. 4.) m. Subside pour l'assurance des maî-	30,000 —	_ -	30,000 —	- -
		tresses de couture (VI. D. 18.)	73,250 —	_ -	73,250 —	_
30,000	30,000	veur des anormaux (VI. D. 16.)	30,000 —		30,000 —	_ -
10,700 —	2,000		2,000 —		2,000 —	_ _
3,437 —	3,330	p. A la disposition du Conseil-exécutif,	2,000		_,000	
	,	pour être employé conformément à la loi fédérale	3,437 —		3,437	_ _
_			546,687 —	546,687 —		
		*				
1		a	1 1	1	1	1

		Ca	nton de Berne — Comp	te gé	néı	ral poi	ır	1943			
Compte		Budget	Ruhriguag du compto								
de 1942		de 1943	The state of the s		br	utes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
<i>500</i> 500			VI. Instruction publique K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme 1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool . 2. Refuges pour enfants, subvention .			500 — — 500	_	 500)
									q		
3,869,836	37 20 68 14	2,721,160 3,865,500 10,265,050 567,570	D. Ecoles primaires	112,97 3,388,11 4,098,18 11,331,43 821,32 190,74	1 82 5 11 89 90 20 54 48 92	2 659,725 159,664 713,835 260,716 2 86,552	56 80 05 16 13	2,728,386 3,938,520 10,617,604 560,604 104,196	26 31 85 38		
17,626,550	78		H. Librairie scolaire	976,71 546, 68 50	0 28 37 — 00 —		28 	_	16		
31,953	55	32,496	VII. Affaires communales A. Frais d'administration de la Direction 1. Traitements des fonctionnaires	37,28	34 10	600		36,684	10		
13,255 4,996 4,704 —	55 33 70	13,537 5,000 5,000	 Traitements des employés Frais de bureau et de déplacement 	14,26 11,01 9,24 88	58 25 4 43 5 40 31 35	752 3 2,927 6 4,622 5 —	50 45 70	13,515 8,086 4,622 881	75 98 70 35		
54,910	13	56,033	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 7,757.88	72,69	03 53	8,902	65	63,790	88		

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pou	r 1943	
Compte	Budget	D 1	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	Rubriques du compte		rutes	n	ettes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	t. Fr.	Ct. Fr. C	ct. Fr. Ct.
		Administration courante				
		VIII. Assistance publique				
		A. Frais d'administration de la Direction				
65,677 45 179,954 65 45,692 12 17,883 30	186,000 38,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	66,204 184,534 39,657 18,000	4,705		70 — —
309,207 52	314,000	3.20,000	308,396	6,363		B5 — —
413 70 57,186 65 28,998 21 24,418 85 1,200 — 112,217 41	70,000 29,000		365 4 71,119 5 31,977 0 24,184 7	0 - 20 -	- 365 4 - 71,119 5 - 31,957 0 - 24,184 7 - 127,626 6	60 — — 08 — — 70 — —
2,863,828 — 1,882,836 40 1,374,975 42 3,652,227 57 200,000 — 9,973,867 39	1,500,000 3,800,000 200,000	manente	2,794,602 7 1,706,927 5 1,929,748 6 4,254,690 4 200,000 - 10,885,969 3	8,430 7 2 602,167 1 8 653,719 1	30 2,789,368 9 75 1,698,496 7 17 1,327,581 4 12 3,600,971 3 — 200,000 — 34 9,616,418 4	75 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte d		Doit (Necettes)						
de 1942	de 1943	1		brutes			nettes			
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VIII. Assistance publique								
		D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions								
5,2 56 5 0		(1. Hospice de l'Oberland à Utzigen	5,407			-	5,407			-
6,260 40 5,245 20		2. Hospice du Seeland à Worben 3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	6,036 5,273			_	6,036 5,273			
5,245 20 3,564 50	1	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil	3,635	1		_	3,635		_	_
4,805 30	10 500	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl	5,015	20			5,015		_	-
5,030 90		6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg	4,858		1 600	-	4,858 4,824			-
4,861 70 7,456 25		7. Hospice du district de Signau à Langnau 8. Hospices communaux divers	6,514 7, 449		1, 690	_	7,449		_	
		,	44,190		1,690		42,500			
42,480 75	42,500		41,100		1,000	-		-		-
		E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions			-					
0.000	9,000		2,000				2,000			_
2,000 - 20,000 -	2,000 20,000	O No. 11/1 II NO. 11 to Welliams	20,000		_	_	20,000	_		_
4,500 —	4,500	3. Orphelinat de Belfond	4,500	_		-	4,500			_
4,500 —	4,500	4. Orphelinat de Courtelary	4,500			-	4,500	-	1	-
5,000 —	5,000	5. Orphelinats de Delémont 6. Maison d'éducation d'Oberbipp	5,000 10,822			-	5,000 10,822	-	_	
$\begin{array}{c} 10,667 \\ 2,000 \end{array}$	10,822 $2,000$	= 35 : 31/1 (!] - C4-!	2,000				2,000			_
7,000 —	7, 000	O M	2,000				_,			
	,	de Berthoud	7, 000	-		_	7,000	-		-
10,000 —	10,000	9. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg	10,000				10,000		_	
2,000 —	4,000	4 . 4 . 11	10,000				10,000			
2,000	1,000	de Delémont	4,000	_		_	4,000	_		_
67,667 —	69,822	-	69,822	=		=	69,822	_		<u> -</u>
		F. Foyers cantonaux d'éducation								
44 054 05	44.00	1. Landorf	11,976	26	80	50	11,895	76		
11,651 65 12,047 43			11,976		2,931				_	_
28,624 85			37,533		1,110					_
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		d. Frais généraux:			555					
2,279 85			2,361			-	2,361			-
4,635 2 8	4,500		4,908 12,615		1,226	23	4,908 11,389			
6,724 19 7,153 80			12,010	00	1,220	20	11,000	. 0		
2,200 00	0,000	électrique	6,118		391					-
6,280 86			5,851		415				-	-
9,267 50			9,100 54,413	1 11	120 71,809		8,980			25
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	7,400	f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	5,203		2,280		2,923			
23,568 70	21,500	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	105		26,829		_		26,723	90
54,524 62		11000,047, 30 (2. 0000000000000000000000000000000000	164,056	50	107,193	48	56,863	02		_
- 1,0-1	20,000					-				
1 1			l,				l l	- 11		1

-	Fr. 11,990 11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 23,000 57,855	Rubriques du compte Administration courante VIII. Assistance publique F. Foyers cantonaux d'éducation 2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	Toit (Dépenses 11,934 14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 27,346 1,715 — 116,777	55 75 30 40 69 79 29 16 —		Ct. Fr. 80 11,909 20 12,814 30 31,590 — 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 — 309 50 —	75 55 - 40 44 34 19 41	Fr.	Ct.
12,590 40 12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,990 11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 23,000 57,855	Administration courante VIII. Assistance publique F. Foyers cantonaux d'éducation 2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	11,934 14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	55 75 30 40 69 79 29 16 —	24 1,526 330 — 62 99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	80 11,909 20 12,814 30 31,590 — 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 — 309 50 —	75 55 - 40 44 34 19 41 - -	Fr. — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	
12,590 40 12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 8,097 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,990 11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 23,000 57,855	VIII. Assistance publique F. Foyers cantonaux d'éducation 2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	11,934 14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	55 75 30 40 69 79 29 16 — 29 —	1,526 330 — 62 99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	80 11,909 20 12,814 30 31,590 — 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 — 309 50 —	75 55 40 44 19 41 		
12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	VIII. Assistance publique F. Foyers cantonaux d'éducation 2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	75 30 40 69 79 29 16 — 29 —	1,526 330 ——————————————————————————————————	20 12,814 30 31,590 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 309 50	55 	 6,635	
12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	F. Foyers cantonaux d'éducation 2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	75 30 40 69 79 29 16 — 29 —	1,526 330 ——————————————————————————————————	20 12,814 30 31,590 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 309 50	55 	 6,635	56
12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	2. Aarwangen: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	75 30 40 69 79 29 16 — 29 —	1,526 330 ——————————————————————————————————	20 12,814 30 31,590 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 309 50	55 	 6,635	56
12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	14,340 31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	75 30 40 69 79 29 16 — 29 —	1,526 330 ——————————————————————————————————	20 12,814 30 31,590 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 309 50	55 	 6,635	566
12,082 60 29,716 86 2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	11,265 29,700 1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers c. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	31,920 3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	30 40 69 79 29 16 — 29 —	330 — 62 99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	30 31,590 3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 — 309 50 —	40 44 34 19 41 —		566
2,959 52 2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 3,008 — 23,705 50 55,278 58	1,500 2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole	3,595 2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	40 69 79 29 16 — 29		3,595 25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 — 309 50 —	40 44 34 19 41 —	6,635	56
2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 3,008 — 23,705 50 55,278 58	2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	 Entretien des bâtiments Mobilier, ustensiles Vêtements, linge et blanchissage Chauffage, éclairage et énergie électr Frais généraux divers Loyers Exploitation agricole Augmentation et diminut. à l'inventaire Pensions 	2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	69 79 29 16 — 29 —	99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 - 309 50	44 34 19 41 — —	6,635	56
2,353 45 8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 3,008 — 23,705 50 55,278 58	2,200 9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	2. Mobilier, ustensiles	2,441 6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	69 79 29 16 — 29 —	99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	25 2,379 45 6,731 10 4,330 75 3,463 8,200 85 - 309 50	44 34 19 41 — —	6,635	56
8,819 44 3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	9,500 5,500 5,100 8,200 4,100 	3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole	6,830 4,490 3,962 8,200 27,346 1,715	79 29 16 — 29 —	99 160 498 — 33,981 1,406 22,307	45 6,731 10 4,330 75 3,463 — 8,200 85 — 309 50 —	34 19 41 — —	6,635	56
3,183 — 5,168 66 8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58	5,500 5,100 8,200 4,100 - 23,000 57,855	4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	3,962 8,200 27,346 1,715	16 29 	498 33,981 1,406 22,307	10 4,330 75 3,463 — 8,200 85 — 309 50 —	19 41 — —	6,635	56
8,200 — 9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58 10,284 77	5,100 8,200 4,100 - 23,000 57,855	5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	3,962 8,200 27,346 1,715	16 29 	33,981 1,406 22,307	8,200 85 — 309 50 —			56
9,097 85 3,008 — 23,705 50 55,278 58 10,284 77	4,100 — 23,000 57,855	f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	27,346 1,715 —	29 — —	1,406 22,307	85 — — 309 50 —			56
3,008 — 23,705 50 55,278 58 10,284 77	23,000 57,855	f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	1,715 —		1,406 22,307	309			56
23,705 50 55,278 58 10,284 77	57,855	h. Pensions			22,307	50 —		22,307	-
55,278 58 10,284 77	57,855		116,777	22			-	22,307	
10,284 77		2 Carlian	116,777	22	60,397	00	00		50
		2 Carlian	0	1 11		20 56,380	02		_
35,995 96 2,207 58 2,096 89 18,006 35 6,419 11 6,144 81 14,800 — — 35,424 27 3,423 — 25,816 05 50,239 67	10,870 11,405 26,850 1,900 1,800 15,300 7,800 5,200 14,800 — 17,383 — 21,900 56,642	a. Administration	10,591 10,710 36,732 3,142 2,390 16,933 5,625 7,272 14,800 — 79,389 7,027 622 195,237	34 42 15 72 01 65 15 — 88 50 70	66 899 528 427 590 882 42 259 — 106,117 2,003 26,991 138,807	9,811 36,203 80 2,714 1,800 10 16,050 12 5,583 45 7,012 14,800 — 79 — 5,024 15 —	34 92 35 72 91 53 70 — 50 —		_
12,236 90 9,635 27 25,166 50 10,781 65 4,987 81 8,944 93 1,805 89 3,040 04 5,915 — 24,295 98 4,716 — 16,395 — 46,539 01	11,000 8,960 23,400 5,000 4,500 6,500 5,000 2,250 6,590 10,130 14,000 49,070	4. Kehrsatz: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien et bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	11,934 11,570 30,701 2,276 2,506 14,357 4,925 5,244 6,590 59,728 19,173 86 169,094	95 99 29 72 — 62 — 30	1,179 4,142 2,046 1,897 2,448 500 462 900 86,986 — 16,826 117,388	$\begin{array}{c cccc} & 7,428 \\ 55 & 28,655 \\ & & 2,276 \\ 609 & 11,908 \\ & & 4,425 \\ 10 & 4,781 \\ & & 5,690 \\ & & & \\ & $	95 99 69 72 90 —		-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	;)
de 1942	de 1943	rusiiques uu compte	1	bru	tes		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		VIII. Assistance publique							
		F. Foyers cantonaux d'éducation							
40.404.05	44.400	5. Bretièges:	11 001		625 0	10 575	05		
10,164 85 11,820 50			11,201 11,558	47	625 0	5 10,575 - 11,558		_	
25,579 —	23,600	c. Nourriture	31,799		929 –	30,870		_	-
4 0 40 50	4 400	d. Frais généraux:	2,187	75	270 -	1,917	75		
1,343 70 3,474 30			2,187 $2,424$			- 1,917 - 2,424		_	
7,409 45	6,600	3. Vêtements, linge et blanchissage	9,650	19	981 5	0 8,668	69	_	-
8,320 15			9,175		90 -	9,085			
6,137 90 16,700 —	5,300 16,700		7,210 16,700	70	1,214 6	5,996 - 16,7 00		_	
12,586 60			35,459	70	52,635 6	0 —	-	17,17 5	90
381 —		g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	4,591		2,557 -	2,034		20,000	20
20,399 — 1,655 —	18,500 1,500		328	70	21,229 - 1,625 -			20,900 1,625	
56,690 25			142,286	95	82,156 8	9 60,130	15		
56,690 25	60,760		142,200	-	02,100	00,100			-
9,144 35 8,015 — 20,451 45 364 60 527 8,518 90 4,485 70 1,825 10 6,400 — 3,848 65 1,200 — 14,160 —	8,300 20,000 1,500 2,000 7,000 5,500 4,000 6,400	b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyer f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	9,807 8,360 20,798 92 4,188 9,219 3,683 2,480 6,400 14,663 4,000 —	75 50 80 80 60 65 -	13 3 ———————————————————————————————————	8,360 20,608 - 92 2,188 0 7,931 0 3,572 - 290 - 6,400	75 50 80 10 40 65		_
42,923 75	43,800		83,695		39,904 1	5 43,790	85		
54,524 62 55,278 58 50,239 67 46,539 01 56,690 25 42,923 75	57,855 56,642 49,070 60,760	1. Landorf	164,056 116,777 195,237 169,094 142,286 83,695	22 98 86 95	107,193 4 60,397 2 138,807 7 117,388 8 82,156 8 39,904 1	56,380 56,430 55 51,706 60 60,130	02 27 51 15	_	
306,195 88			871,148		545,847		-		
			,		,,,,,				

Compte de 1942 Fr. Cr.		Rubriques du compte Administration courante VIII. Assistance publique G. Secours aux vicillards, veuves et	Doit (Dépenses		Avoir (Recette: ites Fr.		<u> </u>		Avoir (Recetter ites	
Fr. Ci	t. Fr.	VIII. Assistance publique	Fr.			Ct.	<u> </u>	_		Ct.
3,835,098 9		VIII. Assistance publique	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		VIII. Assistance publique								1 !
							i			
		G. Secours aux vieillards, veuves et							-	
		orphelins nécessiteux.								
1		b. Aide aux vieillards, veuves et orphe-			4,295,180	73	—		4,295,180	73
		lins, incl. subsides aux aides communales à la vieillesse	4,326,971	10	31,790	37	4,295,18 0	73		-
854,984 - 100,000 -	1,200,000 100,000	a. Subvention fédérale	, —	_	746,876	75		_	746,876	75
200,000 -	200,000		_	-	100,000				100,000	
1,154,984 -	1,500,000	térieur (IXa H. 6. b.) d . Aide aux chômeurs âgés	 1,140,862	05	200,000 93,985	30	 1,046,876	7 5	200,000	_
200,000 -	200,000	3. Subvention de la régie des sels		-	200,000			_	200,000	-
200,000 —	200,000	4. Subsides à la Société bernoise «Pour la vieillesse»	200,000	-	-	_	200,000	_	_	-
1,529 60		a. Frais d'administration	1,377		130		1,247			-
29,787 40			31,429 10,125		100	_	31,429 10,025			
10,111 30 1,800 —			2,000	90	100	_	2,000		_	
43,228 3			_		44,702	53		_	44,702	53
	_		5,712,765	68	5,712,765	68		-	_	_
		H. Subventions diverses.								
4,000 —	4,000	1. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger	4,000	_	_		4,000		_	_
20,000 —	20,000	2. Secours en cas de dommages dus aux			04.040	0.5				
3,000 -	7 000	éléments	51,849 7,000	85	31,849	85	20,000 7,000		_	
1,000 —		4. Etablissement de Balgerist	1,000				1,000	_		
26,149 - 26,149 -		5. Assistance aux anormaux	26,053		26,053	-		-	_	-
28,000 —	32,000		89,902	85	57,902	85	32,000			_
		J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme								
120,000 - 120,000 -		1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool . 2. Mesures propres à combattre l'alco-	_	-	120,000	-	_		120,000	
120,000	120,000	olisme, inclus secours en nature	120,022	4 0	22	4 0	120,000			
			120,022	40	120,022	40				
		K. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles construc- tions et installations								
65,261	-	1. Subside du fonds de secours aux hôpi- taux et aux établissements de charité.	_	_	5 7,5 60				5 7,5 60	
65,261	-	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	57,560				57,5 60			
		ments de charite	57,560 57,560		57,560	\equiv				
				_	31,000	-		-		-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)		Avoir (Recette	
de 1942	de 1943	rusriques au compte	,	bru	ites		1	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		VIII. Assistance publique								
		L. Aide sociale de guerre.								
8,186 56 459,738 65		 Frais d'administration Contributions de la Confédération aux 	30,250	60	20	60	30,230		-	-
459,738 65	[/]	dépenses des communes	768,229	30	768,229	3 0		$-\ $		
340,388 30	600,000	dépenses des communes	422,212	80	151	80	422,061	-		-
49,350 35]]	4. Contributions de l'Etat de $6\frac{1}{3}\%$ à titre d'allègement des charges des communes fortement obérées	140,419	10			140,419	10	_	_
100,489 80 100,489 80	((Drap populaire)								
99,836 15 99,836 15		(Délivrance de fruits)								
397,925 21			1,361,111	80	768,401	70	592,710	10		
309,207 52	314,000	A. Frais d'administration de la Direction	308,396	10	6,363	75	302,032	35		_
112,217 41	124,450	B. Commission et inspectorat	127,646				127,626			-
9,973,867 39 42,480 75		C. Assistance des indigents	10,885,969	30	1,269,550	84	9,616,418	46	_	
67,667 —		valides, subventions	44,190		1,690	-	42,5 00	-		
		privées, subventions	69,822			_	69,822			-
306,195 88	325,027	F. Foyers cantonaux d'éducation G. Secours aux vicillards, veuves et or-	871,148	51	545,847	69	325, 300	82		
20,000	22,000	phelins nécessiteux	5,712,765 89,902		5,712,765 57,902				_	-
28,000	32,000	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	120,022						_	
_	_	K. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles cons-								
005 005 04	040,400	tructions et installations	57,560		57,560			10		-
397,925 21		- %	1,361,111			-				
11,237,561	11,521,199	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 412,788.59	19,648,535	32	8,549,124	91	11,108,410	41		- -
		IX a. Economie publique								
40.000		A. Frais d'administration de la Direction								
16,356 35 30,846 65		1. Traitement des secrétaires	16,909 30,946		_		16,909 3 0,946			
11,697 38		3. Frais de bureau	14,112	59	3,925		10,187	59		
2,700		4. Loyers	2,700	-		 	2,700	-		_
61,600 38	60,265	B. Commerce et industrie	64,668	44	3,925	_	60,743	44		- -
12,240 12	11,500	1. Encouragements au commerce et à	10.00-	0.5			22.15	6.5		
54,993 80	65,000	l'industrie en général	13,907 70,481				11,461 64,923			
2,500 —	2,500	3. Association d'industrie hôtelière, subvention	2,500		_		2,500		-	-
		4. Loi sur la protection des ouvrières, inspection	_	_				_		
- -	1,000	5. Office des renseignements juridiques du Cartel syndical cantonal, subside	1,000				1,000			
69,733 92	2 60,500		87,888	-	8,004	_	79,884	-		
							7			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1943			
Compte de 1942	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	s)
de 1342	uc 1949			bru	ites		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		lX a. Economie publique							
		C. Chambre du commerce et de l'industrie							
34,369 65 27,475 75 401 15 9,493 55 8,325 — 14,631 50 5,000 —	28,186 1,000 11,000 8,325 17,000	 Traitements des fonctionnaires Traitements des employés Indemnités de séances et de route Frais de bureau et de déplacement, publicat Loyers Contrôle des prix Travail hors fabrique dans l'industrie 	31,516 34,231 578 11,175 9,525 25,549	10 20 65 	175 – 1,200 – 8,549 –	31,516 34,231 578 11,000 8,325 17,000	10 20 65 — 46		
		horlogère	9,201						_
99,698 60	103,216	8	121,776	76	13,125	0 108,651	66		
		D. Office cantonal des apprentissages							
21,110 40 24,920 10 6,561 53 3,600 —	20,110 25,629 6,500 3,600	b. Traitements des employésc. Frais de bureau	21,110 25,366 7,365 3,600	35 76	_ -	21,110 25,366 6,507 3,600	35		_
41,000 — 5,000 —	<i>35,000</i> 5,000	 Produit Versement au fonds cantonal des 	_		41,250 —	-	-	41,250	-
36,000 —	30,000		5,000			5,000 - 36,250			-
73,014 05	80,000	d'apprentis	36,250 156,505		76,704		35	_	
163,864 — 285,950 — 29,500 — 120,700 — 5,000 —	5,000 5,000	a. Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers b. Ecoles complémentaires d'arts et métiers c. Ecoles de commerce d. Ecoles complémentaires commerciales	362,908 621,237 71,800 142,590 5,000		185,899 — 320,132 — 38,300 — 24,240 —	- 177,009 - 301,105 - 33,500 - 118,350 - 5,000			
734,220 08	775,839	nagers	4,963 1,463,696	-	687,383 40	4,963 776,312			_
	•	E. Musée des arts et métiers							
56,410 60 562 02 6,993 60	57,558 600 7,000	 a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique: 1. Traitements	53,175 11,617 8,534	05	 8,434 1,289 93		93		
1,577 87 5,463 23 4,675 12 5,120 —	1,000 3,600 2,000 6,000	4. Expositions, cours, conférences 5. Frais d'administration 6. Matériaux	942 5,398 3,431 8,360	70 67 38	331 78 62 40	942 5,066 3,368 8,360	70 89 98		
20,400 — 9,213 84 300 40 775 —	2,000 8,000 300 560	9. Chauffage, éclairage et nettoyage . 10. Frais divers	1,926 9,610 1,361	33	20 — 261 36 176 78 974 —	1,184	03	974	
4,212 85 26,683 — 1,600 — 1,875 — 13,633 —	2,500 22,192 1,600 1,500 14,834	13. Subvention de la ville de Berne .14. Subvention de la bourg. de Berne .	4,691 — 1,069		10,046 98 29,586 49 1,600 — 1,875 — 15,100 —			10,046 24,894 1,600 1,875 14,031	74
61,937 83	44,872		110,118	16	69,758 78	40,359	38		_

- 1	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir	\neg				
	de 1943		(Depenses)	(Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
Fr. Ct.				bru	tes			net	tes	
	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		E. Musée des arts et métiers								
		b. Ecole de sculpture de Brienz:								
21,111 65	20,060	"	20,059			_	20,059 936			-
$ \begin{array}{c c} 815 & 80 \\ 2,126 & 15 \end{array} $	1,500 1,800	2. Matériel d'enseignement	1,036 2,120	1 11	99 129		1,991			
1,527 10	1,800		2,119		36		2,082			
10,585 86	3,500		5,924	02		40	5,920			-
1,500 —	1,500		1,500		17	-	1,483	1 (1	_	-
721 15	500		445		_		445			-
1, 533 70	2,000	8. Chauffage, force motrice, éclairage, nettoyage	1,507	70	95		1,412	70		
600 27	548	9. Divers	442		_	_	442		_	_
64 —	100	10. Ecolages		-	40			-	40	
13,700 71	4,500	11. Produit des travaux des élèves	_		6,586		-		6,586	
4,000 — 6,038 —	4,000 6,203	12. Subvention de la commune de Brienz 13. Subvention de la Confédération	495	-	4, 000 6,12 0		_		4,000 5,625	
		13. Subvention de la Confederation					10 500	70	0,020	-
16,718 97	18,405		35,649	88	17,127	40	18,522	40		
61,937 83 16,718 97 78,656 80		 a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique	110,118 35,649 145,768	88	69,758 17,127 86,886	40	18,522	48		
$249,414 25$ $26,185 28 \begin{cases} $	222,000 28,300 2,800 — 1,500 13,000 28,400 13,900 48,200	b. Frais de bureau et de déplacementc. Chauffage, éclairage et nettoyage.	230,697 28,290 34,356 1,618 12,263 28,095 11,838 48,200	79 30 45 61 16 45		80		58 30 65 11 16 45		
59,696	30,000		2,961		58,924	_			55,963	s
64,495 —	67,990	5. Subvention de la ville de Berthoud.		$\left\ - \right\ $	68,921	_	_	$\left - \right $	68,921	-
74,600 —	75,930	No. 2012		$\ -\ $	79,880	-	4.000	-	79,880	1
895 —	1,000	7. Bourses	1,000				1,000	-		-
178,085 65	185,180		399,321	66	212,279	51	187,042	15		_

Compte de 1942 Budget de 1943 Fr. Ct. Fr. 175,177 95 153,275 9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 2,200 7,532 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 500 6,896 34,400 34,400 34,400 610 1,500 33,909 3,814 95 950 43,000 51,238 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 1,550 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 6,110 <t< th=""><th> b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts </th><th>188,234 60</th><th>Avoir (Recettes)</th><th>Doit (Dépenses</th><th>net</th><th></th><th></th></t<>	 b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts 	188,234 60	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	net		
Fr. Ct. Fr. 175,177 95 153,275 9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	Administration courante IX a. Economie publique G. Technicum et école des transports de Bienne I. Technicum. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements	188,234 60		ļ	1 11		
175,177 95 153,275 9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 3,814 95 950 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 1,530 — 25,500 1,530 — 25,500 1,530 — 25,500 1,530 — 25,500 1,530 — 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 22,845 — 20,000 20,000 1,031 10	IX a. Economie publique G. Technieum et école des transports de Bienne I. Technicum. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements	188,234 60	Fr. C	St. Fr.	Ct.	Fr.	_
9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	IX a. Economie publique G. Technieum et école des transports de Bienne I. Technicum. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements						Ct.
9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	G. Technicum et école des transports de Bienne I. Technicum. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements						
9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	de Bienne I. Technicum. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements						
9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	 Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements 						
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	 a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements 		11				
9,765 93 33,150 186 65 1,350 744 90 1,450 2,000 — 2,200 7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800	 b. Matériel d'enseignement c. Matériel d'exploitation 2. Administration: a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements 						
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	 c. Matériel d'exploitation 2. Administration : a. Commiss. de surveillance et experts b. Traitements 	1 91 950 85		00 183,602 - 21,250			_
$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	2. Administration:a. Commiss. de surveillance et expertsb. Traitements	21,250 85 455 31			31		_
$\begin{array}{c} 2,000 \\ 7,532 \\ 13 \\ 7,600 \\ 18,395 \\ 35 \\ 22,420 \\ 5,175 \\ 15 \\ 6,250 \\ 400 \\ - \\ 500 \\ 6,896 \\ 95 \\ 4,750 \\ 34,400 \\ - \\ 38,140 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 43,000 \\ - \\ 3,814 \\ 95 \\ 36,332 \\ \hline \\ 126,160 \ 56 \ 134,825 \\ \hline \\ 225,703 \ 05 \\ 46,738 \\ 97 \\ 66,220 \\ 14,038 \\ 28 \\ 36,550 \\ 33,094 \\ 85 \\ - \\ \hline \\ 800 \ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,650 \\ - \\ 2,500 \\ 15,785 \\ 5,685 \\ - \\ 6,110 \\ 600 \\ - \\ 25,500 \\ 1,530 \\ - \\ 22,845 \\ - \\ 20,000 \\ 1,031 \\ 10 \\ 800 \\ \hline \end{array}$	b. Traitements						
7,532 13 7,600 18,395 35 22,420 5,175 15 6,250 400 — 500 6,896 95 4,750 34,400 — 34,400 610 — 1,500 33,909 50 25,000 — 500 3,814 95 950 43,000 — 51,238 54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6,110 600 — 650 25,500 — 25,500 1,530 — 23,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800		748 80	- -	- 748 $-$ 2,000	80	_	_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		$oxed{2,000}_{7,928} - \oxed{50}$	200	$ \frac{2,000}{7,728}$		_	
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	d. Chauffage, éclairage et nettoyage.	26,486 30		_ 26,486			
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	e. Concierge	6,394 90	- -	6,394		-	_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	f. Frais de la comptabilitég. Installations et transformations	395 — 21,534 75	3,378	- 395 $-$ 18,156	1 11	_	_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	3. Loyers	34,400 —		- 34,400		_	_
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	4. Bourses	1,360 —	-	1,360		_	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	5. Ecolages		39,550 -			39,550	
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6. Intérêts des capitaux	200 —	1,221 8 4,900 -	30 —		1,021 4,900	80
54,400 — 56,332 126,160 56 134,825 225,703 05 205,360 46,738 97 66,220 14,038 28 36,550 33,094 85 — 800 — 1,550 2,650 — 2,850 6,821 02 9,000 12,040 45 15,785 5,685 — 6110 25,500 — 25,500 1,530 — 2,300 22,845 — 20,000 1,031 10 800		7	60,000	_		60,000	_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	9. Subvention de la Confédération		50,000 -		_	50,000	_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		311,389 01	163,881 7	70 147,507	31		_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	II. Ecoles spéciales.						
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1. Enseignement:						
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		240,489 90 89,243 22		240,489 78,274			_
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		16,547 99	11	,			
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	d. Matières premières	13,190 42	11	13,190			
$\begin{array}{c ccccc} 2,650 & & 2,850 \\ 6,821 & 02 & 9,000 \\ 12,040 & 45 & 15,785 \\ 5,685 & & 6,110 \\ 600 & & 650 \\ 25,500 & & 25,500 \\ 1,530 & & 2,300 \\ 22,845 & & 20,000 \\ 1,031 & 10 & 800 \\ \end{array}$	2. Administration:						
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		800 —	-	- 800 - 3,330	1 11	-	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		3,330 — 9,554 55		- 3,330 $-$ 9,554	1	_	_
$egin{array}{ccccc} 600 &$	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	17,073 12		17,07 3	12	1	_
$egin{array}{ccccc} 25,500 & & 25,500 \ 1,530 & & 2,300 \ 22,845 & & 20,000 \ 1,031 & 10 & 800 \ \end{array}$		6,775	- -	6,775	1 11	_	
$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		$\begin{vmatrix} 600 \\ 25,500 \\ - \end{vmatrix}$	_ -	$ \begin{array}{c c} - & 600 \\ - & 25,500 \end{array} $		_	_
22,845 — 20,000 1,031 10 800	f. Frais de la comptabilité	1,800 —			1 11	_	_
	3. Loyers		22,440		-	22,440	_
z,888 99 500	3. Loyers	- -	0 515 4			2,515	15
38,819 85 25,000	3. Loyers	847 50	2,515 1 40,973 8			40,126	
16,328 95 5,000	3. Loyers	7,798 51				14,303	19
63,646 10 72,616	3. Loyers		70,886 -			70,886	
	3. Loyers	- -	86,220 -			86,220	_
149,171 67 165,720	3. Loyers		256,225	177,324	70		_
	3. Loyers	433,550 21					
126,160 56 134,825	3. Loyers	433,550 21	1	70 147 507		_	_
149,171 67 165,720	3. Loyers	311,389 01					_
275,332 23 300,545	3. Loyers		256,225	51 177,324	-		_

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	léi	ral pou	r 1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1942	de 194 3	nubriques un compte		bru	ıtes		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		IX a. Economie publique							
		H. Office du travail							
11,289 70	11,470	1. Traitements des fonctionnaires	21,915	20	10,030 1				_
175,566 —		2. Traitements des employés	209,505					_	-
43,312 —		3. Frais de bureau et d'impression	59,542 7,000		26,542 1	7 33,000 - 7,000			
7,000 — 25,507 05	26 900	4. Loyer	7,000		-	7,000			
29,907 09	20,000	vice de placement		_	35,176 -	_		35,176	
374,845 90	500,000		1,476,949	25	986,320 1	5 490,629	10		
	200,000	contre le chômage \dots b . Subsides en faveur de l'aide aux chô-	1,470,545	20	300,320 1	3 450,025	10		
		meurs âgés	200,000		_ -	200,000			
21,060 10	100,000		10,316						-
1,872 —	_	d. Encouragem. des travaux de génie civil	107,686		91,134 -			_	-
		 e. Encouragem, des travaux de bâtiment f. Aide extraordinaire de guerre artisanat 	23,100 19,591		23,100 - 19,591 1			_	
4,505 85		g. Encouragement de l'exportation par	10,001	10	10,001	Ĭ			
		garantie cantonale de risques		_	452 6	5	_	452	65
694,932 80	1,008,681		2,135,605	80	1,201,542	0 934,062	90		
		J. Police des denrées alimentaires							
		1. Laboratoire cantonal de chimie:							
11,1 61 80	11,162		11,157	85	-	_ 11,157	85		-
40,448 90	38,823		40,137	20		40,137	20		
17,040 —	17,4 00	et du concierge	17,400		200 -	- 40,137 - 17,200		_	
12,721 85	13,000	d. Articles chimiques, écrits, éclairage,	11,100			1,			
		etc	12,897	58		12,897	58		-
14,326 75	10,000	e. Recettes des analyses			15,360 2	8 –	_	15,360	28
38,430 —	38,430	2. Inspections: a. Traitements des experts	28,853	40	_	28,853	40		_
10,940 59	12,000		10,939			10,939			_
	1,500		_	-			_	_	-
292 65		3. Frais de bureau et d'impression	297		II I	_ 297	10	20.007	
24,457		4. Subvention de la Confédération	4,809		27,036	00.007	0.1	22,227	-
92,252 04	97,136		126,491	19	42,596 2	83,894	91		-
		K. Poids et mesures							
2,110 20		1. Traitement de l'inspecteur	2,110		-	2,110			-
834 05		2. Frais de bureau et de déplacement	708			708		_	
$ \begin{array}{c c} 7,640 & 20 \\ 506 & 20 \end{array} $		3. Frais d'inspection	9,259 624			9,259 5 471		_	
1,200		5. Loyer	1,000			1,000			_
12,290 65	13,160	•	13,702		153 5	5 13,549	30		_
		L. Police du feu		$\overline{}$					
$429 \begin{vmatrix} 20 \end{vmatrix}$	1.000	1. Inspection du matériel d'incendie	500	10		500	10		
11,042 15		2. Police du feu	11,000			11,000			
11,471 35	12,000		11,500			11,500			
	,	M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis		-		,,,,,,,			
34,998 —	43,540	1. Subsides	62,857	_	21,669	41,188			
							-		
34,998 —	43,540		62,857		21,669 -	41,188	-		_

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	iér	al por	ır	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942		de 1943	Rubiiques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
11.	٠	***	Administration courante								
			IX a. Economie publique								
			N. Office central d'économie de guerre								
402,587			1. Traitements	495,328	1			494,271	20		40
18,986 1,200			2. Frais de bureau	8,362 10,600		13,930	_	10,600		5,567	43
3,222			4. Mobilier				_	—	_		_
156,192			5. Frais d'enquêtes et matériel	324,161	10	61,447	10	262,714		_	_
	-		6. Communauté de travail pour les trans-	0.044	0.4	19.000				10 700	cc
	_		ports par automobiles	2,211	-	13,000			_	10,788	-00
582,189	26	724,800		840,663	31	89,434	20	751,229	11		_
			O. Caisse de compensation pour militaires	1							
38 2,434			1 Fraig de nouseurel	100 504	20	488,584	20				
382,434)	1. Frais de personnel	488,584	20	400,004	20	_			
76,612 76,612			2. Frais de bureau	61,347	49	61,347	49		$-\parallel$		_
30,396		Ύ I				40.0					
30,396			3. Divers	43,678	62	43,678	62	_	-		-
			4. Contributions pour salariés	_	-		-		-		-
	-	90,000	5. Contributions pour travailleurs indépen-								
		220,000	dants					_			
		,	pensation		-			_	-		_
_	_	_		593,610	31	593,610	31	_	_	_	
	_						_		_		_
61,600			A. Frais d'administration de la Direction	64,668				60,743			
69,733 99,696			B. Commerce et industrie	87,888 121,776				79,884 108,651		_	
734,220			D. Office cantonal des apprentissages	1,463,696				776,312			_
78,656	80	63,277	E. Musée des arts et métiers	145,768	04	86,886		58,881			
178,085			F. Technicum de Berthoud	399,321	66	212,279	51	187,042	15		-
275,332	23	300,545	G. Technicum et école dés transports de Bienne	744,939	22	420,107	21	324,832	01		_
604,932	80	1,008,681	H. Office du travail			1,201,542				_	_
92,252	04	97,136	J. Police des denrées alimentaires	126,491	19	42,596	28	83,894		_	-
12,290			K. Poids et mesures	13,702			55				-
11,471 34,998			L. Police du feu	11,500	10		_	11,500	10		
04,000			des apprentis	62,857	-	21,669	<u> </u>	41,188			_
582,189	26	724,800	N. Office central d'économic de guerre .	840,663					11	_	-
			O. Caisse de compensation pour militaires	593,610							_
2,835,459	76	3,468,139	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 36,365.78	6,812,489	86	3,380,716	64	3,431,773	2 2		=
			——————————————————————————————————————								
										v	
			IX b. Service sanitaire								
			A. Frais d'administration de la Direction								
2,049	55	3,000	1. Collège de santé, examens et inspec-								
			tions	4,767			75			_	
16,479			2. Traitements des fonctionnaires	16,428 12,839			_	16,428 12,839			
12,507			3. Traitements des employés 4. Frais de bureau	3,338				2,993		_	_
2.993	60						1	, , , , , ,			1
2,993 4,704			5. Loyers	4,622				4,622	70		-
	70	5,000	5. Loyers		70		7 5		-		=

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ur	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	,
de 1942	de 1943	Rubriques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX b. Service sanitaire								
		B. Service sanitaire en général								
31,956 35	25,000	1. Frais généraux	57,445	68	85,041	20			27,595	52
5,087 40		2. Vaccinations	11,253		4,439	_	6,814	10	_	_
459,900 —		3. Subventions aux hôpitaux de district	467,565	-		-	467,565	_	_	-
20,750 —	20,750	4. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux	20,750	_		_	20,750			_
291,416 30	291,728	5. Subvention à l'Hôpital de l'Île	292,372	80	_	_	292,372	80		_
50,000 —	50,000	6. Extension du service public des aliénés	50,000			-	50,000	-	_	-
303,273 —	301,383	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	953,569	33	652,186	33	301,383	_		_
57,875 —	55.62 5	8. Hôpital de l'Ile, aide financière	55,625		— — — — — — — — — — — — — — — — — — —	_	55,625		_	_
3,500 —		9. Union cantonale des Samaritains, subside	3,500	_		_	3,500			_
1,159,845 35	1,177,986		1,912,080	91	741,666	5 3	1,170,414	38	_	_
		C. Maternité								
173,256 35	182,647	1. Administration	193,305	75	7,972	60	185,333	15	_	_
5,201 90			5,355			_	5,355			_
202,256 —	230,000	3. Nourriture	266,047	45	16,462	50	249,584	95		
0.4.4.0	04.000	4. Frais généraux:	33,863	65			33,863	65		
34,440 60 16,470 30		E 2	28,966		413	95				_
25,936 05			31,672		4,346		27,326	45		_
98,290 15	98,200	d. Chauffage, éclairage et énergie électr.	94,139		1,641					-
70,595 —	72, 500		103,393 15,408		25,769 15,408			65		
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	4,2 00	5. Laboratoire de radiographie 6. Policlinique gynécologique	5,370		1,537			70		_
109,200 —	109,200		109,200		_	_	109,200			-
240,284 90	222,000	8. Pensions des femmes en traitement.	1,591		253,464			-	251,872	
14,110 —	13,000		1,65 0		12,250 6,350			_	10,600 6,350	1 1
6,850 — 39,675 15	7,600	10. Pensions des élèves gardes-malades . 11. Augmentation et diminut. à l'inventaire	13,055	20		_		_	18,585	
517,965 60	525,847	11.1148	903,019	-	377,257	45	525,762	10	_	
311,000 00		D. Cours d'instruction des sages-femmes		_		_				
9.517.90	2.500	1. Indemnités de subsistance et de déplacement	1,650	70			1,650	70		_
2,517 30 2,517 20		1. Indemnites de subsistance et de deplacement	1,650			_	1,650	-		_
2,517 30	2,500		1,000	-		_		-		-
		E. Maison de santé de la Waldau								
772,072 40			797,286 5,843							
$\begin{array}{c c} 4,725 & 59 \\ 599,711 & 92 \end{array}$			666,172							
000,711 02	230,000	4. Frais généraux:								
62,710 05			54,727							_
50,803 55 66,861 43		The same of the sa	67,546 90,348		26,107 25,881					
164,669 50			187,598		12,492					_
39,190 64	35,000	e. Frais généraux divers	42,103	96	4,868	20	37,235	76		_
62,330 60			74,985		13,170		61,815	_	— 40,165	60
36,381 84 119,695 11			142,429 385,058		182,595 488,599				103,540	
30,809 55		8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	48,683					94		_
1,255,517 68	1,360,310	9. Pensions			1,597,203	35		-	1,331,468	
43,012 50	42,900	10. Subvention du fonds de la Waldau.		_	42,799				42,799	
399,278 10	342,125		2,828,517	96	2,486,398	04	342,119	92		
			l				ı			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte de 1942	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	s)
ue 1342	uc 1343			bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		IX b. Service sanitaire								
		F. Maison de santé de Münsingen								
714,976 98	738,381	1. Administration	833,762	64	104,735	15	729,027	49		_
4,648 39	4,800	2. Enseignement et culte	4,095	25			4,095	25		-
512,234 03	570,000	3. Nourriture	630,857	23	41,745	80	589,111	43		-
82,424 08		a. Entretien des bâtiments	96,939							_
57,208 22			77,789				59,752			-
77,640 82			107,535							-
131,246 90		0,	212,511							-
45,099 20 187,950 —		e. Frais généraux divers	69,062 191,800		18,289 3,850		50,773 187,950			-
24,062 71	188,000 20,829		238,395						31,416	GG
66,735 52			252,467						125,305	
27,359 50		8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	41,745		,				19,447	
1,457,057 05	4				1,579,244				1,566,786	
95,403 25		10. Indemnités pour soins privés et rem-				50				1
221,663 30	220,000	boursements	96,556	95	_		96,556	95	_	
	,	Meiringen	230,646			_	230,646			_
609,999 39	583,252		3,096,624	07	2,513,610	80	583,013	27		_
248,051 08 2,670 09	2,900	G. Maison de santé de Bellelay 1. Administration	256,863 2,793	57	319	94	2,473	63		_
281,672 84	275,000	3. Nourriture	376,805		50,120					-
41,890 76		a. Entretien des bâtiments								-
34,476 24		31 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -	17,825							-
76,900 83		, 0	79,744					1		_
94,969 32		d. Chauffage, éclairage et énergie électr.	137,499		1				_	-
24,399 66		e. Frais généraux divers	113,495		92,045				_	-
64,360 68		5. Loyer	75,070	1 !	9,725 180,214		65,345		32,659	1,
$27,053 \mid 05 \\ 18,432 \mid 41$		6. Industries	147,555 254,635		291,652				32,659	1
9,910 85		8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	26,743		20,918		5,825	45	57,017	_
527,939 80			153,575		721,589				568,013	40
305,877 09				-	1,402,015	_	283,038	44		-
38,734 90 1,159,845 35 517,965 60 2,517 30 399,278 10 609,999 39 305,877 09 3,034,217 73	$1,177,986 \\ 525,847 \\ 2,500 \\ 342,125 \\ 583,252 \\ 251,775$	A. Frais d'administration de la Direction. B. Service sanitaire en général C. Maternité D. Cours d'instruction des sages-femmes E. Maison de santé de la Waldau F. Maison de santé de Münsingen G. Maison de santé de Bellelay Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 21,066.47	3,096,624 1,685.054	91 55 70 96 07 13	377,257 — 2,486,398 2,513,610 1,402,015	53 45 	1,170,414 525,762 1,650 342,119 583,013	38 10 70 92 27 44		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1942	de 1943	1		brut	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X a. Travaux publics								
		A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments								
45,832 55 69,973 70 16,138 08	71,660	b. Traitements des employés	47,996 71,759 18,468	65 75	 420	- 60	47,996 71,759 18,048	65 15		
7,030 — 49,104 90	7,030 50,485	2. Service des bâtiments:	7,030 63,697		537		7,030 63,160		_	
4,101 98 192,181 21		b. Frais de bureau et de déplacement	3,625 212,577	2 5	957		3,625 211,620	2 5		-
61,962 50 104,390 80 18,120 08 9,350 — 193,823 38	112,175 20,000 9,350	B. Service des arrondissements 1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement . 4. Loyers	60,660 117,373 47,044 9,350 234,428	55 13 —	5,000 27,017 — 32,017	86 —	9,350	55 27 —	 	
360,050 21 121,969 31 1,940 15 1,921 35 22,059 35 7,000 — 530,000 —	126,000 5,000 4,500 35,000 10,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat 1. Bâtiments de l'administration 2. Bâtiments curiaux 3. Eglises	321,783 104,283 275 2,459 35,098 30,000	24 70 14 37	2,667 2,280 — — — — 4,947	70	102,002 275 2,459 35,098 30,000	54 70 14 37		

Compte de 1942	Avoir (Recettes)
Travaux publics Section Sectio	
Administration courante X a. Travaux publics D. Constructions nouvelles de bâtiments 292,200	Fr. Ct
Xa. Travaux publics D. Constructions nouvelles de bâtiments 248,000	
Xa. Travaux publics D. Constructions nouvelles de bâtiments 248,000	
D. Constructions nouvelles de bâtiments 248,000 - 248,000 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 58 - 248,000 - 242,153 - 248,000 - 248,000 - 242,153 - 248,000 - 248,000 - 242,153 - 248,000	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
b. Constructions nouvelles et transformations, sans maisons de santé. 123,406 70 9,420 113,986 70 58,080 15 50,000 50,000 359,633 31 390,000 E. Entretien des ponts et chaussées 123,406 70 9,420 26,813 30 26,813 30 398,220 36,233 30 361,986 70 398,220 36,233 30 361,986 70 27,128,751 35 2,111,000 666,577 32 670,000 2. Entretien des routes 52,276 79 350,000 2,286 53 2,300 4. Assurance immobilière 1,23,406 70 9,420 398,220 36,233 30 361,986 70 398,220 36,233 30 361,986 70 398,220 36,233 30 361,986 70 4,217 10 2,193,901 15 668,570 77 77 790,146 27 121,575 50 668,570 77 77 350,000 3. Travaux de réfection et digues 1,292,218 38 800,000 800,000 800,000 307,529 97 300,000 304,381 60 300,000 300,000 307,529 97 300,000 242,153 58	
Section Sect	
359,633 31 390,000	_ _
E. Entretien des ponts et chaussées $\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	_ _
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
$ \begin{vmatrix} 1,292,218 & 03 \\ 1,830,957 & 65 \\ 364,381 & 60 \\ 307,529 & 97 \\ 242,153 & 58 \end{vmatrix} $	
1,830,957 65 800,000 364,381 60 300,000 6. Part aux droits sur la benzine	
307,529 97 300,000 76. Part aux droits sur la benzine 626,525 77 644,800 54 — 77. Report des dépenses en plus sur pro-	
242,153 58 — 7. Report des dépenses en plus sur pro-	18,474 77
duit de la taxe des automobiles $ $ — $ $ 127,261 73 — $ $ —	127,261 73
56,851 63 — 8. Report des dépenses en moins sur la	127,201 75
part aux droits sur la benzine 18,474 77 — 18,474 77 — 18,474 77 — 18,474 77 — 3,212,186 52	
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	
499,761 51 125,000 1. Nouvelles constructions de routes et de	
ponts	
<u> 499,761 51 125,000 320,116 25 193,600 126,516 25 </u>	
G. Travaux hydrauliques	
649,767 96 650,000 1. Travaux hydrauliques 1,925,406 27 1,288,299 96 637,106 31	
8,429 — 9,000 2. Traitements des barragistes et des digueurs	_ _
53,506 63 67,000 \ 3. Correction des eaux du Jura, entre-	
$\begin{bmatrix} 53,506 & 63 & 67,000 \\ 30,000 & - & 60,000 \end{bmatrix}$ tien des canaux	- -
d'endiguement, versement	1
688,196 96 719,000 2,046,845 50 1,340,739 19 706,106 31	_

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1942	de 1943	reasingues au compte		bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X a. Travaux publics								
		H. Concessions hydrauliques								
8,325 95	9,490	1. Traitement du chef de service	11,788		3,500	_	8,288		-	_
21,591 30	22,955	2. Traitements des employés	21,712			_	21,712		_	-
5,986 35		3. Frais de bureau et de déplacement.	13,183 2,250		1,181	50	12,001 2,250		1000 marks 100	-
2,250 — 2,447 —		4. Loyer	2,250 54		1,018		2,230		964	
244 70		6. Versement au Fonds de secours en cas	-		, , , , , ,					
		de dommages ou de dangers imminents	0.0	40			0.0	40		
		causés par les éléments		40				40		
35,951 30	39,975		49,084	32	5,699	50 —	43,384	82		=
		J. Service topographique et cadastral								
11,410 20	11,410	1. Traitement du géomètre cantonal	11,410	20			11,410	20		_
58,906 50	59,860	2. Traitements des employés	59,684			-	59,684			-
12,749 52		3. Frais de bureau et de cadastre	15,983		2,786	7 5			_	-
6,500 — 45,000 —		4. Loyers	6,500				6,500		_	
45,000 —	30,000	cadastrales	50,000	_		_	50,000	_	_	_
1,000 —		6. Assurance des documents cadastraux	1,000	_	_	—	1,000	-	-	
70 —	2,000	7. Détermination des noms locaux lors des	1 400	20			1 406	20		
•		mensurations cadastrales et orthographe	1,406				1,406	_		-
135,636 22	143,970		145,984	37	2,786	7 5	143,197	62		-
100 101 01	108 555	A. Frais d'administration de la Direction	212,577	95	957	85	211,620	10		
192,181 21 193,823 38	,	B. Service des arrondissements	234, 4 28		200 00 00 00 00000		202,410	67		
1,044,940 37	540,500	C. Entretien des bâtiments de l'Etat	493,900	26	4,947					-
359,633 31		D. Constructions nouvelles de bâtiments E. Entretien des ponts et chaussées	398,220 5 343 037		36,233 2,130,851	30	361,986 3,212,186			
4,130,785 19		F. Constructions nouvelles de ponts et	0,343,037	32	2,130,031		3,212,100	32		
400,701 01	ĺ	chaussées	320,116				126,516			_
688,196 96		G. Travaux hydrauliques			1,340,739				_	-
35,951 30		-	49,084 145,984						-	
135,636 22										-
7,280,909 45	5,494,225	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 2,136.30	9,244,194	70	3,747,833	40	5,496,361	30		-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éral	poı	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	,	Doit (Dépenses)		Avoir	
de 1942	de 1943	itubriques un compte		brutes			1	nette	es	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Xb. Chemins de fer, navigation et aviation								
12,001 45 3,723 15 2,543 38 500 —	3,804 2,500 500	1. Traitement du chef de service 2. Traitement de l'employée	11,622 3,854 3,895 500	30 28	 1,515 	 95 	11,622 3,854 2,379 500	30 33 —	 	
$ \begin{array}{c c} 8,071 & 35 \\ 11,192 & 15 \\ 5,050 & - \\ \end{array} $	13,000	5. Frais de la police de la navigation6. Emoluments de concessions7. Subventions à des entreprises de navi-	7,981 —		12,873		7,981	-	12,873	90
30,000 <u>—</u> 127 45		gation	5,050 30,000		1,436 —		3,613 30,000	-	_	_
50,000 — 5,000 — 1,510 45		transport et frais d'études de projets 10. Sociétés de développement, subventions 11. Office suisse du tourisme, subvention 12. Expertise concernant les chemins de fer	900 49,618 —	111	50 — —	_ _ _	850 49,618 —	50	_	-
107,335 08	107,201	dans la gêne	113,422	34		 35	97,545	99	_	
		XI. Emprunts								
1,450,500 — 444,000 — 360,500 — — — 250,000 —	1,494,000 459,000 373,500 884,000 667,000	A. Remboursements et intérêts 1. Remboursement du capital: a. Emprunt de 1895, fr. 13,285,500, 3 % b. Emprunt de 1900, fr. 11,246,000, 3 ½ % c. Emprunt de 1906, fr. 13,693,500, 3 ½ % i. Emprunt de 1937, fr. 25,000,000, 3½ % k. Emprunt de 1937, fr. 26,000,000, 3½ % (Emprunt de 1940, fr. 3,500,000, 4%)	1,494,000 459,000 373,500 884,000 667,000				3,877,500		_	
490,000 — 960,000 — 800,000 — 310,000 — 875,000 —	398,565 393,610 472,736 1,560,000 490,000 960,000 800,000 225,000 859,530	2. Intérêts: a. Emprunt de 1895, fr. 13,285,500, 3 % b. Emprunt de 1900, fr. 11,246,000, 3½ % c. Emprunt de 1906, fr. 13,693,500, 3½ % (Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 %) d. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % e. Emprunt de 1933, fr. 14,000,000, 3½ % f. Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 % g. Emprunt de 1936, fr. 5,000,000, 4½% i. Emprunt de 1937, fr. 25,000,000, 3½ % b. Emprunt de 1937, fr. 25,000,000, 3½ %	398,565 385,577 472,736 1,560,000 490,000 960,000 800,000 225,000 859,530	111			10,283,908	75		
910,000 — 570,000 — 450,000 — 145,000 — 600,000 — 525,000 — — 2950,491 —	910,000 570,000 450,000 135,000 600,000 525,000 942,500 14,169,441	k. Emprunt de 1937, fr. 26,000,000, 3 ½ % l. Emprunt de 1938, fr. 19,000,000, 3 % m. Emprunt de 1948, fr. 15,000,000, 3 % n. Emprunt de 1940, fr. 3,500,000, 4 % o. Emprunt de 1941, fr. 16,000,000, 3 ¼ % p. Emprunt de 1941, fr. 15,000,000, 3 ½ % q. Emprunt de 1942, fr. 29,000,000, 3 ¼ %	910,000 570,000 450,000 135,000 600,000 525,000 942,500 14,161,408	75			14,161,408	75		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recette	
de 1942	de 1943		1	bru	tes		1	nett	es	
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XI. Emprunts								
		B. Frais des emprunts								
51,683 7 9,490 3		 Provisions et frais de transport Frais d'annonces et d'impression 	55,297 9,431		_	_	55,297 9,431		_	
150,000 -		3. Frais des emprunts, amortissement.	150,000	_		_	150,000			
211,174 0	5 227,000		214,728	55		_	214,728	55		
	1000		14,161,408 214,728			_	14,161,408 214,728			-
$\frac{211,174}{13,161,665} \frac{0}{0}$	_	B. Frais des emprunts	14,376,137			=	14,376,137			
10,101,000		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 20,303.70					, , ,			
	İ	page distribution and distribution and								
		XII. Finances								
		A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines								
19,050 7 12,590 8		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	25,491 18,133			_	25,491 18,133		_	
7,979 8	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	12,034	84			10,534	84		-
6,000 - 300 -	2,000	4. Loyers	6000 650	1 1	_	_	6,000 650	1 11		
52,181 1	9 42,000	6. Service de la maison nº 12, place de la Cathédrale	60,581	25	1,881	85	58,699	40	_	
98,102 6	3 86,214		122,890	69	3,381	85	119,508	84		
		B. Contrôle cantonal des finances								
34,101 8		1. Traitements des fonctionnaires	34,118			_	34,118		_	-
47,152 5 2,196 2		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau	42,223 3,208			30	42,223 2,484		_	
5,822 7	6,000	4. Frais d'impression et de reliure	5,676	85	9		5,667	85		
34,587 8 2,000 -		5. Frais du service des chèques postaux 6. Loyers	32,778 2,000			_	32,778 2,000		_	
125,861 1			120,004	85	733	30	119,271	55		
			1							
n L	I.	1	•	1	l	ı	•	. 1		1 11

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ur	1943			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes	s)	Doit (Dépenses	s)	Avoir	
de 1942	2	de 1943	Kubriques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			XII. Finances								
			C. Inspectorat des finances								
46,883	95	48,716	1. Traitements des fonctionnaires	42,941	10		_	42,941	10		_
34,013	85	35,287	2. Traitements des employés	36,607	90	45	90				-
7,459 8,043			3. Frais de bureau et de déplacement . 4. Frais d'impression et de reliure	7,485 12,061			95	7,485 9,795			
2,500			5. Loyers	2,500	-		_	2,500	-		_
98,900	77	104,503		101,595	85	2,311	85	99,284	_		-
			D. Statistique								
9,323	90	22,009	1. Traitement du chef de service	22,008				22,008			_
49,800	_	47,800	2. Traitements des employés	110,842	94			47,400			-
20,388 3,200		annual community and a second	3. Frais de bureau et d'impression 4. Loyers	45,024 3,200		20,024	56	25,000 3,200		_	_
82,712	30	98,009		181,075	50	83,467	50	97,608			-
			E. Recettes de district								
190,722 218,195			1. Traitements des receveurs 2. Traitements des employés	193,553 235,415		5,500 1,114					_
88,402		70,000	3. Frais de bureau	104,038	23			103,788	93		_
8,900			4. Loyers	11,400				11,400	-		_
506,220	39	496,765		544,407	43	6,863	95	537,543	48		-
			F. Caisse de prévoyance								
2,226,333	86	2,780,000	1. Subvention de l'Etat à la Caisse de								
		_	prévoyance	3,380,781	23	139,932	05	3,240,849	18	_	-
			d'épargne des auxiliaires	101,689	40			101,689	40		
2,226,333	86	2,780,000		3,482,470	63	139,932	05	3,342,538	58		
			G. Assurance mobilière								
3,954	2 5	4,000	1. Primes	4,233	85		_	4,233	85	. —	_
3,954	25	4,000		4,233	85		_	4,233	85		_
			H. Caisse de compensation			ga 45 A					
3,667 138,484		— 300,000	 Frais d'administration Cotisations de l'Etat 	39,724 769,303		39,772 959,169				48 189,866	35 06
134,817		300,000		809,027	-	998,941	-			189,914	-
98,102	63	86,214	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	199 900	60	9 901	or.	110 500	0.4		
125,861			B. Contrôle cantonal des finances	122,890 120,004	85	3,381 733	30	119,271	55	_	
98,900 82,712			C. Inspectorat des finances	101,595 181,075		2,311 $83,467$					_
506,220	39	496,765	E. Recettes de district	544,407	43	6,863	95	537,543	48	_	
2,226,333 3,954			F. Caisse de prévoyance	3,482,470 4,233		139,932	05	3,342,538 4,233		_	
134,817			H. Caisse de compensation	809,027	- 1	998,941	90			189,914	41
3,276,902	5 3	3,993,656	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 136,417.89	5,365,706	29	1,235,632	40	4,130,073	89		
		i	u o II. 100,411.03								

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes	
de 1942	de 1943	numiques au compre		bru	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
		A. Frais d'administration de la Direction								
7,233 85		1. Traitement du secrétaire	11,251			35				
85,295 — 3,894 5 6		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement .	81,336 25,897		1	_	81,336 4,623		_	
40	2.405	4. Vétérinaire cantonal:	0.000	45			9,622	15		
4,575 10 2,949 47	6,465 $3,000$	and the same of th	9,622 2,635		_		2,635			
4,100 —	,	5. Loyer	4,100			_	4,100			_
108,047 98	120,145		134,843	52	25,290	<u>35</u>	109,553	17		_
		B. Economie rurale								
7.4.0.40.00	F F 000	1. Encouragements à l'agriculture:	119,216	60	67,581		51,635	60		
54,648 33 24,023 35	55,900 28,000		60,248							
25,193 60	30,000	c. Mesures contre les ennemis de l'agri-						4.0		
		culture	29,976	10		_	29,976	10	-	
6,696 90	7,185		11,503		4,917					_
27,067 65	30,950	b. Traitements des aides	47,604					- 11		-
4,995 16 2,000 —	5,000 2,000		17,693 2, 000	1 1	12,695		4,998 2,000		_	
350,000 —	350,000	1 Table 1 Tabl	2,000				_,			
		de montagne	514,206							-
59,894 95	,	3. Elève de l'espèce chevaline	260,530						_	-
217,833 75 55,474 95		4. Elève de l'espèce bovine 5. Elève du petit bétail	355,436 94,315		35,322					
	_	6. Restitutions de primes	9,475	70	9,475	70		-		-
146,341 90	130,000	7. Assurance contre la grêle, subventions 8. Assurance du bétail:	329,391	80	149,336	80	180,055			-
858,396 15	,	(a. Subventions de l'Etat	845,208	20			845,208	20		-
17,149 43		b. Contribution du fonds d'assurance			17.064	59			17,064	59
349,927 80	388,400	du bétail	_		17,064 344,565				344,565	
171,628 75		d. Patentes de marchands de bétail .	10,387		187,551			_	177,164	
12,460 05		e. Traitements des employés	12,532 $2,445$		150	_	12,532 $2,295$			
2,866 93	,	f. Frais de bureau et de déplacement 9. Ecole de maréchalerie:	2,440	02	130		2,290	04		
3,971 95	12,400	a. Cours	10,001		2,242		7,759		_	-
2,500 — 1 215 650 64	2,500 1 279 225	<i>b</i> . Loyer	2,500 2 734 674			 13	2,500 1.353.008			
1,315,659 64	1,378,335		=,104,014	==	1,001,000		1,000,000	1.4		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	é	al pou	r 1943			
Compte	Budget		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recette	
de 1942	de 1943	Rubriques du compte	,,-	5) i	ites	, ,	net		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XIII. Agriculture							
		C. Ecole d'agriculture de la Rütti							
31,045 66			57,240			32,843			-
1,049 - 22,112 36	1,000		1,548 45,881						
37,391 81		First It Make the state of the	93,557					1	_
		e. Frais généraux:	40.005		10.010				
10,309 5 5	(1700		40,665						
4,685 63	4,000	3. Vêtements, linge et blanchissage							-
10,321 15	11,500	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	26,164			16,535			
5,216 70 12,600 —	400 12, 600		20,031 12, 600		13,885	6,146 - 12,600			
6,890 —	7,000	g. Travaux des élèves	_	_	7,260 -		-	7,260	
17,594 —	10,000	h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	17,501 495		6,323 - 15,300 -	11,178	-	14,805	
15,148 —	12,000 500							_	-
21,800 —	17,000				21,956 9	5 —	_	21,956	95
108,487 86	105,268		331,564	<u>50</u>	199,635 4	1 131,929	09		
108,487 86 45,176 17 63,311 69	10,000	1. Ecole	331,564 198,319 529,883	05	240,309 9	5	-	41,990 —	90
82,085 24	82,308	D. Ecole de laiterie de la Rütti 1. Ecole: a. Enseignement	88,811	09	4,673 3	0 84,137	79		
745 30	4,000	b. Expérimentations	2,238			5 —	_	4,053	
18,341 27 34,180 61			19,375 39,000			,		_	
		e. Frais généraux:	2,519			2,519			
5,266 36	1,500 1,000	61	5,618						
3,818 77	1,500	3. Vêtements, linge et blanchissage	,						
6,948 10 6,421 91			8,365 8,400		1,765 - 2,798 3	$ \begin{array}{ccc} - & 6,600 \\ 0 & 5,602 \end{array} $	1 1	_	
15,000 —	15,000	f. Loyer	15,000	_		15,000	_		-
1,892 —	— 38,000	g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions des élèves	4,219 918		462 - 42,170 -	3,757		 41,252	
40,608 —	38,000 500		300	1 1		300			-
30,651 45	700 CO 100 CO 100	And the second s		47	31,742 1			31,661	63
98,615 51	101,108		194,846	86	95,864	7 98,982	49		

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1943	
	udget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942 de	1943	•	bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		D. Ecole de laiterie de la Rütti				
49,419 55 13,652 49 421,319 95 4 12,733 42 12,105 86 5,611 54 11,790 — 5,183 70 7,428 27 365 — —	450,000 18,500 10,000 10,000 13,000 4,000 6,000 13,000 5,500 ———————————————————————————————————	b. Porcherie c. Frais divers d. Achat de lait e. Loyers et impôts f. Entretien des bâtiments g. Ustensiles et machines h. Combustible et éclairage i. Traitements et salaires	45,611 99 152,636 07 20,856 60 423,356 90 16,431 80 7,883 45 9,901 56 24,799 75 5,051 95 5,735 25 3,204 — — — —	529,710 58 167,099 85 7,683 85 — 3,850 — 29 10 24 — 11,816 — 787 90 2,186 — — 723,187 28	13,172 75 423,356 90 12,581 80 7,854 35 9,877 56 12,983 75 5,051 95	484,098 59 14,463 78
98,615 51 1 39,882 35 58,733 16	101,108 12,000 89,108	1. Ecole	194,846 86 715,469 32 910,316 18	95,864 723,187 28 819,051 65	98,982 49 ————————————————————————————————————	7,717 96
50,865 04 18,800 — 39,000 — 9,500 — 1,000 — 2,000 — 12,000 — 4,800 — 12,000 — 57,870 — 2,050 — 21,710 90 — 72,434 14	51,075 20,500 33,000 6,000 1,500 3,000 9,000 12,000 53,500 2,000 17,500 70,175	b. Administration c. Nourriture. d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles. 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers e. Loyer. f. Pensions. g. Bourses h. Subvention de la Confédération.	67,838 — 20,500 — 33,000 — 1,500 — 3,400 — 12,000 — 38 — 1,712 50 — 162,488 50	9,938 30 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	57,899 70 20,500 — 33,000 — 10,000 — 1,500 — 3,400 — 12,000 — 1,712 50 — 74,477 20	57,035 — 21,000 — —

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépense	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	Rubriques du compte		bru	ites	n	ettes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. C	t. Fr. Ct.
		Administration courante					
		XIII. Agriculture					
		E. Ecoles agricoles d'hiver					
		2. Ecole agricole d'hiver de Schwand- Münsingen:					
92,394 62	91,900		107,308		12,103 —	95,205 8	
376 15	50 0 00	b. Expérimentations	307		50 —	257 7	
40,676 98			50,249		7,173 65		- II
26,495 10	30,000	d. Nourriture	81,761	01	55,271 47	26,490 1	4
5,092 98	8,000		5,153	98	71 40	5,082 5	8
8,083 57	8,500	2. Mobilier, ustensiles	6,082	38	876 15	5,206 2	3 — —
13,761 20			23,364		8,029 30		
3,884 62			11,850		12,033 05		182 65
19,200 — 4,025 30	19,200 2,000		19,200		4,752	19,200 -	4,752
24,850 50		h. Augmentation et diminut, à l'inventaire	18,721	50	. 5,760 —	12,961 5	
50,265 90			2,777		52,762 —		49,984 35
1,200 —	1,500		1,600	-	_	1,600 -	
36,257 95	34,000	l. Subvention de la Confédération			39,149 25		39,149 25
145,466 57			328,377		198,031 27		
40,751 03	18,500	m. Exploitation du domaine	187,809	26	211,988 43		24,179 17
104,715 54	110,150		516,187	22	410,019 70	106,167 5	2
		3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:					
61,536 55			70,678				
1,124 60			2,276		1,276 80 3,656 95	,	
23,795 01 22,223 43			27,912 58,668		27,424 50		
22,220 40	24,000	e. Frais généraux:	30,000	33		J1,211 U	
839 50		1. Entretien des bâtiments	2,730		885 —	1,845 9	
3,941 92		2. Mobilier, ustensiles	6,000			5,300 3	
23,544 73			22,295 $7,282$				- II I
87 17 20,400 —	574 $20,400$	O	7,282 20,400		7,290 70	20,400	8 68
		g. Travaux des élèves					
1,401 60		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	10,093	50	9,804 22		
32,187 65				-	33,554 50		33,554 50
550 —	1,000		700		26,279 50	700 –	26,279 50
23,653 30				0.0			
103,603 56			229,038		118,937 37		4 — — — — 16,723 51
13,411 77			87,627		104,351 11		
90,191 79	93,112		316,665	91	223,288 48	93,377 43	5

	Cai	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	zawiiques au compre	bru	tes	nette	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		E. Ecoles agricoles d'hiver				
40,000,00	41 000	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:	47 591 99	4 702	42,738 32	
40,923 98 307 75		a. Enseignement b . Expérimentations	47,531 32 454 14	4,793 — 132 —	322 14	
21,7 80 5 2	22,560	c. Administration	31,998 50	5,948 30		
19,497 67	16,000	d. Nourriture	50,309 82	19,730 85	30,578 97	- -
2,710 90	2,000	1. Entretien des bâtiments	4,114 70	_	4,114 70	- -
8,635 97	∫ 500 1 500	2. Mobilier, ustensiles	4,957 11	69 05	4,888 06	
11,042 —	1,500 8,500	 Vêtements, linge et blanchissage Chauffage, éclairage et énergie électr. 	13,730 04	1,600 15	12,129 89	
5,110 57		5. Frais généraux divers	8,252 54	724 —	7,528 54]
6,881 95	11,425		17,000 —	8,764 75	8,235 25	
1,073 95	_	g. Travaux des élèvesh. Augmentation et diminut. à l'inventaire	17,583 70	$\frac{-}{9,519}$ 25	8,064 45	
18,124 —	16,625		310 50	19,730 —	_ -	19,419 50
550 —	1,500		1,125 —	17 615 65	1,125 —	$\frac{-}{17,615} \frac{-}{65}$
15,325 05		l. Subvention de la Confédération	107.007.07	17,615 65		17,015 05
85,066 21 14,309 88		m. Exploitation du domaine	197,367 37 110,275 93	88,627 — 125,690 29	108,740 37	$\frac{-}{15,414} \frac{-}{36}$
70,756 33		-	397,643 30	214,317 29		
72,434 14		1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti	162,488 50	88,011 30	74,477 20	
104,715 54	110,150	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand- Münsingen	516,187 22	410,019 70	106,167 52	_ _
90,191 79	93,112	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal.	316,665 91	223,288 48	93,377 43	- -
70,756 33	76, 060	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	307,643 30	214 317 29		
338,097 80	349,497		1,302,984 93	935,636 77	367,348 16	
		F. Ecole d'économie alpestre de Brienz				
25,696 95	26,125	_	30,789 90	5,079 75	25,710 15	
1,675 85	1,500		7,635 30	7,365 20	270 10	_ _
8,710 60			14,639 80	5,042 45		_
8,072 05	8,450	d. Nourriture	22,626 15	11,861 75	10,764 40	
168 50	350	1. Entretien des bâtiments	780 75	72 —	708 75	_ _
707 65	1, 050	2. Mobilier, ustensiles) 1,208 55	441 70	766 85	_
2,979 10	1 '	1 (3. Vetements, mige et bianchissage .	3,677 60		2,549 60	_
2,102 38	500	5. Frais généraux divers	4,780 70		_	1,609 40
3,500 —	3,500		3,500 —		3,500 —	
$\begin{array}{c c} 292 - \\ 1,257 & 65 \end{array}$	$\begin{bmatrix} 240 \\ - \end{bmatrix}$	g. Cours de vacher	356 70	1,274 90		$-918\ 20$
10,150 —	9,100	i. Pensions	200 —	10,850 —	- -	10,650 —
450 —	750		525 —	10,000,00	525 —	10 800 60
10,261 13 510 30	15.5	1	24,984 90	10,809 60 24,782 15		10,809 60
30,486 55	-	S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S	115,705 35			
30,100 00		1	-10,100	35,551	20,001	
1	I	I	1	п 1		1 1

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	rubiiques uu compte		bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante					
		XIII. Agriculture					
		G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg					
55,4 60 09		0	62,753		7,342 05		
18,928 91	500	b. Expérimentations	317 $19,362$		1,469 35	317 62 17,893 19	
21,749 59			30,924		11,116 20		
		e. Frais généraux:			11,110		
839 35		(2 Mobiliar ustancilas	737			737 58	
1,776 09	2,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	6,131	30	4,942 85	1,188 45	
9,952 85	100	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	8,566		3,240 —	5,326 40	
4,582 61			7,037		1,787 80	5,249 20 19,700 —	- -
19,700 — 1,000 —	19,700 —	f. Loyer	19,700 —		1,000	19,700	1,000
2,870 55	_	h. Augment. et diminution à l'inventaire	8,563	65	396 50	8,167 15	
38,890 —	29,000	i. Pensions	1,110		38,850 —	-	37,740 —
1,000 - 20,961 65	600		1,2 00		1,000 —	200 —	21,954 25
3,346 72			15,042	56	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		
9,273 24			23,498		13,808 98		
267 15		o. Office central d'horticulture	8,156	30	8,156 30		
88,361 20	1.5		213,100		125,060 58		
7,848 73 80,512 47		p. Exploitation du domaine	53,157 266,257		$\begin{array}{c c} 60,433 & 81 \\ \hline $		7,276 72
30,512				-	100,101	- 55,105	
		H. Ecoles ménagères					
		1. Schwand-Münsingen:					
27,950 70			29,920		2,993 50		
1,727 30 19,989 90			3,440 19,518			3,440 95 19,518 70	
10,000 00	10,000	d. Frais généraux:	10,010			10,010	
	(-	1. Entretien des bâtiments	1				
5.700	600		5 050			5 950	
5,700 —	450 4,500	, 0	5,850			5,850 —	
	750	0. 0					
7,500 —	7,500	e. Loyer	7,500			7,500	
500 — 26,300 —	800 24,500				$ \begin{array}{c c} 800 - \\ 26,334 & 80 \end{array} $		800 — 26,334 80
400 -	800		875			875 —	
6,918 40					7,704 —		7,704 —
29,549 50	30,200		67,105	10	37,832 30	29,272 80	
		2. Brienz:					
9,355 35		a. Enseignement	10,752		1,157 95		- -
2,787 45			2,571	1 11		2,571 —	_ -
6,750 —	6,270	c. Nourriture	5,400	_	_	5,400 —	
	l -	1. Entretien des bâtiments)				
	800	2. Mobilier, ustensiles					
2,030 —	K	3. Vêtements, linge et blanchissage	1,975	-	_ -	1,975	
	1,550 550						
20,922 80	<u> </u>		20,698	60	1,157 95	19,540 65	
20,922 80	21,490	A reporter	20,098	00	1,137 96	10,040 00	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	ral pou	r 1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	;)
de 1942	de 1943	rusiiques un compte	1	bru	ites		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XIII. Agriculture							
		H. Ecoles ménagères							
20,922 80	120	Report	20,698		1,157			-	-
3,500 — 700 —	3,500 500	e. Loyer	3,500		500 -	3,500		500	
9,450	8,400			_	6,300 -		_	6,300	1 1
375 —	600	h. Bourses	52 5	_	_ -	_ 525	-	-	-
2,500 —	2,665	i. Subvention de la Confédération		_	2,800 -			2,800	
12,147 80	14,025		24,723	60	10,757	5 13,965	65		
		3. Langenthal:							
13,855 49	13,000		15,851	70	2,159 1			_	-
3,355 40		b. Administration	3,217	-		3,217	1 1	-	-
14,370	7,000	12 Nr. Sc	16,515		1,875 -	14,640		_	
	700	d. Frais généraux:1. Entretien des bâtiments	1						
	250								
4,300 —	450	3. Vêtements, linge et blanchissage .	4,300	-		4,300			-
	3,700								
6 000	750 6,000		6,000			6,000		-	
6,000 — 300 —	400		-		300 -		_	300	-
18,290 —	12,250		630		19,150 -		-	18,520	
700 —	750		525	_		- 525	-	2.500	
3,697 90		i. Subvention de la Confédération			3,500 -			3,500	
20,292 99	20,352		47,038	70	26,984 1	20,054	60		-
		4. Courtemelon:		4.0	40.6	5.040	90		
8,112 30			7,992 2,850	65	48 3	$ \begin{array}{c c} & 7,943 \\ & 2,850 \end{array} $		_	_
2,878 10 7,863 90			4,697	15		- 2,630 - 4,697		_	
7,000	7,100	d. Frais généraux:	-,						
	500								
9.050	1,000	2. Mobilier, ustensiles	9.975			- 2,275			
3,850 —	1,500	3. Vêtements, linge et blanchissage . 4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	2,27 5			2,270		_	
	1,500								
2,500 —	2,500	e. Loyer	2, 500		- -	2,5 00	-		
0 005	0 100	f. Travaux des élèves	_	_	4,935			4,935	_
8,225 — 275 —	8, 400 500	0	350						
2,910 —	2,500		220		1,500 -		-	1,280	_
14,344 30			20,884	90	6,483	14,401	60	_	-
				_					
2 9,549 5 0		1. Schwand-Münsingen	67,105					_	
12,147 80	14,025	2. Brienz	24,723 47,038					_	_
20,292 99 14,344 30		3. Langenthal	20,884					_	
76,334 59			159,752	-	-		-		_
20,552	-5,511			-					-
		J. Inspection des viandes							
1,331 80		1. Cours d'instruction	3,167	1					_
3,203 65	3,000	2. Frais divers	3,494				-		_
4,535 45	5,000		6,662	50	1,903	4,759	35		
				_					

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1943			
Compte de 1942		Budget de 1943	Rubriques du compte .	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes))	Doit (Dépenses	net	Avoir (Recettes	3)
Fr. C) (t.	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.	!	Ct.		Ct.
FI.	"	F1.		11.	00.	11.	00.	71.	0.	21.	00.
			Administration courante								
			XIII. Agriculture								
108,047	98	120,145	A. Frais d'administration de la Direction	134,843						_	_
			B. Economie rurale			1,381,666					-
63,311 6			C. Ecole d'agriculture de la Rütti	529,883						_	-
58,733 1			D. Ecole de laiterie de la Rütti	910,316							
338,097 8 30,486 5			E. Ecoles agricoles d'hiver	1,302,984 115,705						_	_
80,512			G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch-	113,703	33	00,007	00	30,007	13	_	
00,012	`'	07,000	berg	2 66 , 257	94	185,494	39	80,763	55		_
76,334 5	59	79,377	H. Ecoles ménagères	159,752						_	_
4,535 4		5,000		6,662							_
2,075,719						3,956,143					
	~	2,240,010	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 35,437.51	0,101,000	-	0,000,140	_		-10		-
			XIV. Economie forestière A. Frais de l'administration centrale des forêts								
7,816 7	75	8 151	1. Traitements des fonctionnaires	21,356	25	13,242	50	8,113	75		_
23,597			2. Traitements des employés	45,666			_	26,634			_
15,027			3. Frais de bureau et de déplacement .	22,508			15				-
1,420 -	-	1,420	4. Loyers	2,420		1,000	_	1,420			-
47,862	34	43,390		91,951	20	43,782	65	48,168	55		_
	1										
			B. Police forestière								
			1. Conservateurs des forêts:								İ
26,414 5		27,023	a. Traitements des conservateurs des forêts	34,852		7,937	85			_	-
2,256 8		2,300	b. Frais de bureau	2,082		_		2,082		_	-
4,696 7	(0	6,000		5,269		_	_	5,269		_	-
2,080 -		2,080	d. Loyers	2,080		_		2, 080		_	_
139,506)5	144,919		183,636	60	41,989	15	141,647	45		_
11,258 7		10,000	b. Frais de bureau	9,996			_	9,996		_	
45,488 1		40,000	c. Frais de déplacement	50,123	2 5		45		80		
7,474 -	-	7,500	d. Loyers	7,430		_		7,430	_	_	-
97,619 9	7		3. Gardes-forestiers	109,259	28	9,183		100,076	28	_	-
67,909	-	67,500	4. Quote-part de l'administration des								
			forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers			69,723	70			69,723	70
3,500 -		3,500	5. Assurance contre les accidents	3,500			_	3,500			_
			o. 1150m and control to accidents.		0.0	128,860	1-		-		-
272,386 0	-41	286,122		408,229	J 0	120,800	19	219,309	01		-

	1	nton de Berne — Comp		Ī		1		-	Α•	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	0.000	Avoir (Recettes	;)
de 1942	de 1943	1		bru	ites		:	net	tes	_
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XIV. Economie forestière								
7,980 7	10.000	C. Encouragements à l'économie forestière 1. Allocations pour des plans d'aménage-								
		ment et encouragement à la sylviculture	84,907	45	77,166	65	7,740	80		-
50,000 -	50,000	2. Endiguements de torrents et reboisements	50,051		160	_	49,891		_	-
17,098 6	20,000	3. Subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération	74,928	75	47,336	65	27,592	10		_
75,079 3	80,000	·	209,887		124,663		85,223			_
]								
		D. Mines								
1,200 -	,	1. Traitement des inspecteurs des mines 2. Droits de concession pour carrières et	2,036	-		-	2,036	-		-
56,957 5	3,000	p. exploitation de la houille et de l'ardoise	642	35	21,395	25		_	20,752	9
55,757 5	2,940		2,678	35	21,395	25		_	18,716	9
47,862 3	43,390	A. Frais de l'administration centrale des	04.054	00	49 500	CF	40.400	==		
272,386 0	4 286,122	forêts	91,951 408,229		43,782 128,860		48,168 279,369	81		-
75,079 3 55,757 5		C. Encouragements à l'économie forestière D. Mines	209,887 2,678		124,663 21,395		85 , 223	90	— 18,716	-
339,570 2	_		712,746	-	318,701		394,045	36		-
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 12,526.64				_				
		XV. Forêts domaniales								
		A. Produits principaux et produits								
183,174 5	3.000.00	intermédiaires 1. Produits principaux et intermédiaires.	_		4,525,931	14	_		4,525,931	
	03,000,00	-	_	_	4,525,931	-			4,525,931	- -
		-						_		
		B. Produits accessoires								
227 8 5,378 -		1. Vente de souches		_	740 24,955			_	740 24,955	- 1
54,706		0 3. Droits de pacage et fermages, vente	000	000						
60,311 8	0 52,00	d'herbe et de laiche	328 328	-					55,681 81,377	
00,511 8	0,00	<u>-</u>		=0	01,100	00			01,017	-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	iér	al po	ur	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
de 1942	de 1943			bru				net		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante							0	
		XV. Forêts domaniales								
		C. Frais d'exploitation								
65,753 69		1. Cultures forestières	152,226 180,000		80,652	30	71,574 180,000			-
180,000 — 78,337 15		2. Chemins	85,486		7,126	65			_	_
1,223,029 30		4. Frais de façonnage	1,434,868 217	1 11	_	_	1,434,868 217		_	-
1,049 20 9,931 76		5. Frais d'abornement et de plans 6. Frais des mises	8,806		_	_	8,806	69	1	_
541 05		7. Frais judiciaires	732	80		-	732	80		-
19,771 09	34,000	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux	34,591	52	48	70	34,542	82		_
27,518 96	37,000	9. Entretien des bâtiments	40,649		507					=
1,605,932 20	1,324,600		1,937,579	90	88,335	<u>50</u>	1,849,244	40		-
84,093 62 158,502 07 242,595 69	157,000	D. Impôts 1. Impôts de l'Etat	84,586 160,651 245,238	60	79 1,721 1,801	83	158,929	77		
8,000 — 75,989 —		E. Frais d'administration 1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses des inspecteurs forestiers	69,723 8,000 77,723	_	 		69,723 8,000 77,723			-
230,000 —		F. Fonds de réserve 1. Versement	240,000 240,000	-			240,000 240,000		_ 	
60,311 80	52,000 1,324,600 243,000 75,500 140,000	A. Produits principaux et produits intermédiaires	328 1,937,579 245,238 77,723 240,000 2,500,869	20 90 18 70	88,335 1,801	05 50 49 —	1,849,244 243,436 77,723 240,000	69 70		7 8-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943		1	bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
	8	XVI. Domaines de l'Etat								
		A. Produit								
557,637 72 14,800 30 11,600 —	14,400 11,600	 Fermages des domaines civils Fermages des domaines curiaux Loyers des églises 	14,144 — —		563,036 14,988 11,600	55 —	_ _ _	_	548,892 14,988 11,600	55
227,700 —	227,000	4. Loyers des bâtiments de l'administration 5. Loyers des bâtiments militaires	35,103		2,138,597 227,700		_		2,103,494 227,700	
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	400	6. Vente de produits	797 —	75 —	1,487 1,971				689 1,971	
2,900,498 22			50,044	90	2,959,381	-		_	2,909,336	-
14,244 60 401 50 14 70 5,838 90 70,443 40 90,943 10	300 200 2,000 75,000	B. Frais d'exploitation 1. Frais de culture et d'améliorations . 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance 4. Frais des ventes et amodiations 5. Assurance contre l'incendie	14,493 139 98 6,154 83,578 104,465	20 80 30 95		40	6,154 83,571	20 80 30 55	_ _ _	
66,419 21 95,468 05 5,768 40	75,000	C. Charges 1. Impôts de l'Etat	57,695 87,759 20,662	70	12,462	01		69		
167,655 66	142,000		166,117	50	27,533	4 2	138,584	08		_
2,900,498 90,943 167,655 66 2,641,899	87,500 142,000	l "	104,465 166,117	18 50		40 42	104,457 138,584			-

Rubriques du compte Rubriques du compte			ton de Berne — Compte général por			Doit Avoir							1	_
Administration courante Fr. Ct. Fr	_	_	Rubriques du compte	(Dépenses		(Recettes)	(Dépenses		Avoir (Recette				
Administration courante XVII. Caisse des domaines 1,106 40 260,784 69 261,800 259,678 29 260,600 Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 43,327.50 XVIII. Caisse hypothécaire A. Produit 1. Intérêts des prêts hypothécaires 2. Intérêts des prêts aux communes et aux syndicats d'améliorations foncières 3. Intérêts des valeurs 2. Intérêts des valeurs 3. Intérêts des valeurs 3. Intérêts des valeurs 3. Intérêts des valeurs 4. Loyer du bâtiment de l'établissement 6. Commissions 6. Commissions 6. Commissions 7. Intérêts des emprunts et des prêts suy lettres de gage 8. Loyer du bâtiment de l'établissement 6. Commissions 7. Intérêts des dépôts corter bons de caisse et obligations 8. Intérêts des contre bons de caisse et obligations 9. 22,686 70 10. Intérêts des dépôts corter bons de caisse et obligations 9. 20,0000 9. 21,0000 10. 180,000 11. 137 80 11. 137 80 305,065 30 1. 1,137 80							~·	<u> </u>			T.			
XVII. Caisse des domaines	Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	(
XVII. Caisse des domaines			Administration courante											
1,106 40 261,800 261,800 269,600 260,000 250,000 2			Administration contained											
260,784 69 261,800 260,600 Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 43,327.50 305,065 30 303,927 50 50 50 50 50 50 50 5			XVII. Caisse des domaines											
260,784 69 261,800 260,600 Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 43,327.50 305,065 30 303,927 50 50 50 50 50 50 50 5	1 106 1	1 200	A Intérête des eréences			1 137	80			1 137	,			
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. \(\frac{4}{3}, \frac{327}{5}, 50 \)				305,065	30				30					
XVIII. Caisse hypothécaire A. Produit	259,678 2	260,600	To discuss and auticions on hudget	305,065	30	1,137	80	303,927	50		1			
A. Produit A.			de fr. 43,327.50								1			
A. Produit A.														
2,330,811 35 21,750,000 346,875 21,116fêts des prêts hypothécaires			XVIII. Caisse hypothécaire											
386,263 20 346,875 2. Intérêts des prêts aux communes et aux syndicats d'améliorations foncières — 346,425 05 — 964,864 40 — — 140,393 15,463 29 — — 15,463 29 — — 66,422,809 25 — — 6,422,809 25 — — 6,422,809 25 — — 6,422,809 25 — — 6,422,809 25 — — 6,422,809 25 —														
aux syndicats d'améliorations foncières 346,425 05					_	21,640,068	30		-	21,640,068	3			
15,893 87 20,000 5 Loyer du bâtiment de l'établissement 22,686 40 20,000 6 Commissions 6 6	300,203 2	340,073			_			_	_	346,425				
15,893 87 20,000 5 Loyer du bâtiment de l'établissement 22,686 40 20,000 6 Commissions 6 6			3. Intérêts des valeurs	_	-			_	-	964,864				
22,686 40 20,000 6. Commissions — — — — — 22,647 36 — — 22,647 032,356 65 6,411,250 Intérêts des des emprunts et des prêts sur lettres de gage 6,422,809 25 — 2,791,396 9 — 2,791,396 9 — 2,791,396 9 — 2,791,396 9 — 2,791,396 9 — 2,791,396 9 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>10,210</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				10,210										
0.32,356 65 6,411,250 7. Intérêts des emprunts et des prêts sur lettres de gage				_						22,647				
351,020 25 3,865,000 8. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et obligations			7. Intérêts des emprunts et des prêts sur											
Caisse et obligations Caisse C	351 020 2	3 865 000		6,422,809	25		_	6,422,809	25					
666,641 50 2,712,000 000,381 70 5,185,000 1 203,002 35 210,000	,331,020 2	3,803,000		3,570,878	90	_	_	3,570,878	90	_				
203,002 35 210,000 11. Intérêts des dépôts en compte courant 1,200,000 220,869 56 — 220,869 56 — — 220,869 56 — — 220,869 56 — — 220,869 56 — — 220,809 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — 250,000 — — — — — 66,085 70 — — — — 66,085 70 — — — 280,000 — — 280,000 — — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 150,000 — — 150,000 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — —	,666,641 5	2,712,000	9. Intérêts des dépôts d'épargne	2,791,396	94		_	2,791,396	94	_				
200,000 1,200,000 12. Intérêt du fonds capital							30							
250,000 180,000 13. Versement au fonds de réserve	,					,	_							
22,592 55 50,000 14. Frais de paiement des coupons et des obligations 66,085 70 — — 66,085 70 — — 66,085 70 — — 66,085 70 — — 66,085 70 — — 280,000 — — 280,000 — — 280,000 — — 280,000 — — 280,000 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — 150,000 — — 150,000 — — 150,000 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,005,793 — — 2,005,793 — — 267 — — 267 — — 267 — — 267 — —														
290,000 — 280,000 15. Amortissement de frais d'emprunt 280,000 — — 280,000 — — 280,000 — — — 280,000 — — — 9,735 — — 9,735 — — 9,735 — — — 9,735 — — — 9,735 — — — 9,735 — — — 9,735 — — — 9,735 — — — 150,000 — — 150,000 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,2282 — — 2,2282 — — 2,23,282 — — 2,24,584 68 — — 2,4584 68 — — 2,000				200,000										
395 20						_	-			_				
69,757 70 150,000 17. Remises et radiations de dettes 150,000 150,000 2,105,793 2,105,793	-				1 1	-	-							
141,607 20 2,107,300 18. Impôt de la fortune à payer à l'Etat 2,105,793 — — 2,105,793 — — 2,105,793 — — 32,282 — — 32,282 — — 32,282 — — — 32,282 — — — 267 — — 267 — — — 267 — — — 267 — <td></td> <td></td> <td></td> <td>and the second second</td> <td>1</td> <td>_</td> <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				and the second second	1	_	_							
27,317 65 — 19. Impôt fédéral sur les coupons 32,282 — — 32,282 — — 267 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 24,584 68 — — 2,000 — — — 2,000 — — — 2,000 — — — 2,000 — — — 11,449 65 — — 11,449 65 — — — — 23,000 — — — 23,000 — — — <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>_</td><td></td><td>100</td><td></td><td>_</td><td></td></td<>						_		100		_				
3 15 — 20. Valeurs, bénéfice de cours — — 2 67 — — 2 67 — — — 2 67 — — — 2 67 — — — 2 67 — — — 2 67 — — — 2 2 67 — — — 2 2 67 — — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 2 5 67 — — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 4 584 68 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — 2 2 5 67 — — — 2 2 5 67 — — — </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>_</td> <td></td>										_				
4,600 20 — 21. Provisions pour nouveaux placements et conversions			•			2	67	_		2	2			
16,000 — — 22. Collecte en faveur de la Croix-Rouge et Secours d'hiver, subside 2,000 — — 2,000 — — — 11,690 20 — 23. Caisse de compensation	4,600 2	0 —	21. Provisions pour nouveaux placements											
et Secours d'hiver, subside 2,000 — — 2,000 — — 211,449 65 — 11,449 65 — 21. Réserve pour la fête du centenaire . 23,000 — — 23,000 — 23,000 — — 23,000 — 24,000	40.000			24,584	68	_	-	24,584	68					
11,690 20 — 23. Caisse de compensation	16,000 –			2.000		_		2,000						
24. Réserve pour la fête du centenaire . 23,000 23,000	11,690 2	ol —				_		100 100 100 100 100 100 100 100 100 100						
240 491 49 795 000	_ -						_			_				
43.424 431 123 1777	49,424 4	725,000		22 629,703	96	23,408,305	29	_		778,601	ĺ			

	Car	nton de Berne — Comp	te géné	éra	al pou	r	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
de 1942	de 1943	•	l b	ru	tes		1	1ett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVIII. Caisse hypothécaire				1				
		B. Frais d'administration								
17,655 83 496,097 25		 Indemnités des organes administratifs Traitements des fonctionnaires et des 	21,684		-		21,684		_	
33,708 05	32,000	employés	509,305 36,524		_		509,305 36,524		_	
20,000 —		4. Loyers	20,000		_	-	20,000	-	_	
43,529 43	65,000	5. Frais de bureau	107,462		57,832		49,629	84		_
12,100 30		6. Frais judiciaires et de poursuites	9,264		18,414	-			9,150	44
598,890 26	575,000		704,241	35	76,247	75	627,993	60		=
1,200,000 —	1,200,000	C. Intérêts du fonds capital		_	1,200,000	_	_	_	1,200,000	_
1,200,000 —	1,200,000	-			1,200,000	=	_	_	1,200,000	
			22.422.522	0.0	20100 005				770 001	99
749,424 43 598,890 26		A. Produit	22,629,703 704,241				627,993	60	778,601	
1,200,000 —		C. Intérêts du fonds capital			1,200,000	-	_		1,200,000	-
1,350,534 17	1,350,000		23,333,945	31	24,684,553	04			1,350,607	73
		de fr. 607.73								
		The control of the co								
		XIX. Banque cantonale								
		A. Produit de l'exercice								
5,380,733 41		1. Intérêts					-	-	5,629,497	
1,181,765 09	11	2. Commissions		79	1,193,448		_	-	1,181,556	
1,255,088 28 1,201,397 54		3. Produit du portefeuille des effets de change 4. Produit du portefeuille des titres .			1,287,614 822,429				1,287,614 822,429	
83,808 81		5. Produit des immeubles		_	348,595		_	_	348,595	32
277,786 26		6. Divers		_	255,716	25		_	255,716	25
4,172,319 55 306,117 80		7. Autorités et personnel de la banque 8. Contributions aux institutions de	4,264,417	70			4,264,417	70	-	-
		prévoyance en faveur du personnel	306,573				306,573			
553,890 17		9. Frais généraux et frais de bureau .	852,183 908,179			_	852,183 908,179			
945,444 69 16,690 85		10. Impôts et taxes	4,191			_	4,191			
354,678 38		12. Amortissements	283,515			_	283,515	42		-
36,346 25		13. Dotation de la réserve pour diffé-								
2,995 091 70	1 200 000	rents risques	15 756 583	07	18,662,931	57			2,906,348	50
2,995091	1,300,000	1	10,100,000	-	10,002,001	-		_	_,000,010	-
00000	000	B. Emploi du produit	900 000				900.000			
200,000 — 1,150,000 —	200,000	1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Réserve générale pour risques					200,000 1,100,000		_	
45,091 70		3. Versement au fonds de réserve pour					1,-00,000			
		créances	6,348			-	6,348			
1,395,091 70	200,000	·	1,306,348	5 9		<u> </u> _	1,306,348	50		
		A. Produit de l'exercice	15,756,583			57		-	2,906,348	50
1,395,091 70		B. Emploi du produit	1,306,348	-	-	-	1,306,348	50		
1,600,000 —	1,600,000	100.00 × 100.00 × 40	17,062,931	57	18,662,931	57		_	1,600,000	!_
	I	1	1		11		ļ			

	Caı	nton de Berne — Comp	te géné	ér	al pou	r	1943	7		
Compte H	Budget	D. I. i	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
de 1942 d	le 194 3	Rubriques du compte			ites		, ,	net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XX. Caisse de l'Etat								
		A. Intérêts des créances								
		1. Intérêts des placements:			0 0 10 100					0.4
1,643,579 45 1, 2,683,230 90 3,			634,336	80	3,943,439 2,693,477		_		3,309,102 2,693,477	
2,080,230 90 5,	,100,100	2. Intérêts d'avances:			2,030,111	00			2,000,177	
133,840 95	90,000	a. Administrations spéciales		_	119,378			-	119,378	
$egin{array}{cccc} 1,838 & 30 \ 68,134 & 50 \end{array}$	1,000 48.750	b. Oeuvres d'utilité publique3. Intérêts de prêts pour constructions	110,195	_	713 173,899				713 63,704	
		4. Intérêts de créances diverses et intérêts	,							
		moratoires	62,906					-	222,275	
80,444 88 34,414 55		5. Recettes diverses	365 37,737			44	 37,737	85	81,490	94
		7. Impôt fédéral des coupons	160,291			_	160,291	- 11	_	_
86,895 —	_	8. Bénéfice sur cours		_	90,390	_		_	90,390	
4,518,503 58 5 ,	,084,584		1,005,832	85	7,388,336	99		=	6,382,504	14
1,935,956 14,090 69 4,223 55 160,817 62,381 27 2,587,637 95 1,000,000 1,000,000	20,000 — 140,000	b. Consignations judiciaires c. Fonds spéciaux	9,238 2,270 182,843	20 05 15	3,106 —	_	2,777,589 9,120 — 182,843 58,876	20 - 15	 	
1,581,384 36 2,	,190,000		3,093,623	03	66,029	05	3,027,593	98		_
	2,190,000	A. Intérêts des créances	3,093,623	03	7,388,336 66,029 7,454,366	05	3,027,593		6,382,504 — 3,354,910	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éra	ıl pou	ır	1943		<u></u>	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes	,
de 1942	de 1943	Rubriques du compte	1	brute	es		1	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXI. Amendes et confiscations								
		A. Amendes								ı
349,339 75	314,000		3,446		379,938			_	376,491	31
35,284 65	51,000	(2. Amendes commuées	31,251 8,566				31,231 8,566		_	
3,998 - 3,893 12	3,000 2,500		$\begin{array}{c} 20 \\ 100 \end{array}$		3,991 6,967		_		3,971 6,867	
321,946 22			43,384	65	390,916	_			347,531	
16,988 35	16,000	B. Emploi du produit des amendes 1. Frais de perception	21,891	20	34	5 0	21,856	70		
21,014 65		2. Récompenses à des agents de police			01	30		İ		
3 50	4,000	communaux et à des particuliers 3. Parts diverses d'amendes	16 , 949	10	_	_	16,949 —	10	_	
38,006 50	32,000		38,840	30	34	50	38,805	80	_	
18,795 75 741 42 19,537 17	100	C. Indemnités et confiscations 1. Indemnités	16,736 		21,333 1,848 23,181	40			4,597 1,848 6,445	40
321,946 23 38,006 50 19,537 17 303,476 89	32,000	-	43,384 38,840 16,736 98,961	30 20	390,916 34 23,181 414,132	50 80	38,805 	80	347,531 6,445 315,171	60

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al pour	1943	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	reasirques du compte		bru	ites	ne	ttes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		XXII. Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature					
		• , •					
218,781 —	164 060	A. Chasse	89,914		306,638 50		216 724 50
10,235 25		 Patentes de chasse Vente de gibier, contre-valeur de gibier 					216,724 50
27,935 —	17 000	et émoluments pour tirs spéciaux 3. Taxes pour permis de chasse d'hiver	$\begin{array}{c} 68 \\ 100 \end{array}$	1 1	16,515 — 69,910 —		16,447 — 69,810 —
20,780		4. Suppléments pour surveillance de la	100				05,610
		chasse, 10 %	_		20,434 —		20,434 —
57,158 50		a. Refuges des hautes régions	66,851		1,118 30		
31,228 12 20,208 04			44,340 16,358		13,140 85 1,859 15		
14,864 15	8,000	d. Indemnités p. dommages dus au gibier	8,000	-		8,000 —	_ _
2,000 - 209 52	2,000 800		2,000	-	_	2,000 —	_
203 02	800	d'abatage et mesures extraordinaires	719		_ _	719 20	
$\begin{array}{c c} 62,305 & \\ 11,304 & 05 \end{array}$		6. Part des communes, 30 % 7. Indemnité de la Confédération	61,302	-	- 11,085 95	61,302 —	11 005 05
101,061 97		7. Indemnite de la Comederation	289,654	36	440,701 75		11,085 95 151,047 39
101,001	0,000			-	110,101		101,041 00
		B. Pêche					
134,608 95	123,200	1. Ferme de la pêche et patentes	105				141,530 85
5,178 25 51,971 77	45,200	(2. a. Taxes diverses b. Frais de surveillance	23 66,239	1 11	5,833 40 493 65		5,810 40
28,164 90	36,800	3. Frais d'administration	21,150	21	428 25	20,721 96	_ _
28,653		4. a. Subvention fédérale	157		36,752 50		36,595 35
$50,108 \begin{vmatrix} 44 \\ 526 \end{vmatrix} 05$	54,900 300	b. Encouragements à la pêche 5. Frais de justice	59,794 85	88 10	6,920 05	52,874 83 85 10	1 1
1,870 30		∫ 6. Recherches scientifiques	163	50		163 50	
35,798 74		7. Mise en réserve	44,345			44,345 15	
			192,064	30	192,064 30		
		C. Protection de la nature					
8,816 85		1. Monuments naturels et plantes sauvages	8,907		49 —	8,858 55	
8,816 85	3,600		8,907	5 5	49 —	8,858 55	
101 061 07	50.000	A. Charre	200 654	20	140 701 75		151 045 90
101,061 97		A. Chasse	289,654 192,064		440,701 75 192,064 30		151,047 39
8,816 85	3,600	· ·	8,907		49	8,858 55	
92,245 12	49,360	Les recettes sont supérieures au budget	490,626	21	632,815 05		142,188 84
		de fr. 92,828.84					
		Contracting and the second second second					
	I	I					

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1943	
	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	•	br	utes	net	ttes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr. Ct	Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.
		XXIII. Régie des sels				
		A. Commerce des sels				
306,405 16 394,293 75 1,001,266 55 32,002 80 23,515 50 481 75 6,684 10 92,520 45 6,204 85 28 40 7,323 20 317,675 22 1,575,591 41		\$\int 3. Sel iodé (ouvert) \\ 4. Sel iodé (en paquet) \\ 5. Sel de table ordinaire \\ 6. Sel de table «Grésil» \\ 7. Sel marin \\ 8. Sel industriel \\ 9. Sel pour doreurs \\ 10. Tartre moulu \\ 11. Sel nitrité pour saumures \\ 12. Valeur des sels en magasin au 31 déc.	55,667 9 41,467 8 584 — 3,311 2 86,575 7 2,981 8 49 — 4,441 —	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,		, =,33=			
24,000 — 91,805 05 222,816 45 34,877 — 2,996 24 281 95 2,180 — 374,032 79	102,000 230,000 38,000 6,000 100	B. Frais d'exploitation 1. Intérêts du fonds de roulement	24,000 - 102,312 9 225,845 8 34,978 6 4,010 6 - 49,612 0 440,760 0	$egin{array}{ccccc} 0 & & \ 5 & 749 \ 0.306 \ 6.8 & 52,592 \ 7. \ \end{array}$	225,845 80 34,978 60 5 3,261 60 5 — —	306 65 2,980 67
14,311 60 4,460 — 14,930 — 275 60 33,977 20	4,500 18,000	C. Frais d'administration 1. Traitements des fonctionnaires 2. Frais de bureau	14,326 2 3,895 2 18,120 – 334 6 36,676 0	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	- 14,326 26 - 3,895 24 - 18,000 - 261 - 261 60 - 36,483 04	
200,000 —	200,000	D. Emploi du produit 2. Subvention en faveur de l'aide aux vieillards, selon loi	200,000 -		200,000 — 200,000 —	
1,575,591 41 374,032 79 33,977 20 200,000 — 967,581 42	397,900 37,400 200,000	A. Commerce des sels	440,760 0 36,676 0 200,000 - 2,005,104 2		0 379,395 83 - 36,483 04 - 200,000 —	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıé	ral po	ur	1943			
Compte de 1942	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
uc 1342	ue 1343			bru	ıtes			ne	ttes	
Fr. Ct	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		XXIV. Timbre								
		A. Droits de timbre								
		1. Papier timbré		_	120,694			_	120,694	
1,080,435 30 45,445 —		2. Timbres mobiles	4,239		1,115,474 49,298		_	-	1,111,234 49,298	
1 230,215 70			7 190		1,285,467			_	1,281,227	
		4. Part au produit du timbre fédéral et	4,239	OU	1,285,467	20			1,281,227	60
		de l'impôt fédéral des coupons	_		2,423,284			_	2,423,284	40
19,979 20 45,195 73		5. Matière et entretien des appareils 6. Commissions des débitants	25,204 46,032			20	24,876 46,032			-
$\frac{43,193}{3,591,793}\frac{73}{82}$		ı			3,709,078	90		40		-
0,001,100	3,330,000		79,470	-1	3,703,076	00		_	3,633,602	59
		B. Taxe des billets								
258,877 43		1. Produit de la taxe des billets	2,266	90	293,051	08	_		290,784	18
146,294 05	184,200	2. Allocations d'encouragements aux beaux-arts et aux sciences (VI. G.) .	186,538	40			186,538	40		
594 35	1,000	3. Frais d'impression	128		II I	_	128			-
111,989 03	14,800		188,933	75	293,051	08		_	104,117	33
		C. Frais d'administration								
26,727 75	24 100	1. Traitements des fonctionnaires et em-								
20,727 70	24,100	ployés	23,771	45			23,771	45		_
5,991 72		2. Frais de bureau	7,802	90		-	7,802	90	1	-
1,000 —		3. Loyers	1,000				1,000			_
33,719 47	33,100		32,574	35		_	32,574	<u>35</u>		
3.591.793 82	3.330.000	A. Droits de timbre	75 476	91	3,709,078	80			3,633,602	50
111,989 03		B. Taxe des billets	188,933				_		104,117	
33,719 47	33,100	C. Frais d'administration	32,574	35			32,574	35		_
3,670.063 38	3,311,700	Les recettes sont supérieures au budget	296,984	31	4,002,129	88		_	3,705,145	57
		de fr. 393,445.57								
		XXV. Emoluments								
		A. Emoluments								
		des bureaux du registre foncier, des greffes et des offices des poursuites et faillites				İ				
2,792,221 23	2,200,000	1. Emoluments proportionnels des bureaux								
060 552	925 000	du registre foncier	2,500		2,594,201	37	-		2,591,701	37
262,553 —	z35,000	2. Emoluments fixes des bureaux du registre foncier			265,520				265,520	
301,735 65		3. Emoluments des préfectures	172,949		484,185	_	_		311,235	15
159,406 85 655,483 25	(6)	4. Emoluments des greffes des tribunaux	27,216	74	201,795	-	. –	-	174,578	26
000,480 20	000,000	5. Emoluments des offices des poursuites et faillites		_	622,080	25		_	622,080	25
2,834 90	3,0 00	6. Frais de perception	1,852	35		_	1,852	35		_
4,168,565 08	3,477,000		204,518	94	4,167,781	62	_	_	3,963,262	68
1						'	ı l			18

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte de 1942	Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes		Doit (Dépense		Avoir (Recettes	
				bru	ites	_		net	tes	_
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXV. Emoluments								
		B. Chancellerie d'Etat								
204,500 —	160,000	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation		_	201,100				201,100	_
204,500	160,000			_	201,100	_	_		201,100	_
		C. Greffes de la Cour suprême								
34,700 —	30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et								
W 000	0.000	droits de patente	_	-	42,960	-	_	-	42,960	
7,220 — 9,450 —		2. Emoluments du Tribunal administratif 3. Emoluments du Tribunal de commerce	_		11,220 8,200		_		11,220 8,200	
460 —		4. Emoluments de la Chambre des avocats		_	1,640	_			1,640	
900	500	5. Emoluments du Tribunal des assurances		_	1,195				1,195	_
<i>52,730</i> —	47,000	(Emolum.en matière pénale, v.111a,B.2.)		_	65,215	=			65,215	_
		D. Direction de police								
92,910 40		1. Emoluments de la direction de la police		_	82,275	4 0		_	82,275	40
137,298 65	140,000	2. Patentes des colporteurs et émoluments			4.40.044				1.40.041	
227,153 20	180.000	en matière de police des foires et marchés 3. Patentes de commis-voyageurs	_		148,841 243,211		_		148,841 243,211	
567,641 32		4. Permis de circulation pour automobiles		-	588,266				588,266	
19,790 —	18,000	5. Emoluments du contrôle des cinématogr.		_	19,480	_			19,480	
1,044,793 57	948,000				1,082,074	45			1,082,074	45
		E. Direction de l'intérieur							,	
$29,161 \ 10 \ 64,100 \$		1. Emoluments et droits de patente 2. Emoluments de la Chambre du com-	5		22,806	50			22,801	50
04,100	00,000	merce et de l'industrie			61,500	_		_	61,500	
306 70		3. Emoluments de liquidations	90		942	80	_	-	852	80
733 —		4. Emoluments des agents d'immeubles		10				-	259	-
94,300 80	80,600		195	10	85,608	80		-	85,413	70
		F. Direction des finances								
200 —	100	1. Emoluments et patentes des débitants								
		de sel			422	-	_	_	422	-
90,260 85	80,000	2. Emoluments de la commission canto- nale des recours			86,170	10			86,170	10
2,136 35	2,000	3. Droits de concession	4	60			_		2,127	
92,597 20	82,100		4	60	88,724	05			88,719	45
		G. Direction des affaires sanitaires								
6,400 —	5,000	1. Emoluments			5,7 50		_		5 ,7 50	
				-	5,750	-			5,750	-
6,400 —	5,000	1		-	9.790	_			9.790	-

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1943			
Compte de 1942		Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)
		40 1010			bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XXV. Emoluments								
4,168,565	0 8	3,477,000	A. Emoluments des bureaux du registre foncier, des greffes et des offices des poursuites et faillites	204 518	94	4,167,781	62			3,963,262	68
204,500	_	160,000	B. Chancellerie d'Etat	_	_	201,100		_	_	201,100	1 (
52,730		47,000	C. Greffe de la Cour suprême		-	65,215		_	-	65,215	
1,044,793			D. Direction de police			1,082,074			-	1,082,074	
94,300 92,597	24 808		E. Direction de l'intérieur	195 4	60					85,413 88,719	
6,400			G. Direction des affaires sanitaires			5,750	_	_		5,750	
5,663,886	65			204.718	64	5,696,253	92			5,491,535	-
<u>9,009,000</u>		2,00,00	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 691,835.28		-	5,000,200				0,101,000	
4,848,182 969,633 230			XXVI. Taxe des successions et donations A. Produit 1. Taxe ordinaire	162,079 805,309 		4,049,267 32,414 195		 7 72, 895	20	3,887,188 — 195	-
3,878,779	05	2,400,000		967,388	92	4,081,876	78	_	_	3,114,487	86
4,882 4,882			B. Frais de perception 1. Frais divers de perception	3,684 3,684		188		3,495 3,495			
4,882	35	4,000		3,684	58		95		63		_
3,873,896	70	2,396,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 714,992.23	971,073	50	4,082,065	7 3			3,110,992	23
			·								

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	éral	poı	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)
de 1942	de 1943	readiffues an compte	b	rutes			1	nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr. C	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques								
		A. Produit								
329,199 — 32,919 90		 Redevances	308 -	_ 4	62,987	25		_	462,679	25
		causés par les éléments, 10 %	46,267			_	46,267	90		_
296,279 10	315,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 101,411.35	46,575	90 4	62,987	25		_	416,411	35
		XXVIII. Auberges, Commerce au détail et en mi-gros								
		et établissements de danse								
1 007 170 07	4 400 000	A. Auberges et établissements analogues								
60,257 60	55, 000	1. Droits de patente	58,122 - 60,584 9	90	269,873 —	40	60,584		1,211,751 —	40
117,091 60 1,027,809 65		3. Part des communes, 10 %	116,626 235,333		 260 979	20	116,626	75		75
1,000,000			200,000	09 1,2	.03,013	-10			1,034,333	79
		D. Commerce on Mitall of the Commerce								
69,382 50	65.000	B. Commerce au détail et en mi-gros 1. Droits de commerce au détail	818 5	50	69,452				68,63 3	50
103,923 —	100,000	2. Droits de commerce en mi-gros	1,108 - 85,668 -	111	07,645		 85,668		106,537	
85,912 25 87,393 25		3. Part des communes, 50 %	87,594 5	50 1					89,502	50
- 1,555										П
	l	l								1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pot	ır	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	;)
de 1942	de 1943	rustiques au compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XXVIII. Auberges,								
		Commerce au détail et en mi-gros								
		et établissements de danse								
		C. Etablissements de danse								
30,160 —	27,000	1. Droits de patente	100	_	30,511	_	_		30,411	_
30,160 —	27,000	•	100	_	30,511	_		_	30,411	
		D. Frais de perception	ļ							
9,419 71	3,000	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression	2,325	95			2,325	95	_	
9,419 71	3,000	perception et a impression	2,325			_	2,325			
1 000 000 05	0.05 0.00		005 000	0.5	4 040 070	40			4 094 590	
1,027,809 65 87,393 25	82,500	A. Auberges et établissements analogues .B. Commerce au détail et en mi-gros	235,333 87,594			40	_ *		1,034,539 89,502	50
30,160 — 9,419 71		C. Etablissements de danse	$100 \\ 2,325$		30,511	_	 2,325	95	30,411	
1,135,943 19					1,477,481	40		_	1,152,127	30
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 110,627.30								
										
									*	
		XXIX. Part du produit du								
		monopole de l'alcool								
735,329 95	362,880	1. Versement de la Confédération	_	_	821,456	85		_	821,456	85
		2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:								
13,000 — 6,500 —	13,000 6,500		13,000 10,500		_	_	13,000 10,500		_	
120,000 —	120,000		120,000	_		_	120,000			
595,829 95	223,380	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 454,576.85	143,500	=	821,456	<u>85</u>		_	677,956	85
		l			1		l, ,	1	1	1

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépense	s)	Avoir (Recettes	
de 1942	de 1943			bru	ıtes		net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante							
		XXX. Part au bénéfice							
		de la Banque nationale suisse							
		-							
583,132 80	580,608	1. Indemnité de 80 ets par tête de la population domiciliée			583,132	30 —		583,132	80
		2. Part au bénéfice sclon art. 27 de la loi			000,102			000,200	
		sur la Banque nationale suisse		_	700 400		=		
583,132 80	580,608	Les recettes sont supérieures au budget			583,132	30	-	583,132	80
		de fr. 2,524.80							
		XXXI. Taxe militaire							
		AAAI. Taxe illintaire							
		A. Taxe militaire							
2 449 853 25	1 500 000	1. Contribuables présents			1,786,668	50 —		1,786,668	50
357,413 13	120,000	2. Contribuables absents du pays	_	-	458,969	65 —	-	458,969	65
499,087 — 138,129 75		3. Militaires astreints au paiement de la taxe 4. Arriéré	59,554	60	184,255 129,157		_	124,701 129,157	
1,722,241 56			1,249,748	15		1,249,748	15	11	_
1,722,241 57	840,000		1,309,302	7 5	2,559,050	90 —	_	1,249,748	15
		B. Frais de taxation et de perception							
44,045 60	,	1. Traitements des fonctionnaires	43,469						-
70,167 20 13,117 05		2. Traitements des employés	65,988 14,656						
134,304 34		4. Frais de perception, d'impression et de							
4,000 —	4,000	poursuites	131,596	50	695	130,901	30		
		missaire des guerres	4,000	-	_	4,000)	_	-
137,779 30	67,200	6. Part de la Confédération aux frais de perception		_	99,979	35 —		99,979	85
3,000 —	3,000	7. Loyer	3,000			3,000	_		
130,854 89	156,245		262,711	05	101,107	25 161,603	80		
1,722,241 57					2,559,050			1,249,748	15
130,854 89		B. Frais de taxation et de perception		-	101,107		80		05
1,591,386 68	683,755	Les recettes sont supérieures au budget	1,572,013	80	2,660,158	19 —	=	1,088,144	<u>J</u>
		de fr. 404,389.35							
		Equipment of and incur region benefiting							
			l			I			

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	al poi	ur	1943			
Compte de 1942		Budget de 1943	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	1	Avoir (Recettes	
ue 1342		ue 1949			bru	ites			ne	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			XXXII. Impôts directs								
			A. Impôt sur la fortune								
			 Impôt foncier 3,2 º/₀₀ Impôt des capitaux garantis par hypo- 			9,451,270				9,451,270	
38,219		,	thèques $3,2$ %	_		6,433,867 42,437	45		_	6,433,867 42,437	45
14,350			4. Impôt spécial des sociétés Holding .			$\frac{14,432}{15,942,007}$			=	14,432 15,942,007	-
15,830,880	10	15,641,800			_	15,942,007	-00		_	15,942,007	00
			B. Impôt du revenu								
			1. Impôt du revenu de Ire classe, 4,8%.	_	-	29,017,608			-	29,017,608	
421.400	 16	400,000	2. Impôt du revenu de IIe classe, 8%3. Recouvrement complémentaire	— 13 559	10	4,085,520 822,796				4,085,520 809,237	
			4. Impôt des bénéfices immobiliers	932						468,566	
31,709,620	71	24,600,000		14,491	45	34,395,423	03		_	34,380,931	58
			C. Impôt additionnel								
7,484,445	27	6,000,000	1. Produit			7,757,606	91			7,757,606	91
		6,000,000			_	7,757,606				7,757,606	-
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	_	3,555,555			_	1,101,000	-		-	1,101,000	-
			D. Dépenses particulières								
2,000,000	-	2,000,000	1. Versement à la réserve pour impôts à éliminer	2,000,000				2 000 000			
1,482,000		1,300,000	2. Versement au crédit pour la création	2, 000,000			_	2,000,000			-
			de possibilités de travail 0,1 %	1,660,000				1,660,000		_	-
1,348,000 6,964,627			3. Allocation pour assurance-chômage	1,426,000		_	_	1,426,000	-		-
		3,300,000	(Versement sur affectations à amortir)	5,086,000				5,086,000			-
11,101,021	-	3,300,000		3,000,000			_	5,000,000			-
			E. Frais de taxation et de perception								
			1. Commissions de l'impôt du revenu:								
349,999			1 0	405,393		5,393	5 0			_	-
16,396 94,999				19,164 104,855			90	19,164 97,800			
0 1,000		00,000	2. Commission cantonale des recours:	101,000		1,000	00	07,000			
251,727				272,533		3,099	35		1000	l .	-
6,831 48,043				7,429 56,539		10,990		7,429 45,548			
			3. Provisions de perception	1,241,843				1,241,843			_
3,000	_		4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt	10,556				10,556			-
25,121			5. Indemnités aux communes	25,2 46				25,246			-
66,978		CDC 107 8 CDC 1000 DC11	6. Frais divers de perception	76,041		7,013	35			1	-
14,836			7. Frais de l'inventaire officiel	9,150		-		9,150			-
42,550			8. Frais de recours	37,768				37,768			-
2,074,433	87	1,996,200		2,266,522	22	33,552	60	2,232,969	62		-
			F. Frais d'administration	1 1 pm - m mm	2 60						
114,883			1. Traitements des fonctionnaires	123,307			_	123,307			-
231,252 47,449			2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement	241,837 43,738		3,803	25	241,837 39,935			
11,800		,	4. Loyers	10,982				10,982		_	_
405,385				419,867		3,803	85				_
		,000	The second secon						<u> </u>		

	Caı	nton de Berne — Comp	te gér	léi	ral poi	ur	1943			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	·)	Avoir (Recettes	s)
de 1942	de 1943	rustiques un compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XXXII. Impôts directs								
		A. Impôt sur la fortune			15,942,007				15,942,007	
		B. Impôt du revenu			34,395,423 7,757,606			-	34,380,931 7,757,606	
		C. Impôt additionnel			7,737,000 —		5,086,000	_	7,757,000 —	-
		E. Frais de taxation et de perception			33,552	60	2,232,969		_	_
405,385 24		F. Frais d'administration	419,867			85	416,063	51	_	_
40,776,505 90	40,520,800		7,786,881	03	58,132,394	27		_	50,345,513	24
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 9,824,713. 24			, in the second					
		And the state of t								
		XXXIII. Imprévu								
		A. Divers								
9,822 80		1. Successions en déshérence	59,694	64	118,663	45			58,968	81
100,000 —		2. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs					100,000	1		
44,619 95		3. Divers		44	80,172	80	119,554	64		
5,327,158 80	5,000,000	4. Part à l'impôt de défense nationale, II ^e periode, II ^e tranche			8,312,156	35			8,312,156	35
842,281 88	300.000	5. Part à l'impôt des bénéfices de guerre féd.			825,179			_	825,179	
2,100,000 —		6. Sacrifice de défense nationale et impôt			020,210					
", ", ", "	,,	de défense nationale Ire tranche, re-								
		couvrement complémentaire	_	-	1,150,000		-	-	1,150,000	
2 220 405 40	0.000.000	7. Allocations de renchérissement:	F 075 100	20	202 245	50	4,792,776	80		
3,329,465 40 1,240,439 75							1,817,547			
164,114 95	200,000		423,350	25		70	423,312	55		
123,677	200,000		361,344							-
30,847 —		(Prestations suppl. aux mobilisés)								
10,015 84	_	8. Part à la contribution de défense natio-			02 204	20			99 904	20
		nale des Emigrants 9. Versement à la Fondation de Laupen	100,000		23,384	აყ —	100,000		23,384	39
		10. Amortissement sur affectat. à amortir			_		4,382,784			
3,256,115,27	1.900 000				10,793,278	71				
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	_,0 00,000	B. Impôt cantonal de défense nationale			, , , , , , ,	_	-,,			-
0.200.000	0.000.000				8 000 000				8 000 000	
600,000 —		1. Produit de la I ^{re} tranche, II ^e période 2. Versement au fonds de secours aux	<u> </u>		8,000,000		_		8,000,000	
000,000	000,000	communes	600,000				600,000	_	_	_
	_	3. Versement de 15% au fonds pour la créa-	555,000				,,,,,,			
		tion de possibilités de travail, des amé-								
		liorations foncières et mesures en vue	4 000				1 000 000			
300,000 —	,0000000A4	de remédier à la pénurie de logements 4. Recouvrement complément., I ^{re} période		_	100,000		1,200,000	_	100,000	
5,635,51194	_	5. Versement au fonds central de com-			100,000	_			100,000	
2,550,011,01		pensation	7,755,256	94		_	7,755,256	94		_
364,488 06	5,400,000				8,100,000	_	1,455,256			_
2 050 115 05	1 000 000	A. Dimong	10 710 70-	40	40 500 050	_,	1 700 011	11		
3,256,115 27	1,900,000 5 400 000	A. Divers	12,519,590	12	10,793,278 8 100 000	71	1,726,311	941	_	
		b. impor canconar de dereuse nationale .								
3,620,603 33	7,300,000	Les recettes sont inférieures au budget	1	U 6	18,893,278	11	3,181,568	35		_
		de fr. 10,481,568.35								
			•		1 1		1	1 1	II.	, 11

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

A. Fortune active

- I. Compte du fonds capital
- II. Compte du fonds d'administration
- III. Fortune de l'Etat à destination déterminée
- B. Engagements de l'Etat

1943

Canton de Berne — Compte général pour 1943

Sit	uat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active I. Fonds capital		Fr. C
26,513,191		_	_	A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,400,211.—	Achats de forêts Vente de droits Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évalua- tion des forêts Plus-value des ventes	
26,513,191		_	_	Total de l'actif	Total des augmentations .	23,226 -
86,058,322 - B6,058,322 -		_		B. Domaines Estimation cadastrale fr. 84,712,395.—*) *) Domaines civils fr. 77,881,773.— Domaines curiaux » 6,830,622.— fr. 84,712,395.— Total de l'actif	Achats de domaines Plus-value des ventes de domaines Infériorités de prix d'achat Vente de droits Augmentation de l'évaluation des domaines Total des augmentations .	190,410 - 6,725 { 82,610 - 290 - 1,248,850 - 1,528,885 {
35,528	30	950,886	65	C. Caisse des domaines 1. Créances pour ventes Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.— 2. Dettes pour achats	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines Paiements pour des acqui-	2,039 - 73,104
_		6,008,007	95	3. Caisse hypothécaire, compte courant	Créances rentrées Subsides communaux pour l'acquisition de terrain	190,410 — 81,083
35,528 6,923,366		6,958,894	60	Total de l'actif et du passif Passif net	de reboisement Total des augmentations . Diminution nette (Augmentation de la dette nette)	19,448 366,086 95,817

Canton ac Bonne	Canton de	e Berne	(Compte	général	pour	1943
-----------------	-----------	---------	---	--------	---------	------	------

des capitaux		Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	043	
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		. Fortune active . Fonds capital				
des for — Excédent	on de l'évaluation	A. Forêts n cadastrale fr. 26,534,348.—	26,534,348		_	_
2,069 — Total de		'actif	26,534,348			
72,220 — Diminuti des do	ts de prix d'achat on de l'évaluation maines de domaines e droits	B. Domaines a cadastrale fr. 87,390,460.—*) the civils fr. 80,641,048.— the curiaux 6,749,412.— fr. 87,390,460.—	87,390,460		_	_
196,747 50 1,332,138 — Augment	s diminutions action nette	'actif	87,390,460			
81,083 15 Créances	rentrées 1. Créances Pour méla Compa	Caisse des domaines s pour ventes	29,589	05	_	
		pour achats		_	950,886	65
190,410 — Dépense Paiemen		nypothécaire, compte courant	-		6,097,885	85
461,903 15 Total des		'actif et du passif	29,589 7,019,183		7,048,772	50

Canton de Berne — Compte général pour 1943	Canton	de	Berne		Compte	général	pour	1943
--	--------	----	-------	--	--------	---------	------	------

Situa	ation de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouvement	
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit	
Fr. Ct.	Fr. Ct	A. Fortune active	Fr.	Ct
		I. Fonds capital D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'Etat		
30,000,000 — 30,000,000 —		E. Caisse hypothécaire*) 1. Fonds capital de l'Etat Total de l'actif		_
	165,795,876 7,211,420 1,621,150 2,000 1,621,150 2,000 1,551,657 120,417 1,551,657 120,417 1,936,626 1,936,626	Dépôts en compte courant Coupons et obligations d'emprunts Caisse Prêts hypothécaires Avances fixes et prêts avec garantie Prêts aux communes Prêts à des syndicats d'améliorations foncières Valeurs Correspondants Frais des emprunts Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes	23,289,591 9,494,568 2,986,789 28,378,740 37,937,853 28,199,419 8,500 396,739 — 8,081,524 111,537,914 17,299 36,010 9,780 14,378,974	1 1 7 - 0 7

		Canton de Berne					
des	caj	pitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1943	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		A. Fortune active I. Fonds capital D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'Etat	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			E. Caisse hypothécaire*)				
·			1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000			=
	_		Total de l'actif	30,000,000			_
42,172,016 — 1,101,144 9,443 9,927,868 101,498,120 280,000 36,010 9,780 15,510,391	73 85 70 83 36 — 45	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances	*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse Fonds de réserve	26,716,625 19,219,479 — 500,000	75 70 64 —	383,117 — 2,651,269 — 609,446,616	94 40 14 30 — — 88 95 — 20 —
			Actif net (fonds capital)			30,000,000	

\mathbf{S}	itu	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouv	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.
				A. Fortune active		
				I. Fonds capital		
				F. Banque cantonale*)		
40,000,000			_	1. Fonds capital de l'Etat	_	
40,000,000				Total de l'actif		
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque		
40,431,006	37		-	Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux		1,923,785,169
1,939,458			-	Coupons		120,415,220 1,180,465,444
23,718,215 47,299,856		21,334,211	40	Engagements en banque Effets sur la Suisse		802,911,849
105,868	55		-	Effets sur l'étranger		9,102,015
549,414	20	 152,560,789	81	Effets avec nantissements		2,176,143 1,167,278,636
84,721,285 26,813,065		152,560,789	91	Compte courant, débiteurs et créditeurs Avances et prêts fermes	1	9,030,826
68,234,369	05		_	Avances en compte courant et prêts à des	1	393,087,363
00 105 045	05			corporations de droit public		14,836,780
23,497,017 03,365,889		_		Placements hypothécaires Titres et participations permanentes	Nouvelles créances et rem-	94,761,119
1,170,251		_	-	Participations syndicales	boursements de dettes .	116,385,644
8,407,362	20 60		-	Immeubles: à l'usage de la banque autres immeubles		170,550 21,393
2,642,773 7,007,914		5,062,087	65	Autres postes de l'actif et du passif		55,506,294
_	_	231,123,836	71	Dépôts en caisse d'épargne		65,051,992 24,198,500
		72,096,000 6,116,000	-	Bons de caisse Traites et acceptations	[+	19,378,735
_			_	Siège central et succursales		1,159,965,835
	-	8,000,000	_	Fonds de réserve		_
		615,731 2,995,091	07 70	Réserve spéciale pour créances Compte de profits et pertes	1	67,811,880
_	_		-	Cautions		2,643,517
			_	Débiteurs pour cautions	(3,443,368
39,903,748	34	499,903,748	34	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	7,232,428,279
39,903,748		499.903,748 40,000,000	34	Actif net (fonds capital)	Total des augmentations	

2		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1943	3		
des	cap	itaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1943	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		A. Fortune active I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			F. Banque cantonale*)				
		_	1. Fonds capital de l'Etat	40,000,000	_	_	_
	_		Total de l'actif	40,000,000	_	_	_
			*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque				
1,900,266,848 122,093,921 1,198,672,174 783,258,405 9,166,084 2,158,213 1,182,219,019 8,558,576 391,017,120 17,882,055 88,626,052 116,646,361 103,346 408,616 56,519,828 79,464,967 21,932,000 19,413,735 1,159,965,835 200,000 45,091 67,723,137 3,443,368 2,643,517 7,232,428,279	29 ⁷ 65 42 26 75 60 10 54 34 56 50 20 57 83 40 65 70 64 21 76	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances Total des diminutions	Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux. Coupons Engagements en banque Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissements Compte courant, débiteurs et créditeurs Avances et prêts fermes Avances en compte courant et prêts à des corporations de droit public Placements hypothécaires Titres et participations permanentes Participations syndicales Immeubles: à l'usage de la banque autres immeubles Autres postes de l'actif et du passif Dépôts en caisse d'épargne Bons de caisse Traites et acceptations Siège central et succursales Fonds de réserve Réserve spéciale pour créances Compte de profits et pertes Cautions Débiteurs pour cautions Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	63,949,326 260,756 10,352,769 66,953,300 41,799 567,343 78,537,040 27,285,316 70,304,612 120,451,742 109,500,956 909,534 8,474,566 2,255,550 6,576,918 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	85 67 04 80 65 42 22 		

Canton de Berne		Compte	général	pour	1943
-----------------	--	--------	---------	------	------

51	Situation de la fortune au 31 décembre 1942		rtune au 31 décembre 1942	Mouve	nent		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				A. Fortune active			
				I. Fonds capital			
				G. Capitaux de chemins de fer			
				a. Papiers-valeurs			
				I. Actions			
6,362,800 6,960,960		_	_	1. B.L.S., priorités, I ^{er} rang 2. B.L.S., priorités, II ^{me} rang	1		
6,304,885			_	nominal fr. 8,701,200.— 3. B.L.S., privil.		_	
1,000,000		_	_	nominal fr. 8,775,000.— 4. Berne-Neuchâtel, priorités 5. » privil.		_	
849,500		_		nominal fr. 1,262,000.— 6. Spiez-Erlenbach-Zweisimmen, prior.			
_			-	7.			
1,352, 000		_	-	8. Emmental-Berthoud-Thoue, priorités 9. privil.		_	
160,000 1,238,560		_	-	nominal fr. 1,473,250.— 10. Huttwil-Wolhusen, privil. 11. Chemins de fer réunis Berne-Worb,priv.			
64,500		_		12. Fribourg-Morat-Anet, privil.			_
121,500		_	_	13. Soleure-Moutier, »			-
2,094,000		_	_	14. Soleure-Berne,		-	
1,047,610			_	15. Steffisbourg-Thoune-Interlaken, prior. 16. Langenthal-Huttwil, privil.			
419,500 63,000		_		17. Chemin de fer de la Jungfrau, privil.			
1,008,000		_		18. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont	Bénéfices de cours et		_
	-			nominal fr. 1,108,000.— 19. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	placements		_
_	-	_	-	nominal fr. 352,000.— 20. Porrentruy-Bonfol nominal fr. 364,400.—		-	-
	-	_	-	21. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe nominal fr. 1,725,000.—		_	-
_		-	-	22. Saignelégier-Glovelier nominal fr. 500,000.—			
_		_	-	23. Chemin de fer de la vallée de la Singine nominal fr. 484,320.—			
_		_	-	24. Montreux-Oberland bernois nominal fr. 1,500,000.—			
				25. Berne-Schwarzenbourg nominal fr. 980,000.— 26. Langenthal-Jura		_	
_		_		nominal fr. 463,500.— 27. Ramsei-Sumiswald-Huttwil		_	
_		_	_	nominal fr. 845,325.— 28. Bienne-Montménil		_	
		_	_	nominal fr. 303,680.— 29. Bienne-Tæuffelen-Anet		_	_
				nominal fr. 828,400.—			_
29,046,815	j —		-	A reporter			

	(Canton de Berne	 Compte général por 	ur 1943					
de	s capi	taux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir				
Fr.	Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct.				
- - - 			A. Fortune active						
1			I. Fonds capital						
2			G. Capitaux de chemins de fer						
			a. Papiers-valeurs						
			I. Actions						
_			1. B.L.S., priorités, I ^{er} rang	6,362,800 — 6,960,960 —					
	-		3. B.L.S., privil	6,304,885 —	_				
			4. Berne-Neuchâtel, priorités	1,000,000 —					
×			nominal fr. 2,754,400.— 6. Chemin de fer du Simmental, prior	849,500 —					
_	-		7. » » » » privil						
	_		8. Emmental-Berthoud-Thoune, priorités 9. privil	1,352,000 —					
			nominal fr. 1,473,250.—	400,000					
			10. Huttwil-Wolhusen, privil	160,000 — 1,238,560 —					
	-		12. Fribourg-Morat-Anet, privil	64,500 —	_ _				
	-		13. Soleure-Moutier, »	121,500 —	_				
			14. Soleure-Berne, »	2,094,000 —	_ -				
			16. Langenthal-Huttwil, privil	1,047,610 — 419,500 —					
	_	İ	17. Chemin de fer de la Jungfrau, privil.	63,000 —					
		Remboursements	18. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont nominal fr. 1,108,000.—	1,008,000	_				
			19. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds nominal fr. 352,000.—	_ -					
_			20. Porrentruy-Bonfol						
_			21. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe nominal fr. 1,725,000.—		_				
			22. Saignelégier-Glovelier nominal fr. 500,000.—						
			23. Chemin de fer de la vallée de la Singine nominal fr. 484,320.—	_ -	_				
_			24. Montreux-Oberland bernois nominal fr. 1,500,000.—	_ -					
_			25. Berne-Schwarzenbourg nominal fr. 980,000.—	_ -	_				
			26. Langenthal-Jura	_ -					
			27. Ramsei-Sumiswald-Huttwil nominal fr. 845,325.—	_ -	_ -				
-			28. Bienne-Montménil	_ -	_ -				
_		j	29. Bienne-Tæuffelen-Anet nominal fr. 828,400.—		_				
_			A reporter	29,046,815 —					
•	1 1	ļ.	<u>l</u>		ı J				

Si	tuati	on de la	for	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment	
Doit Avoir		Avoir Rubriques du compte		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.	(
				Fonds capital			
				G. Capitaux de chemins de fer			
				a. Papiers-valeurs			
				I. Actions			
9,046,815				Report 30. Langenthal-Melchnau		_	
_		_		nominal fr. 567,500.—			
	-		-	31. Soleure-Niederbipp nominal fr. 402,500.—	Bénéfice de cours et	_	
		_	_	32. Loèche-Loèche-les-Bains	placements		
				nominal fr. 1000.—			
		_		33. Oberland bernois nominal fr. 28,200.—	\$	_	
9,046,815		_	-	Total de l'actif	Total des augmentations.	_	
1,819,873 5,000,000 200,000 898,000 708,000 43,800 757,600 481,100 12,000 350,000 243,600 220,000 150,000 330,000				11. Obligations 1. B.L.S., Ier rang 2. B.L.S., IIme rang 3. B.L.S., Lacs de Thoune et de Brienz, billet 4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe, Ier rang 5. Berne-Schwarzenbourg, Ier rang 6. Oberland-bernois, Ier rang 7. Bienne-Tæuffelen-Anet, Ier rang 8.	l i		
1,610,339 2,065,135 755,823 616,000 197,479	55 95 —	_ _ _ _		 III. Prêts pour l'électrification 1. Spiez-Erlenbach-Zweisimmen 2. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 3. Berne-Schwarzenbourg 4. Berne-Neuchâtel (Directe) 5. Soleure-Moutier 	Bénéfices de cours et placements		
5,244,778	75	_		Total de l'actif	Total des augmentations .		_

Car	nton de Berne	 Compte général por 	ur 1943			
des eapitau	x	Situation de la fortune au	31 décemb	re í	1943	
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		I. Fonds capital				
		G. Capitaux de chemins de fer				
		a. Papiers-valeurs				
		I. Actions				
		Report 30. Langenthal-Melchnau	29,046,815 —			_
- $ +$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$ $+$	emboursements	31. Soleure-Niederbipp nominal fr. 402,500.—	_		_	-
		32. Loèche-Loèche-les-Bains nominal fr. 1000.—	_			
]		33. Oberland bernois		-		
	al des diminutions	Total de l'actif	29,046,815			
	emboursements al des diminutions	11. Obligations 1. B.L.S., Ier rang	11,819,873 24,750,000 200,000 898,000 708,000 43,800 757,600 481,100 12,000 350,000 243,600 220,000 150,000 330,000 40,963,973			
12,504 80	emboursements Il des diminutions	III. Prêts pour l'électrification 1. Chemin de fer du Simmental 2. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 3. Berne-Schwarzenbourg 4. Berne-Neuchâtel (Directe) 5. Soleure-Moutier Total de l'actif	1,591,149 2,031,129 744,708 603,495 197,479 5,167,962	60 65 20 60		

Doit	Si	tuat	tion de la	ı fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment	
Pr. Ct. Pr. Ct. A. Fortune active I. Fonds capital G. Capitaux de chemins de fer a. Papiers-voleurs Récapitulation	11		Avoir Rubriques du compte		Rubriques du compte			
I. Fonds capital G. Capitaux de chemins de fer a. Papiers-valeurs Récapitulation	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
G. Capitaux de chemins de fer a. Papiers-valeurs Récapitulation					A. Fortune active			
G. Capitaux de chemins de fer a. Papiers-valeurs Récapitulation					I. Fonds capital			
					·-			
29,046,815					a. Papiers-valeurs			
11. Obligations					Récapitulation			
11,213,973 85	29 046 815				I Actions	(
Total des diminutions	41,213,973	85		-	II. Obligations	, ,	_	-
				- -		ή.		
- - - -	(5,505,567	60		-	Actii net		_	-
- - - - -				-	*			
					G. b. Avances			
	_		-	-	1. Lac de Bienne, Comp. de bat. à vap.			-
	_	-		-	2. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol			-
		-	-	-	3. Chem. de fer Bienne-Tæuffelen-Anet		_	-
Chemins de fer subventionnés Chemins de fer subventionnés Chemin de fer Langenthal-Melchnau Chemin de fer Langenthal-Melchnau Chemin de fer Langenthal-Melchnau Chemin de fer Saignelégier-Glovelier Chemin de fer Ramsei-Huttwil Chemin de fer Langenthal-Huttwil Chemin de fer Langenthal-Huttwil Chemin de fer Langenthal-Huttwil Chemin de fer Langenthal-Huttwil Chemin de fer de la Gürbe, compte et Chemin de fer de la Gürbe,	_			-	4. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire			-
	_			-			_	-
7. Chemin de fer Langenthal-Melchnau, livraison de cuivre 8. Chemin de fer Saignelégier-Glovelier 32,652 05	_		-	-	6. Chemin de fer Langenthal-Melchnau	Nouvelles avances		-
32,652 05	_			-				-
7,693 65 — — — 10. Chemin de fer Langenthal-Huttwil 11. Services d'automobiles — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		-		-	8. Chemin de fer Saignelégier-Glovelier		_	-
				_	9. Chemin de fer Ramsei-Huttwil		_	-
12. Electrification des lignes subvent.: a. Chemin de fer de la Gürbe, compte ct b. Berne-Schwarzenbourg, compte ct	7,6 93	65						-
56,775 85 — a. Chemin de fer de la Gürbe, compte ct b. Berne-Schwarzenbourg, compte ct . 390,591 05 — Actif net Total des augmentations . Diminution nette								
390,591 05 — Actif net Total des augmentations	56,775	85		_			-	-
G. c. Fonds d'amortissem, des chemins de fer — — — 1. Compte courant Diminution nette — Report sur affectations à amortir —			-	_ =		\ 		_ -
G. c. Fonds d'amortissem. des chemins de fer — — — 1. Compte courant Report sur affectations à amortir	390,591	05			Actif net		_	-
				-				
1. Compte courant amortir					G. c. Fonds d'amortissem. des chemins de fer	Report sur affectations à		
— — Total du passif Total des diminutions —				_	1. Compte courant		_	-
			_		Total du passif	Total des diminutions	-	

Canton de Berne	e — Compte général pour 1943					
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décembi	e 19	943		
Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
	A. Fortune active					
	I. Fonds capital					
	G. Capitaux de chemins de fer					
	a. Papiers-valeurs					
	Récapitulation					
- -h	I. Actions	29,046,815	_	_	-	
$250,000 \left - \right $ Remboursements $76,815 \left 85 \right $	II. Obligations	40,963,973 5,167,962		_		
326,815 85 Total des diminutions	Actif net	75,178,751				
			_ _			
and the same of th						
	G. b. Avances					
	1. Lac de Bienne, Comp. de bat. à vap.				_	
1 11	nominal fr. 240,600.—					
- -	2. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol . nominal fr. 133,350.—					
- -	3. Chemin de fer Bienne-Tæuffelen-Anet		-	-	-	
	nominal fr. 565,631.— 4. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire		_			
	nominal fr. 65,000.—					
- -	5. Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés			-		
	nominal fr. 5,327.25					
- Remboursements	6. Chemin de fer Langenthal-Melchnau nominal fr. 47.226.85					
- -	7. Chemin de fer Langenthal-Melchnau,					
1	livraison de cuivre		\neg			
- -	8. Chemin de fer Saignelégier–Glovelier		$-\parallel$	_	-	
	nominal fr. 181,157.05 9. Chemin de fer Ramsei–Huttwil	32,652	05			
140 —	10. Chemin de fer Langenthal-Huttwil.	7,553			-	
	11. Services d'automobiles nominal fr. 13,091.65	_				
1 11	12. Electrification des lignes subvent.:	56,7 75	05			
	a. Chemin de fer de la Gürbe, compte ct b. Berne-Schwarzenbourg, compte ct	293,469		_		
140 — Total des augmentations	Actif net	390,451	05			
			_ _		_	
	3.74					
	*					
	C. c. Fonds d'amortissam des chemine de ter					
Yoursense to	G. c. Fonds d'amortissem. des chemins de fer					
Versements Total des augmentations	1. Compte courant				- -	
Total des augmentations	Total uu passii		-		- -	
1 1 1						

Situ	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment
Doit	Avoir	-	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
			I. Fonds capital	•	
			H. Fonds des participations et papiers-valeurs		
			Obligations		
82,250 —			1. Canton de Fribourg 1892	(1,350
56,314 70			2. Canton de Berne, 1938		_
797,620 —			3. Canton de Berne 1906		4,080
654,115 —					24,840
2,470,695 - 612,460 - 612,460					43,055 17,065
1,050,000					— 17,000
100,000 —		 3. Canton de Berne 1906 4. Canton de Berne 1895 5. Caisse hypothécaire 1897 6. Canton de Berne 1900 7. Emprunt de la défense nationale 1936 9. Canton de Berne 1938 10. Caisse hypothécaire, bons de caisse Actions 20. Société du crématoire de Berne 21. Sucrerie d'Aarberg S. A. 22. Forces motrices bernoises S. A. 23. Banque Nationale suisse 24. Salines suisses du Rhin 			
		_			_
				Bénéfices de cours et	_
	500,000 — — — — 21. Suc 372,777 — — — 22. For 777,750 — — — 23. Bar				_
468,000 -			21. Sucrerie d'Aarberg S. A. 22. Forces motrices bernoises S. A. 23. Banque Nationale suisse 24. Salines suisses du Rhin 25. Valeurs diverses 26. Station radiophonique de Berne		
5,790 05					
5,000 —		-			
4,000 —		-	27. Société suisse de transp. par remorq.		
20,000 —	-	-	28. Halles de Berthoud, parts sociales		
20,000 —			29. «Alpar», Berne 30. Société de l'Aérodrome de Berne		
10,000 — 13,387 50			31. Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne		
20,000 —			32. «Rimac» S. A., Berne		
			33. «Kühlhaus» S. A., Thoune	[]	50,000
- -			34. Syndicat de construction de maisons	()	40,000
			d habitation à Berne		
4,044,159 25	_	_	Actif net	Total des augmentations.	180,390
		-		Diminution nette	324,110
			II. Fonds d'administration		
			J. Caisses		0.000
2,010,815 14			Caisses des recettes de district	Recettes	95,698,885
2,010,815 14		_			95,698,885
			K. Restes actifs		
3,850,374 33		-	Créances échues	Nouv. mandats de perception	125,926,937
3,850,374 33	_				125,926,937
20			L. Restes passifs		
	0.004.405		_	D	05 040 004
			Dettes échues	Paiements de restes passifs	97,046,031
	2,821,425	76			97,046,031

Canton de Berne — Compte général pour 1943

des	c	apitaux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct	
			I. Fonds capital					
			H. Fonds des participations et papiers-valeurs					
			Obligations					
4,500			1. Canton de Fribourg 1892	79,100			-	
	-		2. Canton de Berne, 1938	56,314	70			
17,000 108,000			3. Canton de Berne 1906 4. Canton de Berne 1895	784,700 570,955			_	
159,500			5. Caisse hypothécaire 1897	2,354,250		_	_	
65,500			6. Canton de Berne 1900	564,025	_		_	
150,000	_		7. Emprunt de la défense nationale 1936	900,000			-	
-			9. Canton de Berne 1938	100,000	_		-	
_	-		10. Caisse hypothécaire, bons de caisse				-	
			Actions					
			20. Société du crématoire de Berne	4,000	_		_	
-		Remboursements	21. Sucrerie d'Aarberg S. A	500,000	1 11		_	
	-		22. Forces motrices bernoises S. A	55,372,777	1 11		-	
			23. Banque Nationale suisse	1,777,750			-	
			24. Salines suisses du Rhin	468,000	1 11	-	-	
		1	25. Valeurs diverses	5,790 5,000	05		-	
		i	27. Société suisse de transp. par remorq.	4,000				
_			28. Halles de Berthoud, parts sociales.	20,000			_	
		1	29. «Alpar», Berne	20,000			_	
_			30. Société de l'Aérodrome de Berne	10,000		_	-	
			31. Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne	13,387			-	
			32. «Rimag» S.A., Berne	20,000			-	
			33. «Kühlhaus» S. A., Thoune	50,000	-		-	
		,	34. Syndicat de construction de maisons d'habitation à Berne	40,000		-		
504,500	_	Total des diminutions	Actif net	63,720,049	-		-	
							_	
			II. Fonds d'administration					
			J. Caisses					
97,046,031	77	Dépenses	Caisses des recettes de district	663,669	18			
97,046,031	77		,	663,669	18			
			K. Restes actifs					
95,698,885	81	Rentrée de restes actifs	Créances échues	54,078,426	17		_	
95,698,885				54,078,426			_	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-			,,			-	
			L. Restes passifs					
97.587 372	83	Nouv. mandats de paiement	Dettes échues			3,362,766	82	
97,587,372		mandats de parement	Detter condes		-	3,362,766	-	
U7 5 177 1771								

	Canton	de Berne — Compte g	général pour 1943	3
Situation	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ement
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration		Fr. Ct.
		M. Comptes courants		
		A. Directions		
		a. Administralion générale		
28,487 20 71,200 — 39,800 — — — — — — — — — — — 139,487 20		1. Chancellerie d'Etat, émoluments 2. Secrétaires de préfecture, émoluments 3. Préfets, émoluments 4. Part au Sport-Toto 5. Archives et bibliothèque		197,889 25 — 2,200 — 3,175 65 — — — — 203,264 90
23,000 — 28,200 — 7,900 — 59,100 —		 b. Administration judiciaire 1. Greffiers, émoluments 2. Préposés aux offices des poursuites, émoluments 3. Tribunaux de district, émoluments 		900 — 1,000 — 300 — 2,200 —
2,272 20 	_ -	c. Justice 1./12. Préfectures, frais généraux 13. Mise au courant du registre foncier 14. Registres pour notaires 15. Hoiries diverses 16. Renonciations à la nationalité suisse 17. Excédents de caisse	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	95,358 63
46,382 61 1,760 — 3,596 65 838 20 4,188 88 — ———————————————————————————————	6,965 30 -	 d. Police 1./6. Pénitenciers 7. Emoluments 9. Avances en procès civils 10. Emoluments de patentes 11. Commission de patronage 12. Office de l'état civil 13. Asile pour filles abandonnées, réserve de fondation 14. Thorberg, reconstruction de la grange 15. Direction de police, émoluments 16. Frais de justice militaire 17. Cautionnement divers 18. Assurance des cyclistes, produit 		1,824,904 78 16,765 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
56,766 34	746,464 53	200 Systems Product	(3,600,669

	Canton de Berne	e — Compte général pour 1943					
des capi	itaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1 943			
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir			
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct. Fr.	Ct.		
		II. Fonds d'administration					
		M. Comptes courants					
		A. Directions					
		a. Administration générale					
204,451 85		1. Chancellerie d'Etat, émoluments	21,924	60 — -	-		
2,900	9	2. Secrétaires de préfecture, émoluments 3. Préfets, émoluments	68,300		-		
9,734 05		4. Part au Sport-Toto	42,000	11,408	40		
1,453 —		5. Archives et bibliothèque		1,453	_		
218,538 90		-	132,224		40		
		b. Administration judiciaire					
4,000		 Greffiers, émoluments Préposés aux offices des poursuites, 	23,900		-		
		émoluments	25,200		-		
		3. Tribunaux de district, émoluments .	8,200				
4,000			57,300		_		
		c. Justice					
95,641 28		1./12. Préfecture, frais généraux		_ 282 6	65		
	Nouveaux dépôts et rem-	13. Mise au courant du registre foncier			_		
780 —	boursements d'avances	14. Registres pour notaires	3,076		-		
11,737 05		15. Hoiries diverses	_	1,636	30		
14,933 27		17. Excédents de caisse	_				
123,395 60			3,076	70 1,918 9	95		
		d. Police					
1,876,433 07 17,430 —		1./6. Pénitenciers	67,068	793,805 7	/6		
59 40		9. Avances en procès civils	1,095 3,537	25 —			
151,000 —		10. Emoluments de patentes	298	75 — -	_		
		11. Commission de patronage	4,188		-		
42,575 55 —		12. Office de l'état civil	1,168				
		14. Thorberg, reconstruction de la grange	_	1,500 - 4,993 5	- 50		
- -		15. Direction de police, émoluments	_		-		
12,727 07		16. Frais de justice militaire	_	 9,739 6	38		
1,543,428 40		17. Cautionnements divers18. Assurance des cyclistes, produit		_ - -	-		
	'	10. Assurance des cyclistes, produit		040.000			
3,643,653 49			77,356	810,038 9	14		
1 1	ļ						

Canton de Berne — Compte	général	pour	1943
--------------------------	---------	------	------

Situa	tion de la f	ortune au 31 décembre 1942	Mouvement
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit
Fr. Ct.	Fr. C	A. Fortune active	Fr. Ct
		II. Fonds d'administration	
		M. Comptes courants	
		A. Directions	
		e. Militaire	
70,000	_ -	1 a. Commissaire cantonal des guerres, avance de caisse	
1,157,600 85	_ -	b. Commissaire cantonal des guerres,	
60,264 50		avance de roulement 2. Administration de l'arsenal, avance	6,694 9
_ -	506,614 4	de roulement 3. Installation de magasins, réserve	214,068 9
9,340 50		4. Assurance contre les accidents	10,063
829 75	- 2,495 3	5. Commissariat fédéral des guerres 6. Frais de mobilisation	
	820,200 7	A 15	1,241,519
_ -	-	8. Secours aux familles de militaires,	
		subside fédéral 9. Compte de mobilisation	
_ -	109,412 6	10. Réserve d'utilité militaire	$\frac{-}{121,478} _{7}$
109,376 85		11. Provisions du service des automobiles	. II - -
	$\begin{vmatrix} 568 & 0 \\ 9,500 & - \end{vmatrix}$	12. Extension des cultures 13. Instruction mil. prép., subsides	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$
		- 14. Part au Sport-Toto	$\begin{bmatrix}$
1,407,412 45	1,489,036 2	-	1,702,199 3
		,	
		f. Instruction publique	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts
17,042 32	_ -	1./6. Etablissements d'instruction	716,020 5
16,830 45 600,082 50	_ -	7. Hôpital vétérinaire	3,329 1
		8. Librairie scolaire 9. Subvent, fédérale aux frais de rempl. d'inst.	224,118 9
_ -	3,082 50	10. Bibliothèque Weese	-
30,000 —	7 716 2	11. Atlas scolaire, avance 12. Institut physiol., fonds Rockefeller	
_		13. Alimentation et habillement d'écoliers	4,074 8 121,511 6
546,687 —	- -	14. Ecole primaire	546,687
_ -	- -	15. Compte de consignation pour la mise	- -
_ _	187 3	à la retraite anticipée 16. Fonds de recherches	
- -	6,535 —	17. Laboratoire inorg., fonds D ^r Wander	2,070 3
- -	5,000 -	18. Fonds pour perfectionnement d'ins-	5,000
_ _	1 4	titutrices ménagères 19. Clinique psychiatr., fonds Rockefeller	
		20. Subvention fédérale pour l'école pri-	9,681 3
	9 2	maire, solde	11
	3 3	21. Secours du personnel 22. Legs Dr Nüesch	1,018
	9,800 -	23. Etablissement des sourds-muets de	7,500
- -		1 350 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	• I
- -		Münchenbuchsee, dépôt, subvention	
,210,642 27	252,904 4'	fédérale	$\left\{ \begin{array}{c} \\ \\ \\ \hline \\ 1,641,012 \end{array} \right 1$

Canton de Berne	e — Compte général pour 1943						
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1943				
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir				
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr. Ct.	Fr. Ct.				
	II. Fonds d'administration						
	M. Comptes courants						
	A. Directions						
	e. Militaire 1 a. Commissaire cantonal des guerres, avance de caisse	70,000 —					
434,342 90	b. Commissaire cantonal des guerres, avance de roulement	723,257 95	_				
- -	2. Administration de l'arsenal, avance de roulement	66,959 40					
70,010 80 10,980 30	3. Installation de magasins, réserve 4. Assurance contre les accidents	$\begin{bmatrix} - & - & - \\ 8,423 & 20 \end{bmatrix}$	362,556 28				
67,631 86	5. Commissariat fédéral des guerres	10,496 57					
1,268,180 80	6. Frais de mobilisation 7. Défense aérienne civile		2,495 35 846,861 7 5				
	8. Secours aux familles de militaires, subside fédéral	_ _					
- -	9. Compte de mobilisation		- -				
9,403 70	10. Réserve d'utilité militaire11. Provisions du service des automobiles	12,066 10 99,973 15					
6,756 50	12. Extension des cultures		761 59 9,500 —				
77,605 —	14. Part au Sport-Toto		93,337 75				
1,944,911 86		991,176 37	1,315,512 72				
714,642 74 6,698 85 242,000 — Nouveaux dépôts et remboursements d'avances	 f. Instruction publique 1./6. Etablissements d'instruction 7. Hôpital vétérinaire 8. Librairie scolaire 	19,483 43 13,460 70 582,201 41	1,063 30 				
	9. Subvent, fédérale aux frais de rempl. d'inst. 10. Bibliothèque Weese		- 3,082 50				
	11. Atlas scolaire, avance12. Institut physiol., fonds Rockefeller .	30,000 -	- $ - $ 49				
127,811 65 546,687 — 1,657 —	13. Alimentation et habillement d'écoliers 14. Ecole primaire	546,687	90,011 40				
6 10	à la retraite anticipée	-	$\begin{array}{c c} 1,657 \\ 193 & 40 \end{array}$				
168 40 —	17. Laboratoire inorg., fonds Dr Wander18. Fonds pour perfectionnement d'ins-	_ -	4,633 10				
	titutrices ménagères		1 40				
- -	maire, solde		153,3 7 2 65 3 55				
2,000 — 2,855 —	 22. Legs Dr Nüesch 23. Etablissement des sourds-muets de Münchenbuchsee, dépôt, subvention 	_ -	981 55				
	fédérale		5,155 —				
1,670,713 74	A reporter	1,191,832 54	263,796 34				

		Cant	on	de Berne — Compte g	général pour 1943	}
Sit	tuat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.
				A. Fortune active		
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
,210,642	27	252,904	17	f. Instruction publique Report		1,641,012
	21	8,000		24. Institut polarograph. du Hallerianum	(11,085 5
_	_	_		25. Ecoles moyennes, remplacement		171,462 8
				d'instituteurs mobilisés		
		9,329	40	26. Université, travaux de rénovation 27. Ecoles primaires, remplacement		429,325
		,		d'instituteurs mobilisés		120,020
	$-\parallel$			28. Assurance militaire		970 8
	$-\ $		1 1	29. Achat d'œuvres artistiques		10,575 -
		9,587	_	30. Ecoles moyennes, dépôts pour déduct. traitements, service actif	i i	
10,346	56		_	31. Restauration de l'église du couvent		10,820 8
				de Rüeggisberg		
	$-\parallel$			32. Prélèvem. sur la dîme de l'alcool, dépôt		2,251
				33. Instituts universitaires; aménagem.34. Etablissem. de Münchenbuchsee, legs		
60,298	35		_	35. Caisse de compensation pour institu-		67,442 8
**				teurs, subside de l'Etat		
15,600	_		_	36. Institut anatomique, installat. frigorifique		
,296,887	18	347,895	07			2,344,947
					Nouvelles avances et rem-	
					boursements de dépôts	
				g. Assistance publique		
37,920	71	664				$\begin{array}{c} 433,274 \\ 19,019 \end{array}$
		69 0	26	7. Subventions pour l'assistance des Suisses à l'étranger		19,019
	_	891 ,0 85		8. Subvention fédérale, réserve		1,065,289
			-	9. Fonds de secours extraordinaires	1	6,600
305		6,205	10	10. Camp de travail à Anet 11. Contestations en matière d'état de l'assist.		323 3 400 -
		20,450	_	12. «SEVA», subvention pour indigents		2,500
		•		et relèvement des buveurs		
				13. «SEVA», réserve p. la lutte contre l'alcool		18,788
	-	44,594	10	14. «SEVA», fonds spécial de secours extraordinaires		13,776
	_	7,814	57	15. Malades étrangers au canton		10,574
	-	1,413	20	16. Exposition nationale, Zurich		- -
30,260	65	40.050		17. Secours extraordinaires pour déserteurs		16,307
		49,350	35	18. Aide sociale de guerre, réserve de $6\frac{1}{3}\%$		_
	_	100,000		19. Actions de secours, subvention fédérale		100,000 -
_	$-\parallel$		_	20. Prévoyance sociale de guerre, diverses		356,884
				actions		0.540
_		-		21. Commission pour la lutte contre l'ivrognerie		6,542
				22. Dommages causés par des violations		18,701
				de la neutralité	l	,,,,,,,
68,486	36	1,239,372	33			2,068,981
-,			_			

Canton de Berne — Compte général pour 1943									
des capi	itaux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943							
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir				
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
		A. Fortune active							
		II. Fonds d'administration							
		M. Comptes courants							
		A. Directions							
1,670,713 74 8,000 — 171,462 85		f. Instruction publique Report 24. Institut polarograph. du Hallerianum 25. Ecoles moyennes, remplacement	1,191,832 —	54 —	263,796 4,914	1 11			
2,000 — 429,325 95		d'instituteurs mobilisés	_	_	— 11,329	40			
21,923 60		28. Assurance militaire	_		44,152	45			
$-\frac{9,483}{-}$		29. Achat d'œuvres artistiques 30. Ecoles moyennes, dépôts pour déduct.							
29,972 —		traitements, service actif			9,587 8,804				
10,000 —		32. Prélèvem. sur la dîme de l'alcool, dépôt			37,874	25			
		33. Instituts universitaires; aménagem. 34. Etablissem. de Münchenbuchsee, legs			12,307 3,049				
79,498 30		35. Caisse de compensation pour instituteurs, subside de l'Etat	48,242	90	_	_			
1,200 —		36. Institut anatomique, installat. frigorifique	14,400						
$\frac{2,435,279}{}$ 84			1,254,475	44	395,815	99			
	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances	g. Assistance publique							
$\begin{array}{c c} 394,051 & 47 \\ 21,227 & 70 \end{array}$		1./6. Maisons cantonales d'éducation . 7. Subventions pour l'assistance des	76,479	05	- 0.000	-			
2,015,195 35		Suisses à l'étranger 8. Subvention fédérale, réserve	_		2,898 1,840,991				
6,600 — 11,400 —		9. Fonds de secours extraordinaires 10. Camp de travail à Anet				80			
630 —		11. Contestations en matière d'état de l'assist.	75	-	-	-			
10,000		12. «SEVA», subvention pour indigents et relèvement des buveurs		_	27,950				
$egin{array}{c c} 12,\!272 & 55 \ 25,\!000 & \end{array}$		13. « SEVA », réserve p. la lutte contre l'alcool 14. « SEVA », fonds spécial de secours		-	110,589	36			
6,449 85	·	extraordinaires	_		55,817 3,690	16			
8,487 60 83,850 55		16. Exposition nationale, Zurich 17. Secours extraordinaires pour déserteurs	38,080	30	1,413 —	20			
		18. Aide sociale de guerre, réserve de $6\frac{1}{3}\%$	_		133,200 —	90			
524,933 93		20. Prévoyance sociale de guerre, diverses actions	_	_	168,049	38			
23,652 25		21. Commission pour la lutte contre l'ivrognerie	_	_	17,110				
		22. Dommages causés par des violations de la neutralité	18,701	25					
0 4 40 554 05			100 005	00		1			

3,143,751 25

2,378,991 41

18,701 25 133,335 60

1,051,764 48

585,677 49

		Cant			général pour 1943	
Si	itua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
				h.a. Economie publique		
1,555	15			1. Technicum de Berthoud		335,360 1
		21,082	-	2. Technicum de Bienne		597,847
387,850	-	6,100		3. Avances pour écoles professionnelles 4. Exposition industrielle de Berthoud		430,650 -
		0,100		1924, remb. de subvention		
10,000				5. Oberländ. «Heimatwerk», prêt		_ -
10,000			-	6. Secours à l'industrie céramique, prêt	1	
14,000		17, 000	-	7b. Travail à domicile rustique, subv. fédérale		6,000 - 500 -
14,900		9,079	47	7 c. Travail rural à domicile, prêt féd. 8. Musée industriel; collect. technologiques		8,430 1
		4,050		,		4,050 7
				10. Economie de guerre, magasinage de		19,339
				denrées alimentaires	İ	
		749	06	11. Ramassage de vieux métaux à Berne		
424,305	15	61,537	99			1,402,177
				h. b. Service sanitaire		
	_	6,831	60	1. Maternité		570,653 2
148,268			-	2. Maison de santé de la Waldau		1,107,681
61,725			-	3. Maison de santé de Münsingen	1	1,284,752 7 $592,564$ 2
40,787 123,120		_		 Maison de santé de Bellelay Extension du service public des aliénés 		26,813
969				6. Avance de timbres-émoluments à la	l l	5,957
				direction des affaires sanitaires		
_	5 0			7. Conférence des directeurs	İ	2,589
		25,247	14	8. «SEVA» réserve	Nouvelles avances et rem-	34,507
374,871	39	32,078	74		boursements de dépôts	3,625,518
				i. Travaux publics		
13,758	64			1. Assurance contre les accidents		65,489 1
_	_	12,585	45			30,645
_		11,075		3. Cautionnements		233 -
	-	201,921				3,000 -
		24,000 $74,279$	1	5. Plans cadastraux, assurance contrefeu 6. Fonds II, améliorations techniques		54,934
168				7. Berne, bâtiments de l'Etat, installa-		8,400 -
				tions de chauffage		
		11,368				
-	-	100,433				1,000 - 13,408 2
		13,408	20	10. Schlosswil, Lehenshaus, grange11. Berne, hôtel de ville, transformation	*	194,272
309,846				12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde		127,261
541,183			_	12a. Route du Susten		2,819,511
-	-			13. Part aux droits sur la benzine, solde		
	-			14. Rénovation des bâtiments de l'Etat		77,680 4 18,695 9
	80	18,695	95	15. Endiguement de la Schwarzwasser, Riitiplætsch 16. Berne, arsenal cant., garage		118,420
98,000				17. Berne, Postgasse 68/72, rénovation		
		_		18. Endiguement du Sund-et Birrengraben		108,768 1
24,238	60			19. Berne, école d'application		
	i II			20. Berne, façade du Stift et jardin		

A reporter

3,641,721 28

Canton de Berne — Compte général pour 1943						
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1943			
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir			
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr. Ct.	Fr. Ct.			
	II. Fonds d'administration					
	M. Comptes courants					
	A. Directions					
	h. a. Economie publique					
335,843 15	1. Technicum de Berthoud	1,072 15				
593,159 81	2. Technicum de Bienne	— — —	16,394 80			
392,850 —	4. Exposition industrielle de Berthoud	425,650 —				
	1924, remb. de subvention	_ _	6,100 —			
-	5. Oberländ. «Heimatwerk», prêt 6. Secours à l'industrie céramique, prêt	10,000 —	- -			
	7b. Travail à domicile rustique, subv. fédérale	10,000 —	11,000 —			
4,800	7 c. Travail rural à domicile, prêt féd.	10,600 —				
	8. Musée industriel; collect. technologiques		649 30			
$oxed{4,225} oxed{45} oxed{45} \ oxed{30,000} oxed{}$	9. Dépôt pour la Chambre du commerce 10. Economie de guerre, magasinage de		4,225 45			
30,000	denrées alimentaires	- -	14,137 74			
	11. Ramasage de vieux métaux à Berne		749 06			
1,360,878 41		457,322 15	53,256 35			
	h. b. Service sanitaire					
569,554 30	1. Maternité		5,732 70			
$egin{array}{c c} 1,137,330 & 30 \\ 1,297,889 & 12 \\ \end{array}$	 Maison de santé de la Waldau. Maison de santé de Münsingen. 	118,618 93 48,589 48				
590,857 44	4. Maison de santé de Bellelay	42,493 86				
50,000 —	5. Extension du service public des aliénés	99,933 47	_ -			
$5,851 \begin{vmatrix} 20 \end{vmatrix}$	6. Avance de timbres-émoluments à la direction des affaires sanitaires	1,076				
2,589 37	7. Conférence des directeurs	50	_ _			
20,200 Nouveaux dépôts et rem	8. «SEVA» réserve		10,939 69			
3,674,271 73 boursements d'avance	3	310,712 24	16,672 39			
	i. Travaux publics					
49,448 70	1. Assurance contre les accidents	29,799 09	_ -			
18,060 —	2. Berne, Hôtel de ville, brochure de fête					
1,472	3. Cautionnements		12,314 - 198,921 60			
1,000	5. Plans cadastraux, assurance contrefeu		25,000 —			
51,120 —	6. Fonds II, améliorations techniques .	_ -	70,464 50			
8,400	7. Berne, bâtiments de l'Etat, installations de chauffage	168 —				
← -	8. Schlosswil, préfecture, transformation		11,368 45			
25,560 —	9. Fonds III, propagande p. le tourisme	- -	124,993 95			
276 061 04	10. Schlosswil, Lehenhaus, grange11. Berne, hôtel de ville, transformation	_ _	44,640 96			
$\begin{array}{c c} 276,061 & 04 \\ & & \\ \end{array}$	12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde	437,108 15				
853,586 10	12a. Route du Susten	2,507,108 87	_ -			
18,474 77	13. Part aux droits sur la benzine, solde 14. Rénovation des bâtiments de l'Etat.		45,240 86 13,463 33			
	14. Renovation des Batiments de l'Etat. 15. Endiguement de la Schwarzwasser, Rütiplætsch					
145,842 45	16. Berne, arsenal cant., garage	- -	_ -			
98,000	17. Berne, Postgasse 68/72, rénovation .	$\frac{-}{66,068}$ $\frac{-}{15}$				
$egin{array}{c} 42,700 - \ 6,487 50 \ \end{array}$	18. Endiguement du Sund- et Birrengraben 19. Berne, école d'application	17,751 10				
50,000	20. Berne, fassade du Stift et jardin		50,000 —			
$1,646,212$ $\overline{56}$	A reporter	3,058,003 36	596,407 65			
	1	ļ l				

Canton	de	Berne	 Compte	général	pour	1943
				A		

	······	mon de la	10.	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
,051,764	48	585,677	49	i. Travaux publics Report		3,641,721
				21. Technicums de Bienne et Berthoud, travaux	ĺ	1,179
		25,762	50	22. Pont de la Tièle, transformation	1	
		19,374	-	23. Assèchement du Grubengletschersee		348,072
_				24. Berne, Ecole d'application, entretien 25. Nidau, nouveau barrage		529
			_	26. Berne, Kirch- et Junkerngasse, rénov.		35,100
-	_	30,874	35	27. Laupen, grange du château, reconstr.		11,602
		280,000	_	28. Landorf, transformation		_ `
	-	154,76 6	15	29. Route du Gürbetal, aménagement		_
52, 053	35		-	30. Berne, Herrengasse, réfection		1,527
		50,000	-	31. Landorf, reconstruction de la grange		-
		50,000	_	32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement		
		14.679	89	33. Service technique de travail		79,260
	_			34. Sarine, digue de hautes eaux	1	52,600
303	7 5		_	35. Enlèvement des neiges		46,693
			_	36. Endiguement dans le Ier arrond.		_
75,181	35		-	37. Berthoud, magasin des sels, constr.		6,445
		9,408	70	38. Douanne, cure, reconstruction		60,015
			_	39. Berne, arsenal, lessiverie		-
10,470	63	100,000	_	40. Limpach, correction, II ^e section 41. Grand-marais, endiguement	l i	206,128 740,337
				42. Projets	i i	62,112
	_	22,000		43. Grand-marais, pont du canal		30,630
_		14,400	1 1	44. Travaux de voirie et assèchements, lle arrond.	Nouvelles avances et rem-	14,400
_		5,500		45. Aefligen, démolition d'une maison	boursements de dépôts	_ `
_	-	101,16 8	70	46. Zollbrücke, transformation et renforcem.		101,953
			-	47. Route du Grimsel, dégâts dus à la		_
				neige et au gel		
				48. Route du Grimsel, effondrement du « Grubengletscher »	1	_
				49. Drainages dans le 1 ^{er} arrondissement	l l	
				50. Courgenay, assèchement de la route	1	_
_	-		-	51. Leuzigen, limite cantonale, berges		_
_		-	-	52. Aefligen, correction de la route cantonale		
			_	53. Crédit pour la création de possibilité de travail	1	1,170,000
,195,773	5 8	1,504,4 56	83	h Office control to town 1		6,610,308
				k. Office cantonal du travail		
_	_	-		1. Fonds de solidarité		34,686
-	-	-	-	2. Fonds d'assurance pour chômeurs		
				Encouragement du travail à domicile:		
_		30,000		3a. Prêt de la Confédération		20,000
30,000				3b. Paiement des prêts de la Confédération		30,000
31,300		_	_	3 c. Paiement du canton		
82,657	-		_	4. Bureau fiduciaire pour petits industriels		
234,173	25	500,000	_	5. Mesures pour diminuer le chômage par		138,855
440.075		4		le bénéfice de dévaluation, Ire tranche		
119,950	85	1 ,58 4 ,830	-	6. Mesures pour diminuer le chômage par		1,755,234
				le bénéfice de dévaluation, II ^e tranche		
498,081						

-		ur 1943						
A. Fortune active II. Fonds d'administration M. Comptes courants A. Directions L. Travaux publics Report 3,058,003 36 596,407 65 50,207 55 50,200	des	cap	pitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	embre 1943		
A. Fortune active II. Fonds d'administration M. Comptes courants A. Directions I. Travaux publics Report 21. Technicums de Bienne et Bertboud, Insua 22. pont de la Tièle, transformation 23. Assèchement du Grubengletschersee. 36,337 46 22. pont de la Tièle, transformation 25,762 50 24. Berne, Ecole d'application, entretien 21,969 24. Berne, Ecole d'application, entretien 21,969 25. Nidau, nouveau barrage 54,808 10 26. Berne, Kirch et Junicengasse, rénov 71, Laupen, grange du château, reconstr. 19,271 65 28. Lañdorf, transformation 30,000 29. Route du Gürbetal, aménagement 154,766 15 30,000 29. Route du Gürbetal, aménagement 154,766 15 30,000 31. Landorf, reconstruction de la grange 32. Route Aavavangen. Niderchiphp, aménagement 30,000 33,342 25 35. Enièvement des neiges 11,654 85 10,200 35,342 25 35. Enièvement des neiges 11,654 85 10,200 35,342 25 35. Enièvement des neiges 11,654 85 10,200 36. Enièvement des neiges 11,654 85 10,200 37. Berthoul, magasin des sels, constr. 38. Enièvement des neiges 11,654 85 10,300 37. Berthoul, magasin des sels, constr. 38. Douane, cure, reconstruction 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement des neiges 38. Enièvement 38. Eniève	Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
M. Comptes courants	Fr.	Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
A. Directions I. Travaux publies Report 21. Technicums de Bienne et Berthoud, lamm 22. Port de la Tièle, transformation 25.762 50 23. Assechement du Grubengletschersee. 36.927 45 25.762 50 24. Berne, Ecole d'application, entretien 21.9690 25. Nidau, nouveau barrage 54.808 10 26. Berne, Kirche - J. Unikerngasse, rénov. 19.0000 28. Kirche, Ecole d'application, entretien 21.9690 27. Laupen, grange du château, reconstr. 19.271 65 38. Sponder, transformation 380,000 29. Route du Gürbetal, aménagement 7154,766 15 31. Landorf, transformation 7154,766 15 32. Achigen, element 7154,766 15 33. Service technique de travall 4.818 64 157,800 36. Endiguement dans le 1º arrond. 4.818 64 157,800 36. Endiguement dans le 1º arrond. 50,000 484,100 40,509 10,000 484,100 40,509 10,000 484,100 40,509 10,000 5.626 20,224 50 38. Douane, cure, reconstruction 39. Berne, arsenal, lessiverie 72. 20,000 42. 20,244 90 42. 20,244 90 43. Grand-marais, endiguement 72. 20,000 43. Grand-marais, pont du canal 73. 20,000 73. Berthoud, magasin des sels, constr. 73. 30. 500 74. 10,000		i		II. Fonds d'administration				
1. Travaux publies Report 21. Technicums de Bienne et Berthoud, tanux 22. Pont de la Telle, transformation 25.762. 50 25.762. 50 26. Berne, Kirche et Junkerngasse, rénov. 36.327. 45 27. Statu, nouveau barrage 25.762. 50 26. Berne, Kirche et Junkerngasse, rénov. 36.3000 27. Statu, nouveau barrage 27. Statu, nouveau barrage 27. Statu, nouveau barrage 27. Statu, nouveau barrage 27. Statu, nouveau barrage 27. Laupen, grange du château, reconstr. 19.271 65 28. Lahdorf, transformation 38.0000 29. Statute du Gürbetal, aménagement 3154.766 31. Landorf, reconstruction de la grange 44.251 60 32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement 50.000 34. Sarine, digue de hautes eaux 105.200 35. Enlèvement des neiges 35. Statute aux 105.200 36. Endiguement dans le l'arrond 11.654 85 37. Statute aux 105.200 38. Enlèvement des neiges 11.654 85 38. Daunane, cure, reconstruction 39. Berne, arsenal, lessiverle 39. Bern				M. Comptes courants				
21. Technicums de Bienne et Berthoud, linant 22. Pont de la Tilele, transformation 25,762.56 36,327.45 24. Berne, Ecole d'application, entretien 21,1069 25,762.50 23. Assechement du Grubengletschersee. 36,327.45 21,100.000 26. Berne, Kirch- et Junkerngasse, rénov. 19,271.65 28. Lañdorf, transformation 380,000 35,480.81 30. Berne, Herrengasse, réfection 315,4766.15 30. Berne, Herrengasse, réfection 31. Landorf, reconstruction de la grange 44,251.60 32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement 50,000 32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement 50,000 35,332.25 35. Enlèvement des neiges 11,654.85 10,300 81,627.25 35. Enlèvement des neiges 11,654.85 10,300 81,627.25 35. Enlèvement des neiges 37. Berthoud, magasin des sels, constr. 38. Douane, cure, reconstruction 39. Berne, arsenal, lessiverie 40,509				A. Directions				
21. Technicums de Bienne et Berthoud, inuan 25,762, 50 384,400 22,595 23. Asséchement du Grubengletschersee 36,327,45 2,595 24. Berne, Ecole d'application, entretien 21,969 54,808 10 100,000 28. Berne, Kirch- et Junkerngasse, rénov. 54,808 10 29. Route du Gürbetal, aménagement 514,766 15 30. Berne, Herrengasse, réfection 30. Berne, Herrengasse, réfection 50,000 40,509 10,000 48,100 40,509 10,000 40,509 10,000 20,844 90 10,000 40,509 10,000 22,215 55 21,452 95 21,452 95 21,452 95 21,452 95 21,452 95 33,313,007 78 20,000 34,686 55 20,000 34,686 55 20,000 34,686 55 20,000 36,000	1.646.212	56		i. Travaux publics Report	3.058.003	36	596.407	65
384,400	-	-		21. Technicums de Bienne et Berthoud, travaux	—	_	_	-
2,595	384 400	-			(Managed)	-		1
25. Nidau, nouveau barrage								
26. Berne, Kirch- et Junkerngasse, rénov.		_						
100,000	35,100 -	-		26. Berne, Kirch- et Junkerngasse, rénov.	_	-		-
29. Route du Gürbetal, amémagement		\dashv			_	-		
30. Berne, Herrengasse, refection	100,000				_	-		
44,251 60 31. Landorf, reconstruction de la grange 32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement 50,000 4,818 64 64 65 65 69 69 69 69 69 69	52 590 4				_		* 154,766	15
32 Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement					_		44 951	60
Service technique de travail 1.0,500 33. Service technique de travail 1.0,500 34. Sarine, digue de hautes eaux 1.0,500 35. Enlèvement des neiges 11,654 85 10,300 36. Endiguement dans le 1º arrond. 10,300 37. Berthoud, magasin des sels, constr. 10,300 38. Endiguement dans le 1º arrond. 10,300 38. Endiguement dans le 1º arrond. 10,300 39. Berne, arsenal, lessiverie 1.0,200 39. Berne, arsenal, lessiverie 10,							44,231	00
33. Service technique de travail							50,000	_
35,342 25 10,300		35						1 11
36. Endiguement dans le 1e ⁻ arrond. 37. Berthoud, magasin des sels, constr. 38. Douaine, cure, reconstruction 39. Berne, arsenal, lessiverie 39. Berne, a		_				-	105,200	-
St.627 25 50,606 95 38. Douane, cure, reconstruction		25			11,654	85		-
So,000)5			_	_	10,300	-
39. Berne, arsenal, lessiverie 172,599 30 30 30 30 30 30 30						-		
484,100 484,100 484,100 49,509 10,000					_		_	
484,100 40,509 10,000	50,000 -	-11			172,599	30		_
10,000		-					_	_
Notive and Reports et Tell Soursements d'avances 44. Travaux de voirie et assèchements, ° arrond.		-				-		
Acting A	10,000	-11	Nouveaux dépôts et rem-		_	-	1,369	85
A						-		
47. Route du Grimsel, dégâts dus à la neige et au gel	785 1	5					5,500	
neige et au gel					_			_
48. Route du Grimsel, effondrement du	-,	Ш				_	4,159	_
49. Drainages dans le 1er arrondissement 5,626 2,100 50. Courgenay, assèchement de la route 2,215 85 21,452 95 52. Aefligen, correction de la route cantonale 21,452 95 53. Crédit pour la création de possibilité de travail 1,170,000 1,279,877 99. 4,568,494 71 1,579,877 99. 4,568,494 71 1,579,877 99. 4,568,494 71 1,579,877 99. 7	20,844 9	0		48. Route du Grimsel, effondrement du				
2,100		Ш			_	-		
2,215 85 21,452 95 52. Aefligen, correction de la route cantonale 53. Crédit pour la création de possibilité de travail 1,170,000 4,568,494 71 1,579,877 99 4,568,494 71 1,579,877 99 4,568,494 71 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 99 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,877 1,579,879,87 1,579,879 1,579,879,87 1,579,879 1,579,879 1,579,879 1,579,879 1,579,879		-11	*					
21,452 95 52. Aefligen, correction de la route cantonale 33,313,007 78		, F				\neg		
Same of the stat								
3,313,007 78					1,170,000			
R. Office cantonal du travail 1. Fonds de solidarité	3 313 007 7	78				71	1 579 877	00
2. Fonds d'assurance pour chômeurs	3,010,007	-		k. Office cantonal du travail	4,000,404	-1	1,070,077	03
2. Fonds d'assurance pour chômeurs	94.000	ااء		1. Fonds de solidarité				
3a. Prêt de la Confédération	34,686 5	99			_		_	
3a. Prêt de la Confédération		Ш					_	
30,500		-		Encouragement du travail à domicile:				
20,000		-11					_	-
29,232 60 79,574 50 2,539,157 55 4. Bureau fiduciaire pour petits industriels 5. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, I ^{re} tranche 6. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, II ^e tranche 736,028 15 2,984,830 —		-				-	500	-
79,574 50 2,539,157 55 5. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, I ^{re} tranche 6. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, II ^e tranche 736,028 15 2,984,830 —		_				40		
le bénéfice de dévaluation, I ^{re} tranche 293,454 — 500,000 — 6. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, II ^e tranche 736,028 15 2,984,830 —			,		55,424	40	_	
2,539,157 55 6. Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, IIe tranche 736,028 15 2,984,830 —	70,074	<u> </u>			293,454	_	500,000	_
le bénéfice de dévaluation, IIe tranche 736,028 15 2,984,830 —	2,539,157 5	5					, , , , ,	
2,733,151 20 1,094,206 55 3,485,330 —		_			736,028	15	2,984,830	
	2,733,151 2	0			1,094,206	55	3,485,330	_
								\neg

Canton de Berne — Compte général pour 1943

	ıua	tion de la	10	rtune au 31 décembre 1942	Mouve	ment	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				M. Comptes courants			
				A. Directions			
				l. Finances			
		2, 884,922	35	1. Emprunts de l'Etat, amortissements)	4,044,202	50
		2,456,914		2. Emprunts de l'Etat, intérêts		10,194,641	
309,729	1 (1		_	3. Frais d'emprunts		_	-
61,750		_	_	4. Avances pour dépenses		14,390	
		68,191 1,824		5. Régie des sels, compte courant 6. Fondation Bourquin		68,191	
		1,024		7. Nouvelle route du Susten, cession de terrain		1,212 261	
400,000			_	8. Régie des sels, fonds de roulement			_
130	1 11		_	9. Direction des finances, timbres-émol.		462	
	-		-	10. Intendances de l'impôt militaire		2,124,883	
583,132	80	1 200 000		11. Banque Nationale suisse 12. Prêt de la B.L.S.		583,132	
_		1,300,000 140,171	45	13. Berthoud, magasin des sels, constr.		1,300,000 140,171	
			_	14. Réserve pour le bureau statistique			
-		1,648, 045	05	15a. Bénéfice de dévaluation IIº tranche, réserve		1,400,000	
1,648,045	05	-	-	15b. Banque cantonale, bénéfice de déva- luation, IIº tranche		1,053,693	-
			_	16. Personnel de l'Etat, enseignement		30)
				complémentaire			
111,690	1 11		-	17. Chèques postaux 18. Assistance-chômage		73,449,941	61
6,841,163	10	2 668 201	82	19. Banque cantonale, compte spécial		2,657,026	47
50,218	80			20. Achats de machines à écrire		12,869	
2,100,000		_	-	21. Commune de Berne, prêt pour la lutte	Nouvelles avances et rem-		
				contre la pénurie des logements	boursements de dépôts		
1,240,044	40			22a. Banque cantonale, compte spécial pour travaux de chômage		1,901	$\sqrt{50}$
			_	22b. Compte spécial p. travaux de chômage			
172,527	70			23. Impôt fédéral des coupons		1,019,483	35
_	-	-		24. Banque cantonale, comptes des coup.		879,078	
70,865	75			25. Banque cantonale, compte spécial		2,752,443	23
355,891	00			«Sacrifice national» 26. Assainissement B.L.S., coupon			
555,691	90	-		1er semestre, Frutigen-Brig, IIe hyp.			_
	_			27. Caisse de compensation, cotisations		499,817	85
				du personnel			
872	20	411,300	-	28. Berne, immeuble Viktoriarain 12/14		-	
6,135,950	13		-	29. Impôts d'ouvriers 30. Comm. Berne, arrérages d'imp.del'Etat		46,752	
	45	19,494	23	31. Berne, immeuble Gurtengartenstr. 3		19,211,725 877	
				32. Compte pour le paiement de coupons		4,425	
				à Paris (emprunt 1906)		,	
100,000	-			33. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	1		
 16,000		10,201	30	34. Réserve pour intérêts capitalisés	1		-
2,342,268	50	_		35. Musée historique, caisse de retraite 36. Intérêts de titres	1	2,342,268	50
	_			37. Réserve d'utilité spéciale	1	2,342,200 —	30
_			_	38. Fondation du château d'Oberhofen .			
_				39. Confédération, prêts p. des construc.		104,690	
		1,776,229	85	39 a. Div. communes, prêts pour des constr.	J	45,870	15
							_

	Canton de Berne — Compte général pour 1943								
des capi	itaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1943					
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir					
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr. Ct	Fr. Ct					
		II. Fonds d'administration							
		M. Comptes courants							
		A. Directions							
		l. Finances							
3,877,500 — 9,923,908 75		1. Emprunts de l'Etat, amortissements 2. Emprunts de l'Etat, intérêts	159,729	2,718,219 85 2,186,181 20					
150,000 —		3. Frais d'emprunts	75,140						
105,584 85		5. Régie des sels, compte courant	_ -	105,584 85					
1,450 —		6. Fondation Bourquin	- 001	2,061 42					
		7. Nouvelle route du Susten, cession de terrain 8. Régie des sels, fonds de roulement.	$ \begin{array}{c c} 261 & 88 \\ 400,000 & - \end{array} $						
308		9. Direction des finances, timbres-émol.	284 20	0 - -					
2,124,883 80		10. Intendances de l'impôt militaire							
583,132 80		11. Banque Nationale suisse	583,132 80						
		13. Berthoud, magasin des sels, constr.							
50,231 24		14. Réserve pour le bureau statistique .	_ -	50,231 24					
1,053,693 —		15a. Bénéfice de dévaluation, IIº tranche, réserve		1,301,738 05					
5,000		luation, II ^o tranche	1,301,738 0	5					
3,000		complémentaire		4,970 —					
73,481,657 26		17. Chèques postaux	79,974 87						
$oxed{1,426,000} - \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $		18. Assistance-chômage	5,415,163	$\begin{array}{c c} & - & - \\ 3,341,390 & 15 \end{array}$					
30,925 —		20. Achats de machines à écrire	32,163 10						
100,000 —	Nouveaux dépôts et rem-	21. Commune de Berne, prêt pour la lutte							
	boursements d'avances	contre la pénurie des logements 22a. Banque cantonale, compte spécial	2,000,000 —						
		pour travaux de chômage 22 b. Compte spécial p. travaux de chômage	1,241,945 90						
892,066 90		23. Impôt fédéral des coupons	299,944 18	5 -					
879,078 45		24. Banque cantonale, comptes des coup.	_ -						
2,823,308 98		25. Banque cantonale, compte spécial «Sacrifice national»	_	-					
355,891 90		I ^{er} semestre, Frutigen-Brig, II ^e hyp. 27. Caisse de compensation, cotisations							
499,817 85	*	du personnel	_	_ -					
		28. Berne, immeuble Viktoriarain 12/14	872 20						
$\begin{array}{c c} 111,752 & 43 \\ 19,472,790 & 16 \end{array}$		29. Impôts d'ouvriers	5,874,885 57	65,000 —					
1,568 45		31. Berne, immeuble Gurtengartenstr. 3		20,184 78					
52 40		32. Compte pour le paiement de coupons à Paris (emprunt 1906)	270 53	3					
100,000		33. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	-	$-\frac{1}{10,201}$					
		34. Réserve pour intérêts capitalisés 35. Musée historique, caisse de retraite.	16,000						
2,342,268 50		36. Intérêts de titres	2,342,268 50	$\parallel - \parallel - \parallel$					
		37. Réserve d'utilité spéciale							
		38. Fondation du château d'Oberhofen . 39. Confédération, prêts p. des construc.		2,353,518					
		39a. Div. communes, prêts pour des construc.	_ -	1,730,359 70					
125,124,085 52		A reporter	19,823,774	7 14,300,941 39					

		Car	ıto	on de Berne — Compte g	énéral pour 1943	
S	Situ	ation de la	a fo	ortune au 31 décembre 1942	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte	•	Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
		al al		A. Fortune active		
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
22,540,280	70	15,847,806	5 53	l. Finances Report		123,954,444 13
5,323,394	95	_	-	40. Prêts pour des constructions	1	
			_	41a. Fonds prélevé sur l'impôt cantonal de défense nationale pour création de		
				possibilité de travail		
prince of			-	41b. Banque Cantonale, fonds prélevé sur l'impôt cantonal de défensé nationale		200,000 —
				pour création de possibilité de travail		
	-		-	43. Administration fédérale des contrib.		
		13,244 692.171	40	45. Sigg E., Thoune, succ. en déshérence 47. Service des automobiles, compte cour.		$\begin{array}{c c} - & - \\ 1,227,748 & 05 \end{array}$
345,505	72	—	_	48. Avances à diverses communes pour		
		1,050,000		l'assistance-chômage		
			, 	49. Conféd., prêt à commune municip. Berne 50. Banque cantonale, garantie (affec-		50,000 —
				tations à amortir)		
_		45,309,942 10,000,000		51. Banque cantonale, garantie52. Compte de mobilisation et compte		7 755 050 04
		10,000,000		pour affectations spéciales		7,755,256 94
		113,445	91	55. Réserves diverses		42,319 83
		79.896	80	56. Archives de Hallwil 57. Dépôts divers		32 54
	$\left -\right $		-	58a. Herzogenbuchsee, immeuble Sanne-	Nouvelles avances et rem-	
				mann, produit	boursements de dépôts	
		-	_	58b. Herzegenbuchsee, immeuble Sannemann, hypothèque		
	-	_	-	59a. Compte spécial: Désendettem. rural		_ _
		_	-	59b. » Désendettement rural,		
_	_	222,283	-	banque cantonale 60a. » Caisse d'aide aux agricul-		
				teurs, secours libres		
222,283		_	-	60b. » Caisse d'aide aux agricul- teurs, secours libres, ban-		8,642
				que cantonale		
	-	218,382	35	61 a. Compte spéc. : Contribution de crise p.		100,404 29
218,382	35		_	la lutte contre le chômage 61 b. » Contribution de crise pour		11 000 04
				la lutte contre le chômage,		11,980 84
00.000				banque cantonale		
20,000 131,719	1 11	_	_	62. Waldau, Fondation Anna Müller 68. Banque cantonale, compte spécial		
101,710				pour la création de possibilités de	,	2,000 —
		104 540		travail 1940/42		
		131,719	-	69. Réserve pour la création de possibilités de travail 1940/42		_
5,678,619		_	_	70. Compte des affectations à amortir		3,913,800 —
5,641,507	82	3 067 704		B. 1. Banque cantonale, compte courant	ļ	137,273,223 87
0.101.000	11	3,067,704		B. 2. Caisse hypothécaire, compte courant	,	6,778,442 90
0,121,693	41	76,746,596	4 6			281,318,295 39

		Canton de Berne	e — Compte général pou	r 1943			
	des	capitaux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
	Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir		
	Fr. Ct		A. Fortune active	Fr. C	Fr. Ct.		
			II. Fonds d'administration				
			M. Comptes courants				
			A. Directions				
	125,124,085 5	2	l. Finances Report	19,823,774 1	7 14,300,941 39		
	206,594 3 200,000 —		40. Prêts pour des constructions 41a. Fonds prélevé sur l'impôt cantonal	5,116,800 60			
		_	de défense nationale pour création de possibilité de travail	_ -	200,000 —		
			l'impôt cantonal de défense nationale pour création de possibilité de travail	200,000 -			
	_ -	-[]	43 Administration fédérale des contribut.				
	- 1,295,476 30		45. Sigg E., Thoune, succ. en déshérence	-	13,244 70		
	47,613 5		47. Service des automobiles, compte cour. 48. Avances à diverses communes pour		759,899 65		
			l'assistance-chômage	297,892 18			
	_	-	49. Conféd., prêt à comm. municip. Berne 50. Banque cantonale, garantie (affectations à amortir)		1,000,000 —		
	_ -	-	51. Banque cantonale, garantie		45,309,942 50		
	7,755,256 94	1	52. Compte de mobilisation et compte pour affectations spéciales		10,000,000		
	59,802 13	5	55. Réserves diverses		130,928 23		
	32 54	1	56. Archives de Hallwil	_ -			
		Nouveaux dépôts et rem-	57. Dépôts divers	_	79,896 80		
	_	boursements d'avances	mann, produit	- -	- -		
			mann, hypothèque	- -			
			59a. Compte spécial: Désendettem. rural 59b. » Désendettement rural,				
			banque cantonale				
	8,642	-	60a. » Caisse d'aide aux agricul- teurs, secours libres		230,925 —		
	-	-	60b. » Caisse d'aide aux agricul- teurs, secours libres, ban-		200,020		
	44.000		que cantonale	230,925 —			
	11,980 84 100,404 29		61a. Compte spéc.: Contribution de crise p. la lutte contre le chômage 61b. » Contribution de crise pour		129,958 90		
			la lutte contre le chômage,				
1	_ _		banque cantonale 62. Waldau, Fondation Anna Müller	129,958 90 $20,000 $			
	- -		68. Banque cantonale, compte spécial pour la création de possibilités de				
	2,000		travail 1940/42	133,719 —	133,719		
	11,189,819 74		70. Compte des affectations à amortir	8,402,600 13	- -		
	158,153,294 02		B. 1. Banque cantonale, compte courant	- -	5,238,562 33		
-	$\frac{8,740,640}{312,895,642} \frac{37}{60}$	-	B. 2. Caisse hypothécaire, compte courant	24 355 660 06	5,029,901 74 82,557,920 24		
	514,095,042 00			34,333,009 98	02,007,920 24		

Cit			rtune au 31 décembre 1942	général pour 1943 Mouve	
	11			Mouve	
Doit	Avo		Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct	. Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
			II. Fonds d'administration		
			M. Comptes courants		
			A. Directions		
			m. Agriculture	(
118,975 60	16,	75 40			1,209,126 315,000
	10	111	8. Commission d'élevage du bétail		12,214
	12,		9. Restitutions de primes 10. Transactions immobilières		
			11. Amendements de terrain comme tra-		27,460
			vaux de chômage		
- -	11	546 —	12. Aide aux viticulteurs, victimes de la gelée		15 510
_ -	11		13. Aide aux cultivateurs de montagnes 14a. Action de secours 1928, avance féd.		15,518 161,503
367,822 7	11	75 50	14a. Action de secours 1928, avance led. 14b. Action de secours 1928, prêts aux		
			communes		
_ -	_ 20,	101 45	15. Ecole alpestre de Zweisimmen, in-		1,500
			térêts du fonds de construction		356,056
- -			16. Mesures en faveur de la cult. des champs 17. Collecte pour secours aux victimes de		550,050
	0,	100 00	la fièvre aphteuse dans la gêne		
	9,	174 70	18. Déblaiement des alpages et amélio-		
			rations foncières		
-		-	19. Silos à fourrages et séchoirs à herbe		99,150
-			20. Mesures extraordinaires 21. Améliorations dans les régions alpestres		4,834 , 558 6,000
			22. Améliorations foncières subvention-		9,013
	01,		náos por la hánáfica do la dávaluation I	Nouvelles avances et rem-	Ť
486,798 3	2,694,	142 98		boursements de dépôts	7,047,100
100,100		-			
			n. Forêts		
2,061 9	43,	163 93		İ	6,212,760
		-	2/3. Ancien compte d'exploitation	*	417,928 538,393
492,348 83 45,183 8	11	928 82	4/5. Nouveau compte d'exploitation 6. Assurance contre les accidents		124,569
90,772 7			7. Plans d'aménagement		57,658
57,506 1			8. Bois de feu pour bureaux de l'Etat		66,33 0
- -		-	9. Provision d'enveloppes affranchies		1,256
72,444 6		17 00	10. Travaux de chômage		4,764 $5,549$
9,344 3		11/120	11. Fourniture de bois, émoluments 12. Cours pour bûcherons		49,000
			13. Vanel, améliorations foncières		35,016
769,662	511,	109 95			7,513,228
			,, ,		
	3		o. Intendance du timbre		
- -		-	1. Frais de recours		96,453
- -		_	2. Contrôle de navigation		

Canton de Berne — Compte général pour 1943								
des capitaux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943							
Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir				
Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
	M. Comptes courants							
	A. Directions							
	m. Agriculture			٠				
1,194,510	1/7. Ecoles agricoles. 8. Commission d'élevage du bétail . 9. Restitutions de primes 10. Transactions immobilières 11. Amendements de terrain comme travaux de chômage 12. Aide aux viticulteurs, victimes de la gelée 13. Aide aux cultivateurs de montagnes . 14a. Action de secours 1928, avance féd. 14b. Action de secours 1928, prêts aux communes 15. Ecole alpestre de Zweisimmen, intérêt du fonds de construction 16. Mesures en faveur de la cult. des champs 17. Collecte pour secours aux victimes de la fièvre aphteuse dans la gêne 18. Déblaiement des alpages et améliorations foncières	139,726 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	37	22,310 — 9,393 3,776 237,426 5,546 17,035 271,272 — 33,826 133,288 6,185 9,174 — 7,000 83,136 839,372	15 35 70 93 10 			
6,339,020 51 492,348 82 365,530 05 81,333 58 23,486 95 73,526 — 1,256 55 1,765 40 113,922 36,894 40 — 7,529,085 16	n. Forêts 1. Forêts domaniales	2,061 — 538,393 88,419 124,944 50,311 — 75,443 — 21,449 35,016 936,039	25 28 43 10 65 95	169,423 — 365,530 — — — — — 158,390 — — — — 693,343				
96,453 75 ————————————————————————————————————	o. Intendance du timbre 1. Frais de recours							

		Cant	01	n de Berne — Compte gé	néral pour 1943		
Situation de la fortune au 31 décembre 1942			rtune au 31 décembre 1942	Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				M. Comptes courants			
				A. Directions			
,				p. Affaires communales			
	_		_	1. Armoiries, mise au point	ſ	881	35
			_			881	35
				q. Intendance de l'impôt			
		2 004 465	05	3a. Impôt anticipé 6a. Sacrifice national		6,854 $3,752,920$	
		3,994,465 3,168,718		The second secon		2,086,927	
	_	322,586	04	10a. Impôt fédéral de crise, IVe période		564,798	
		133,222	43	11a. Contribution cant. de crise, IVe période 12a. Emigrants, contribut. de défense nat.		7,636 70,153	
		9,586,260	73	13a. Impôt fédéral de défense nationale,		9,421,911	
	-	218,442	24	I ^{re} période 14a. Contribution cant. de défense nat., I ^{re} période		138,434	59
		_	_	15a. Impôt fédéral de défense nationale, IIe période	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	19,558,598	49
_				16a. Contribution cant. de défense nat., IIe période		8,000,000	-
_		17,423,695	86	-		43,608,235	09
				r. Régales de la chasse et de la pêche			
	25	_	-	1a. Emoluments et timbre b. Droits de timbre de la pêche		300	
	35	— 114,854		_		114,854	
	-	28,030				48,030	45
76	35	142,884	73			163,184	73
				s. Cultes.			
		3,540		1. Vitraux armoriés de nouvelles églises		1,800	_
				B. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts			
577,131	1 70			3. Avances cadastrales	(234,133	93
	_	5,435,294	49	4. Etablissement d'assurance immobilière	Nouvelles avances et rem-	5,243,606	
283,376 431,547		14 514	Q1	5. Avances diverses 6. Reboisements	boursements de dépôts	— 193,396	
,292,055	-		-	Total de l'actif et du passif	Total des diminutions	5,671,136	
,202,000	31	0,440,000	30	Zotal do l'acell et du passil	20tal acs ammations	3,071,100	
	1	1	1		I	l .	1 I

Canton de Berne	 Compte général por 	ır 1943					
des capitaux	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir				
Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct. Fr.	Ct.			
	M. Comptes courants						
	A. Directions						
881 35	p. Affaires communales 1. Armoiries, mise au point						
881 35	1. Armonies, mise au point	_		-			
391,169 05 2,709,525 93 242,212 37 53,001 78 70,153 20 896,124 72 187,083 60 48,651,212 45 9,140,000 — 62,340,483 10	q. Intendance de l'impôt 3a. Impôt anticipé	6,854 — — — — — — — 6,854 — — 351 —	- 632,714 - 3,791,316 - 178,587 - 1,060,474 - 267,091 - 29,092,613 - 1,140,000 25 36,162,798	7 48 			
20,024 50	s. Culles 1. Vitraux armoriés de nouvelles églises						
207,983 55 6,854,554 19 — 467,682 85 7,530,220 59 Total des augmentations .	B. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts 3. Avances cadastrales	603,282 — 283,376 154,884 — 1,041,542	7,046,241 46 — 01 12,138	3 26			
	•						
		l					

Canton de Berne — Compte général pour 1943

Situa	ition de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouver	nent
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration		Fr. Ct.
	293,627 05 — — — — — 766,087 67	M. Comptes eourants C. Dépôts à la Caisse de l'Etat 1. Consignations judiciaires 2. Dépôts des offices de poursuites 3. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts 4. Fonds spéciaux, compte courant 5. Dépôts divers Total du passif	Remboursements de dépôts	238,956 68 465,727 90 493,967 — 16,723,522 51 3,254,346 67 21,176,520 76
139,487 20 59,100 — 2,272 20 56,766 34 1,407,412 45 1,296,887 18 68,486 36 424,305 15 374,871 39 1,195,773 58 498,081 10 60,121,693 41 486,798 37 769,662 39 ————————————————————————————————————	9,288 73 746,464 53 1,489,036 23 347,895 03 1,239,372 33 61,537 93 32,078 73 1,504,456 83 2,114,830 76,746,596 43 2,694,142 93 511,109 93 17,423,695 81 142,884 73 3,540 7105,071,780 4	d. Police e. Administration militaire f. Instruction publique g. Assistance publique h. a. Economie publique h. b. Service sanitaire i. Travaux publics k. Office cantonal du travail l. Finances m. Agriculture n. Administration des forêts o. Intendance du timbre p. Affaires communales q. Intendance des impôts r. Régales de la chasse et de la pêche s. Cultes B. Avances à des œuvres d'utilité publique	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	203,264 90 2,200 131,569 88 3,600,669 08 1,702,199 31 2,344,947 18 2,068,981 41 1,402,177 05 3,625,518 93 6,610,308 65 1,958,776 65 281,318,295 7,047,100 21 7,513,228 45 96,453 75 881 35 43,608,235 09 163,184 73 1,800 363,399,792 01 5,671,136 70 21,176,520 76
5,931,546 7,077,174 13,008,721	5 — —	N. Inventaire du mobilier 1. Inventaire de l'administration générale 2. Inventaire des établissements de l'Etat Total de l'actif		180,766 180,766 35

	Canton de Berne	— Compte général por	ur 1943			
des ca	pitaux	Situation de la fortune au	31 décembre 1943			
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. C	t.	A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		M. Comptes courants				
		C. Dépôts à la Caisse de l'Etat				
247,563 0 389,373 1 493,967 — 16,723,522 5 1,111,178 6	9 	1. Consignations judiciaires				34 - 70
18,965,604 30	Total des augmentations	Total du passif	1,648,918	07	753,871	98
,		Récapitulation de M. Comptes courants				
218,538 90 4,000 123,395 60 3,643,653 49 1,944,911 2,435,279 3,143,751 1,360,878 41 3,674,271 3,313,007 2,733,151 20 312,895,642 60 5,158,182 71 7,529,085 10 96,453 75 881 35 62,340,483 10 20,024 50 410,635,593 25 7,530,220 58 18,965,604 437,131,418	Nouveaux dépôts et remboursements de créances	A. Directions a. Administration générale	1,041,542 1,648,918	70 34 37 44 60 15 24 71 55 98 46 71 — 25 85 — 95 57	1,918 810,038 1,315,512 395,815 2,378,991 53,256 16,672 1,579,877 3,485,330 82,557,920 839,372 693,343 — 36,162,798 — 1,740 130,305,450 7,058,380	95 94 72 99 41 35 39 09 - 24 57 98 - 12 - 15 17
	Diminutions à l'inven- taire Total des diminutions Augmentation nette	N. Inventaire du mobilier 1. Inventaire de l'administration générale 2. Inventaire des établissements de l'Etat Total de l'actif	5,931,546 7,178,403 13,109,949	06		

Situati	ion de la i	rtune au 31 décembre 1942	Modifi	cations
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	A. Fortune active		Fr. Ct.
		III. Fortune de l'Etat à destination déterminée Art. 2 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938		
31,792,804 07	_	0. Fonds nº 1—62 voir ci-après	Total des augmentations	3,657,482 78
				3,657,482 78
2,825,287 92	_	- 1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 2,825,287.92	Intérêts	92,223 88 1,099 50 403,580 — 3,107 — 34,457 20 202,029 50 — 115,599 40 852,146 48
108,484 —		2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 108,484.—	Intérêts	3,525 70 ————————————————————————————————————
23,321 02	_	- 3. Fonds d'éducation de la maison canto nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 23,782.86 Solde passif * 461.76 fr. 23,321.00	Quote-part des pensions Bourses d'apprentissage Total des augmentations .	757 68 ————————————————————————————————————
36,662 90	_	4. Fonds d'éducation de la maison can tonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 36,662.90	Quote-part des pensions	1,190 — 382 30 — — — 1,572 30
51,047 56	_	5. Fonds d'éducation de la maison can tonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 51,047.56 Solde actif » —.00 fr. 51,047.5	Quote-part des pensions Total des augmentations .	1,657 37 ———————————————————————————————————
3,044,803 40		A reporte		859,759 53

d	u	canton	de	Berne	pour	1943
---	---	--------	----	-------	------	------

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	943	
Dépenses		Fonds de l'Etat	Aetif		Passif	
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		III. Fortune de l'Etat à destination déterminée Art. 2 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938				
	Total des diminutions Augmentation nette	O. Fonds nº 1—62 voir ci-après	33,401,886	72		_
250,039 90 16,277 20	Police sanitaire du bétail Indemnités pour pertes de bétail Frais des certificats Frais d'administration Subsides aux communes	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 3,159,697.72	3,159,697	72	_	
	Total des diminutions Augmentation nette					
3,525	Bourses et subsides Total des diminutions Augmentation nette	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 112,009.70	112,009	70	_	
65 20	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	3. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,078.70 Solde actif 34.80 fr. 24,113.50	24,113	50	_	
1,482 30	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions	4. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 36,752.90	36 , 752	90	_	
1,243 57	Augmentation nette Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 51,461.30 Solde actif » —.06 fr. 51,461.36	51,461	36	_	
520,527 75		A reporter	3,384,035	18		

Situa	ntion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifie	eations
Actif	Passif		Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
3,044,803 40		_	Report		859,759 53
36,431 50	_	_	6. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 36,431.50	Quote-part des pensions	1,183 90 — 892 95
				Total des augmentations .	2,076 85
82,123 20	_	-	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 84,744.20 Solde passif » 2,621.—	Quote-part des pensions Supplément du compte de	2,609 80
				Total des augmentations . Diminution nette	2,609 111 92
20,971 10	_	_	8. Fonds d'éducation de la maison can-	i -	681 50
			tonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 20,971.10	Total des augmentations .	681 50
22,293 30	_		9. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 22,293,30	Quote-part des pensions Intérêts	724 20 724 20
962,561 25	_		10. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire (1er versement 1528) fr. 962,561.25	Intérêts	31,047 55 660 —
				Total des augmentations .	31,707 55
4,169,183 75			A reporter	-	897,559 43

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	e 1943
Dépenses	Fonds de l'Etat	Aetif	Passif
Fr. Ct.		Fr. C	t. Fr. Ct.
520,527 75	Report	3,384,035	.8
592 70 300 25 700 — Bourses d'apprentissa Secours divers Versement au compte roulement	tonale d'éducation de Bretièges		
1,592 95 Total des diminution 483 90 Augmentation nette	s		
— Bourses d'apprentissa 2,721 72 Secours divers	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 82,662.— Solde passif » 650.72		
2,721 72 Total des diminutions	fr. 82,011.28		
— — — — — — — — — Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 21,652.60	1 21,002	0
171 — Secours divers 171 — Total des diminutions 553 20 Augmentation nette	9. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 22,846.50	22,846 5	0
17,280 — Bourses 2,180 — Subventions pour éco 9,600 — Schulseckel — — — East d'administration 29,060 — Total des diminutions 2,647 55 Augmentation nette	ds du (1er versement 1528)	965,208 8	
554,073 42	A reporter	4,512,669 7	6 — —

Situation	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modificat	ions
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct.
4,169,183 75	_	Report		897,559 43
160,912 95	_ -	11. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 160,912.95 (1er versement 1529)		4,984 30 9,600 —
			Total des augmentations .	14,584 30
213,748 60	-	12. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 213,748.60	Intérêts	6,946 70
		(1 ^{er} versement 1856)	Total des augmentations .	6,946 70
155,188 85		13. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 155,188.85	Amendes militaires Intérêts	6,976 5,030 —
			Total des augmentations .	12,006 50
62,707 25	_	14. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25 (1er versement 1834)	Intérêts	2,037 95
			Total des augmentations .	2,037
89,417 12		15. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 88,515.30 Solde actif 901.82	Intérêts •	2,872 68
4,851,158 52		fr. 89,417.12 (1er versement 1877) A reporter		936,007 56

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembi	e 1943	
Dépenses		Fords de l'Etat	Actif	P	assif
Fr. Ct.			Fr.	Ct. F	r. Ct
554,073 42		Report	4,512,669	76	_
10,850 — 2,000 — 1,480 — 14,330 — 254 30	Bourses de voyage Subventions pour voyages Prix Total des diminutions Augmentation nette	11. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 161,167.25 (1er versement 1529)	161,167	25 -	_ -
950 — 950 —	Contribution aux bourses des écoles moyennes Total des diminutions Augmentation nette	12. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 219,745.30 (1er versement 1856)	219,745	30 -	_ -
3,386 20 847 05	Subside pour constructions Subsides et frais divers Fournitures à des recrues indigentes Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires	13. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 162,962.10	162,962	-	_
7,773 25	Total des diminutions Augmentation nette				
	Contribution aux frais des établissements de sourds- muets Total des diminutions	14. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25 (1er versement 1834)	62,707	25 -	- -
	Secours Bourses d'apprentissage Total des diminutions Augmentation nette	15. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 90,883.90 (1 ^{er} versement 1877)	90,883	90 -	
577,030 52		A reporter	5,210,135	56 -	

Aetif Fr. Ct. 4,851,158 52 45,834 50	Passif Fr.	Ct	Fonds de l'Etat Report 16. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 44,845.70 Solde actif 988.30 17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.— Solde passif 123,120.17		1,487 1,500 2,987
Fr. Ct. 4,851,158 52 45,834 50	Fr.	17	Report 16. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 44,845.70 Solde actif 988.30 fr. 45,834.50 17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.—	Subvention de la Maternité Total des augmentations . Versement	936,007 1,487 1,500 2,987
45,834 50	123,120	17	16. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 44,845.70 Solde actif 988.30 fr. 45,834.50 17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.—	Subvention de la Maternité Total des augmentations . Versement	1,487 1,500 2,987 50,000
		17	des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 44,845.70 Solde actif 988.30 fr. 45,834.50 17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.—	Subvention de la Maternité Total des augmentations . Versement	1,500 2,987 50,000
2,873,549 04	123,120 —		public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.—	Indemnité de la Waldau .	_
2,873,549 04				1	
			18. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 1,157,037. 92 Inventaire	Augmentation d'inventaire Subside aux frais de construction	34,865 10,254 18,246 ————————————————————————————————————
253,266 80	_	_	Fortune nette fr. 2,873,549.04 19. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 253,266.80	Intérêts	8,231 8,231
246,802 50	_	-	20. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 246,802.50	Total des augmentations .	8,021 8,021

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la fortune Situation de la fortune au 31 décembre 1943					43	
Dépenses		Fords de l'Etat	Aetif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	C
577,030 52		Report	5,210,13 5	56	_	-
	Indemnité Total des diminutions	16. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 48,821.50	48,821	50		-
26,813 30	Maisons de santé de Belle- lay et Münsingen, frais de construction Total des diminutions	17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. —.— Solde passif » 99,933.47	_		99,933	4
42,799 — 2,251 50 — — 45,050 50	Augmentation nette, resp. diminution du solde passif Contribution aux frais de la maison de santé Rentes Frais de construction Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	18. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 1,157,037.92 Inventaire	2,891,864	48		
	. *	Actif fr. 3,082,207.40 Dettes courantes fr. 71,723.99 Caisse de l'Etat » 118,618.93 Passif fr. 190,342.92 Fortune nette fr. 2,891,864.48				
8,231 10	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	19. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 261,497.90	261,497	90		
8,021	— Total des diminutions Augmentation nette	20. Fonds de secours en eas d'accident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 254,823.50	254,823	50		-
						_

		Compte de la fortur	ie à destination dé	terminée
Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modif	ications
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct
8,270,611 36	123,120 17	Report	-	1,068,612 60
193,020 20	_ -	21. Fonds de secours en eas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 193,020.20	Intérêts	6,273 10 6,273 10
1,882 20		22. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 1,882.20	Intérêts	61 1
		23. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.— Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—	Total des augmentations .	
723,590 32	_ -	24. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 723,590.92	Intérêts	60,000 - 20,298 8 80,298 8

26. Fonds de secours en cas d'accident des Versement de l'établissement

A reporter

Caisse hypothécaire fr. 209,349.60

employés du pénitencier de Witzwil Intérêts

Total des augmentations .

40,000

1,209,484 38

6,717 25

46,717 25

209,349 60

9,630,932 03

123,120 17

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la fortune Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
Dépenses	Fords de l'Etat	Actif	Passif	
Fr. Ct.		Fr.	ct. Fr. C	
648,894 32	Report	8,667,142	99,933 4	
	21. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 199,293.30	199,293		
— — — — Total des diminution Augmentation nette	22. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 1,943.30	1,943 3		
Total des diminution	23. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.— Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—	-		
237,376 78 Entretien des canau Prêt à la corporat guière Brüttelen-H	ion di- Hagneck Caisse hypothécaire fr. 566,512.42	566,512		
3,104 40 Indemnités 3,104 40 Total des diminution Augmentation nette	25. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 236,895.40	236,895 4		
722 — Secours 3,417 15 Frais d'assurance 4,139 15 Total des diminution Augmentation nette	26. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 251,927.70	251,927 7	70 — —	
893,514 65	A reporter	9,923,715	99,933 4	

Situati	on de la fo	ortune au 31 décembre 1942	Modifications			
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes		
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. Ct		
9,630,932 03	123,1 20 17	Report		1,209,484		
1,132,822 —		27. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 1,132,822.— Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance pu- blique	99,799 36,816		
		,	Total des augmentations .	136,615 70		
1,281,384 10		28. Fonds de secours en eas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 1,281,384.10	Quote-part des redevances pourforces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts	46,364 41,644 88,009 20		
1,082,759 57		29. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 1,082,759.57	<u>-</u>	249,092 85 — 35,935 60 285,028 45 96,103 95		
8,650,000 —		30. Caisse hypothécaire, Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 8,650,000.—	Versement	250,000 — 250,000 —		
21,777,897 70	123,120 17	A reporter	-	1,969,137 73		

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943			
Dépenses	Fonds de l'Etat			
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	
893,514 65	Report	9,923,715 06	99,933 47	
5,000 — Hôpitaux de district de: Münsingen Huttwil Langnau Berthoud Niederbipp Asile de Delémont Foyer d'éducation de Kön Hospice de Worben 8,340 — Bärau — Barau — Dettenbühl — Bien 5,000 — Asile de Laupen Maison pour enfants faibl d'esprit de Delémont Foyer d'éducation de Bächtelen Hôpital Wildermeth, Bien	es	1,211,877 70		
31,849 85 Subventions 31,849 85 Total des diminutions Augmentation nette	28. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 1,337,543.45	1,337,543 45		
358 02 Frais de perceptions 380,774 38 Subvention 381,132 40 Total des diminutions	29. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 986,655.62	986,655 62		
Total des diminutions Augmentation nette	30. Caisse hypothécaire, Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 8,900,000.—	8,900,000 —	- -	
1,364,056 90	A reporter	22,359,791 83	99,933 47	

Situatio	on de la :	tune au 31 décembre 1942 Mo	Modifications		
Actif	Passif	Fonds de l'Etat	Recettes		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.		
21,777,897 70	123,120	Report	1,969,137		
37,597 20	_	31. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	. 1,221		
		Total des augmentations	. 1,221		
7,675 20	_	32. Fonds de secours en cas d'accident des Intérêts	. 208		
		employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,675.20 Diminution nette			
4,661,840 84	_	33. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 4,661,840.84	. 151,509		
		Total des augmentations	151,509		
29,961 —	_	34. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 29,961.— Total des augmentations	2,141		
203,370 85		35. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 203,370.85 Subventions diverses	3,283 6,184 5,000		
42,839 85	_	Total des augmentations Diminution nette	26,039 (11,526) 11,526		
		néraux) Caisse hypothécaire (1er versement 1934) fr. 42,839.85 Total des augmentations	1,438		

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943			
Dépenses	Fonds de l'Etat	Actif	Passif	
Fr. Ct.		Fr. C	ct. Fr. Ct.	
1,364,056 90	Report	22,359,791	99,933 47	
1,221 80 Versement au Technic Bienne 1,221 80 Total des diminution	Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	37,597 2	20 — —	
1,506 80 Primes d'assurances 1,506 80 Total des diminution	32. Fonds de secours en eas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 6,377.10			
44,702 53 Frais d'assistance de lards 100,000 — Subsides pour chômeu 144,702 53 6,807 23 Augmentation nette	cas de vicillesse et d'invalidité caisse hypothécaire fr. 4,668,648.07)7 — —	
300 — Allocations 300 — Total des diminution Augmentation nette	34. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 131,802.10			
37,566 45 Prélèvements	35. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 191,844.05		D5 — —	
Total des diminution Total des diminution Total des diminution Augmentation nette	36. Fonds de bibliothèque (besoins gé- néraux) Caisse hypothécaire fr. 48.278.30		30 — —	
1,549,354 48	A reporter	27,444,338	99,933 47	

Situation	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifications		
Aetif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. C	
26,761,182 64	123,120 17	Report		2,255,697	
1,829 20	_ -	37. Fonds d'orgue de l'école normale supérieure de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,829.20 (1er versement 1935)	Intérêts	59 40 59 40	
7,143 70		38. Fonds pour l'institut astronomique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,143.70 (1er versement 1936)	Intérêts	500 — 230 33 730 33	
4,176 —		39. Fondation pour la littérature bernoise Caisse hypothécaire fr. 4,176.— (1 ^{er} versement 1936)	Allocations	470 135 70 605 70	
10,764 40		40. Fonds du jardin botanique Caisse hypothécaire fr. 10,764.40 (1er versement 1937)	Dons	1,500 — 352 90 1,852 90	
920,340 90		41. Fonds de réserve de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 920,340.90	Versement du produit des	22,516 90 240,000 — 7,845 — 270,361 112,638	
24,477 20		42. Fonds pour secours aux privat- docents Caisse hypothécaire fr. 24,477.20 (1er versement 1938)	Dons	6,000 881 6,881 60	
27,729,914 04	123,120 17	A reporter	-	2,536,189 04	

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la for	rtune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1943		
Dépenses		Fords de l'Etat	Actif	P	assif	
Fr. Ct.		,	Fr.	Ct. F	r .	Ct.
1,549,354 48		Report	27,444,338	65	9,933	47
		37. Fonds d'orgue de l'école normale supérieure de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,888.60	1,888	30 -	-	-
		supérieure de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,888.60 (1er versement 1935) 38. Fonds pour l'institut astronomique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,813.55				
60 50 A	Allocations	37. Fonds d'orque de l'école normale supérieure de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,888.60 (1er versement 1935) 38. Fonds pour l'institut astronomique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,813.55 (1er versement 1936) 39. Fondation pour la littérature bernoise Caisse hypothécaire fr. 4,781.70 (1er versement 1936) 40. Fonds du jardin botanique Caisse hypothécaire fr. 12,417.30 (1er versement 1937) 41. Fonds de réserve de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 807,702.80 42. Fonds pour secours aux privat-docents Caisse hypothécaire fr. 31,358.80	55 –	-	-	
		Caisse hypothécaire fr. 4,781.70	4,781	70 –		
200 _ T	Cotal des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 12,417.30	12,417	-		
143,000 — C	Allocations Total des diminutions Augmentation nette 37. Fonds d'orque de l'école norm supérieure de Berne Caisse hypothécaire (1er versement 1935) 38. Fonds pour l'institut astronomic de l'Université Caisse hypothécaire (1er versement 1936) 39. Fondation pour la littérature berne Caisse hypothécaire (1er versement 1936) 40. Fonds du jardin botanique Caisse hypothécaire (1er versement 1937) 40. Fonds du jardin botanique Caisse hypothécaire (1er versement 1937) 41. Fonds de réserve de l'administrat forestière Caisse hypothécaire (1er versement 1937) 41. Fonds de réserve de l'administrat forestière Caisse hypothécaire (1er versement 1937) 42. Fonds pour secours docents Caisse hypothécaire (1er versement 1937)		80 7, 702	80 -	_	
— — A	Allocations Fotal des diminutions	docents Caisse hypothécaire fr. 31,358.80	31,358	80 -	_	
1,932,614 98		A reporter	28,310,301	40	99,933	47

Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942 Mod	Modifications	
Aetif		Passif		Fonds de l'Etat	Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
27,729,914	04	123,1 20	17	Report	2,536,189	04
29,707	50	_		43. Fonds pour améliorations foncières du domaine de la montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 29,707.50 Subvention fédérale Subvention cantonale Intérêts		
8,675	80	_	_	44. Fonds d'excursions de la faculté de philosophie de l'université Caisse hypothécaire fr. 8,675.80 (1er versement 1939) Versement Intérêts		
31,652	40	_		45. Fonds pour l'entraînement sportif du corps de police Caisse hypothécaire fr. 31,652.40 Versement de l'Etat Intérêts		
60,951	10	_		46. Fonds en faveur de la gymnastique et du sport a. Fonds de fortune Caisse hypothécaire (1er versement 1939) Versement de l'Etat Intérêts		30
15,448	45	-		b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 15,448.45 (1er versement 1940) Intérêts	. 307 4 de 25,000 - . 25,307 4	_
23,412	30	-		47. Régie des sels, fonds pour les frais d'emmagasinage Caisse hypothécaire fr. 23,412.30 Caisse hypothécaire fr. 23,412.30 Total des augmentations		_
225,562	95			48. Fonds spécial pour le relèvement de l'Etat l'industrie des auberges Caisse hypothécaire fr. 225,562.95 Total des augmentations .	6,719 3	30 35
28,125,324	54	123,120	17	A reporter	2,737,618 5	58

de la i	fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Dépenses		Fonds de l'Etat	Aetif	Passif				
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
1,932,614 98		Report	28,310,301	40	99,933	47		
	Allocations	43. Fonds pour améliorations foncières du domaine de la montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 30,672.90	30,672	90	_	_		
965 40	Total des diminutions Augmentation nette							
200	- Allocations	44. Fonds d'excursions de la faculté de philosophie de l'université	10,277	55		-		
200 1,601 75	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 10,277.55 (1 ^{er} versement 1939)						
	Allocations	45. Fonds pour l'entraînement sportif du corps de police Caisse hypothécaire fr. 44,987.70	44,987	70	_	_		
	Total des diminutions Augmentation nette	daisse hypothectate II. 11,001.10	,					
25,000 — — —	Versement au fonds de rou- lement Allocations	46. Fonds en faveur de la gymnastique et du sport a. Fonds de fortune	116,076	40				
25,000 — 55,125 30	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 116,076.40 (1er versement 1939)						
16,451 70	Allocations	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 24,304.15	24,304	15	_			
16,451 70 8,855 70	Total des diminutions Augmentation nette	(1 ^{er} versement 1940)						
64	Allocations	47. Régie des sels, fonds pour frais d'emmagasinage	24,109	10				
64 696 80	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 24,109.10						
61,604 90	Allocations	48. Fonds spécial pour le relèvement de l'industrie des auberges Caisse hypothécaire fr. 233,042.60	233,042	60	_			
61,604 90 7,479 65	Total des diminutions Augmentation nette							
2,045,984 62		A reporter	28,793,771	80	99,933	47		

Situatio	n de la f	ortune au 31 décembre 1942 Modifi	cations
Actif	Passif	Fonds de l'Etat	Recettes
Fr. Ct.	Fr. C		Fr. Ct.
28,125,324 54	123,120 1	7 Report	2,737,618 58
11,602 80	-	49. Fonds pour le perfectionnement des maîtres d'écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 11,602.80 (1er versement 1940) Versement de l'Etat Intérêts Total des augmentations .	2,000 406 2,406 40
30,239 40	_ -	50. Fonds de la Direction de police du canton de Bérne pour patronage Caisse hypothécaire fr. 30,239.40 Total des augmentations	18,535 — 1,464 — 19,999 —
214,390 60	- -	- 51. Fonds de colonisation Caisse hypothécaire fr. 214,390.60 Total des augmentations	6,960 80 6,960 80
27,433 30		52. Fonds de secours pour employés de l'Etat Caisse hypothécaire fr. 27,433.30 Total des augmentations .	10,000 999 20 10,999 20
9,216 50		53. Fonds de secours du corps de police pour accidents Caisse hypothécaire fr. 9,216.50 Total des augmentations.	8,000 376 20 8,376 20
3,460,969 20		54. Désendettement rural Caisse hypothécaire fr. 3,460,969.20 Intérêts	98,439 80 98,439 89
16,747 90		55. Fonds pour la culture paysanne Caisse hypothécaire fr. 16,747.90 Total des augmentations .	20,000 — 523 .55 20,523 55
20,000 —		56. Fonds en faveur du Marché-concours de chevaux à Saignelégier Caisse hypothécaire fr. 20,000.— Total des augmentations	5,000 — 610 20 5,610 20
31,915,924 24	123,120 17	A reporter	2,910,933 73

de la fortune Dépenses Fr. Ct.		de la fortune Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif		Passif		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
2,045,984 62		Report	28,793,771	80	99,933	47	
2,406 40	Total des diminutions	49. Fonds pour le perfectionnement des maîtres d'écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 14,009.20 (1er versement 1940)	14,009	20	_		
800 —	Total des diminutions	50. Fonds de la Direction de police du canton de Berne pour patronage Caisse hypothécaire fr. 49,438.40	49,438	40	-		
330 — 330 — 6,630 80	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	51. Fonds de colonisation Caisse hypothécaire fr. 221,021.40	221,021	40	_		
240 — 240 — 10,759 20	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds de secours pour employés de l'Etat Caisse hypothécaire fr. 38,192.50	3 8 ,1 92	50	_		
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	53. Fonds de secours du corps de police pour accidents Caisse hypothécaire fr. 17,592.70	17,592	70			
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	54. Désendettement rural Caisse hypothécaire fr. 3,559,409.—	3,559,409				
796 51	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	55. Fonds pour la culture paysanne Caisse hypothécaire fr. 36,474.94	36,474	94		_	
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	56. Fonds en faveur du Marché-concours de chevaux à Saignelégier Caisse hypothécaire fr. 25.610.20	25,610	20			
2,048,151 13		A reporter	32,755,520	14	99,933	47	

Situation de la fortune au 31 décembre 1942 Modifi Actif Passif Fonds de l'Etat		eations					
Aetif		Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
31,915,924	24	123,120	17	Report		2,910,933	73
				57. Fonds de la pêche	Versement de l'Etat Intérêts	155,011 2,547 157,558	62
				58. Fonds pour perfectionnement dans l'exécution des peines	Versement de l'Etat pour 1942/43	430,000 2,347 432,347	
		_		59. Fonds de secours aux communes obérées	Versement de l'Etat Intérêts	50,000 — 50,000	
—				60. Fonds de secours pour le personnel auxiliaire de l'administration de l'Etat	Versement de l'Etat Intérêts	50,000 672 50,672	50
_		_		61. Fonds de la protection de la nature	Versement de l'Etat Intérêts	46,869 101 46,970	35
		_		62. Fonds pour la lutte contre le dory- phore	Versement de l'Etat Intérêts	9,000	
31,915,924	24	123,120 31,792,804		-	Somme totale des augmentations	3,657,482	78

de la	fe	ortune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1	943	
Dépenses			Fonds de l'Etat	Aetif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct
2,048,151	13		Report	32,755,520	14	99,933	4
_		Allocations	57. Fonds de la pêche Caisse hypothécaire Fr. 157,558.85	157,558	85	_	
157,558		Total des diminutions Augmentation nette					
		Allocations	58. Fonds pour perfectionnement dans l'exécution des peines Caisse hypothécaire Fr. 432,347.20	432,347	20		_
— 432,347	20	Total des diminutions Augmentation nette	daisse hypothecane 11. 102,017.20				
_	_	Allocations	59. Fonds de secours aux communes obérées	50,000		· _	-
50,000	_	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire Fr. 50,000.—				
	_	Allocations	60. Fonds de secours pour le personnel auxiliaire de l'administration de l'Etat	,	50	_	-
50,672	50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire Fr. 50,672.50				
249	_	Allocations	61. Fonds de la protection de la nature Caisse hypothécaire Fr. 46,721.50	46,721	50		-
249 46,721	50	Total des diminutions Augmentation nette					
		Allocations	62. Fonds pour la lutte contre le dory- phore	9,000		_	-
9,000	_	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire Fr. 9,000. —				
2,048,400	13	Somme totale des diminu- tions	Somme totale de l'actif et du passif	33,501,820		99,933	
1 000 000	65	Augmentation nette	Actif net			33,401,886	,

Canton de	Berne —	Compte	général	pour	1943
-----------	---------	--------	---------	------	------

	Situ	ation de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Mouv	ement
Doit		Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct.
			B. Engagements de l'Etat		
			P. Emprunts	*	
		13,285,500 — 11,246,000 —	1. Emprunt de 1895, 3 % 2. Emprunt de 1900, 3 ½ %	Remboursement	1,494,000 —
_		13,693,500	3. Emprunt de 1906, 3½ %	»	459,000 — 373,500 —
-	-	39,000,000 —	4. Emprunt de 1931, 4 %		
_		14,000,000 — 24,000,000 —	5. Emprunt de 1933, 3½ % 6. Emprunt de 1933, 4%		- -
	_	20,000,000 —	7. Emprunt de 1934, 4%		
	-	5,000,000 —	8. Emprunt de 1936, $4\frac{1}{2}$ %		- -
	-	26,000,000 — 25,000,000 —	9. Emprunt de 1937, 3½ % 10. Emprunt de 1937, 3½ %	Remboursement	667,000 —
_		19,000,000	11. Emprunt de 1937, 3 ½ %	»	884,000 —
_	-	15,000,000 —	12. Emprunt de 1938, 3 %		_ _
		3,500,000 — 16,000,000 —	13. Emprunt de 1940, 4 %	Remboursement	250,000 —
_		15,000,000	14. Emprunt de 1941, 3¾ % 15. Emprunt de 1941, 3½ %		
-	-	29,000,000 —	16. Emprunt de 1942, 3 ½ %		
		288,725,000 —	Total du passif	Total des diminutions	4,127,500 —
			Q. Appel de fonds temporaires		
_		28,000,000 —	1. Banque Nationale suisse, crédit de rescription	Remboursement	13,000,000 —
		28,000,000 —	Total du passif	Total des diminutions , .	13,000,000 —
7.00					
			e e		
			*		
			*		
				,	
				1	

des ca	pitaux	Situation de la fortune au 3	B1 décembre	1943
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct			Fr. Ct	Fr. Ct.
	v	P. Emprunts 1. Emprunt de 1895, 3 %		11,791,500 — 10,787,000 — 13,320,000 — 39,000,000 — 14,000,000 — 24,000,000 — 5,000,000 — 25,333,000 — 24,116,000 — 19,000,000 — 15,000,000 — 3,250,000 —
4,127,500	Total des augmentations Diminution nette	13. Emprunt de 1940, 4 %		16,000,000 — 15,000,000 — 29,000,000 — 284,597,500 —
13,000,000	Total des augmentations Diminution nette	1. Banque Nationale suisse, crédit de rescription		15,000,000 — 15,000,000 —

APPENDICE

I.

Comptes de la fortune de fondations

du

Canton de Berne

(art. 1 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938)

pour

1943

Situati	on de la	ortune au 31	décembre 1942	Modi	fications	
Actif	Passif	1	Fondations		Recettes	
Fr. Ct.		<u>.</u>			Fr.	C
441,477 21		Valeurs Extances Caisse et	fr. 295,1	Intérêts	33,255 3,987	1 1 2 2 -
29,346 20		Vietoria	éducation de l'institut i /po t hécair e fr. 29,3	Finances d'entrée	942	_
92,500 —		- 1b. Fonds M. Caisse hy		00.— Intérêts		
10,000		- 1c. Fonds Sa Caisse hy	ffa ypothécaire fr. 10,00	00.— Intérêts		
19,335 50		Victoria	secours de l'institution pothécaire fr. 19,33	Intérêts	628 628	-
6,487 46	_	Victoria	j ubilé de l'institution pothécaire fr. 6,4	Total des augmentations	212 212	-
599,146 37			A	porter	83,932	

de la fortune	Situation de la fortun	Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
Dépenses	Fondations	Actif	Passif			
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.			
81,550 13 Frais de l'instit	Domaine fr. 295,1 Mobilier » 32,8 Caisse hypothécaire » 99,2 Valeurs » 1 Extances actives »	00.— 550.— 888.85 50.—	_ -			
600 23 Augmentation	nette Caisse et compte de	777.44				
625 85 Secours 625 85 Total des dimin	1 a. Fonds d'éducation de l'insti Vietoria Caisse hypothécaire fr. 29,6		37			
316 15 Augmentation — — — Subside à l'instit — Total des dimin	nette cution Victoria 1b. Fonds M. de Schiferli Coince have Ab forcing for 00.5	92,500 —	3			
	Coissa hymothépaine fo 100	10,000 —				
20 — Secours à des 20 — Total des dimir 608 — Augmentation	vietoria Caisse hypothécaire fr. 19,9					
— — Frais d'achat — — Total des dimi 212 54 Augmentation						
82,195 98	A re	porter 600,883 29				

			de la fortune de fondati			
Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifications			
Actif	Passif	Fondations	Rece	ttes		
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.			
599,146 37		Report	83,9	932		
53,818 —		1 f. Fonds Elise Ebersold de l'institution	Intérêts	74 8		
		Victoria Caisse hypothécaire fr. 53,818.—	Total des augmentations . 1,7	748		
2,044 10		1 g. Fonds de construction et de renou- vellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,044.10		66 66		
2,044 10	_ -	1 h. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,044.10		66 66		
12,000 —	_	1 i. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 12,000.—	Intérêts — Subsides 14,0 Total des augmentations .			
8,895 80		2. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,895.80 (1er versement 1809)	Total des augmentations . 2	271 2 71 362		
4,631 40		3. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire fr. 4,631.40 (1er versement 1879)	Total des augmentations . 1	150 1 50 38		
57,136 85		4. Fonds Træehsel Caisse hypothécaire fr. 57,136.85 (1er versement 1889)	Total des augmentations . 1,8	811 B11 L10		
739,716 62		A reporter	102,0			

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
Dépenses	Fondations	Aetif	Passif		
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.		
82,195 98	Report	600,883 29	_ _		
Frais d'instruction Total des diminutions Augmentation nette	1 f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 55,566.—	55,566 —	_ -		
	1 g. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,111.—	2,111 —	_		
	1h. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,111.—	2,111 —			
— — Frais de construction — — Total des diminutions Augmentation nette	1 i. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 26,000.—	26,000 —	_ -		
633 85 Médaille 633 85 Total des diminutions	2. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,533.45 (1er versement 1809)	8,533 45	_		
188 40 Entretien des herbiers 188 40 Total des diminutions	3. Fonds Guthniek Caisse hypothécaire Solde passif 7. 4,781.— 188.40 fr. 4,593.40 (1er versement 1879)	4,593 40			
1,922 — Subsides 1,922 — Total des diminutions	4. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 57,026.50 (1er versement 1889)	57,026 50			
84,940 23	A reporter	756,824 64			

Comptes de la fortune de fondations					
Situati	on de la	a fortune au 31 décembre 1942 Modifications			cations
Actif	Passif		Fondations		Recettes
Fr. Ct. 739,716 62	Fr.	Ct.	Report		Fr. Ct. 102,048 25
39,180 25	_		5. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 39,180.25 (1 ^{er} versement 1877)	Intérêts	1,267 70 ———————————————————————————————————
933,196 40	_	_	6. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 933,196,40	Intérêts	30,325 — 30,325 — 12,395 —
153,268 20			7. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 153,268.20 (1er versement 1899)		4,981 10 — 4,981 10
142,500 80			8. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 136,500.80 Valeurs ** 6,000 fr. 142,500.80 (1er versement 1900)	Intérêts	4,608 40
35,157 15			<i>b. Fonds de réserve</i> Caisse hypothécaire fr. 35,157.15 (1 ^{er} versement 1925)	Intérêts	1,055 80 4,400 — — — 5,455 80
2,043,019 42	. —	_	A reporter		148,686 25

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
Dépenses		Fondations	Aetif	Passif		
Fr. Ct.			Fr. Ct	Fr. Ct.		
84,940 23		Report	756,824 64	1		
500 — 500 — 767 70	Bourse Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 39,947.95 (1er versement 1877)	39,947 95	5		
42,720 — 42,720 —	Subsides Total des diminutions	6. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 920,801.40	920,801 40	,		
4,900 — 4,900 — 81 10	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions Augmentation nette	7. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 153,349.30 (1er versement 1899)	153,349 30			
4,400 — ——————————————————————————————————	Versement au fonds de réserve Dons Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 136,709.20 Valeurs \$\infty\$ 6,000.— fr. 142,709.20 (1er versement 1900)	142,709 20			
363 10 5,138 10	Bourses Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	b. Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 35,474.85 (1 ^{er} versement 1925)	35,474 85			
142,598 33		A reporter	2,049,107 34			

Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifie	ations
Actif	Passif	Fondations		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct.
2,043,019 42	_	Report	_	148,686 25
15,523,972 76		Caisse hypothécaire » 1,652,838.— Immeubles » 7,916,048.70 Inventaire » 728,298.43 Pharmacie de l'hôpital » 68,705.49 Etat de Berne » 150,000.—	Inventaire, augmentation .	266,076 33 11,604 55 10,963 60 76,952 05 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
		Créances courantes » 233,366.— Caisse, solde actif » 70,377.18 Actif fr. 16,338,281.23 Dépôts des malades fr. 3,723.35 Dettes courantes » 191,815.01 Réserve pour travaux de construction urgents, etc. » 618,770.11 Passif fr. 814,308.47 fr. 15,523,972.76		
64,030 —		b. Fonds spéciaux 1. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Intérêts	2,080 8,244 — 10,324 80
15,000 —		2. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Intérêts	487 45 1,599 30 2,086 75
36,351 10		3. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 36,351.10	Intérêts	1,181 20 125 — 770 35 2,076 55
62,241 20	_	4. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 62,241.20	Intérêts	2,022 60 2,022 60
17,744,614 48		A reporter		530,793 48

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1	943	
Dépenses	Fondations	Actif		Passif	
Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct
142,598 33	Report	2,049,107	34		-
212,522 62 600 30,076 7,646 24,252 60 24,252 60 25,583 60 277,680 88 87,915 65 Hôpital de l'Ile, défici Rentes Impôts Frais d'administration Réserve pour travaux construction urgents Instituts divers, déficit Versement au fonds de re Augmentation nette	de Valeurs fr. 4,935,347.63 Caisse hypothécaire » 2,580,786.30 de Immeubles » 7,916,048.70 Inventaire » 582,335.57 Pharmacie de		41	_	
10,088 55 Subventions pour des et autres subvention 236 25 Impôts 10,324 80 Total des diminutions	b. Fonds spéciaux cures 1. Fonds des cures de bains caisse hypothécaire fr. 64,030.—	64,030			-
2,030 50 Subventions pour des Impôts 2,086 75 Total des diminutions	cures 2. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	15,000		_	-
1,092 30 Cadeaux de Noël aux lades de l'hôpital 123 75 Impôts 1,216 05 Total des diminutions 860 50 Augmentation nette	ma- 3. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 37,211.60	37,211	60	_	-
945 — Secours Impôts 1,170 — Total des diminutions Augmentation nette	4. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 63,093.80	63,093	80	_	-
435,076 81	A reporter	17,840,331	15		_

Sit	uat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifie	ations	
Aetif		Passif		Fondations		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
17,744,614	48	-	_	Report	-	530,793	48
100,820			-	9. Fonds de l'hôpital de l'Île 5. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Intérêts	3,276 3,974	
					Total des augmentations .	7,250	84
12,492	80	_		6. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 12,492.80	Intérêts	405	90
					Total des augmentations .	405	90
97,364	70	_		7. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 97,364.70	Intérêts	3,164 9,235	
					Total des augmentations .	12,399	60
43,709 -		-		8. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 43,709.—	Intérêts	1,420 457 1,878	65
9,579		_		9. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 9,579.—	Legs et dons	— 311 311	
530,164	30	_		10. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr.530,164.60	Intérêts	17,261 1,000 18,261	
					-		_
66,969 2	20		_	11. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 66,969.20	Intérêts	2,176 510	
					Total des augmentations . Diminution nette	2,687 5,884	60
18,605,713 7	8			A reporter	_	573,987	22

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1943	
Dépenses		Fondations	Actif	Passif	
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr.	Ct.
435,076 81	*	Report	17,840,331 15		-
	Secours aux malades de l'hô- pital, subventions Impôts	9. Fonds de l'hôpital de l'Ile 5. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820 —	_	_
7,250 84	Total des diminutions				
300 — 45 —	Récompenses aux gardes- malades Impôts	6. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 12,553.70	12,553 70		
345 60 90	Total des diminutions Augmentation nette				
	Appareils pour des malades indigents Impôts	7. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 97,727.40	97,727 40	_	
	Total des diminutions Augmentation nette	·			
157 50	Secours aux malades Impôts Total des diminutions	8. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 43,866.30	43,866 30		_
	Augmentation nette				
33 7 5 43 75	Instruments et appareils Impôts Total des diminutions Augmentation nette	9. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 9,846.50	9,846 50		-
.— —	Frais	10. Fonds de roulement du Legs Lory	5 46,5 35 70) <u> </u>	_
1,890 — 1,890 — 16,371 10	Impôts Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 546,535.70			
8,571 60	Pensions	11. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 61,084.60	61,084 60	—	-
8,571 60	Total des diminutions	V.1 300 50			
466,935 65		A reporter	18,712,765 35	<u> </u>	-

Situ	ati	on de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifie	ations	
Aetif		Passif		Fondations		Recettes	
Fr. C	t.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
18,605,713 7	8			Report	-	573,987	22
17,183 1	0		_	9. Fonds de l'hôpital de l'Île 12. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 17,183.10	Intérêts	558	_
					Total des augmentations .	558	30
724,952	o			13. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 724,951.70 Valeurs » 1.—	Intérêts	23,257	05
				fr. 724,952.70	Total des augmentations .	23,257	05 —
3,085 4	0	_	-	14. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 3,085.40	Intérêts	100	20
					Total des augmentations . Diminution nette	100 194	
53,134 5	0		-	15. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 53,134.50	Intérêts	1,726	65
					Total des augmentations .	1,726	65
497	o	_	-	<i>16. Fonds Margaritha Schön</i> Caisse hypothécaire fr. 497.70	Allocations	 16	15
					Total des augmentations . Diminution nette	16 122	15 60
9,359 2	00		-	17. Fonds d'Orgue Caisse hypothécaire fr. 9,359.20	Legs et dons	— 304	 15
					Total des augmentations .	304	15
6,760 5	0	_		18. Fonds de Bibliothèque pour malades Caisse hypothécaire fr. 6,760.50	Subsides	38 2 5,171	80
					Total des augment at ions .	5,553	90
19,420,686 8	8		-	A reporter	-	605,503	62

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	143	
Dépenses		Fondations	Aetif		Passii	ľ
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
466,935 65		Report	18,712,76 5	35		
DOOR DO DO	Frais Impôts Total des diminutions Augmentation nette	9. Fonds de l'hôpital de l'Ile 12. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 17,479.90	17,479	90		
3,659 23,242 25	Rentes Impôts et frais d'administration Secours Total des diminutions Augmentation nette	13. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 724,966.50 Valeurs * 1.— fr. 724,967.50	724,967	50	-	
272 — 22 50	Frais Impôts Total des diminutions	14. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 2,891.10	2, 891	10		
923 45	Frais Impôts Total des diminutions Augmentation nette	15. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 53,937.70	53,937	70	_	
	Frais Impôts Total des diminutions	16. Fonds Margaritha Schön et Gustave Walch Caisse hypothécaire fr. 375.10	37 5	10		
33 75 180 25	Subsides Impôts Total des diminutions Augmentation nette	17. Fonds d'Orgue Caisse hypothécaire fr. 9,483.10	9,483	10		
3,839 30	Frais Impôts Total des diminutions Augmentation nette	18. Fonds de Bibliothèque pour malades Caisse hypothécaire fr. 8,475.10	8,475	10		
495,815 65		A reporter	19,530,374	85		

	Comptes	de	la	fortune	de	fondations
--	---------	----	----	---------	----	------------

	ıuaı	ion de la	a 101	tune au 31 décembre 1942	Modific	auons	
Actif		Passif		Fondations		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
19,420,686	88	_	-	Report	-	605,503	62
				9. Fonds de l'hôpital de l'Ile			
34,796	70	_	-	19. Fonds Kath. Lehmann-Janitsch Caisse hypothécaire fr. 34,796.70	Legs et dons		75
				Caisse hypothecaire 1r. 54,790.70	Total des augmentations .	1,130	-
					-		-
4,495	70	_	_	20. Fonds Friedrich Grossen	Legs et dons	_	_
				Caisse hypothécaire fr. 4,495.70	Intérêts	146	-
					Total des augmentations .	146	
4,340,217	40			21. Fonds CL. Lory	Intérêts	144,025	2!
1,010,21				Caisse hypothéc. fr. 4,340,217.40	,	111,020	
					Total des augmentations .	144,025	2
496,440	40	_	-	22. Fonds de roulement «Urologische Abteilung»	Intérêts	16,164 6,500	
				Caisse hypothécaire fr. 496,440.40	Total des augmentations .	22,664	
9,101	50			23. Fonds de roulement de l'école de	Impôts	295	7
9,101	30			massage et de gymnastique méd.	Subsides	2,500	
				Caisse hypothécaire fr. 9,101.50	Total des diminutions Diminution nette	2,795 5,197	1
5,009		i i i	_	24. Fonds Wilhelm Rüfenacht Caisse hypothécaire fr. 5,009.—	Impôts	162 5,000	
					Total des diminutions	5,162	7
26,707,231		_	_	10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois	pensions	4,556	20
				 a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 26,707,231.— (1er versement 1904) 	Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires,	1,065,751	_
				(2 TOTOMICHE 1003)	finances d'entrée et coti- sations supplémentaires . Intérêts	1,370,943 929,002	
					Total des augmentations .	3,370,254	-
51,017,978				A reporter		4,151,682	_

de la	f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	943	
Dépenses			Fondations	Aetif		Passif	i
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct
495,815	65		Report	19,530,374	85	_	-
	75	Allocations Impôts Total des diminutions Augmentation nette	9. Fonds de l'hôpital de l'He 19. Fonds Kath. Lehmann-Janitsch Caisse hypothécaire fr. 35,743.70	35,743	70	_	_
11	25	Allocations Impôts Total des diminutions Augmentation nette	20. Fonds Friedrich Grossen Caisse hypothécaire fr. 4,630.50	4,630	50	_	_
		Rentes Frais d'installation Frais d'administration Impôts	21. Fonds CL. Lory Caisse hypothéc. fr. 4,467,354.60	4,467,354	60		-
1,766 13,906 15,673	25 75	Total des diminutions Augmentation nette Impôts Subsides Total des diminutions Augmentation nette	22. Fonds de roulement « Urologische Abteilung » Caisse hypothécaire fr. 503,431.70	503,431	70	_	
11	25	Allocations Impôts Total des diminutions	23. Fonds de roulement de l'école de massage et de gymnastique méd. Caisse hypothécaire fr. 3,904.10	3,904	10		_
816		Allocations	24. Fonds Wilhelm Rüfenacht Caisse hypothécaire fr. 9,355.70	9,355	70		-
816 4,346	70	Total des diminutions Augmentation nette					
2,622,429 131,512	50	Remboursements Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration	10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 27,032,638.90 (1er versement 1904)	27,032,638	90	. —	_
		Total des diminutions Augmentation nette					
	99		A reporter	51,587,434	05		

				Comptes	de la fortune de f	ondations
Si	tuat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifi	cations
Actif		Passif		Fondations		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
51,017,978	58	_		Report		4,151,682 46
45,563	70	-	_	10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. IIe section Caisse hypothécaire fr. 45,563.70 (1er versement 1904)	Intérêts	1,594 70 1,594 70
353,110	20	_		c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 353,110.20 (1 ^{er} versement 1904)	Dons	160 — 12,358 85 12,518 85
15,649,247	40	_		11. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 15,649,247.40 (1er versement 1920)	Cotisations des sociétaires,	440,998 95 633,185 75 549,844 70 1,624,029 40
78 , 80 6	10	_		12. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 78,862.10 Solde actif \$\infty\$ fr. 78,806.10	Intérêts	2,861 20 4,935 — 23,865 — 138 50 31,799 70
23,753		_		13. Fondation du Lœtschberg Caisse hypothécaire Valeurs fr. 19,753.— 3 4,000.— fr. 23,753.—	Intérêts	641 90 641 90
120,556	60	_	_	14. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 5,600.— Caisse hypothécaire ** 114,956.60 fr. 120,556.60	Intérêts	3,938 20
				(1 ^{er} versement 1912)	Total des augmentations . Diminution nette	3,938 20 11 80
67,289,015	58	_	-	A reporter		5,826,205 21

du canton de Be	rne pour 194	43
-----------------	--------------	----

de la fo	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	43	
Dépenses		Fondations	Aetif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct
3,582,226 99		Report	51,587,434	05	-	-
367 80	Suppléments de primes Total des diminutions Augmentation nette	10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. II ^o section Caisse hypothécaire fr. 46,790.60 (1 ^{er} versement 1904)	. 46,790	60	_	_
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 354,059.05 (1 ^{er} versement 1904)	354,059	05	_	_
17,1 95 90	Pensions Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration Remboursements	11. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 16,243,737.70 (1er versement 1920)	16,243,737	70	_	_
7,455 15	Total des diminutions Augmentation nette Secours Loyer et concierge	12. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 101,523.30 Solde passif ** 671.50 fr. 100,851.80	100,851	80	_	-
22,045 70	Total des diminutions Augmentation nette — Total des diminutions Augmentation nette	13. Fondation du Lætschberg Caisse hypothécaire Valeurs fr. 20,394.90 * 4,000.— fr. 24,394.90	24,394	90		-
3,800 — 150 — 3,950 —	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Amortissement sur valeurs Total des diminutions	14. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 5,450.— Caisse hypothécaire **\sim 115,094.80 fr. 120,544.80 (1er versement 1912)	120,544	80	_	
4,637,407 89		A reporter	68,477,812	90		

Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifications	
Aetif	Passif	Fondations		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. Ct.
67,289,015 58	- -	Report		5,826,205 21
26,376,092 20		15. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 26,376,092.20	res, employés et ouvriers Contributions de l'Etat, or-	1,572,442 05 1,982,487 85 1,000,000 1,048,432 5,603,362 70
2,776,063 05		b. Caisse d'épargne Caisse hypothécaire fr. 2,776,063.05	Dépôts des sociétaires Dépôts de l'Etat Intérêts	165,972 40 162,839 55 115,533 — 444,344 95
153,598 90		c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 153,598.90	Contributions diverses Intérêts	10,751 40 6,205 50 16,956 90
1,832,724 30		16. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,832,724.30 (1er versement 1917)	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés	670 20 148,913 60 150,149 60 65,317 56 365,050 96
141,525 50		17. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 141,525.50 (1er versement 1927)	Intérêts	4,622 80 3,000 — 7,622 80
98,569,019 53		A reporter		12,263,543 52

de la fe	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Dépenses		Fondations	Aetif	Passi		if	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
4,637,407 89		Report	68,477,812	90	_	-	
3,346,826 35 239,107 45 2,845 80	Indemnités aux sociétaires	15. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 28,390,675.30	28,390,675	30			
	Total des diminutions Augmentation nette						
97,512 90	Remboursements	b. Caisse d'épargne Caisse hypothécaire fr. 3,122,895.10	3,122, 895	10	_	_	
	Total des diminutions Augmentation nette						
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 166,771.10	166,771	10	_		
	Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse Frais d'administration Fonds de secours, subvention	Caisse hypothécaire fr. 1,908,639.80 (1er versement 1917)	1,908,639	80	_		
	Total des diminutions Augmentation nette		-				
4,590 — 4,590 — 3,032 80	Versement au fonds de disposition Total des diminutions Augmentation nette	17. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 144,558.30 (1er versement 1927)	144,558	30			
8,621,210 55		A reporter	102,211,352	50		_	

Situati	on de la le	ortune au 31 décembre 1942	Moun	ications
Aetif	Passif	Fondations		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. C
98,569,019 53	_	Report		12,263,543 5
25,174 —	_ -	- 18. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 25,174.— (1er versement 1927)	Versement du fonds capital Intérêts	4,590 - 684 2 5,274 2 2,729 3
45,273 60		- 19. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 45,273.60 (1°r versement 1927)	Intérêts	1,471 3 1,471 3
215,842 85		20. Fondation Edouard Herzog Caisse hypothécaire fr. 215,842.85 (1er versement 1927)	Intérêts	7,020 3 1,085 – 8,105 3
1,328,776 90		21. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothéc. fr. 1,328,776.90 (1er versement 1928)		10,150 – 43,345 9 53,495 9
63, 906 60		b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 63,906.60 (1 ^{er} versement 1931)	Dons	1,652 1.43,345 90 44,998 00 5,319
47,816 70		22. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 47,816.70	Intérêts	1,554 — 1,554 —
00,295,810 18		A reporter		12,378,442 27

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Dépenses	Fondations	Actif	Passif			
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.			
8,621,210 55	Report	102,211,352 50	_ -			
7,906 — Allocations Frais d'administration Total des diminutions	18. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 22,444.70 (1er versement 1927)					
	19. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 46,744.90 (1er versement 1927)					
6,989 60 Allocations 6,989 60 Total des diminutions 1,115 70 Augmentation nette	20. Fondation Edouard Herzog Caisse hypothécaire fr. 216,958.55 (1er versement 1927)	216,958 55				
43,345 90 Versement au fonds de roulement 43,345 90 Total des diminutions Augmentation nette	21. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothéc. fr. 1,338,926.90 (1er versement 1928)					
48,854 25 Allocations 1,463 45 Frais d'administration Versement au fonds & fortui	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 58,586.95 (1er versement 1931)	58,586 95				
Total des diminutions Augmentation nette	22. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 49,370.70	49,370 70				
8,729,867 25	A reporter	103,944,385 20				

Comptes de la fortune de fonda	ations
--------------------------------	--------

Situ	auoi	ue ic	101	rtune au 31 décembre 1942	Modifications			
Actif		Passif		Fondations		Recettes	_	
Fr. Ct		Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	
00,295,810 18	8			Report		12,378,442	27	
27,244 80	0		_	23. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 27,244.80	Versement	879 879	_	
112,793 1	5	_		Valeurs	Intérêts	3,189 300 3,489	_	
25,000		_		25. Fonds de voyage de l'Association des anciens élèves de l'école normale Caisse hypothécaire fr. 25,000.— (1er versement 1933)	Intérêts	812 812	-	
7,819 2	0	_		26. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite de la faculté de médecine de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,819.20 (1er versement 1934)	Intérêts	254 254	-	
6,683 5	0	_		27. Fondation Henri Türler de l'«Hel- vétia» à Berne Caisse hypothécaire fr. 6,683.50 (1er versement 1934)	Intérêts	217 217	-	
45,957 7	70	_		28. Caisse de secours en cas de maladie pour les étudiants de l'Un!versité Caisse hypothécaire fr. 45,957.70 (1er versement 1936)	Intérêts	599 1,508 2,108	3	
00,521,308 5	53			A reporter		12,386,202		

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Dépenses		Fondations	Actif		Passif	_		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
8,729,867 25		Report	103,944,385	20	_			
445 — 445 — 434 30	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	23. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 27,679.10	27,679 1	10	_			
2,960 75	Bourses Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	24. Fondation de Harries Caisse hypothécaire Valeurs 9 87,000.— fr. 113,321.75 (1er versement 1933)	113,321	75	_			
	Prélèvement Total des diminutions	25. Fonds de voyage de l'Association des anciens élèves de l'école normale Caisse hypothécaire fr. 25,000.— (1er versement 1933)	25,000 -					
254 10	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	26. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite de la faculté de médecine de l'Université Caisse hypothécaire fr. 8,073.30 (1er versement 1934)	8,073 ;	30	_	_		
217 10	— Total des diminutions Augmentation nette	27. Fondation Henri Türler de l'«Helvétia» à Berne Caisse hypothécaire fr. 6,900.60 (1er versement 1934)	6,900	60	_			
2,108 10	— Total des diminutions Augmentation nette	28. Caisse de secours en cas de maladie pour les étudiants de l'Université Caisse hypothécaire fr. 48,065.80 (1er versement 1936)	48,065	80	_			
8,734,085 50		A reporter	104,173,425	75		-		

	Comptes de la fortune de fondations					
Situ	ation de	la for	tune au 31 décembre 1942	Modifi	cations	
Actif	Pass	sif	Fondations		Recettes	
Fr. C	t. Fr.	Ct.			Fr. Ct.	
100,521,308 5	3 —		Report		12,386,202 72	
64,415 —	_		29. Fondation Moser-Nef, pour la re- cherche de l'histoire juridique suisse Caisse hypothécaire Valeurs 50,000.— fr. 64,415.— (1er versement 1938)		2,170 — 2,170 —	
165,110 90			30. Fondation de Laupen en faveur des militaires bernois Caisse hypothécaire fr. 165,110.90	Versement des privés	120,000 — 18,578 55 5,756 65 144,335 20	
			31. Caisse de prévoyance, réserve de cotisations	Dépôts de l'Etat	116,802 70 91,080 65 1,499 05 209,382 40	
			32. Caisse d'épargne du personnel auxiliaire	Dépôts de l'Etat	51,689 40 51,701 90 771 — 104,162 30	
100,750,834 43		834 43	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	Somme totale des augmentations	12,846,252 62	

du canton de Be	erne pour 1943
-----------------	----------------

-	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Dépenses		Fondations	Actif	Passif				
Fr. Ct.	,		Fr. Ct	. Fr.				
8,734,085 50		Report	104,173,425 75	5 —				
1,500 — 30 — 1,530 — 640 —	Allocations Emolument de dépôt Total des diminutions Augmentation nette	29. Fondation Moser-Nef pour la re- cherche de l'histoire juridique suisse Caisse hypothécaire fr. 5,055.— Valeurs ** 60,000.— fr. 65,055.— (1er versement 1938)	65,055 —					
	Allocations Total des diminutions	30. Fondation de Laupen en faveur des militaires bernois Caisse hypothécaire fr. 283,689.45	283,689 45	5 —				
1,186 —	Augmentation nette	31. Caisse de prévoyance, réserve de cot!sations Caisse hypothécaire Fr. 208,196.40	208,196 40) —				
	Total des diminutions Augmentation nette		404 404 45					
	Remboursements	32. Caisse d'épargne du personnel auxiliaire Caisse hypothécaire Fr. 101,121.15	101,121 15					
	Total des diminutions Augmentation nette							
8,765,599 30	Somme totale des diminu- tions	Somme totale de l'actif et du passif	104,831,487					
4,080,653 32	Augmentation nette	Actif net		104,831,487				

II.

Comptes de la fortune du droit privé

du

Canton de Berne

(art. 1 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938)

pour

1943

Comptes de la fortune du droit privé

Situatio	on de la fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifications		
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct	
11,723 —	_ -	1. Fonds des orgues de l'Université Caisse hypothécaire fr. 11,723.— (1er versement 1916)	Intérêts	381 — 1,000 — 1,381 —	
102,616 30		2. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 102,616.30 (1er versement 1821)	Intérêts	3,327 90 3,327 90	
36,775 10		3. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 38,319.50 Solde passif fr. 36,775.10	Dons	1,198 8 805 0 2,003 8	
13,939 50	_ -	4. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 13,939.50	Total des augmentations	439 5 439 5	
1,533 70	_ -	5. Fonds pour des mères sourdes-muet- tes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 1,578.70 Solde passif ** 45 fr. 1,533.70	Total des augmentations .	49 9	
22,767 20	_	6. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 22,767.20 (1er versement 1869)	Intérêts	739 9	
10,393 —		- 7a. Prix Lazarus, Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 10,393.— (1 ^{er} versement 1865)	Versement	337 7	
199,747 80		- - A reporter		8,279 8	

de la fo	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif	Passif				
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct.				
1,381	Total des diminutions Augmentation nette	1. Fonds des orgues de l'Université Caisse hypothécaire fr. 13,104.— (1er versement 1916)	13,104 —					
	Prix Total des diminutions Augmentation nette	2. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 105,046.30 (1er versement 1821)	105,046 30					
805 05	Secours à des accouchées Total des diminutions Augmentation nette	3. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 37,973.90	37,973 90					
	Secours Total des diminutions	4. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 13,939.50	13,939 50					
49 90	Secours Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds pour des mères sourdes-muettes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 1,583.60	1,583 60					
739 90	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	6. Bourse Lüeke Caisse hypothécaire fr. 23,507.10 (1er versement 1869)	23,507 10					
	Bourses Report au Fonds pour dissertations Total des diminutions Augmentation nette	7a. Prix Lazarus, Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 10,450.70 (1 ^{er} versement 1865)	10,450 70					
2,422 51		A reporter	205,605 10					

Comptes de la fortune du droit privé

Situati	ion de la fo	ortune au 31 décembre 1942	Modifications		
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. C	
199,747 80	_ -	Report		8,279 8	
8,420 70		7b. Prix Lazarus, Fonds pour dissertations Caisse hypothécaire fr. 8,420.70 (1er versement 1936)	Intérêts	273 6 	
65,458 30		8. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 65,458.30	Intérêts	2,127 1 2,127 1 2 9	
6, 865 50		9. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 6,865.50	Allocations	216 5 216 5 163 5	
47,865 21		10. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs fr. 45,691.30 2,173.91 fr. 47,865.21	Legs	1,563 0 1,563 0	
32,234 85		11. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 32,234.85	Dons	1,047 6 1,047 6	
9,370 45	_ _	12. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Dons	115 – 304 5 419 5	
369,962 81		A reporter		13,927 2	

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1943
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif	Passif
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
2,422 51	Report	205,605 10	_ -
225 — Bourses Report au Fonds princ 225 — Total des diminutions Augmentation nette	7b. Prix Lazarus, Fonds pour dissertations Caisse hypothécaire fr. 8,469.30 (1er versement 1936)	8,469 30	_ -
2,130 — Subsides 2,130 — Total des diminutions	8. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 65,455.40	65,455 40	
380 — Subsides 380 — Total des diminutions	9. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 6,702.—	6,702	
550 15 Subsides 14 30 Impôts 564 45 Total des diminutions Augmentation nette	10. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire y 2,173.91 fr. 48,863.81		
1,047 65 Cadeaux pour les malac pauvres Report au Fonds Isenm Total des diminutions	santé de Münsingen		
419 50 Primes à des malades font des travaux 419 50 Total des diminutions	qui 12. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45		
7,189 11	A reporter	376,700 91	

Situati	on de la f	ortune au 31 décembre 1942	Modifie	ations
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	et.	İ	Fr.
369,962 81	_	— Report	-	13,927
1,232 95		— 13. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	Total des augmentations	40 -
67,999 80		 14. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 67,999.80 (1^{er} versement 1885) 	Intérêts	2,187 2,187
	,			
15,785 55	_ -	 15. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la 		$\frac{1,187}{470}$
	٠	correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 13,915.20 Banque cant. de Berne 3 1,597.55 Caisse 3 272.80 fr. 15,785.55		1,658 (
21,041 60	_	16. Fonds de bibliothèque Ruppaner	Intérêts	683
	٠	Caisse hypothécaire fr. 21,041.60 (1er versement 1897)	Total des augmentations .	683
28,972 40	-	- 17. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de la Montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 28,972.40	Intérêts	941
504,995 11		A reporter		19,438

du canton de Berne pour 1943	d	lu	canto	on	de	Berne	pour	1943
------------------------------	---	----	-------	----	----	-------	------	------

de la fortune	Situation de la fortu	ne au 31 décen	bre	1943	
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif		Passi	f
Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct
7,189 11	1	Report 376,76	91		-
40 — Cadeaux de No 40 — Total des dimir	nutions maison de santé de Bellelay	de la 1,23	32 95		
2,050 — Bourses 2,050 — Total des dimir 137 75 Augmentation i		,	37 5 5		
1,607 90 Secours et frais 1,607 90 Total des dimir 50 70 Augmentation 1	et de maladie pour les ouvriers correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 14, Banque cant. de Berne » 1,	367.40 349.40 119.45	36 25		
660 — Entretien de la 660 — Total des dimir 23 80 Augmentation 1	Caisse hypothécaire fr. 21,		65 4 0		-
— — Secours — Total des dimir 941 50 Augmentation	NOT THE TOTAL YEAR OLD SECTION OF THE TOTAL SECTION	Diesse	13 90		
11,547 01	A re	porter 512,8	36 96	-	_

Comptes de la fortune du droit privé

11		ortune au 31 décembre 1942	l	TD 44
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes Fr. C
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr.
504,995 11	- -	Report	-	19,438 8
5,788 20	_ -	18. Fonds de voyage de la maison d'édu- cation de Landorf	Dons	
		Caisse hypothécaire Solde passif fr. 5,319.60 y 468.60 fr. 5,788.20	Total des augmentations .	188 2
38,632 80		19. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,632.80 (1er versement 1902)	Intérêts	1,255 5 1,255 5
525,062 87	_ -	- 20. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 525,062.87	Versements de caisses d'assurance dissoutes	17,064 17,064 5
34,390 40	_	21. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 34,390.40 (1er versement 1906)	Intérêts	1,117 6 1,117 6
34,246 80	_	22. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 34,246.80	Intérêts	1,112 9 1,112 9
3,732 30		23. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,732.30 (1er versement 1908)	Intérêts	115 9 115 9 244 1
,146,848 48		- A reporter	-	40,293

de la fortune	Situation de la fortune au	au 31 décembre 1943			
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif	Passif		
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.		
11,547 01	Report	512,886 96			
— — Bourses de voyage — — Total des diminutions Augmentation nette	18. Fonds de voyage de la maison d'édu- cation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 5,976.40	5,976 40			
1,150 — Entretien de la bibliothèque 1,150 — Total des diminutions Augmentation nette	19. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,738.30 (1er versement 1902)	38,738 30			
17,064 53 Contribution à l'assurance du bétail 17,064 53 Total des diminutions	20. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 525,062.87	525,062 87			
Prix Total des diminutions Augmentation nette	21. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 35,508.— (1er versement 1906)	35,508 —			
— — Frais de construction — — Total des diminutions Total des augmentations	22. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 35,359.70	35,359 70			
360 — Subventions 360 — Total des diminutions	23. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,488.20 (1er versement 1908)	3,488 20			
30,121 54	A reporter	1,157,020 43	_		

Comptes de la fortune du droit privé

\mathbf{S}	ituat	ion de	la fo	ortune au 31 décembre 1942	Modifie	ations	
Actif		Passi	ť	Fonds du droit privé		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
1,146,848	4 8	_	-	Report	-	40,293	4 9
160,064	72			24. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 160,064.72	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat Contributions des propriétaires de vignes Intérêts	8,668 25,000 23 5,019	80
					Total des augmentations .	38,712	-
622, 085	40			25. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques	Intérêts	20,376	90
				Valeurs fr. 183,500.— Caisse hypothécaire ** 438,585.40 fr. 622,085.40 (1er versement 1913)	Total des augmentations	20,376	90
38,788				26. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire (1er versement 1916) fr. 38,788.—	Intérêts	1,227 1 1,227 1	
15,836	30	_		27. Legs Dr KA. Lingner Caisse hypothécaire fr. 15,836.30 Valeurs M. 1,900.— (1er versement 1917)	Intérêts	514 (514 (
11,512	95	-		28. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 11,512.95	_	374 1	
					Total des augmentations .	374 1	15
65 , 0 5 7	90			29. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 65,057.90	Intérêts	1,427	75
					Total des augmentations . Diminution nette	1,427 32,572 2	
11,442	75			30. Fonds Dr Joachim de Giacomi Valeurs fr. 10,500.— Caisse hypothécaire 31,295.60	Subsides	219 8	
				Solde actif * 1,250.00 * 352.85 fr. 11,442.75 (1er versement 1927)	Total des augmentations . Diminution nette	219 8 317 7	
2,071,636	50			A reporter		103,146	$\frac{-}{02}$

de la f	de la fortune Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif	Passif		
Fr. Ct.			Fr. Ct	. Fr. Ct.		
30,121 54	,	Report	1,157,020 43	3		
24,079 50	Subsides pour la reconstruc- tion des vignes	24. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 174,697.40	174,697 40	D		
	Total des diminutions Augmentation nette					
20,376	Prix Frais Total des diminutions Augmentation nette	25. Fonds Théodore Koeher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 179,000.— Caisse hypothécaire ** 463,462.30 fr. 642,462.30 (1er versement 1913)	642,462			
1,200 — 1,200 — 27 15	Subside Total des diminutions Augmentation nette	26. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire (1er versement 1916) fr. 38,815.15	38,815 13	5 — —		
300 — 300 — 214 60	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	27. Legs Dr KA. Lingner Caisse hypothécaire fr. 16,050.90 Valeurs M. 1,900.— (1er versement 1917)	16,050 90	9 — —		
32 54	Subsides aux archives de Hallwil Total des diminutions Augmentation nette	28. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 11,854.56	11,854 50	6 — —		
34,000 —	Subside à l'association des cautionnements de l'arti- sanat bernois	29. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 32,485.65	32,485 63	5 — —		
34,000 —	Total des diminutions					
	Achats de livres Emolument de dépôt Total des diminutions	30. Fonds Dr Joachim de Valeurs fr. 10,500.— Caisse hypothécaire $3000000000000000000000000000000000000$	11,125	5 — —		
90,271 08		A reporter	2,084,511	1		

				Comptes d	e la fortune du d	roit privé
S	ituat	tion de l	a fo	ortune au 31 décembre 1942	Modifi	cations
Actif		Passif		Fonds du droit privé		Recettes
Fr. 2,071,636	Ct.	Fr.	Ct.	Report		Fr. Ct 103,146 02
13,806	80	_		31. Foods Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 13,806.80 (1er versement 1927)	Intérêts	439 05 439 05
23,104	20	_		32. Fonds KA. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 23,104.20 (1er versement 1927)	Dons	750 80 750 80
9,394	40	_		33. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 9,394.40	Intérêts	305 20 305 20
65,052	80	_	_	34. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 65,052.80	Versement	1,710 — 2,114 10 3,824 10 2,775 90
8,056	10	_		35. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 8,056,10 (1 ^{er} versement 1929)	Total des augmentations	261 80 261 80
43,372	2 50	-		36. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 43,372.50	Total des augmentations	1,409 50 1,409 50
2,234,423	30		-	A reporter		110,136 47

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943				
Dépenses		Fonds du droit privé				
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct.		
90,271 08		Report	2,084,511 44	_ -		
360 — 360 — 79 05	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	31. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 13,885.85 (1er versement 1927)	13,885 85	_ _		
750 80	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	32. Fonds KA. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 23,855.— (1 ^{er} versement 1927)	23,855 —	_ -		
305 20	— Total des diminutions Augmentation nette	33. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 9,699.60	9,699 60	_ -		
6,600 — 6,600 —	Secours Total des diminutions	34. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 62,276.90	62,276 90			
261 80	— Total des diminutions Augmentation nette	35. Legs Kindler pour la recherche du caneer Caisse hypothécaire fr. 8,317.90 (1er versement 1929)	8,317 90			
1,409 50	Aide d'hiver pour 1943 Total des diminutions Augmentation nette	36. Fonds eantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 44,782.—	44,782 —			
97,231 08		A reporter	2,247,328 69			

Comptes	de	la	fortune	du	droit	privé
	1					

\mathbf{S}	itua	ition de l	la fo	rtune au 31 décembre 1942 Modifi	Modifications			
Actif		Passif		Fonds du droit privé	Recettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		
2,234,423	30	_		Report	110,136	47		
2,819	10	_	_	37. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 2,819.10 Total des augmentations .		60 60		
9,940	35	_	_	38. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire (1er versement 1931) fr. 9,940.35 Total des augmentations . Diminution nette	323 323 72			
11,209	30		_	39. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire (1er versement 1931) Intérêts	364 364			
22,817	95	_		40. Fonds d'exeursion des instituts géologique-minéralogique et géographique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 22,817.95 (1er versement 1931)	2,592 767 3,359	90		
23,142	30	_	_	41. Fonds pour l'encouragement de l'élevage chevalin du Jura Caisse hypothécaire fr. 23,142.30 Total des augmentations . Diminution nette				
14,882	40			42. Fonds de voyage de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuehsee Caisse hypothécaire fr. 14,882. 40 (1er versement 1933) Bourse Intérêts	30 482 512	58		
2,319,234	70		_	A reporter	115,518	50		

du canton de Bern	e pour 1943
-------------------	-------------

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943						
Dépenses		Fonds du droit p	Actif	Passif				
Fr. Ct.				Fr. Ct.	Fr.	(
97,231 08			Report	2,247,328 69	_			
91 60	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	37. Legs N. Spring Caisse hypothécaire	fr. 2,910.70	2,910 70	-			
	Allocations Total des diminutions	38. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire Solde passif (1er versement 1931)	fr. 10,263.40 » 395.75 fr. 9,867.65	9,867 65	_			
364 20	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	39. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire (1 ^{er} versement 1931)	fr. 11,573.50	11,573 50	_			
400 — 400 — 2,959 90	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	40. Fonds d'exeursion des logique-minéralogique phique de l'Université Caisse hypothécaire (1 ^{er} versement 1931)	et géogra-	25,777 85	_			
	Secours Total des diminutions	41. Fonds pour l'encourag vage ehevalin du Jura Caisse hypothécaire		23,129 60	_			
237 48	Voyages Total des diminutions Augmentation nette	42. Fonds de voyage de des sourds-muets de Mü Caisse hypothécaire (1 ^{er} versement 1933)		15,157 50	_			
99,007 71			A reporter	2,335,745 49		_		

Comptes de la fortune du droit privé							
Situat	ion de la	Modifie	Modifications				
Actif	Passif		Fonds du droit privé		Recettes		
Fr. Ct. 2,319,234 70	Fr. —	Ct.	Report	-	Fr. Ct.		
23,075 10	_		43. Fonds des places gratuites de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuchsee Banque cantonale fr. 23,075.10 (1er versement 1933)	Bourse	739 739 30 739		
17,890 30	_		44. Donation des communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université Caisse hypothécaire fr. 17,890.30 (1er versement 1934)		581 40 581 40		
4,891 20	_		45. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques Caisse hypothécaire fr. 4,891.20 (1er versement 1934)	Intérêts	1,000 — 162 — 1,162 —		
5,061 60			46. Fonds pour l'institut chimique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 5,061. 60 (1er versement 1936)	Intérêts	164 40 164 40		
5,440 40	_		47. Fonds pour l'institut zoologique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 5,440. 40 (1 ^{er} versement 1936)	Intérêts	1,000 — 191 40 1,191 40		
44,364 30	_		48. Fonds Joséphine Clark de l'Université Caisse hypothécaire fr. 44,364.30 (1er versement 1937)	Versement	1,441 80 1,441 80		
4,787 40	_		49. Fonds de la faculté philosophique le l'Université Caisse hypothécaire fr. 4,787.40 (1er versement 1937)	Intérêts			
2,424,745		-	A reporter	,	120,951 85		

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943					
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif	Passif			
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.			
99,007 71	Report	2,335,745 49	_ -			
695 — Bourses 695 — Total des diminutions 44 30 Augmentation nette	43. Fonds des places gratuites de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuchsee Banque cantonale fr. 23,119.40 (1er versement 1933)	23,119 40	- -			
Total des diminutions Augmentation nette	44. Donation des communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université Caisse hypothécaire fr. 18,471.70 (1er versement 1934)	18,471 70	_ -			
Total des diminutions Augmentation nette	45. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques Caisse hypothécaire fr. 6,053.20 (1er versement 1934)	6,053 20				
120 50 Subsides 120 50 Total des diminutions 43 90 Augmentation nette	46. Fonds pour l'institut chimique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 5,105.50 (1 ^{er} versement 1936)	5,105 50				
Total des diminutions 1,191 40 Augmentation nette	47. Fonds pour l'institut zoologique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 6,631.80 (1er versement 1936)	6,631 80	_ _			
900 — Allocations 900 — Total des diminutions 541 80 Augmentation nette	48. Fonds Joséphine Clark de l'Université Caisse hypothécaire fr. 44,906.10 (1 ^{er} versement 1937)	44,906 10	_ -			
Allocations pour dissertations 150 — Total des diminutions 3 05 Augmentation nette	49. Fonds de la faculté philosophique I de l'Université Caisse hypothécaire fr. 4,790.45 (1er versement 1937)	4,790 45	- -			
100,873 21	A reporter	2,444,823 64				

Comptes de la fortune du droit privé

	11			ortune au 31 décembre 1942 Modifie	Modifications								
Actif		Passi	f	Fonds du droit privé	Recettes								
Fr. C	t.	Fr.	Ct.		Fr.								
2,424,745		_	-	Report	120,951								
6,312 6	60	_		50. Fonds du jubilé de l'association des anciens élèves de la Rütti Caisse hypothécaire fr. 6,312.60 Versement	205 205								
15,519 6	60	_		51. Fonds Albert Joerg Caisse hypothécaire fr. 15,519.60 (1er versement 1938) Versement									
10,860 6	60			52. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 10,860.60 Total des augmentations .	349 349								
10,554 2	o	_		53. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,554.20 Total des augmentations .	— 343 343								
5,395 5	0	_		54. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 5,448.50 Solde passif									
305,982 9	0	_		55. Fonds d'endiguement de l'ancien chemin de fer Spiez-Frutigen Caisse d'épargne Aeschi fr. 305,982.90 Versement	4,316 231 4,547								
120,570 9	0	_		56. Fonds d'entretien du château du Schlossberg, Neuveville Caisse hypothécaire fr. 120,570.90 Total des augmentations .	1,000 3,913 4,913								
2,899,941 3				A reporter	131,991								

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembi	re 194	43	
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passif	
Fr. Ct. 100,873 21		Report	Fr. 2,444,823	Ct. 64	Fr.	Ct.
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	50. Fonds du jubilé de l'association des anciens élèves de la Rütti Caisse hypothécaire fr. 6,517.70	6,517	70	_	
504 30	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	51. Fonds Albert Joerg Caisse hypothécaire (1er versement 1938) fr. 16,023.90	16,023	90	_	
148 50	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 11,061.90	11,061	90	_	
343 — 343 —	Allocations Total des diminutions	53. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,554.20	10,554	20	_	
177 —	Allocations Total des diminutions	54. Fonds Martha Stettler de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire Solde passif fr. 5,625.50 ,, 230.— fr. 5,395.50	5,395	50	_	
4,214 35	Allocations aux endiguements Total des diminutions Augmentation nette	55. Fonds d'endiguement de l'ancien chemin de fer Spiez-Frutigen Caisse d'épargne Aeschi fr. 306,316.—	306,316		_	
1,700 — 1,700 — 3,213 20	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	56. Fonds d'entretien du château du Schlossberg, Neuveville Caisse hypothécaire fr. 123,784.10	123,784	10	_	
107,456 06		A reporter	2,924,476	94		

S	itua	tion de l	la fo	ortune au 31 décembre 1942 Modifie	ations	
Actif		Passif		Fonds du droit privé	Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	C
2,899,941	30		-	Report	131,991	7
1,188	60			57. Fonds d'entretien du chemin vers le monument du conseiller fédéral Scheurer Caisse hypothécaire fr. 1,188.60 Versement	 38	-
53,556	30	_	_	58. Fonds en faveur de la faculté de médecine Caisse hypothécaire (1er versement 1940) Can de la faculté la faculté de la facul	1,680 1,680 560	-
100,505				59. Fonds de chasse Caisse hypothécaire fr. 100,505.— Versement de l'Etat Versements des chasseurs . Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	7,438 54,060 1,483 62,982 14,621	1:
99,603	15			60. Fonds pour l'institut de recherches touristiques Caisse hypothécaire fr. 99,603.15 Total des augmentations	8,551 3,348 11,900	5
3,110	30			61. Fonds Alfred Münger de l'université Caisse hypothécaire fr. 3,110.30 Total des augmentations		
25,532	80	_		62. Fonds Lehmann-Seiler de l'établissement du leg Lehmann-Seiler de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 25,532.80 Caisse hypothécaire fr. 25,532.80 Total des augmentations.	829 829	
8,129	80	_		63. Fonds Sophie Louise Isenmann de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 8,129.80 Total des augmentations .	2,041 304 2,345	75
,191,567	25		-	A reporter	211,869	2

du canton de Berne pour 1943

de la f	fortune	Situation de la fortune au	31 décembr	re 1943
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr. Ct.
107,456 06		Report	2,924,476	94 — —
38 50	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	57. Fonds d'entretien du chemin vers le monument du conseiller fédéral Scheurer Caisse hypothécaire fr. 1,227.10	1,227	10 — —
2,240 — 2,240 —	Allocations Total des diminutions	58. Fonds en faveur de la faculté de médecine Caisse hypothécaire fr. 52,996.30 (1er versement 1940)	52,996	30 — —
9,989 20	Frais de garde Frais Total des diminutions	59. Fonds de chasse Caisse hypothécaire fr. 85,884.—	85,884 -	
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	60. Fonds pour l'institut de recherches touristiques Caisse hypothécaire fr. 102,203.50	102,203 5	50 — —
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	61. Fonds Aifred Münger de l'université Caisse hypothécaire fr. 3,211.30	3,211 8	30 — —
	Allocations Total des diminutions	62. Fonds Lehmann-Seiler de l'établisse- ment des sourds-muets de München- buehsee Caisse hypothécaire fr. 26,362.50	26,362 5	50 — —
304 75 304 75	Augmentation nette Allocations Total des diminutions Augmentation nette	63. Fonds Sophie Louise Isenmann de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,170.95	10,170	95 — —
196,903 91		A reporter	3,206,532	59 — —

Comptes de la fortune du droit privé

Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1942	Modifications											
Actif		Passif		Fonds du droit privé	*	Recettes										
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. C	t.									
3,191,567	25		_	Report	-	211,869 2	25									
_		_		64. Fonds Friedrich-Emil Welti	Versement	1,259,870 41,411 4										
					Total des augmentations .	1,301,281	50 —									
_		-		65. Fonds Hélène Welti	Versement	1,259,831 1 41,507 7 1,301,338 8	70									
_			_	66. Fonds Johann-Alfred Münger du Musée des arts et métiers	Legs	2,000 - 91 5 2,091 5	50									
_				67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann	Versement	10,395 - 42 2 10,437 2										
_		_	-	68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips	Versement	953 6 3 8 957 4	80									
_		_		69. Technicum de Berthoud, fonds Hasler	Versement Intérêts	15,201 5 61 7 15,263 2	7 0									
_		_		70. Fonds Avna Nüesch de la Waldau	Versement	5,019 - 69 3 5,088 8	30									
3,191,567	25	3,191,56	7 25	70. Fonds Avna Nüeseh de la Waldau Somme totale de l'actif et du passif Actif net	Intérêts	69										

du	canton	de	Berne	pour	1943
----	--------	----	-------	------	------

de la	fe	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1943 Fonds du droit privé Actif Passif													
Dépenses			Fonds du droit privé													
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.									
196,903	91		Report	3,206,532	59	_	-									
3,818 1,022 2,635	_	Publication de documents juridiques Achat d'œuvres historiques Frais d'administration	64. Fonds Friedrich-Emil Welti Caisse hypothécaire Papiers-valeurs Fr. 782,489.12 ,, 511,317.— Fr. 1,293,806.12	1,293,806	12	_										
		Total des diminutions Augmentation nette														
_	-	Allocations	65. Fonds Hélène Welti Caisse hypothécaire Fr. 790,021.80	1,301,338	80	_	-									
1,301,338	80	Total des diminutions Augmentation nette	Papiers-valeurs													
		Allocations	66. Fonds Johann-Alfred Münger du Musée des arts et métiers	2,091	50	_	-									
2,091	50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire Fr. 2,091.50													
	_	Allocations Total des diminutions	67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire Fr. 10,437. 20	10,437	20											
		Augmentation nette Allocations Total des diminutions	68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire Fr. 957. 40	957	40	_										
957	40	Augmentation nette Allocations Total des diminutions	69. Technicum de Berthoud, fonds Hasler Caisse hypothécaire Fr. 15,263.20		20											
15,263	20	Augmentation nette	70. Fonds Anna Nüesch de la Waldau	5,088	30											
	30	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire Fr. 5,088.30													
204,379	29	Somme totale des diminu-	Somme totale de l'actif et du passif	5,835,515	11		-									
0.649.045	86	tions Augumentation nette	Actif net			5,835,515	5 11									

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1943 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 4 mai 1944.

Le contrôleur des finances, V. Michel.

Compte spécial de la Caisse bernoise de crédit.

I. Compte de profits et pertes au 31 décembre 1943.

Recettes.

Intérêts actifs:	
Prêts: Intérêts encaissés	
fr. 238,283.25 A déduire: intérêts prorataires de l'exercice précédent	
Total des intérêts actifs	fr. 168,558.40
Dépenses.	
Intérêts passifs	fr. 148,733.60 fr. 5,151.— 3 14,673.80 fr. 168,558.40
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	fr. 4,360,772.95 » 58,743.55 fr. 4,419,516.50
Passif: Banque cantonale de Berne Bons de caisse 3½% Débiteurs Intérêts prorataires sur bons de caisse Réserve légale:	fr. 3,129,754.— » 1,095,000.— » 9,664.65 » 12,668.55
Etat au 31 décembre 1942 fr. 187,362.70 Retraite en 1943 pour la commune de Sonvilier 29,607.20 fr. 157,755.50 Versement: excédent actif de 1943 314,673.80	» 172,429.30



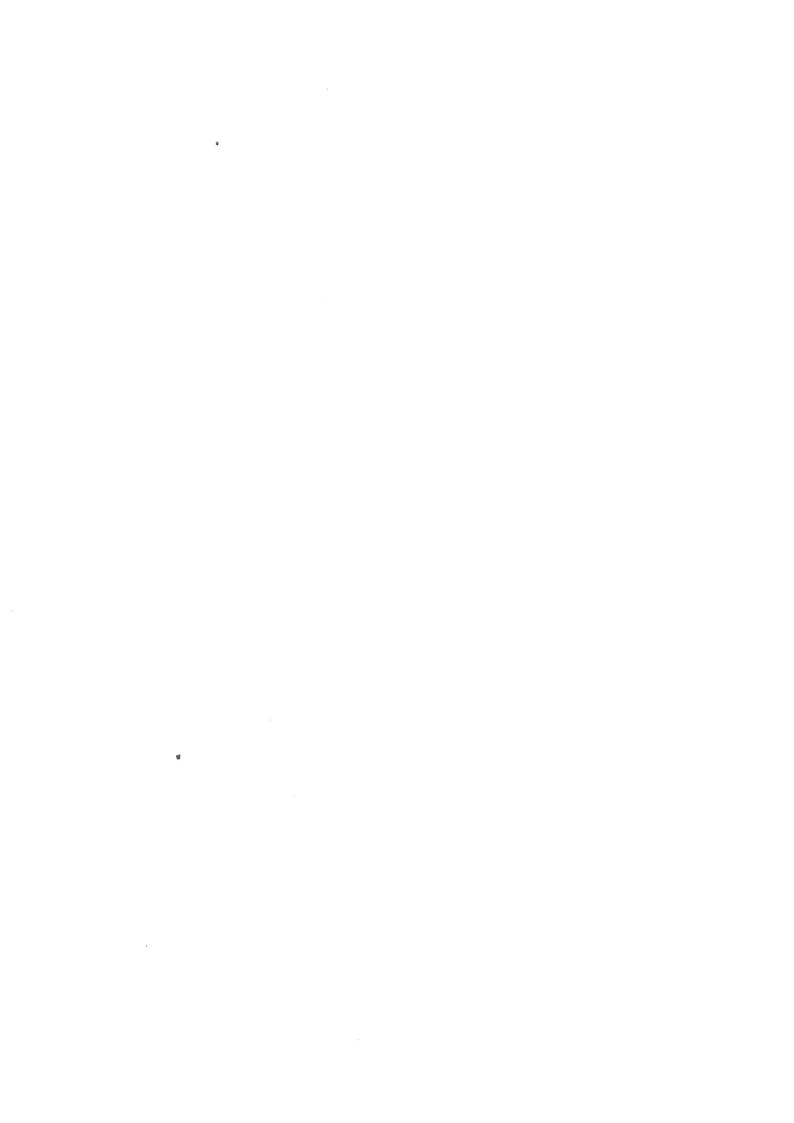
Compte spécial du crédit pour travaux en 1937/39 de fr. 9,000,000.—

(Arrêté populaire du 11 avril 1937.)

I. Profits et pertes au 31 décembre 1943.

Recettes.

-11-0-11-0-1	
Produit de l'impôt de chômage (1937/43)	
Total des recettes	fr. 9,214,988. 15
Dépenses.	
Office cantonal du travail, paiements pour travaux divers en 1937/43 fr. 4,177,625. 92	
Direction des travaux publics, paiements en 1937/43:	
a. Passages à niveau et réfection de routes alpestres	
b. Projets de travaux	
c. Bâtiments Postgasse 68/72, à Berne, réfection	
d. Route du Susten, construction	
e. Archives de l'Etat, nouveau bâtiment	
Direction des affaires militaires, paiements en 1937/43:	
a. Ouvrages de D.A.P. de l'Etat	
b. Subsides aux communes pour la D.A.P	
Banque cantonale, intérêts pour bons du Trésor en 1937/43	
Total des dépenses	fr. 8,298,610.15
Excédent des recettes	fr. 916,378. —
9	
II. Bilan au 31 décembre 1943.	
Actif:	
Banque cantonale, compte courant fr. 1,765,878. —	
Prêt sans intérêt à l'Oberländer Heimatwerk	
	fr. 2,266,378. —
Passif:	
Banque cantonale, bons du Trésor	» 1,350,000. —
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Fortune nette au 31 décembre 1943	fr. 916,378. —



Excédent passif fr. 287,972.

Compte spécial de l'aménagement des routes de tourisme.

(Arrêté populaire du 8 mai 1938.)

I. Profits et pertes au 31 décembre 1943.

Nester N	Subside fédéral Versements de la Direction des travaux publics comme impôts d'automobiles: a. pour travaux supplémentaires b. pour amortissement. Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 2. Route de la Lütschine, 2° étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépense Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 7 compte courant Excédent passi		3,700. — 3,700. — 3,700. — 7,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 6,014. 60 1,762. 35 1,614. 17 1,830. —
Versements de la Direction des travaux publics comme impôts d'automobiles: a. pour travaux supplimentaires 600,000	Versements de la Direction des travaux publics comme impôts d'automobiles: a. pour travaux supplémentaires b. pour amortissement. Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenser Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 9 compte courant Excédent passi		3,700. — 3,700. — 3,700. — 7,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 6,014. 60 1,762. 35 1,614. 17 1,830. —
Direction des travaux publics. Paiements: Difference	Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 2. Route de la Lütschine, 2e étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépenses Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 7 compte courant Excédent passi Compte spécial	* 600 fr. 1,798 . fr. 280 . * 447 . * 708 . * 138 . * 64 . * 973 . * 419 . * 26 . * 104 . * 41 fr. 3,204 fr. 1,406	0,000. — 7,572. 05 8,100. 35 8,436. 30 1,778. 35 8,592. 30 0,959. 53 6,014. 60 1,762. 35 1,614. 17
Differentiation des travaux publics. Palements: Palem	Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses. Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 9 compte courant Excédent passi	fr. 1,798 . fr. 280 .	3,700. — 2,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 6,014. 60 4,762. 35 4,614. 17
Dispenses	Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 3. 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 9 compte courant Excédent passi Compte spécial	fr. 280 y 447 y 708 y 138 y 64 y 973 y 419 y 26 y 104 y 41 fr. 3,204 fr. 1,406	0,000. — 7,572. 05 8,100. 35 8,436. 30 1,778. 35 8,592. 30 0,959. 53 6,014. 60 1,762. 35 1,614. 17
Direction des travaux publies. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel	Direction des travaux publics. Paiements: Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 3. 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 9 compte courant Excédent passi Compte spécial		3,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 4,614. 17 4,830. —
Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel	Art. 1. Route du Grimsel, traitement superficiel 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor 7 compte courant Excédent passi Compte spécial		3,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 4,614. 17 4,830. —
*** 447,572.05 *** 3. Spiez-Frutigen, réaménagement	 2. Route de la Lütschine, 2º étape 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépenses Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor y compte courant Excédent passi Excédent passi Compte spécial		3,572. 05 3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 4,614. 17 4,830. —
** 3. Spiez-Frutigen, réaménagement	 3. Spiez-Frutigen, réaménagement 4. Zweisimmen-Lenk 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig 6. Murgenthal-Berne 7. Berne-Thoune 8. Riedtwil (traversée de la localité) 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépenses Excédent des dépenses Excédent des dépenses Fassif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor » » compte courant Excédent passi Excédent passi		3,100. 35 3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 0,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 .,614. 17
** 4. Zweisimmen-Lenk	* 4. Zweisimmen-Lenk * 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig * 6. Murgenthal-Berne * 7. Berne-Thoune * 8. Riedtwil (traversée de la localité) * 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais **Total des dépense** Excédent des dépense** **Aetif.** Banque cantonale, compte courant **Passif.** Banque cantonale, bons du Trésor * * * * compte courant **Excédent passi** **Excédent passi** **Excédent passi** **Compte spécial**		3,436. 30 4,778. 35 3,592. 30 9,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 4,614. 17
* 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig	* 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig * 6. Murgenthal-Berne * 7. Berne-Thoune * 8. Riedtwil (traversée de la localité) * 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor * * * * compte courant * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		1,778. 35 3.592. 30 0,959. 53 3,014. 60 1,762. 35 .,614. 17
** 6. Murgenthal-Berne	* 6. Murgenthal-Berne * 7. Berne-Thoune * 8. Riedtwil (traversée de la localité) * 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépense Excédent des dépense 1I. Bilan au 31 décembre 1943. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor * * compte courant Excédent passi Compte spécial		3.592. 30 3,959. 53 3,014. 60 4,762. 35 4,614. 17
* 7. Berno-Thoune	* 7. Berne-Thoune * 8. Riedtwil (traversée de la localité) * 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépense Excédent des dépense Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor * * compte courant Excédent passi Compte spécial		9,959. 53 6,014. 60 1,762. 35 .,614. 17 4,830. —
* 8. Riedwil (traversée de la localité) . 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen . 9. 104,762, 35 Banque cantonale, intérêts et frais . 9. 104,762, 35 Banque cantonale, intérêts et frais . 9. 141,614, 17 **Total des dépenses . 7. 3,204,830	* 8. Riedtwil (traversée de la localité) * 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor * * compte courant Excédent passi Compte spécial		3,014. 60 4,762. 35 .,614. 17 4,830. —
** 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen .	» 9. Oberdiessbach-Dessigkofen et Walkringen Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor » » compte courant Excédent passi Compte spécial	. » 104 » 41 fr. 3,204 fr. 1,406	1,762. 35 ,614. 17 4,830. —
Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépenses Fr. 3,204,830. Fr. 3,204,830.	Banque cantonale, intérêts et frais Total des dépense Excédent des dépenses Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor """ compte courant Excédent passi Compte spécial	. » 41 fr. 3,204 fr. 1,406 . fr.	,614. 17 4,830. —
Total des dépenses Fr. 3,204,830.	Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor Compte courant Compte spécial Total des dépense Excédent des dépense Excédent des dépense Excédent passi	fr. 3,204 fr. 1,406	<u> </u>
Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor , compte courant Compte spécial Compte spécial Carrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs Direction des travaux publics, amortissement Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements Banque cantonale. Intérêts et frais Excédent des dépenses Total Fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,406,130. fr. 1,400,000. fr. 1,406,130. fr. 1,400,000. Total Total Fr. 430,000. Banque cantonale. Intérêts et frais Total Fr. 437,972. Excédent des dépenses Fr. 287,972. Total Total Fr. 437,972. Excédent des dépenses Fr. 287,972. Total Fr. 437,972. Excédent des dépenses Fr. 287,972.	Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor Compte courant Excédent des dépenses	fr. 1,406	
Aetif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor , compte courant Compte spécial Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs Direction des travaux publics, amortissement Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements Banque cantonale. Intérêts et frais Page de la route cantonale près de Court. Recettes. Direction des travaux publics. Paiements Banque cantonale. Intérêts et frais Total Excédent des dépenses Total Total Fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais Page de la route cantonale près de Court. Recettes. Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements Banque cantonale. Intérêts et frais Total Fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais Page de la route cantonale près de Court. Total Fr. 437,972. — Excédent des dépenses Fr. 287,972. — Excédent des dépenses	Actif. Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor Compte courant Excédent passi Compte spécial	. fr.	
Banque cantonale, compte courant fr, - Passif. Banque cantonale, bons du Trésor fr. 1,400,000 "" compte courant fr. 1,406,130 Excédent passit fr. 1,406,130 Excédent passit fr. 1,406,130 Compte spécial Compte spécial Compte spécial (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972 Excédent des dépenses fr. 437,972 Total Excédent des dépenses fr. 287,972 II. Bilan au 31 décembre 1943	Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor " ompte courant Excédent passi Compte spécial		
Banque cantonale, compte courant fr, - Passif. Banque cantonale, bons du Trésor fr. 1,400,000 "" compte courant fr. 1,406,130 Excédent passit fr. 1,406,130 Excédent passit fr. 1,406,130 Compte spécial Compte spécial Compte spécial (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972 Excédent des dépenses fr. 437,972 Total Excédent des dépenses fr. 287,972 II. Bilan au 31 décembre 1943	Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor " ompte courant Excédent passi Compte spécial		
Banque cantonale, compte courant fr, - Passif. Banque cantonale, bons du Trésor fr. 1,400,000 "" compte courant fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,406,130 Excédent passif fr. 1,400,000 Excédent des travaux publics. Paicments fr. 430,000 Excédent des dépenses fr. 430,000 Excédent des dépenses fr. 287,972 Excédent des dépenses fr. 287,972 Excédent des dépenses fr. 287,972 Excédent des dépenses fr. 287,972 Excédent des dépenses fr. 287,972	Banque cantonale, compte courant Passif. Banque cantonale, bons du Trésor " ompte courant Excédent passi Compte spécial		-
Passif. Banque cantonale, bons du Trésor	Passif. Banque cantonale, bons du Trésor " ocmpte courant		
Compte spécial Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Direction des travaux publics. Paiements fr Banque cantonale. Intérêts et frais fr Excédent des dépenses fr. 430,000. — Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 437,972. — Total Excédent des dépenses fr. 287,972. — Total Excédent des dépenses fr. 287,972. —	Banque cantonale, bons du Trésor	fr 1.400	
Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr	» » compte courant	fr 1 400	
Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972 Excédent des dépenses fr. 287,972 II. Bilan au 31 décembre 1943	Compte spécial		
Compte spécial du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000 Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972 Excédent des dépenses fr. 287,972 II. Bilan au 31 décembre 1943	Compte spécial	» 6	5,13 0. —
du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II. Bilan au 31 décembre 1943	A A	i fr. 1,406	,130. —
du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II. Bilan au 31 décembre 1943	A A		
du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II. Bilan au 31 décembre 1943	A A		
du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II. Bilan au 31 décembre 1943	A A		
du déplacement de la route cantonale près de Court. (Arrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr Direction des travaux publics, amortissement fr Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais fr. 437,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II. Bilan au 31 décembre 1943	A A		
Carrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes.	du déplacement de la route cantonale près d		_
Carrêté populaire du 20 février 1938.) I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes.	du deplacement de la loute camonale pres	te Co	11rt
I. Profits et pertes au 31 décembre 1943. Recettes.	1		ui t.
Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr.	(Arrêté populaire du 20 février 1938.)		
Recettes. Banque cantonale, intérêts actifs fr.			
Banque cantonale, intérêts actifs			
Direction des travaux publics, amortissement		fn	10.0000 D000000
Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements. fr. 430,000. — Banque cantonale. Intérêts et frais 7,972. — Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. —			000 —
Direction des travaux publics. Paiements	Direction des individux publics, amortissement	. " 130	,,000
Direction des travaux publics. Paiements	Dépenses.		
## Banque cantonale. Intérêts et frais		. fr. 430	,000
Total fr. 437,972. — Excédent des dépenses fr. 287,972. — II Bilan au 31 décembre 1943			7,972. —
Excédent des dépenses fr. 287,972. — II Bilan au 31 décembre 1043	ø -	d fr. 437	7.972. —
II Bilan au 31 décembre 1043			
II. Bilan au 31 décembre 1943.	Exceuent des dépense	5 II. 40 1	,512. —
Actif. II. Blian au 31 decembre 1943.	II Dilan an 01 Jeannan 1040		
1 E V V S E T	Aetif. II. Bilan au 31 decembre 1943.		
Banque cantonale, compte courant	100001-70000000	. fr.	
Passif.			
	Banque cantonale, bons du Trésor	. fr. 280).000. —
Banque cantonale, bons du Trésor	» » compte courant	. » 7	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1943.

Monsieur le Directeur des finances,

Le Contrôle cantonal des finances vous soumet par les présentes, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, le compte de l'administration des finances de l'Etat de Berne pour l'année 1942, le compte spécial de la Caisse bernoise de crédit, celui du crédit de fr. 9,000,000.—, de 1937/39, destiné à la création de possibilités de travail, ainsi que celui du réaménagement de routes de grand tourisme et du déplacement de la route cantonale près de Court.

Selon le compte qui vous est soumis la fortune nette de l'Etat présente une augmentation de fr. **899,819.16**, résultant d'une fortune nette de fr. **23,061,022.87** au commencement et de fr. **23,960,842.03** à la fin de l'exercice.

	Cette de	ernière	S	om	ıme	e j	pro	vi	en	t																
d'un	actif de																						fr		472,087,583.	65
et d	'un <i>passi</i>	de .))	>	448,126,741.	62

Comparativement à l'exercice précédent, l'actif a augmenté de fr. 10,683,780.36 et le passif de fr. 9,783,961.20. L'augmentation provient principalement de la perception de l'impôt fédéral de défense nationale, IIº période, qui s'est étendue à l'exercice sur lequel porte le présent rapport. L'augmentation des arriérés que comporte l'actif est compensée, au passif, par les créances de la Confédération et du canton pour l'impôt de défense nationale dont les décomptes n'ont pas encore été établis.

Le résultat du compte de 1943 a permis, en utilisant l'excédent des redressements (fr. 6,605,133.45) et un prélèvement sur le compte de l'administration courante (rubrique XXXIII, A. 10) de fr. 4,382,784.79, de procéder à des amortissements pour un total de fr. 11,187,918.24 sur les «Affectations à amortir», rubrique A. l. 70 provenant de la révaluation de la fortune de l'Etat opérée l'année dernière. Les paiements opérés en faveur du Fonds central de compensation de la Confédération en vertu des obligations de l'Etat pour l'année courante et représentant un montant total de fr. 7,755,256.94, imputés sur le compte de mobilisation et compte des affectations à amortir, ont été remboursés à ce compte au moyen des recettes de l'administration courante (rubrique XXXIII, B. 5).

Participent principalement à ce résultat réjouissant par une plus value de recettes: les impôts directs, en particulier l'impôt sur le revenu, les parts du canton aux impôts fédéraux comptabilisées sous «Imprévu», le rendement de l'impôt cantonal de défense nationale, les forêts domaniales, la taxe des successions et donations et les émoluments. Accusent par ailleurs des dépenses en moins: la Direction de la police par suite du meilleur rendement des établissements de Witzwil et de Saint-Jean, et la Direction de l'assistance publique par suite du recul des frais pour l'assistance extérieure.

Chapitre premier.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7—76.

A. Compte de profits et pertes.

L'augmentation nette de la fortune de l'Etat, de fr. 899,819.16, provient des modifications suivantes:

Diminutions: fr. 202,945,298.91 Forêts: 30. — Excédents de prix d'achat de forêts........... 31,882.60 19,540. — 72,220. — 79,537.95 6,805,133.45 40,155, 45 Total des diminutions fr. 209,993,798. 36 Augmentations: fr. 203,845,118.07 1,519. — Forets. 21,707. — 6,725.50 82,610. — 290. -1,248,850. — 3,877,500. — 180,766.35 19,448.95 1,609,082.65 Total des augmentations fr. 210,893,617. 52

somme égale à l'excédent des recettes de l'administration courante.

Les relèvements de la valeur estimative concernent principalement les transformations effectuées à l'Hôtel du Gouvernement et à la Chancellerie d'Etat, la construction d'un nouveau magasin des sels à Berthoud, la transformation d'un magasin à la Papiermühlestrasse à Berne et du Foyer des étudiants à la Gesellschaftsstrasse à Berne.

Augmentation nette, comme ci-dessus

899,819.16

B. Administration courante.

Les résultats de l'administration courante sont les suivants:		
Recettes brutes		203,845,118. 07 202,945,298. 91
Excédent des recettes	fr.	899,819. 16
ou si l'on ne considère que les chiffres nets des différents services de l'administration:		
Recettes nettes	fr.	79,161,465.47
Dépenses nettes	»	78,261,646. 31
Excédent des recettes	fr.	899,819. 16
Le compte accuse comparativement au budget:		
Recettes en plus	fr.	14,417,968. 47
Dépenses en plus	*	10,595,565. 31
ce qui donne un résultat plus favorable que les prévisions de	fr.	3,822,403. 16

Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget sont les suivantes:

	Recettes en plus:	
XXXII.	Impôts directs	fr. 9,824,713.24
	Forêts domaniales	» 928,004.20
XXVI.	Taxe des successions et donations	» 714,992. 23
	Emoluments	» 691,835. 28
	Caisse de l'Etat	» 460,326.16
	Part de la recette de l'alcool	» 454,576. 85
	Taxe militaire	» 404,389.35
	Timbre	» 393,445.57
	Régie des sels	» 156,718. 99 » 110,627. 30
	Redevances pour forces hydrauliques	» 110,627. 30 » 101,411. 35
XXII.	Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature	» 92,828. 84
	Amendes et confiscations	» 70,571. 78
	Domaines de l'Etat	» 10,394.80
	Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» 2,524.80
XVIII.	Caisse hypothécaire	» 607. 73
	Total des recettes en plus	fr. 14,417,968.47
	Dépenses en plus:	
	Imprévu	fr. 10,481,568. 35
	Instruction publique	» 435,725. 16
	Affaires militaires	» 185,807. 26
	Finances	» 136,417. 89
	Administration générale	» 100,780. 87
	Caisse des domaines	3 43,327. 5021,066. 47
	Affaires communales	» 7,757. 88
	Travaux publics	» 2,136. 30
	Total des dépenses en plus	fr. 11,414,587.68
	Total aco acpenses en plas	11. 11,414,501. 00
	Dépenses en moins:	
	Assistance publique	fr. 412,788.59
	Police	» 245,798.75
	Economie publique	» 36,365. 78
XIII.	A chi aultuna	
	Agriculture	» 35,437.51
XI.	Emprunts	35,437. 5120,303. 70
XI. II.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48
XI. II. V.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98
XI. II. V. IIIa.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98 14,246.93
XI. II. V. IIIa. XIV.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98 14,246.93 12,526.64
XI. II. V. IIIa. XIV.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98 14,246.93 12,526.64 9,655.01
XI. II. V. IIIa. XIV.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98 14,246.93 12,526.64
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb.	Emprunts	 35,437.51 20,303.70 16,204.48 15,694.98 14,246.93 12,526.64 9,655.01
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses	Emprunts.	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses	Emprunts	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses	Emprunts.	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice Economic forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus mins fr. 11,414,587. 68 en moins 819,022. 37	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 10,595,565. 31
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus fr. 11,414,587. 68 en moins Résultat plus favorable que les prévisions	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 25,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47 10,595,565. 31 3,822,403. 16
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus fr. 11,414,587. 68 en moins Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 25,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47 10,595,565. 31 3,822,403. 16
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus fr. 11,414,587. 68 en moins Résultat plus favorable que les prévisions Parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus:	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47 10,595,565. 31 3,822,403. 16
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en plus. fr. 11,414,587. 68 en moins. Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs.	 35,437. 51 20,303. 70 16,204. 48 15,694. 98 14,246. 93 12,526. 64 9,655. 01 819,022. 37 14,417,968. 47 10,595,565. 31 3,822,403. 16 4ivantes: 9,569,007. 34
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus fr. 11,414,587. 68 en moins Résultat plus favorable que les prévisions Parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus:	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 stivantes: fr. 9,569,007. 34
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines. Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en moins. Tésultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs. Caisse de l'Etat.	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 sivantes: fr. 9,569,007. 34 * 417,790. 94
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines. Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en plus. fr. 11,414,587. 68 en moins. Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat. Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales. Part de la recette de l'alcool.	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 stivantes: fr. 9,569,007. 34 * 417,790. 94 * 120,132. 25 * 107,854. 79 * 82,126. 90
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXII.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en plus. fr. 11,414,587. 68 en moins. Résultat plus favorable que les prévisions Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat. Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales. Part de la recette de l'alcool. Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature	* 35,437.51 * 20,303.70 * 16,204.48 * 15,694.98 * 14,246.93 * 12,526.64 * 9,655.01 fr. 819,022.37 fr. 14,417,968.47 * 10,595,565.31 fr. 3,822,403.16 stivantes: fr. 9,569,007.34 * 417,790.94 * 120,132.25 * 107,854.79 * 82,126.90 * 49,943.72
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXII. XXIV.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines. Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en moins. fr. 11,414,587. 68 en moins. Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs. Caisse de l'Etat. Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales. Part de la recette de l'alcool Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature Timbre.	* 35,437.51 * 20,303.70 * 16,204.48 * 15,694.98 * 14,246.93 * 12,526.64 * 9,655.01 fr. 819,022.37 fr. 14,417,968.47 * 10,595,565.31 fr. 3,822,403.16 stivantes: fr. 9,569,007.34 * 417,790.94 * 120,132.25 * 107,854.79 * 82,126.90 * 49,943.72 * 35,082.19
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXII. XXIV. XVII. XVII.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes. Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en plus. en moins. Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat. Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales. Part de la recette de l'alcool Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature Timbre. Domaines de l'Etat.	* 35,437.51 * 20,303.70 * 16,204.48 * 15,694.98 * 14,246.93 * 12,526.64 * 9,655.01 fr. 819,022.37 fr. 14,417,968.47 * 10,595,565.31 fr. 3,822,403.16 stivantes: fr. 9,569,007.34 * 417,790.94 * 120,132.25 * 107,854.79 * 82,126.90 * 49,943.72 * 35,082.19 * 24,395.34
XI, II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXIII. XXIV. XXIV. XVII. XXIV. XXIII. XXIV. XXIII.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus en moins Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales Part de la recette de l'alcool Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature Timbre Domaines de l'Etat Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 stivantes: fr. 9,569,007. 34 * 417,790. 94 * 120,132. 25 * 107,854. 79 * 82,126. 90 * 49,943. 72 * 35,082. 19 * 24,395. 34 * 16,184. 11
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXIII. XXIV. XVII. XXIV. XXIVII. XXII. XXIV. XXIII. XXIV.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus. en plus. en plus. fr. 11,414,587. 68 en moins. Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales Part de la recette de l'alcool Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature Timbre Domaines de l'Etat Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Amendes et confiscations	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 sivantes: fr. 9,569,007. 34 * 417,790. 94 * 120,132. 25 * 107,854. 79 * 82,126. 90 * 49,943. 72 * 35,082. 19 * 24,395. 34 * 16,184. 11 * 11,694. 89
XI. II. V. IIIa. XIV. Xb. Recettes Dépenses Dépenses Com XXXII. XX. XXVII. XV. XXIX. XXIII. XXIV. XVII. XXIV. XXIVII. XXII. XXIV. XXIII. XXIV.	Emprunts. Administration judiciaire. Cultes Justice. Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Total des dépenses en moins en plus en plus en plus en moins Résultat plus favorable que les prévisions parativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su Recettes en plus: Impôts directs Caisse de l'Etat Redevances pour forces hydrauliques Forêts domaniales Part de la recette de l'alcool Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature Timbre Domaines de l'Etat Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse	* 35,437. 51 * 20,303. 70 * 16,204. 48 * 15,694. 98 * 14,246. 93 * 12,526. 64 * 9,655. 01 fr. 819,022. 37 fr. 14,417,968. 47 * 10,595,565. 31 fr. 3,822,403. 16 stivantes: fr. 9,569,007. 34 * 417,790. 94 * 120,132. 25 * 107,854. 79 * 82,126. 90 * 49,943. 72 * 35,082. 19 * 24,395. 34 * 16,184. 11

	Recettes en moins:		
XXXI.	Taxe des successions et donations	. »	762,904. 47 503,242. 33 172,351. 37
	Emoluments		3,152. 43
XXIII.	Régie des sels		
	Total des recettes en moins	fr.	1,441,650.60
	Dépenses en plus:		
	Imprévu		6,802,171.68
XI.	Emprunts	>>	1,214,472. 25
XII.	Finances	*	853,171.36
	Police	**	636,470.71
IXa.	Economie publique	**	596,313. 46
VI.	Instruction publique	*	419,259. 38
XIII.	Agriculture	*	129,218. 16
IV.	Affaires militaires	**	85,582.55
II.	Administration judiciaire))	69,647.92
I.	Administration générale	**	59,502.99
XIV.	Economie forestière et des mines	>>	54,475.10
	Caisse des domaines	*	44,249. 21
V.	Cultes	*	28,698.80
VII.	Affaires communales	*	8,880.75
	Total des dépenses en plus	fr.	11,002,114. 32
	Dépenses en moins:		
	Travaux publics	fr.	1,784,548. 15
	Assistance publique)}	129,150.75
IIIa.	Justice))	99,912. 98
IXb.	Service sanitaire	*	89,254. 26
Xb.	Chemins de fer, navigation et aviation	>>	9,789.09
	Total des dépenses en moins	fr.	2,112,655. 23
D 11		c	10 101 000 00
	n plus		10,434,286. 03
Recettes e	n moins	»	1,441,650.60
		fr.	8,992,635 43
Dépenses	en plus		
	en moins	»	8,889,459.09
	on comparativement au compte de l'année précédente	fr.	103,176. 34
Voic	maintenant les plus importantes différences au regard du budget:		

I. Administration générale.

Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 100,780.87 et le compte de l'exer	cice	précédent
de fr. 59,502.99.		
Grand Conseil. Augmentation du nombre des séances	fr.	60,206.55
Crédit du Conseil-exécutif. Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service. Surplus de		
gratifications pour années de service et augmentation des frais de représentation	*	23,316.02
Crédit du Conseil-exécutif. Archives et bibliothèque. Inventaire des archives des districts	>>	2,691.78
Chancellerie d'Etat. Frais de bureau. Frais en plus pour le dépouillement des élections au Conseil national,		
pour le téléphone et pour traductions	*	7,178.48
Chancellerie d'Etat. Service de l'Hôtel du Gouvernement. Réorganisation du service du concierge et frais		
plus élevés pour le nettoyage de l'Hôtel du Gouvernement	>>	5,351.81
Bulletin des séances du Grand Conseil. Frais de rédaction. Augmentation du nombre des séances du		
Grand Conseil	*	719. —
Bulletin des séances du Grand Conseil. Frais d'impression. Supplément de renchérissement sur les frais		
d'impression	*	7,574.05
Bulletin des séances du Grand Conseil. Bulletin des lois. Renchérissement des frais d'impression et plus		10 20 May 2 20
grand nombre de pages du volume 1942	**	6,748. 10
Préfets. Indemnités des vices-préfets. Remplacements extraordinaires	*	876. 71
Préfets. Traitements des employés. Promotions d'employés et engagement d'auxiliaires par suite de sur-		
croit de besogne et de service militaire	**	10,640.70
Préfets. Frais du bureau. Acquisition d'une machine à écrire et de mobilier de bureau; transformation		
des installations téléphoniques à Thoune et à Laupen	>>	2,678.46
Bureau du registre foncier. Loyers. Transfert des bureaux à Cerlier	»	500. —

II. Administration judiciaire.

Les dépenses sont inférieures de fr. 16,204.48 aux prévisions budgétaires. Elles dépassent par contre celles de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit:	de fr	. 69,647.92
Greffe de la Cour suprême. Frais de bureau. Acquisition de deux machines à écrire et augmentation des		
prix du matériel de bureau	fr.	999.07
Greffe de la Cour suprême. Service du Palais de justice. Dépenses en plus pour le chauffage (combustible de remplacement)	»	1,299.92
Greffe de la Cour suprême. Bibliothèque. Frais extraordinaires de reliure et augmentation générale des frais de reliure	»	300. —
Tribunaux de district. Indemnités des vice-présidents. Juge d'instruction extraordinaire à Thoune et frais		4 222 40
de remplacement par suite de service militaire	*	4,333.18
et, par conséquent, des séances des tribunaux	» >	5,993.65
augmentation de la part aux frais généraux d'administration des préfectures	*	9,511.92
par suite de service militaire	»	13,424.92
Ministère public. Traitement des sonctionnaires. Prolongation de l'engagement d'un procureur extra-		
ordinaire	*	241.20
Cour d'assises. Indemnités des jurés. Augmentation du nombre des affaires et crédit insuffisant))	691.85
Cour d'assises. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers. Juge d'instruction extraordinaire		
pour la revision du procès Hauswirth))	191.35
Offices des poursuites et faillites. Traitements des employés. Promotions d'employés et frais de remplace-		10.100.00
ment par suite de service militaire	*	10,166. 20
et augmentation des frais d'entretien des bâtiments	*	15,209.71
Tribunal de commerce. Traitement de l'employé. Remplacement du jeune employé décédé par un employé		
ayant plus d'années de service	*	1,350.65
Administration des districts, Ameublement. Acquisition de mobilier pour divers bureaux de l'administration des districts; nouvelle installation téléphonique à Belp et acquisition d'une machine à additionner pour la préfecture de Seftigen	»	17,322.80
pour la protocoure de Servigen I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		11,022,00
IIIa. Justice.		
Les dépendes sont de fr. 14.946.09 inférieures eurs prévisiens budgétaines et de fr. 00.019.09 een		atirament
Les dépenses sont de fr. 14,246.93 inférieures aux prévisions budgétaires et de fr. 99,912.98 con	npai	rativement
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction		
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. »	219. 25 17,124. 65 387. 38
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. »	219. 25 17,124. 65 387. 38
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr.	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. > > > > > > > > > > > > > > > > > >	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. > > > > > > > > > > > > > > > > > >	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de justice en affaires civiles. Augmentation des cas d'assistance judiciaire. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de police des préfets. Augmentation du nombre des affaires. Offices des mineurs. Traitements des fonctionnaires. Création d'un poste d'avocat des mineurs pour l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Traitements des employés. Traitement de l'assistante sociale et employée du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Frais de bureau et de déplacement. Aménagement du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Office canlonal des mineurs. Loyers. Loyer du nouveau bureau à Berthoud et augmentation du loyer du bureau de l'avocat des mineurs du Jura à Moutier. HIB. Police. Les dépenses sont de fr. 245,798.75 inférieures aux prévisions budgétaires. Elles sont par contre de supérieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé auxiliaire pour les travaux extraordinaires du casier judiciaire de la justice militaire et frais de remplacement pour cause de	fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de justice en affaires civiles. Augmentation des cas d'assistance judiciaire. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de police des préfets. Augmentation du nombre des affaires. Offices des mineurs. Traitements des fonctionnaires. Création d'un poste d'avocat des mineurs pour l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Traitements des employés. Traitement de l'assistante sociale et employée du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Frais de bureau et de déplacement. Aménagement du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Office canlonal des mineurs. Loyers. Loyer du nouveau bureau à Berthoud et augmentation du loyer du bureau de l'avocat des mineurs du Jura à Moutier. HIB. Police. Les dépenses sont de fr. 245,798.75 inférieures aux prévisions budgétaires. Elles sont par contre de supérieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé auxiliaire pour les travaux extraordinaires du casier judiciaire de la justice militaire et frais de remplacement pour cause de service militaire. Police des étrangers et détectives. Frais de transport. Augmentation du nombre de transports par suite des	fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de justice en affaires. Augmentation des cas d'assistance judiciaire. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de police des préfets. Augmentation du nombre des affaires. Offices des mineurs. Traitements des fonctionnaires. Création d'un poste d'avocat des mineurs pour l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Traitements des employés. Traitement de l'assistante sociale et employée du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Frais de bureau et de déplacement. Aménagement du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Office cantonal des mineurs. Loyers. Loyer du nouveau bureau à Berthoud et augmentation du loyer du bureau de l'avocat des mineurs du Jura à Moutier. HIb. Police. Les dépenses sont de fr. 245,798.75 inférieures aux prévisions budgétaires. Elles sont par contre de supérieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé auxiliaire pour les travaux extraordinaires du casier judiciaire de la justice militaire et frais de remplacement pour cause de service militaire. Police des étrangers et détectives. Frais de transport. Augmentation du nombre de transports par suite des mesures d'économie de guerre. Corps de police. Service d'identification. Augmentation de la part aux frais de l'administration du bâtiment et augmentation du prix du matériel photographique	fr. ** ** ** ** ** fr. fr.	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de justice en affaires civiles. Augmentation des cas d'assistance judiciaire. Frais de justice, de police et de police criminelle. Frais de police des préfets. Augmentation du nombre des affaires. Offices des mineurs. Traitements des fonctionnaires. Création d'un poste d'avocat des mineurs pour l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Traitements des employés. Traitement de l'assistante sociale et employée du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Offices des mineurs. Frais de bureau et de déplacement. Aménagement du bureau de l'avocat des mineurs de l'Emmental-Haute-Argovie. Office cantonal des mineurs. Loyers. Loyer du nouveau bureau à Berthoud et augmentation du loyer du bureau de l'avocat des mineurs du Jura à Moutier. IIIb. Police. Les dépenses sont de fr. 245,798.75 inférieures aux prévisions budgétaires. Elles sont par contre de supérieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé auxiliaire pour les travaux extraordinaires du casier judiciaire de la justice militaire et frais de remplacement pour cause de service militaire. Police des étrangers et détectives. Frais de transport. Augmentation du nombre de transports par suite des mesures d'économie de guerre. Corps de police. Service d'identification. Augmentation de la part aux frais de l'administration du bâtiment et augmentation du prix du matériel photographique Corps de police. Frais divers d'administration. Augmentation des frais de téléphone, particulièrement dans le domaine de l'économie de guerre.	fr. ** ** ** ** fr. fr. **	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71 12,625. 05 1,135. 72
au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus: Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement d'un employé provisoire pour la direction de la justice et des cultes	fr. ** ** ** fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	219. 25 17,124. 65 387. 38 5,966. 60 2,403. 55 5,164. 42 3,037. 50 636,470.71 12,625. 05 1,135. 72 382. 96

Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse. Installation d'un frigidaire et construction de deux silo	;	
à herbe		5,799.98
Frais de police. Chambres de conciliation. Augmentation du nombre des affaires	*	1,039.45
Etal-civil. Traitements des officiers de l'étal-civil. Augmentation de la population et crédit trop limite		2,697. 70
Bureau d'experts. Travaux spéciaux confiés à un expert et diminution des recettes provenant d'émolument	s »	2,976.06
IV. Affaires militaires.		
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 185,807.26 et le compte de l'exerc	ice pr	écédent de
fr. 85,582.55. Accusent des dépenses en plus:	ree pr	
Commissariat cantonal des guerres. Frais de bureau. Augmentation des frais pour le matériel de bureau		
le téléphone, le chauffage et l'éclairage		5,227.86
Commissariat cantonal des guerres. Frais d'administration divers. Indemnités d'habillement aux officier		
du commissaraiat cantonal des guerres		1,329. —
Administration des casernes. Frais d'entretien. Augmentation du nombre des troupes logées et, par consé		0.014.65
quent, augmentation des dépenses pour salaires, matériel et chauffage		8,214.67
à la journée dans la classe des employés engagés au mois		1,343.90
Administration des arrondissements. Recrutement. Traitement d'un troisième secrétaire de recrutement e		1,010.00
augmentation des frais d'entretien des recrues le jour du recrutement		3,961.63
Conservation et entretien du matériel de guerre. Loyers. Perte de loyer pour des locaux loués jusqu'ici de		
l'administration fédérale du matériel de guerre		620. —
Dépenses militaires diverses. Sociétés de tir. Augmentation des subventions aux sociétés de tir		5,461.15
Dépenses militaires diverses. Défense aérienne passive. Traitements. Remplacement d'une employée pa un employé rangé dans une classe supérieure des traitements		617. 45
Dépenses militaires diverses. Subsides pour constructions de DAP. Subventions pour des constructions d		011.10
DAP et pour les autres besoins de la DAP civile		400,000. —
V. Cultes.		
Les dépenses totales sont inférieures de fr. 15,694.98 aux prévisions budgétaires, mais elles son fr. 28,698.80 supérieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus:	it par	contre de
Frais d'administration de la direction. Frais de bureau. Acquisition d'une armoire à documents. Frais		
d'impression et autres frais découlant de la revision de la loi sur les cultes		2,453.62
a in pression of duties fruit decommon de la revisi		2,100.02
VI. Instruction publique.		
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex	ercice	e précédent
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget:		précédent
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen	e.	
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget:	e.	e précédent 674. —
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen	e.	
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	674. —
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	674. — 8,544. 40
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	674. —
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr.	674. — 8,544. 40
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr. fr. ,	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr. fr. ,	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr. fr. ,	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. Université. Trailements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie . Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement	fr. fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire Université. Trailements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. Ecoles moyennes. Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement	fr. fr. ** ** ** ** ** fr.	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. Université. Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traitement des assistants. Traitements du personnel lechnique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. Ecoles moyennes. Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique	fr. fr. % % % % % % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr. fr. , fr. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire	fr. fr. , fr. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'ex de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmentation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. Université. Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traitement des assistants. Traitements du personnel lechnique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. Ecoles moyennes. Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique	fr. fr. % % % % % % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire **Université.** Trailements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. Ecoles moyennes. Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements Ecoles primaires. Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité	fr. fr. % % % % % fr. fr. fr.	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. Université. Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'un laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement Policlinique. Renchérissement des médicaments Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage Ecoles moyennes. Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur.	fr. fr. % % % % fr. % fr. % fr. % fr. %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. **Université** Université** Trailements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'un laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. **Ecoles moyennes.** Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements **Ecoles primaires.** Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur Inspecteurs d'écoles. Frais de bureau. Frais plus élevés pour les imprimés et le téléphone par suite de la gent de	fr. fr. % % % fr. % % fr. % fr. % fr. %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85 11,222. 20 10,580. 20
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. **Université.** Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'une laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. **Ecoles moyennes.** Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements **Ecoles primaires.** Ecoles primaires. Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité. Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur Inspecteurs d'écoles. Frais de bureau. Frais plus élevés pour les imprimés et le téléphone par suite de service militaire et de l'augmentation des arrondissements d'inspection	fr. fr. % % % fr. % % fr. % % fr. % % % % % % % fr. % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85 11,222. 20 10,580. 20 1,060. 89
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. **Université.** Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'un laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution de recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. **Ecoles moyennes.** Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements **Ecoles primaires.** Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur Inspecteurs d'écoles. Frais de bureau. Frais plus élevés pour les imprimés et le téléphone par suite de service militaire et de l'augmentation des arrondissements d'inspection	fr. fr. % % % % fr. % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85 11,222. 20 10,580. 20 1,060. 89 103. —
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. **Université.** Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'un laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution des recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. **Ecoles moyennes.** Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements **Ecoles primaires.** Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité. Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur Inspecteurs d'écoles. Frais de bureau. Frais plus élevés pour les imprimés et le téléphone par suite de service militaire et de l'augmentation des arrondissements d'inspection Enseignement par sections de classe. Plus grand nombre d'heures supplémentaires	fr. fr. % % % % % fr. % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85 11,222. 20 10,580. 20 1,060. 89
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 435,725.16 et le compte de l'es de fr. 419,259.38. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'administration. Frais de bureau. Mise au bénéfice d'années de service d'un employé et augmen tation de l'indemnité allouée à un employé auxiliaire. **Université.** Traitements des assistants. Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation du traite ment des assistants. Traitements du personnel technique auxiliaire. Nouvelle place de secrétaire à la clinique d'otologie et d'un laborantine engagée à la demi-journée à l'institut de zoologie. Augmentation de traitements, mise au bénéfice d'années de service, remplacements par suite de service militaire et de maladie. Hôpital vétérinaire. Renchérissement des fourrages, des médicaments et du combustible. Diminution de recettes ensuite du manque de chevaux militaires en traitement. Policlinique. Renchérissement des médicaments. Institut dentaire. Création de deux nouveaux postes d'assistants, remplacements et travaux de nettoyage. **Ecoles moyennes.** Remplacement de maîtres malades. Crédit calculé trop strictement. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. De dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisés dans la rubrique des traitements **Ecoles primaires.** Ecoles primaires. Enseignement de la gymnastique. Création d'un poste d'inspecteur et indemnités aux experts des examen de fin de scolarité Inspecteurs d'écoles. Traitements et frais de déplacement. Création de deux nouveaux postes d'inspecteur Inspecteurs d'écoles. Frais de bureau. Frais plus élevés pour les imprimés et le téléphone par suite de service militaire et de l'augmentation des arrondissements d'inspection	fr. fr. % % % % % fr. % % % % % % % % % % % % %	674. — 8,544. 40 14,642. 40 8,190. 65 13,643. 60 10,037. 85 5,766. 25 165,462. 85 11,222. 20 10,580. 20 1,060. 89 103. —

Remplacement de maîtresses de coutures malades. Crédit calculé trop strictement	fr	. 4,340.30
Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Plus de remplacements qu'il n'était prévu. Des	11.	1,010.00
dépenses en moins correspondantes résultent des retenues de salaires comptabilisées dans la rubrique		440.005.05
des traitements		419,325.95 $25,625.$
		20,020.
Ecoles normales.		
Ecole normale de Thoune. Dépenses en plus pour traitements, moyens d'enseignement de divers frais	e	1 406 40
généraux	fr.	1,496.42
en moins sur les pensions	»	4,748.67
Dépenses diverses. Allocation d'une pension à un ancien maître d'école normale	*	400. —
Institution de sourds-muets.		
Münchenbuchsee. Augmentation du nombre d'élèves. Plus fortes dépenses pour la nourriture, l'entretien		
des bâtiments, le chauffage et l'habillement	fr.	10,234.74
Beaux-arts et sciences.		
Orchestre de la ville de Berne. Subvention complémentaire en vue du versement d'allocations de renché-		
rissement aux musiciens	fr.	4,000. —
VII. Affaires communales.		
Le total des dépenses est de fr. 7757.88 supérieur aux prévisions budgétaires et de fr. 8880.75 au comp	te d	e l'exercice
précédent. Accusent des dépenses en plus:		0.1 0.101 0.100
Traitements des fonctionnaires. Engagement d'un deuxième adjoint et promotion de l'adjoint actuel		
au poste de 1 ^{er} adjoint dès le 1 ^{er} juin 1943	fr.	4,188. 10
de la nouvelle formule «Rapport des reviseurs»	*	3,086.98
Commission des armoiries. Frais pour l'examen des armoiries du canton, des districts et des communes	*	881, 35
VIII. Assistance publique.		
Le total des dépenses est de fr. 412,788.59 inférieur aux prévisions budgétaires et de fr. 129,150	75	an résultat
du compte précédent. Accusent des dépassements de crédits:	.10	aa resuitat
Commission et inspectorat. Création d'un nouveau poste d'adjoint, d'un poste d'assistante sociale et d'un		
poste d'employée	fr.	1,119.50
Commission et inspectorat. Frais de bureau et de déplacement. Acquisition de matériel de bureau et augmentation des inspections	*	2,957.08
Maisons d'éducation. Kehrsatz. Malchance à l'étable et plus forts achats de vêtements	*	2,636.51
Aide sociale de guerre. Frais d'administration. Engagement de personnel par suite de nouvelles tâches et		40.000
acquisition de mobilier, de machines et de matériel de bureau	*	16,830. —
IXa. Economie publique.		
Le total des dépenses est inférieur de fr. 36,365.78 aux prévisions budgétaires, mais elles excèdent de	e fr.	596,313.46
celles de l'exercice précédent. Frais d'administration. Frais de bureau. Acquisition d'une cartothèque pour les contrôles nécessaires à		
l'exécution de la loi sur les fabriques	fr.	4,187.59
Chambre du commerce et de l'industrie. Traitements des employés. Engagement de personnel auxiliaire	*	6,045. 10
Office des apprentissages. Traitements des fonctionnaires. Erreur de fr. 1000.—au budget	*	1,000.40
Office des apprentissages. Frais des examens d'apprentis. Dépenses en plus correspondant à la recette en plus sur rubrique IXa D. 1. e. 1	*	6,250. —
Technicum de Berthoud. Mise à la charge du compte d'exploitation des contributions de l'Etat à la Caisse	"	0,200.
de prévoyance	*	1,862. 15
Technicum de Bienne. Même motif que pour Berthoud	» »	24,287.01 415.05
Office du travail. Traitement des fonctionnaires. Supplément de traitement au directeur dès le 1er X 1942 Office du travail. Traitement des employés. Promotions d'employés et engagement de personnel auxiliaire	<i>"</i>	24,146. 90
Police des denrées alimentaires. Traitements des assistants, des aides et du concierge. Apprentis et remplace-		,
ments pour cause de service militaire	**	1,314.20
Poids et mesures. Frais d'inspection. Augmentation des émoluments et indemnités allouées aux vérificateurs	*	1,059.60
		According to the SSS SS
IXb. Service sanitaire.		
Le total des dépenses dépasse de fr. 21,066.47 les prévisions budgétaires, mais il est de fr. 89,254 celui du compte précédent.	26	ınferieur à
Service sanitaire en général. Subventions aux hôpitaux de district. Augmentation du nombre des journées d'entretien	fr	7,565. —
u chitetich	11.	1,000.

Service sanitaire en général. Subvention à l'hôpital de l'Ile à Berne. Calcul de la subvention cantonale sur la base des résultats définitifs du recensement du 1er décembre 1941	fr.	644. 80 31,263. 44
Xa. Travaux publics.		
Le total des dépenses dépasse de fr. 2136.30 les prévisions budgétaires, mais il est de fr. 1,784,546	3.15	inférieur à
celui du compte précédent.		
Frais d'administration. Traitements des fonctionnaires. Indemnités de déplacement au secrétaire de la Direction.	fr.	216.65
Frais d'administration. Service des bâtiments. Traitements du personnel. Promotions de deux fonctionnaires		210.00
et engagement d'un employé auxiliaire pour l'office de rationnement du ciment	*	12,675.40
Service des arrondissements. Traitement des employés. Allocation de fr. 300.— à une employée à Thoune Entretien des bâtiments. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux. Subside de rénovation à la paroisse	*	198. 55
d'Hilterfingen lors du rachat de l'entretien	*	20,000. —
Entretien des ponts et chaussées. Traitements des cantonniers. Frais de remplacement pour cause de service militaire et de maladie	*	82,901.15
Constructions nouvelles de ponts et chaussées. Renchérissement général	**	1,516. 25
Concessions hydrauliques. Frais de déplacement. Frais pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur les con-		
cessions hydrauliques	*)	6,001.62
Xb. Chemins de fer, navigation et aviation.		
Le total des frais est inférieur de fr. 9665.01 aux prévisions budgétaires et de fr. 9789.09 au con précédente. Il n'y eut aucun dépassement de crédit notable.	ıpte	de l'année
XI. Emprunts.		
Le service des emprunts a exigé fr. 20,303.70 de moins que ne le prévoyait le budget, mais fr. plus que l'exercice précédent. Le crédit budgétaire a été dépassé de fr. 2431.10 par suite de l'augmentat publication et d'impression et pour la cote aux bourses suisses.		
XII. Finances.		
Les dépenses totales sont de fr. 136,417.89 supérieures aux prévisions budgétaires et de fr. 853,17 de l'année précédente. Présentent des dépassements de crédit:	1.36	au compte
Frais d'administration. Traitements des fonctionnaires. Création du nouveau service pour les affaires du		
personnel, distrait en partie du bureau de statistique	fr.	6,523.05
Frais d'administration. Traitement des employés. Mêmes motifs que ci-dessus	*	5,387.55
Direction des finances et le Service du personnel	*	6,534.84
frais plus élevés pour le téléphone et le combustible	*	16,699.40
Contrôle cantonal des finances. Frais du service des chèques postaux. Forte augmentation du trafic Inspectorat des finances. Traitements des employés. Remplacement d'un fonctionnaire par un employé et	*	2,778.40
indemnité pour un aide	*	1,275. —
Recettes de district. Traitement des employés. Engagement d'aide par suite de service militaire et promotions		
de onze employés	*	11,183.05
augmentation des taxes des chèques postaux, des frais de chauffage et des frais de téléphone.	*	33,788.93
Caisse de prévoyance. Subvention de l'Etat aux Caisses des invalides. Subvention extraordiniare de fr. 500,000.—	»	460,849.18
Caisse de prévoyance. Subvention de l'Etat à la Caisse d'épargne pour le personnel auxiliaire. Versement		
d'un montant représentant le 5 % des traitements et versement de fr. 50,000.— au Fonds de secours Assurance du mobilier. Primes. Relèvement de la valeur du mobilier assuré	» »	101,689. 40 233. 85
The state of the s	"	200.00
XIII. Agriculture.		
Le total des dépenses est en diminution de fr. 35,437.51 sur les prévisions budgétaires, mais en augmentation de fr. 129,218.16 sur le compte précédent. Accusent des dépassements de crédit:		
Frais d'administration. Frais de bureau et de déplacement. Diminution des émoluments pour les contrats		
relevant de la protection des fermiers	fr.	123.96
Frais d'administration. Traitement du vétérinaire cantonal. La subvention fédérale n'a pas encore été		9 4 5 5 4 5
versée pour l'exercice 1943	*	3,177. 45
des projets d'améliorations foncières et de défrichements	*	3,877.95
Economie rurale. Assurance contre la grêle. Augmentation des subventions par suite de l'augmentation des cultures assurées		50,055. —
Ecoles d'agriculture d'hiver. Courtemelon. Plus fortes dépenses pour les denrées alimentaires, le chauffage,	*	50,055
l'administration et l'entretien des bâtiments	»	17,366.01
Ecole de laiterie de la Rütti. Diminution du rendement de la porcherie	**	2,156.53

XIV. Economie forestière et des mines.

Des dependes totales sont en ammation de 11. 12,020.01 sur le budget et en dugmentation de 11. 0	1,11	o.io sui ic
compte de l'année précédente. Accusent des dépassements de crédits:		
Frais d'administration. Traitements des employés. Engagement de nouveaux aides pour l'Office cantonal		
du bois	fr.	4,815.80
Police forestière. Frais de déplacement des inspecteurs. Augmentation des indemnités de déplacement à		
partir du 1er février 1943 et plus nombreux déplacements dus à l'extension des coupes de bois	*	10,096.80
Encouragement de l'économie forestière. Subventions pour chemins forestiers. Quelques projets établis ces		
dernières années n'ont été exécutés qu'en 1943	*	7,592. 10

Les dépenses totales sont en diminution de fr. 12.526.64 sur le budget et en augmentation de fr. 54.475.10 sur le

XV. Forêts domaniales.

Le produit dépasse de fr. 928,004.20 les prévisions budgétaires et de fr. 107,854.79 le total de l'année 1942. Aux dépenses il y a lieu de signaler les dépassements de crédit suivants:

Frais d'exploitation. Frais de garde. Amélioration du salaire de quelques gardes	fr.	260. —
Frais d'exploitation. Frais de façonnage. Plus forte exploitation	» 5	534,868.85
Frais d'exploitation. Frais de procès. Dans un litige, les frais ont été mis à la charge de l'Etat	*	232.80
Frais d'exploitation. Endiguement de cours d'eau et consolidation de terrains ébouleux. Dommages causés		
par les orages	*	542.82
Frais d'exploitation. Entretien des bâtiments. Reconstruction de la maison du garde au Hübeli/Nieder-		
hünigen	>>	3,141.79
Impositions communales. Augmentation de l'aire des forêts	>>	1,929.77
Frais d'administration. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs		
forestiers. Compensation interne avec la rubrique XIV, B. 2, $a \ a \ d \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ .$	>>	2,223.70
Fonds de réserve. Versement correspondant au 10 % du rendement net des forêts domaniales	» J	100,000. —

XVI. Domaines de l'Etat.

Le produit total est de fr. 10,394.80 supérieur aux prévisions budgétaires et de fr. 24,395.34 supérieur aux comptes de l'exercice précédent. Les dépenses présentent les dépassements de crédit suivants:

XVII. Caisse des domaines.

Les dépenses totales ont exigé fr. 43,327.50 de plus que les prévisions budgétaires et fr. 44,249.25 de plus que le compte de l'exercice précédent. En raison du fort accroissement des dettes d'acquisition, l'intérêt de celles-ci a entraîné un dépassement de crédit de fr. 43,265.30.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Après déduction de fr. 150,000.— pour amortissement sur pertes dans l'hôtellerie et l'agriculture; de fr. 2000.— pour dons; de fr. 9735.— pour amortissement et mise en réserve sur les immeubles et sur le mobilier; de fr. 23,000.— au fonds du jubilé et de fr. 250,000.— au fonds de réserve, il reste un bénéfice net de fr. 1,350,607.73, qui dépasse les prévisions budgétaires de fr. 607.73 et qui est de fr. 73.56 plus élevé que le résultat du dernier exercice.

XIX. Banque cantonale.

Le résultat du compte permit un amortissement de fr. 12,372.45 pour pertes subies, de distraire fr. 283,515.42 pour amortissements et mise en réserve sur immeubles et mobilier, fr. 78,886.80 pour risques et engagements, de 200,000 francs au fonds de réserve ordinaire, de fr. 1,100,000.— à la réserve générale pour risques et le versement de fr. 1,600,000.— pour intérêts du capital de dotation = 4%.

XX. Caisse de l'Etat.

Le rendement net dépasse les prévisions budgétaires de fr. 460,326.10 et le chiffre du compte de 1942 de 417,790.94 francs. Accusent des dépenses en plus:

Intérêts des créances. Emoluments de dépôt. Augmentation des émoluments de la Banque cantonale par		
suite de plus fortes entrées et sorties de papiers-valeurs de chemins de fer	fr.	2,737.85
Intérêts des dettes. Administrations spéciales. Plus fortes dépenses pour les intérêts de compte-courant et		
intérêts de la reconnaissance de dette de la Banque cantonale de fr. 45,309,942.50	*	777,589. 79
Intérêts des dettes. Dépôts divers. L'établissement cantonal d'assurance immobilière a eu une créance plus		
élevée, en moyenne, qu'il n'était prévu	*	42,843. 15
Intérêts de dettes. Escomptes pour paiement au comptant. Dépense plus forte par suite de l'importante aug-		
mentation des ventes de bois))	28,876.89
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1944.		49

XXI. Amendes et confiscations.

Le rendement dépasse de fr. 70,571.78 les prévisions budgétaires et il est supérieur de fr. 11,694.89 au résultat du compte précédent.

XXII. Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature.

Le rendement a augmenté de fr. 92,828.44 au regard du budget et de fr. 49,943.72 au regard de l'exercice précédent. Le rendement de la pêche, qui est attribué au fonds de la pêche, a été de fr. 6676.11 plus élevé qu'en 1942. Aux dépenses il y a lieu de mentionner les dépassements de crédit suivants:

Chasse. Frais d'administration. Il ne s'agit pas en réalité d'une dépense en plus, mais d'une nouvelle répar-		
tition de l'ensemble des frais d'administration entre la chasse, la pêche et la protection de la nature	fr.	5,499.43
Chasse. Parts des communes. Dépenses en plus, vu l'augmentation des recettes	*	13,302
Pêche. Frais de surveillance. Engagement d'un nouveau garde-pêche permanent et prise à la charge de		
cette rubrique des allocations de renchérissement et des contributions de l'Etat à la Caisse de pré-		
voyance et à la Caisse de compensation	*	14,735.66
Protection de la nature. Même remarque que pour les frais d'administration de la chasse	*	5,258.55

XXIII. Régie des sels.

L'amélioration de fr. 156,718.99 que présente le compte sur le budget provient pour fr. 137,297.86 d'une plusvalue de recettes pour vente de sel, pour fr. 18,504.17 d'économies sur les frais d'exploitation et pour fr. 916.96 d'économies sur les frais d'administration. Au regard de l'exercice précédent, le résultat a cependant diminué de fr. 3152.43.

XXIV. Timbre.

Le produit total dépasse de fr. 393,445.57 les prévisions budgétaires. A cette amélioration participent principalement les droits de timbre cantonaux par fr. 131,227.60, la part aux droits de timbre fédéraux par fr. 173,284.40 et le rendement net de la taxe des billets par fr. 89,317.33. Au regard du dernier exercice, le rendement est de fr. 35,082.19 plus favorable.

XXV. Emoluments.

Le résultat total accuse une amélioration de fr. 691,835.28, mais il est de fr. 172,351.37 inférieur au résultat du dernier exercice. Présentent des recettes en plus, comparativement au budget: Emoluments proportionnels des bureaux du registre foncier (droits de mutation) fr. 391,701.37 Emoluments fixes des bureaux du registre foncier................ 30,520. — 61,235.15 29,578.26 1,147.65 41.100. — 12,960. — 3,220. — 200. --1.140. — 695. --2,275.40 8.841.75 63,211.30 58,266. — 1,480. — 6,500. — 752, 80 322. — 6,170, 10 127.35 750. fr. 722,194.13 Total des plus-values Recettes en moins: fr. 27,919,75 2,198.50 240.60fr. 30.358.85 Total des moins-values fr. 691,835.28

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement net est de fr. 714,992.23 supérieur aux prévisions budgétaires, mais il est de fr. 762,904.47 inférieur au résultat de l'année précédente.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le résultat total dépasse le chiffre du budget de fr. 101,411.35 et le chiffre du compte de l'exercice précédent de fr. 120,132.25.

XXVIII. Auberges, commerce au detail et en mi-gros et etablissements de danse.

Augmentation de fr. 110,627.30 sur les prévisions budgétaires et de fr. 16,184.11 sur le résultat de l'année d'avant.

XXIX. Part de la recette de l'alcool.

Le produit net dépasse de fr. 454,576.85 le chiffre inscrit au budget et de fr. 82,126.90 le résultat du compte de 1942. La différence comparativement au budget provient du fait que la part des cantons a été fixée sur la base de fr. 1.10 par tête de population.

XXX. Part au bénéfices de la Banque nationale suisse.

Cette recette dépasse de fr. 2524.80 les prévisions budgétaires. L'augmentation correspond à l'accroissement de la population domiciliée, sur la base du recensement de 1941.

XXXI. Taxe militaire.

Le produit net excède de fr. 9,824,713.24 le chiffre du budget, mais il est inférieur de fr. 9,569,007.34 au résultat de l'exercice précédent. Ce recul provient du fait que les services complémentaires et les hommes de D.A.P. bénéficient aussi des exemptions de taxe.

XXXII. Impôts directs.

Au regard du budget, le produit net des impôts directs présente une plus-value de fr. 9,824,713.24 et de francs 9,569,007.34 comparativement au compte de l'exercice 1942. Participent à l'accroissement des recettes par une augmentation de rendement:

Impôt foncier	fr. 388,870. 60 » 23,437. 45 » 5,432. 65
Impôt du revenu de 1 ^{re} classe	» 9,017,608. —
Impôt du revenu de 2^{e} classe	» 85,520. —
Impôt du revenu, recouvrements complémentaires	» 409,237. 35
Impôt sur les bénéfices immobiliers	» 268,566. 23
Impôt additionnel	» 1,757,606. 91
Petites économies sur les frais de taxation	» 12,810. 72
Total des plus-values	fr. 11,969,089.91
Dépenses en plus:	
Versement à l'avance concernant l'assurance-chômage	fr. 1,426,000. —
Versement au crédit pour la création de possibilités de travail	» 360,000. —
Provisions de perception des communes	» 241,843. 95
Impôt des capitaux, rendement en moins	» 116,532. 72
Total des moins-values	fr 2.144.376, 67
	11. 2,1-11,910.01

A la réserve fiscale ont été versés fr. 2,000,000.—, ainsi que la récupération des impôts radiés et des impôts non compris dans les procédures de taxation ordinaire, par fr. 709,525.93, soit au total fr. 2,709,525.93, somme en regard de laquelle nous avons des éliminations par fr. 2,086,927.71. L'amélioration nette est donc de fr. 622,598.22 et de ce fait la réserve atteint fr. 3,791,316.79 à fin 1943.

XXXIII. Imprévu.

Le produit total présente une diminution de fr. 10,481,568.35 sur le chiffre budgeté et de fr. 6,802,171.68 sur le chiffre du compte précédent. Accusent des surcroits de dépenses, au regard du budget:

Divers	fr.	19,554.64
Allocations de renchérissement au personnel	*	1,992,776.80
Allocations de renchérissement au corps enseignant	*	817,547.80
Allocations de renchérissement au personnel pensionné		223,312.55
Allocations de renchérissement aux instituteurs pensionnés	*	160,023.70
Contribution à la Fondation de Laupen	*	100,000. —
Amortissement sur le compte des affectations à amortir	*	4,382,784.79
Versement du 15 % du rendement de l'impôt cantonal de défense nationale dans un fonds destiné à		
financer la création de possibilités de travail, les travaux d'améliorations foncières et la construc-		
tion de maisons d'habitation	*	1,200,000. —
Versement au Fonds central de compensation de la Confédération	*	7,755,256. 94

Total des moins-values fr. 16,651,257. 22

Accusent des recettes en plus:		
Successions en déshérence	fr.	58,968.81
Part à l'impôt de défense nationale, IIe période, 1re tranche	**	3,312,156.35
Part à l'impôt des bénéfices de guerre national	>>	525,179.32
Plus-value de l'impôt fédéral de défense nationale, 1 ^{re} période	>>	150,000. —
Part aux subsides en faveur d'émigrés	>>	23,384.39
Impôt cantonal de défense nationale, IIe période, 1re tranche	**	2,000,000. —
Plus-value de l'impôt cantonal de défense nationale, 1re période	*	100,000. —
Total des plus-values	fr.	6,169,688. 87
Moins-values nettes, comme ci-haut	fr.	10,481,568. 35
Les dépenses inscrites sous «Divers» sont les suivantes:		
Part de l'Etat à l'assainissement de la commune de Sonvilier	fr.	37,290. 70
Part de l'Etat à l'assainissement de la commune de Courtelary	>>	22,706. —
Part de l'Etat à l'assainissement de la commune de Renan	*	1,262. 25
Part aux pertes sur les prêts sans intérêt accordés aux agriculteurs obérés	**	60,751.90
Intérêts payés à la Confédération pour les prêts aux agriculteurs obérés	>>	10,216.35
Amortissement sur le prêt à l'Association des sculpteurs sur bois de l'Oberland	>>	10,000
Subvention à fonds perdu à la «Kühlhaus AG.» à Thoune	*)	50,000. —
Conférence des directeurs des finances, quote-part	>>	1,781. 40
Subventions fédérale et cantonale à l'assurance-maladie des enfants, dans les communes d'Attiswil,		0.040
Delémont et Wangen s. A	*	2,610. —
Frais pour un accident survenu à un employé à Thoune	>>	108, 84
Indemnité pour l'acquisition de terrain pour la réserve naturelle de la «Weissenau»	» 	3,000. —
Ensemble	fr.	199,727. 44

Chapitre II.

Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 77 à 133.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1943, de fr. 23,960,842.03 ainsi qu'il a été indiqué plus haut, se décompose comme suit :

Actif:				
Forêts				fr. 26,534,348. —
Domaines				» 87,390,460. —
Caisse des domaines				» 29,589. 05
Biens privés provenant de la souveraineté de l'Etat				» —, —
Caisse hypothécaire				» 30,000,000. —
Banque cantonale				» 40,000,000. —
Capitaux de chemins de fer:				
a. Titres				» 75,178,751. 75
b. Avances				» 390,451.05
Participations et papiers-valeurs				» 63,720,049. 25
Caisses				» 663,669. 18
Reliquats actifs				» 54,078,426.17
Créances en compte courant				» 47,590,002. 57
Inventaire du mobilier				» 13,109,949. 91
Fortune à affectation déterminée		•		» 33,401,886. 72
Total	de	ľ	actif	fr. 472.087.583, 65

fr.

606,412. —

Diminution nette, comme ci-haut

Passif:	
Caisse des domaines Caisses Caisses Reliquats passifs Dettes en compte courant Emprunts Appels de fonds temporaires Total du passif	fr. 7,048,772. 50 3,362,766. 82 138,117,702. 30 284,597,500. — 15,000,000. — fr. 448,126,741. 62
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 23,960,842.03
Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:	
Doit:	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 731,983,641. 33
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	» 731,083,822.17
Augmentation nette (pour des détails, voir pages 8 et 9)	fr. 899,819. 16
La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds d'administration.	
La majeure partie de ce mouvement concerne le ronds d'administration.	
A. Fortune active.	
I. Fonds capital.	
•	
Ce fonds accuse les changements ci-après:	
Diminutions	fr. 2,098,587.50 3 1,492,175.50
Augmentation nette	fr. 606,412. —
Fortune nette au 1er janvier	» 315,588,464. 60
Fortune nette au 31 décembre	fr. 316,194,876. 60
	11. 910,194,010. 00
	11. 910,134,070. 00
La diminution nette résulte de:	11. 510,154,070. 00
Augmentations :	
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — » —.—
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — » — — —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — » — — » — — » 21,707. — » 6,725. 50 » 82,610. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " — — " 180,390. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Total des augmentations	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45
Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Prais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Diminutions: Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Total des augmentations Diminutions: Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45
Augmentations: Plus-values de forêts vendues. Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Total des augmentations Diminutions: Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts Moins-values de domaines vendus	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " — — " — — " — — " 31,882. 60
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts Moins-values de domaines vendus Excédents de prix d'achat de domaines	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " — — " 31,882. 60 " 19,540. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours **Total des augmentations** **Diminutions** **Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts Moins-values de domaines vendus Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines **Excédents de prix d'achat de domaines	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " — — " — — " — — " 31,882. 60
Augmentations: Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts Moins-values de domaines vendus Excédents de prix d'achat de domaines	fr. 1,519. — " — — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " — — " 31,882. 60 " 19,540. —
Augmentations: Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " — — " 31,882. 60 " 19,540. — " 72,220. —
Plus-values de forêts vendues Frais en moins d'acquisitions de forêts Cessions de droits Relèvements d'estimation de forêts Plus-values de domaines vendus Frais en moins d'acquisitions de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Cessions de droits Relèvements d'estimation de domaines Subsides communaux pour acquisition de terrains à reboiser Capitaux de chemins de fer: a. Titres, augmentation et bénéfices de cours b. Avances, nouveaux prêts c. Fonds d'amortissement, prélèvement Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cours Diminutions: Moins-values de forêts vendues Excédents de prix d'achat de forêts Réductions d'estimation de forêts Moins-values de domaines vendus Excédents de prix d'achat de domaines Réductions d'estimation de domaines Capitaux de chemins de fer: a. Titres, remboursements et radiations b. Avances, remboursements et radiations c. Fonds d'amortissement, versements	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " 31,882. 60 " 19,540. — " 72,220. — " 326,815. 85 " 140. — " — —
Plus-values de forêts vendues	fr. 1,519. — " — — " 21,707. — " 6,725. 50 " 82,610. — " 290. — " 1,248,850. — " 19,448. 95 " — — " — — " 180,390. — fr. 1,561,540. 45 fr. 30. — " — — " 31,882. 60 " 19,540. — " 72,220. — " 326,815. 85 " 140. —

A. Forêts domaniales.

La valeur des forêts domaniales a diminué du montant de l'estimation des objets vendus et de celui des réductions d'estimations d'au total fr. 21,707.—, tandis que la taxation foncière des forêts acquises et les relèvements d'estimation font fr. 550.—. Il y a donc une augmentation nette de fr. 21,157.— et à la fin de l'exercice l'estimation des forêts domaniales ascende à fr. 26,534,348.—.

B. Domaines.

Les changements sont ici les suivants:

Δ	11	ar	ne	7	ı t	n	ti	0	ns	

Augmentations:	
Estimation cadastrale des domaines acquis	fr. 253,480. — 3 1,248,850. —
Total des augmentations	fr. 1,502,330. —
Diminutions:	
Estimation cadastrale des domaines vendus	fr. 97,972. —
Réductions d'estimation	» 72,220. —
Total des diminutions	fr. 170,192. —
Augmentation nette	fr. 1,332,138. —
Etat au 1er janvier	» 86,058,322. —
Etat au 31 décembre	fr. 87,390,460. —
C. Caisse des domaines.	
La dette nette de cette caisse a augmenté de fr. 95,817.15, savoir:	
Achats de forêts	fr. —.—
Achats de domaines	» 190,410. —
	fr. 190,410. —
Dont à déduire:	11. 130,410.
Ventes de forêts	
venues de domaines	
Subsides communaux pour terrains à reboiser	fr. 94,592. 85
X 20/25/25/25/25/25 X 20/25 X 20/25/25/25/25/25/25/25/25/25/25/25/25/25/	fr. 94,592. 85 fr. 95,817. 15
Subsides communaux pour terrains à reboiser	

D. Biens privés provenant de la souveraineté de l'Etat.

Aucun mouvement en 1943.

E. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 26,517,784.73 et le mouvement des capitaux a été de fr. 7,232,428,279.27 au doit et à l'avoir.

F. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 7,232,428,279.27 au doit et à l'avoir. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 26,517,784.73.

G. Capitaux de chemins de fer.

a. Titres.

Le portefeuille des papiers-valeurs de chemins de fer a diminué de fr. 326,815.85 au cours de l'exercice. Il se présente comme suit:

Augmentations.

Aucunes.

Diminutions.

Obligations:		
Chemins de fer du Lætschberg, IIe rang, remboursement	fr.	250,000. —
Prêts d'électrification:		
Chemin de fer du Simmental, remboursement	*	19,189.80
Ligne de la Gürbe, remboursement		34,005.95
Berne-Schwarzenbourg, remboursement		11,115.30
Berne-Neuchâtel, remboursement		12,504.80
Total des diminutions	fr.	326,815. 85
Valeur du portefeuille au commencement de l'année	» 7	5,505,567.60
Valeur à la fin de l'année	fr. 7	5,178,751. 75

180,766.35

b. Avances.

L'état des avances, qui était de fr. 390,591.05 au début de l'exercice, a diminué d'un montant de fr. 140.— remboursé par le chemin de fer Langenthal-Huttwil. Il est donc, à la fin de l'exercice, de fr. 390,451.05.

c. Fonds d'amortissement des chemins de fer.

Aucune opération.

H. Participations et papiers-valeurs.

Ensuite de remboursements, le portefeuille a diminué de	fr.	504,500. —
Bénéfices de cours sur obligations remboursées fr. 90,390. —		
Participation à la «Kühlhaus AG.», à Thoune		
Participation à la «Wohnbaugenossenschaft» à Berne	*	180,390. —
Diminution nette		,
Valeur au commencement de l'année	» 64	4,044,159. 25
Valeur à la fin de l'année	fr. 63	3,720,049. 25

II. Fonds d'administration.

Les	changements	sont	ici	les	suivants:
-----	-------------	------	-----	-----	-----------

Augmentations	fr. 709,100,071. 05 » 727,543,246. 54
Diminution nette	fr. 18,443,175. 49 v 7,595,245. 80
Valeur à la fin de l'année, excédent passif	fr. 26,038,421.29
Augmentations.	
Augmentations. La diminution nette résulte de:	
	fr. 95,698,885.81
La diminution nette résulte de:	fr. 95,698,885.81 » 125,926,937.65
La diminution nette résulte de: Caisses, recettes	

Total de	s augmentations	fr. 709,100,071. 05

Diminutions.	
Caisses, dépenses	fr. 97,046,031.77
Restes actifs, rentrées	» 95,698,885.81
Restes passifs, nouveaux mandats de paiement	» 97,587,372. 83
Comptes courants, nouvelles dettes et règlements de créances	» 437,131,418. 18
Inventaire du mobilier, éliminations et amortissements	» 79,537. 95
Total des diminutions	fr. 727 ,543,246. 54
Diminution nette, comme ci-haut	fr. 18,443,175. 49

Ces importantes diminutions trouvent une compensation dans la diminution d'un montant de fr. 17,127,500.— sur les engagements qui a été versé par imputation sur le Fonds d'administration.

J. Caisses.

Les recettes de district ont encaissé fr. 95,698,885.81 et payé fr. 97,046,031.77. Les recettes et dépenses sans mouvements de fonds, se compensant par écritures réciproques, se sont élevées à fr. 525,718,211.63.

K. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

A. Forêts		2,069. —
B. Domaines		196,747.50
C. Caisse des domaines	*	461,903. 15
G. Capitaux de chemins de fer:		
a. Titres	»	326,815. 85
b. Avances		140. —
c. Fonds d'amortissement	»	
A reporter	fr.	987,675. 50

Report	fr. 987,675.50
H. Participations et papiers-valeurs	» 504,500. —
M. Comptes courants	» 437,131,418. 18
N. Inventaire du mobilier	» 79,537. 95
O. Fortune de l'Etat à destination déterminée	» 2,048,400. 13
P. Emprunts	» —. —
Q. Appels de fonds temporaires	» —. —
R. Profits et pertes	» 210,893,617. 52
Ensemble	fr. 651,645,149. 28
La liquidation se présente comme suit:	
Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier	fr. 23,850,374. 33
Nouveaux mandats de perception en 1943	» 651,645,149. 28
Ensemble	fr. 675,495,523. 61
Recettes et compensation en 1943	fr. 621,417,097. 44
Restes actifs au 31 décembre 1943	» 54,078,426. 17
Ensemble, comme ci-haut	fr. 675,495,523. 61
Institute of hade	11. 010,100,020. 01
L. Restes passifs.	
A. Forêts	fr. 23,226. —
B. Domaines	» 1,528,885.50
C. Caisse des domaines	» 366,086. —
G. Capitaux de chemins de fer:	
a. Titres	» —. —
b. Avances	» —. —-
c. Fonds d'amortissement	» ———— » 180,390. —
M. Comptes courants	» 390,247,449. 47
N. Inventaire du mobilier	» 180,766. 35
O. Fortune de l'Etat à destination déterminée	» 3,657,482. 78
P. Emprunts	» 4,127,500. —
Q. Appels de fonds temporaires	» 13,000,000. —
R. Profits et pertes	» 209,993,798. 36
Ensemble	fr. 623,305,584. 46
La liquidation se présente ici comme suit:	
Restes passifs (mandats de paiement non exécutés) au 1er janvier	fr. 2,821,425.76
Nouveaux mandats de paiement en 1943	» 623,305,584.46
Ensemble	fr. 626,127,010.22
D/s sees at commonsations on 1049	
Dépenses et compensations en 1943	fr. 622,764,243. 40 3,362,766. 82
•	
Ensemble, comme ci-haut	fr. 626,127,010. 22
W. Comptes compute	
M. Comptes courants.	
Les avances (comptes courants débiteurs) ont diminué de fr. 20,603,726.47 et les dépôts (crédi	teurs) ont augmenté
	Dangua contonale
de fr. 26,280,242.24. Ces changements touchent essentiellement les postes suivants:	Danque cantonale,
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74,	,
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements.	•
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir:	
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de 1/	
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de ¹ /des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excéden	,0 du taux unitaire
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de '/des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excéden cation et des excédents du compte d'administration.	,0 du taux unitaire
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10	ts ensuite de rectifi-
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de '/des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excéden cation et des excédents du compte d'administration.	ts ensuite de rectifi- 2.26, par suite de la
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de '/des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excédent cation et des excédents du compte d'administration. fr. 13,817,763. 23 au total. Comptes courants créditeurs. Les divers impôts spéciaux fédéraux et cantonaux, fr. 18,739,102 perception de l'impôt fédéral de défense nationale, IIe période, et les comptes courants à la Banque ca	ts ensuite de rectifi- 2.26, par suite de la
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de '/ des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excéden cation et des excédents du compte d'administration. fr. 13,817,763. 23 au total. Comptes courants créditeurs. Les divers impôts spéciaux fédéraux et cantonaux, fr. 18,739,102 perception de l'impôt fédéral de défense nationale, IIe période, et les comptes courants à la Banque ca francs et à la Caisse hypothécaire fr. 1,962,197.47. Les dépôts (créditeurs) contiennent les mises en réserve suivantes: Sport-Toto, part de l'administration générale	ts ensuite de rectifi- 2.26, par suite de la ntonale 5,238,562.33
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de 'des impôts directs. ** 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excédente cation et des excédents du compte d'administration. fr. 13,817,763. 23 au total. Comptes courants créditeurs. Les divers impôts spéciaux fédéraux et cantonaux, fr. 18,739,102 perception de l'impôt fédéral de défense nationale, IIe période, et les comptes courants à la Banque ca francs et à la Caisse hypothécaire fr. 1,962,197.47. Les dépôts (créditeurs) contiennent les mises en réserve suivantes: Sport-Toto, part de l'administration générale	fr. 11,408. 40 1,10 du taux unitaire 2.26, par suite de la 1,408. 40 1,453. —
Comptes courants débiteurs. Diminutions: Compte des affectations à amortir fr. 7,276,019.74, compte courant, fr. 15,641,507.82, par suite de l'amortissement des engagements. Les avances suivantes constituent des affectations à amortir: fr. 5,415,163. 10 Avance pour l'assistance-chômage. Amortissement par quotes annuelles de '/ des impôts directs. » 8,402,600. 13 Compte des affectations à amortir. Ce compte est amorti au moyen des excéden cation et des excédents du compte d'administration. fr. 13,817,763. 23 au total. Comptes courants créditeurs. Les divers impôts spéciaux fédéraux et cantonaux, fr. 18,739,102 perception de l'impôt fédéral de défense nationale, IIe période, et les comptes courants à la Banque ca francs et à la Caisse hypothécaire fr. 1,962,197.47. Les dépôts (créditeurs) contiennent les mises en réserve suivantes: Sport-Toto, part de l'administration générale	fr. 11,408. 40 1,453. — 2,226, par suite de la ntonale 5,238,562.33

A reporter fr. 806,949.81

	Report	fr.	806,949, 81
Etablissement pour jeunes filles abandonnées; réserve		»	1,500. —
Thorberg, grange		*	4,993. 50
Aménagement de magasins, réserve		*	362,556. 28
Frais de mobilisation		*	2,495.35
Défense aérienne passive		»	846,861.75
Extension des cultures		»	761. 59
Militaire, instruction préparatoire, subsides		»	9,500. —
Sport-Toto, part de la Direction militaire		»	93,337. 75
Bibliothèque Weese		»	3,082. 50 3,641. 49
Nourriture et habillement d'écoliers		» »	90,011. 40
Dépôt pour mises à la retraite anticipées		<i>"</i>	1,657. —
Fonds de recherches scientifiques		»	193. 40
Laboratoire de chimie inorganique, Fonds Dr Wander		»	4,633. 10
Clinique psychiatrique, Fonds Rockefeller		»	1. 40
Subvention fédérale à l'école primaire, solde		*	153,372.65
Secours au personnel		»	3. 55
Legs Dr Nüesch		**	981.55
Etablissement de sourds-muets, Münchenbuchsee		>>	5,155. —
Institut polarographique du Hallerianum		*	4,914.44
Université, réfections		*	11,329. 40
Assurance militaire, indemnités de maladie		*	44,152. 45
Ecoles moyennes, déductions de traitements		»	9,587. —
Restaurantion de l'église du couvent de Rüeggisberg		»	8,804. 56
Dîme de l'alcool, subsides		**	37,874. 25 12,307. 80
Asile de sourds-muets, Münchenbuchsee; legs		» »	3,049. 75
Secours à des Suisses de l'étranger		<i>»</i>	2,898. 26
Subvention fédérale, réserve pour vieillards, veuves et orphelins		»	1,840,991. —
Camp de travail d'Anet		»	17,281. 80
«Seva», subvention à des établissements))	27,950. —
«Seva», lutte antialcoolique		>>	110,589.36
«Seva», secours extraordinaires		*	55,817. 15
Assistance de malades étrangers au canton		>>	3,690.16
Exposition nationale de Zurich		*	1,413. 20
Aide sociale de guerre, réserve, $6\frac{1}{3}\frac{9}{9}$		>>	133,200. 90
Aide sociale de guerre, diverses actions		*	168,049. 38
Commission pour la lutte contre l'alcoolisme		**	17,110. 20
Exposition industrielle de Berthoud		»	6,100. — 649. 30
Dépôt pour la Chambre du commerce et de l'industrie		» »	4,225. 45
Economie de guerre, magasinage de vivres		»	14,137. 74
Dons de métaux Berne		"	749. 06
«Seva», réserve pour l'hygiène publique		»	10,939.69
Fonds I, améliorations techniques		>>	198,921.60
Fonds II, améliorations techniques		>>	70,464.50
Fonds III, améliorations, techniques))	124,993. 95
Documents cadastraux, assurance contre l'incendie)>	25,000. —
Schlosswil, préfecture, transformations		\hat{p}	11,368.45
Berne, Hôtel du Gouvernement, transformation		>>	44,640. 96
Droits sur la benzine, solde))	45,240. 86
Bâtiment de l'Etat, restaurations		»	13,463. 33
Berne, façade du Stift et jardin		» »	50,000 $25,762.50$
Grubengletschersee, assèchement))	36,327. 45
Berne, Ecole d'application, entretien		»	21,969. —
Nidau, nouveau barrage		»	54,808. 10
Laupen, nouvelle grange du château		»	19,271. 65
Landorf, transformations		*	380,000. —
Route de la Gürbe, aménagement		»	154,766. 15
Landorf, reconstruction de la grange		*	44,251.60
Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement		>>	50,000. —
Service technique de travail		Ŋ	4,818. 64
Sarine, digues de hautes eaux		35	105,200. —
Arrondissement I, améliorations		»	10,300. —
Projets de travaux	_	»	12,725. 80
\mathbf{A}	reporter	fr.	6,443,795. 91

	Report	fr. 6,443,795.91
Grand Marais, pont sur le canal principal	-	» 1,369.85
		» 5,500. —
Route du Grimsel, ponts de neige et dégâts d'hiver		» 4,159. —
Route du Grimsel, écoulement de Grubengletschersee		» 20,844, 90
Travaux de drainages, 1er arrondissement		» 5,626. —
Courgenay, drainage de la route		0,100
Leuzigen-limite cantonale, rives		
Aefligen, correction de la route cantonale		
•		
		^^
Réserve pour intérêts capitalisés		
		
*		
Dénéfice de déveluction Tre troppes récorve		
		,
		,
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		-,
Nettoyages d'alpages et examen de terrains		
Ameliorations foncieres dans les regions montagneuses		.,
Ameliorations foncières au moyen du benefice de dévaluation I		
Emoluments pour le placement de bois		,
		,
		» 3,791,316. 79
		» 150,000. —
		» 300,000. —
Impôt cantonal de défense nationale, 1 ^{re} période		» 250,000. —
		» 8,400,000. —
1.38 Aefligen, démolition d'un bâtiment 5.50		-,,
Vitraux de nouvelles églises		» 1,740. —
	Total	fr. 36,719,254. 11
		-,,

La destination de la plupart de ces réserves est fixée d'une manière ferme.

N. Mobilier.

La valeur estimative a augmenté, net, de fr. 101,228.40. Cet accroissement concerne l'inventaire des établissements de l'Etat.

III. Biens de l'Etat à affectation déterminée.

O. Fonds n° 1—62 (art. 2 de la loi sur les finances du 3 juillet 1938).

	Avoir	r net au	31 décembre	fr. 33,401,886. 72
Avoir net au 1er janvier				» 31,792,804. 07
Recettes en plus = Augmentation nette de fortune				
Les dépenses de				» 2,048,400. 13
Les recettes sont de				fr. 3,657,482.78

B. Engagements.

P. Emprunts.

La dette-emprunts a diminué de fr. 4,127,500.— ensuite de remboursements et s'élevait à fin 1943 à **284,597,500** francs.

Q. Appels de fonds temporaires.

Le crédit en rescriptions à la Banque nationale a diminué de fr. 13,000,000.— ensuite de remboursements extraordinaires et, à fin 1943, accusait fr. 15,000,000.—.

Chapitre III.

Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

Doit:	а.	Balance des opérations.
		fr. 731,983,641. 33
Diminution de la fortune nette		» 209,993,798.36
		Total fr. 941,977,439.69
Avoir:		
Diminution des éléments de la fortune		fr. 731,083,822. 17
Augmentation de la fortune nette		
		Total, comme ci-dessus fr. 941,977,439.69
Doit:		b. Balance de sortie.
Total de l'actif		fr. 472,087,583. 65
Avoir:		
Total du passif		
Fortune nette		
		Total, comme ci-dessus fr. 472,087,583. 65

Chapitre IV.

Fonds spéciaux.

A. Fortune de fondations.

Pages 137 à 161.

Conformément à l'art. 1er de la loi du 3 juillet 1938, la fortune des fondations concerne l'avoir de fondations et d'établissements, possédant la personnalité juridique, qui est administré par l'Etat, sans égard au fait de savoir si ces deniers sont affectés directement ou indirectement à des fins publiques.

Recettes en 1943	
Recettes en plus = augmentation nette de fortune	
Fortuna natio au 31 décembra	fr 104 831 487 75

Participent principalement à l'augmentation de l'avoir:	
Hôpital de l'Île	fr. 87,915.65
Caisse d'assurance du corps enseignant primaire	» 325,407.90
Caisse d'assurance des maîtres aux écoles moyennes	» 594,490.30
Fonds C. L. Lory	» 127,137. 20
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat:	
a. Caisse d'invalidité	» 2,014,583. 10
b. Dépôts d'épargne	» 346,832. 05
c. Fonds de secours	» 13,172. 20
Caisse de retraite des maîtresses de couture	» 75,915. 50
Fondation de Laupen	» 118,578. 55
Caisse de prévoyance, réserve de cotisation (nouveau)	» 208,196.40
Caisse d'épargne du personnel auxiliaire (nouveau)	» 101,121.15
B. Fortune du droit privé. Pages 163 à 185.	
Cette récapitulation de la fortune de droit privé de l'Etat, selon l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 juillet 19 fonds qui, appartenant au canton, sont toutefois constitués et alimentés entièrement ou partiellement de particuliers et qui ont une affectation déterminée.	
Recettes en 1943	fr. 2,848,327.15
Dépenses	
Recettes en plus = augmentation nette de fortune	fr. 2,643,947. 86
Fortune nette au 1er janvier	» 3,191,567. 25
Fortune nette au 31 décembre	

Fonds accusant une augmentation notable:

Fonds cantonal des vignes	fr.	14,632.68
Fonds Emil Welti (nouveau)	» 1,	293,806. 12
Fonds Hélène Welti (nouveau)	» 1,	301,338.80
Fonds Johann-Alfred Münger (nouveau)	»	2,091.50
Fonds Kindlimann (fonds de secours) du Technicum de Berthoud (nouveau)	*	10,437. 20
Fonds des Lampes Philips du Technicum cantonal de Berthoud (nouveau)	»	957.40
Fonds Hasler du Technicum cantonal de Berthoud (nouveau)	*>	15,263. 20
Fonds Anna Nüesch de la Maison de santé de la Waldau (nouveau)	**	5,088.30

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1943.

Berne, le 24 mai 1944.

Le contrôleur cantonal des finances, **V. Michel.**

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1943.

	Recettes brutes	Dépenses brutes		Index pro	portionnels	
	totales	totales	1900	= 100	1913	= 100
	Fr.	Fr.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1900	24,270,396	24,245,055	100	100	60	60
1910	34,795,403	35,297,350	143	145	85	87
1913	40,589,971	40,664,712	167	168	100	100
1920	93,906,171	97,234,505	387	401	231	239
1922	102,599,549	106,902,317	423	441	253	263
$1924 \dots \dots$	96,129,209	97,314,241	396	401	237	240
1926	98,459,222	100,068,089	406	412	242	246
1928	103,688,817	103,783,392	427,2	428	255,4	255 ,2
1930	108,325,857	108,171,731	446	445	266,8	266
1932	115,170,181	121,301,804	475	500	284	298
1934	112,577,1 88	121,356,380	466	501	278	298
1936	115,369,639	126,263,690	475	521	284	310
1937	115,136,483	125,969,109	474	520	283	310
1938	118,954,451	126,206,387	490	521	293	310
1939	120,596,588	128,216,324	497	529	297	315
1940	132,905,086	136,715,409	547	564	327	335
1941	142,576,642	141,857,231	587	585	351	349
1942	158,160,468	157,363,825	$\boldsymbol{652}$	649	390	387
1943	163,448,241	162,548,422	679	670	402	400

Recettes nettes, en milliers de francs.

				,									
I. Produit de la fortune de l'Etat	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
a. Forêts	539	647	701	1,007	1,134	1,040	899	540	543	1,083	1,606	2,089	2,197
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	2,092	2,331	2,392	2,484	2,586	2,627	2,622	2,642	2,666
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,716	1,888	1,870	1,792	1,501	1,350	1,350	1,350	1,351	1,351
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,000	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,264	3,415	3,168	2,015	1,825	2,865	2,596	2,937	3,355
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,778	11,056	10,651	8,540	7,904	9,525	9,774	10,619	11,169
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	659	913	1,154	1,493	2,540	3,258	3,410	3,476	3,757	3,013	3,090	2,872	2,900
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	49	60	61	98	101	113	112	73	46	36	73	92	142
b. Régie des sels	876	899	918	374	995	1,108	1,069	1,012	1,222	1,166	1,094	968	964
c. Part au produit du mono-													
pole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	338	1,000	1,066		207	67	205	596	678
d. Part au produit de la Ban-													
que nationale		272	316	832	763	731	795	551	551	551	551	583	583
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	2,197	2,952	3,042	1,636	2,026	1,820	1,923	2,239	2,367
IV. Impôts.					ALL DESCRIPTION OF THE PARTY OF								
1. Împôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi-													
taux et du revenu	6,221	9,447	10,740	34,290	34,534	35,482	38,025	37,517	38,058	39,401	38,371*)	40,776**)	50,346
b. Taxe militaire	240	364	442	937	944	970	954	776	682	774	746	1,591	1,088
Total	6,461	9,811	11,182	35,227	35,478	36,452	38,979	38,293	38,740	40,175	39,117	42,367	51,434

$390 - N^{\circ} 13 (214)$													
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
donations	504	577	630	1,800	1,938	2,276	2,228	2,678	2,423	3,064	3,038	3,874	3,111
b. Timbre	585 637	723 $1,452$	910	1,532 $2,019$	2,055 $2,050$	3,712	3,580	2,490	3,675	3,133 1,699	3,671	3,670	3,705
d. Redevances pour forces hydr.		85	1,090 103	129	178	1,917 184	1,880 227	1,632 281	2,266 301	286	2,469 293	2,792 296	2,592 416
e. Emolum, de patentes d'aub.		1,053	1,076	947	1,011	1,092	1,080	1,122	1,141	1,151	1,149	1,136	1,152
Total		3,890	3,809	6,427	7,232	9,181	8,995	8,203	9,809		10,620	11,768	10,976
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	5	4	13	9	10	11		1,492*					
Total général	15,839	21,788	24,388	52,993	57,235	62,910	65,458	61,640	66,488	71,548	70,585	73,789	79,161
		Parts	en %	aux	recett	es nei	tes to	tales.					
Parts en % aux recettes nettes totales.													
I Duodutt do la 8-4 3-1973	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
I. Produit de la fortune de l'Etat	70	%	%	%	% 4.00	% 4.67	% 4.97	%	%	% 4 E 4	%	%	%
a. Forêts	3,40 5,18	2,97 5,66	2,87 5,05	1,9 2,69	1,98 3,65	1,67 3,70	1,37 3,80	0,88 4,03	$0,82 \\ 3,99$	1,51 3,67	2,28 3,71	2,83 3,58	2,78 3,37
c. Caisse hypothécaire	8,47	6,91	7,23	3,23	3,30	2,99	2,80	2,44	2,03	1,89	1,91	1,83	1,71
d. Banque cantonale	4,48	5,05	5,33	3,67	4,19	3,81	3,66	3,24	2,40	2,24	2,27	2,17	2,02
e. Caisse de l'Etat	4,05	2,06	3,57	2,38	3,95	5,43	4,80	3,27	2,75	4,00	3,68	3,98	4,24
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,07	17,60	16,43	13,86	11,89	13,31	13,85	14,39	14,12
II Employeests (see les													
II. Emoluments (sans les droits de mutation)		4,19	4,73	2,81	4,43	5,17	5,05	5,64	5,65	4,21	4,38	3,89	3,66
arons as macanony.				2,01	1,10			0,01	0,00	-,21	1,00	0,00	0,00
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines		0,27	0,25	0,18	0,17	0,18	0,17	0,12	0,07	0,05	0,10	0,12	0,18
b. Régie des sels	5,52	4,13	3,76	0,7	1,74	1,76	1,63	1,64	1,84	1,63	1,55	1,31	1,22
c. Part au produit du mo- nopole de l'alcool	6,75	4,65	4,37	2,19	0,59	1,59	1,64	-	0,31	0,09	0,29	0,81	0,86
d. Part au produit de la	0,70	1,00	1,07	2,10	0,00	1,00	1,01		0,01	0,00	0,25	0,01	0,00
Banque nationale		1,25	1,29	1,57	1,33	1,16	1,22	0,89	0,83	0,77	0,78	0,79	0,74
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,83	4,69	4,64	2,65	3,05	2,54	2,72	3,03	3,00
TT/ T 04													
IV. Impôts. 1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi-													
taux et du revenu	39,32	43,45	44,03	64,7	60,35	56,40	58,10	60,86	57,24	55,07	54,36	55,26	63,60
b. Taxe militaire		1,67	1,81	1,76	1,64	1,54	1,46	1,26	1,03	1,08	1,06	2,16	1,37
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	61,99	57,94	59,56	62,12	58,27	56,15	55,42	57,42	64,97
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et	0.40	0.00	0.50	0.00	0.00	0.44	0.40		0.01			F 0.5	
donations	3,18	2,60	2,59	3,39	3,39	3,61 5,00	3,40 5,47	4,34	3,64	4,28	4,30 5.20	5,25	3,93
c. Droits de mutation	$\frac{3,69}{4,02}$	$\frac{3,33}{6,60}$	3,73 4,48	$2,89 \\ 3,81$	$3,59 \\ 3,60$	$5,90 \\ 3,05$	5,47 2,87	$\frac{4,04}{2,65}$	5,53 $3,41$	4,38 2,37	5,20 3,50	4,98 3,78	4,68 3,27
d. Redevances pour forces hydr.	•	0,40	0,43	0,24	0,31	0,30	0,35	0,46	0,45	0,40	0,41	0,40	0,52
e. Emolum. de patentes d'aub.		4,80	4,43	1,78	1,78	1,73	1,65	1,82	1,72	1,61	1,63	1,54	1,46
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,67	14,59	13,74	13,31	14,75	13,04	15,04	15,95	13,86
				1									
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	0.02	0,01	0,05	0,01	0,01	0,01	0,58	2,42*)	6,39	10,75	8,59	5,3 2	0,39
Total général		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
*) Imprévu compris													

^{*)} Imprévu compris.

Recettes nettes. Index proportionnels, 1913 = 100.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
a. Forêts	76	92	100	144	161	148	128	77	77	154	229	298	313
b. Domaines	66	99	100	116	170	181.	190	202	210	213	213	214	216
c. Caisse hypothécaire	76	85	100	97	107	106	101	85	76	76	76	77	77
d. Banque cantonale	54	85	100	150	184	184	184	154	123	123	123	123	123
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	260	391	363	231	209	33	30	34	38
Total	69	83	100	125	166	188	180	145	134	162	166	181	190
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	57	79	100	129	220	282	296	300	326	261	268	249	251
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	80	98	100	161	165	185	183	120	75	59	120	151	2 33
b. Régie des sels	95	98	100	41	108	120	116	110	133	127	119	105	105
c. Part au produit du mo-	00	30	100	11	100	120	110	110	100	12/	113	100	103
nopole de l'alcool	100	95	100	109	32	94	100		19	6	19	56	64
d. Part au produit de la		•	100	100	-	V 2	200			Ü	10	00	01
Banque nationale	-	86	100	263	241	231	251	174	174	174	174	184	184
Total	84	95	100	104	93	125	129	70	86	77	81	95	100
IV. Impôts.													
1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi-													
taux et du revenu	57	87	100	320	322	330	348	349	354	367	357	380	461
b. Taxe militaire	54	82	100	212	213	221	216	176	154	175	169	360	246
Total	57	88	100	315	313	315	340	342	346	359	350	379	460
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et													
donations	80	91	100	286	308	361	354	425	385	486	482	615	494
b. Timbre	64	79	100	168	225	408	393	273	404	344	403	403	407
c. Droits de mutation	58	133	100	185	188	178	172	150	208	156	226	256	238
d. Redevances pr forces hydr.		83	100	125	172	178	220	273	292	278	284	287	404
e. Emolum. de patentes d'aub.	87	98	100	88	94	101	100	104	106	107	107	105	107
Total	69	102	100	168	189	241	236	215	257	245	279	309	288
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	77	85	2930*)	11,477*)	32,731*)	59,092 *)	46,623*)	30,185*)	2,423
Total général	64	89	100	217	234	250	269	253	273	293	289	302	325

Dépenses nettes, en milliers de francs.

190	0 1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
Administration générale 6	4 892	901	1,786	1,823	1,859	1,871	1,811	1,785	1,649	1,694	1,859	1,918
Administration judiciaire . 9	1 1,293	1,422	2,224	2,654	2,736	2,920	2,995	2,857	2,784	2,918	2,914	2,984
Justice	9 33	37	80	119	124	160	229	191	$\boldsymbol{202}$	223	232	132
Police 99	8 1,454	1,445	2,443	2,335	2,618	2,855	3,020	3,202	3,152	3,087	2,625	3,261
Militaire 2	1 320	266	474	653	636	674	5 83	658	3,694	916	1,275	1,360
Cultes 99	1 1,255	1,300	2,039	2,502	2,545	2,655	2,597	2,626	2,702	2,744	2,798	2,827
Instruction publique 3,5	9 5,287	6,227	15,291	16,462	16,713	17,244	16,849	16,468	16,795	17,089	17,626	18,046
Affaires communales	9 11	15	30	38	40	52	46	52	49	54	55	64
Assistance publique 1,8	3 2,782	2,929	5,128	6,670	7,666	8,290	10,150	11,642	11,025	10,448	11,238	11, 108
Economie publique 3	8 661	707	1,065	1,308	1,685	1,997	3,272	4,424	3,166	2,430	2,835	3,432
Service sanitaire 9	1 1,206	1,348	2,640	2,273	1,960	2,071	2,432	2,589	2,922	2,934	3,034	2,945
Travaux publics 2,3	9 2,448	2,620	5,097	5,481	6,387	7,746	5,885	5,626	5,377	5,515	7,388	5,594
Emprunts	7 3,603	3,966	8,324	11,864	12,712	12,299	12,488	13,211	13,275	13,953	13,162	14,376
Finances	2 156	153	690	1,232	2,408	1,963	1,674	2,744	2,927	3,045	3,277	4,130
Agriculture 4	9 590	818	1,685	1,899	2,017	1,941	2,202	2,061	2,082	2,145	2,076	2,205
Economie forestière 10	3 151	169	280	338	313	314	386	352	340	374	339	394
Caisse des domaines	9 —	27	190	264	212	252	299	302	268	196	260	304
Imprévu	7 149	113	6,855	505	374	_	_				_	3,182
Total 15,82	3 22,291	24,463	56,321	58,420	63,005	65,304	66,918	70,790	72,409	69,765	72,993	78,262

^{*)} Imprévu compris.

Amendes et confiscations .

Imprévu......

398 — Nº 13 (216)													
	P	arts	en ⁰ / _o	aux o	lépens	es ne	ttes to	tales.					
	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale	4,13	4,00	3,68	3,17	3,12	2,95	2,87	2,71	2,52	2,28	2,43	2,55	2,45
Administration judiciaire .	6,14	5,80	5,81	3,94	4,54	4,34	4,47	4,48	4,04	2,84	4,18	3,99	3,81
Justice	0,12	0,14	0,15	0,17	0,21	0,19	0,24	0,34	0,27	0,28	0,32	0,32	0,17
Police	6,31	6,52	5,90	4,33	4,00	4,16	4,37	4,51	4,52	4,35	4,42	3,60	4,17
Militaire	1,71	1,43	1,08	0,84	1,12	1,01	1,03	0,87	0,93	5,10	1,31	1,75	1,74
Cultes	6,26	5,63	5,31	3,62	4,28	4,04	4,06	3,88	3,71	3,73	3,93	3,83	3,61
Instruction publique	22,31	23,71	25,45	27,14	28,18	26,53	26,40	25,18	23,26	23,19	24,50	24,15	23,06
Affaires communales	0,05	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,08	0,07	0,07	0,07	0,08	0,07	0,08
Assistance publique	11,84	12,48	11,97	9,10	11,42	12,17	12,70	15,17	16,44	15,23	14,98	15,40	14,19
Economie publique	2,39	2,96	2,89	1,89	2,24	2,66	3,06	4,89	6,25	4,37	3,48	3,88	4,39
Service sanitaire	6,14	5,41	5,51	4,68	3,89	3,11	3,17	3, 63	3,66	4,04	4,21	4,16	3,76
Travaux publics	14,98	10,98	10,71	9,04	9,38	10,14	11,86	8,79	7,95	7,43	7,91	10,12	7,15
Emprunts	11,86	16,16	16,21	14,77	20,31	20,19	18,84	18,66	18,66	13,33	20,00	18,03	18,37
Finances	0,77	0,69	0,62	1,22	2,11	3,82	3,00	2,50	3,88	4,04	4,36	4,49	5,28
Agriculture	3,15	2,64	3,34	2,99	3,25	3,20	2,98	3,29	2,91	2,88	3,07	2,84	2,82
Economie forestière	0,65	0,67	0,69	0,49	0,58	0,50	0,48	0,58	$0,\!50$	0,47	0,54	0,46	0,50
Caisse des domaines	0,18	_	0,11	0,33	$0,\!45$	0,34	0,39	0,45	0,43	0,37	0,28	0,36	0,38
Amendes et confiscations .	-		-	_		-		-		_		-	-
Imprévu	0,92	0,66	0,46	12,17	0,86	0,59		_	_	_	-		4,07
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	¥	.1				1 1	010	100					
	in	aex	prop	ortic	onne	is, i	913=	=100	•				
	1900	1910	1913	1920	1924	1928	1930	1934	1938	1940	1941	1942	1943
Administration générale	72	99	100	198	202	206	208	201	198	183	188	206	213
Administration judiciaire .	68	91	100	156	187	193	205	210	201	196	205	205	210
Justice	51	90	100	216	320	335	444	619	516	546	603	627	357
Police	69	101	100	169	162	181	201	209	222	218	214	182	226
Militaire	102	120	100	178	245	239	250	219	247	1,389	344	479	517
Cultes	76	96	100	157	192	196	204	199	202	208	211	21 5	217
Instruction publique	57	85	100	245	264	268	277	271	264	270	274	2 83	290
Affaires communales	60	73	100	200	253	266	347	306	347	327	360	367	427
Assistance publique	64	95	100	175	228	262	283	346	397	376	357	384	379
Economie publique	53	93	100	151	185	238	282	463	626	448	344	401	485
Service sanitaire	72	90	100	196	169	145	154	180	192	217	218	225	21 8
Travaux publics	90	93	100	193	209	244	295	225	215	205	210	282	214
Emprunts	47	91	100	210	299	320	310	315	333	335	35 2	332	362
Finances	79	102	100	451	805	1,573	1,283	1,094	1,793	1,913	1,990	2,142	2,699
Agriculture	61	72	100	206	232	246	237	269	252	255	262	254	2 70
Economie forestière	61 107	89	100 100	166	200	185	186	228	208	201	221	200	233
Caisse des domaines				704	977	785	933	1,108	1,119	993	726	963	1,126

B. Fortune de l'Etat durant la même période.

98

2,816

6,066

Total

A. Fortune active

I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

and the second s											
Actif.	1900	1910	1913	1924	1928	1930	1934	1938	1941	1942	1943
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,916	26,070	26,156	26,349	26,391	26,513	26,534
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	72,802	74,318	81,237	83,144	85,232	86,058	87,390
3. Caisse des domaines	2,987	1,995	1,400	178	2,936	2,915	1,060	1,047	1,022	36	30
4. Caisse hypothécaire	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer:							· · · · · · ·				
$a. ext{ Titres} ext{ } . ext{ }$		26,044	28,420	96,922	97,608	100,627	401,386	100,841	101,715	75,505	75,179
$b.$ Avances \dots	11,177	16,333	17,519	9,877	14,777	15,993	22,758	30,609	34,905	391	391
7. Participations et papiers-valeur	s 9,008	6,339	6,787	44,266	59,053	59,161	57,753	55,481	54,393	64,044	63,720
Total	94.258	138,329	143.846	300.869	343.092	349.084	360.350	367.471	373,658	322.547	323.244

Passif.	1900	1910	1913	1924	1928	1930	1934	1938	1941	1942	1943
1. Caisse des domaines	2,255	2,246	2,246	5,428	5,695	6,005	6,672	6,865	4,730	6,959	7,049
2. Banque cantonale, titres											
de chemins de fer		_	_	36,318	36,302	36,296	36,288	36,278	-		
3. Fonds d'amortissement des											
chemins de fer		316	2,584	14,500	14,031	16,671	21,9 66	28,836	35,718	-	-
Total	2,255	2,562	4,830	56,246	56,028	58,972	64,926	71,979	40,448	6,959	7,049

II. Fonds d'administration.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1928	1930	1934	1938	1941	1942	1943
1. Caisses	705	589	853	1,411	630	618	628	924	4,261	2,011	664
2. Reliquats actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	12,787	14,071	13,453	22,415	25,875	23,850	54,078
3. Reliquats passifs	_	1	1	139	203	297	338	_			-
4. Comptes courants	32,943	13,099	13,211	40,637	40,965	59,368	58,310	55,063	77,571	68,194	47,590
5. Inventaire du mobilier.	4,677	5,907	5,582	8,319	9,588	9,610	9,480	11,412	12,818	13,009	13,110
Ensemble	40,367	23,129	25,070	82,148	64,173	83,964	82,209	89,814	120,525	107,064	115,442
Passif.											
Passif. 1. Caisses	145	246	176	277	396	293	519	294	9	_	_
	145 1	246	176 6	277 268	396 318	293 390	519 230	294 —	9	_	
1. Caisses									9 - 3,126		 3,363
1. Caisses	1	_	6	268	318	390	230	_	3,126		3,363 138,117

III. Biens de l'Etat à destination déterminée.

Fonds No 1-62	 -	-	 	 		 *****	31,793	33 402
T OTICES TA T OT			 	 -	-	 -	04.250	00.304

B. Engagements.

1. Emprunts	68,697	83,748	91,479	214,049	233,578	245,304	265,169	294,837	291,230	288,725	284,598
2. Appels de fonds tempo-											
raires	_		_	15,019	8,000	_	-	6,500	34,620	28,000	15,000
Ensemble	68,697	83,748	91,479	229,068	241,578	245,304	265,169	299,837	325,850	316,725	299,598

Récapitulation.

(En milliers de francs.)

						,					
Actif.	1900	1910	1913	1924	1928	1930	1934	1938	1941	1942	1943
1. Capital	94,258	138,329	143,846	300,869	343,092	349,084	360,350	367,471	373,658	322,547	323,244
2. Administration	40,367	23,129	25,070	82,148	64,173	83,964	82,209	89,814	120,525	107,064	115,442
3. Biens de l'Etat à desti-											
nation déterminée		-		_				_	_	31,793	33,402
	134,625	161,458	168,916	383,017	407,265	433,048	442,559	457,285	494,183	461,404	472,088
Passif.											
1. Capital	2,255	2,562	4,830	56,246	56,028	58,972	64,926	71,979	40,448	6,959	7,049
2. Administration	6,567	12,149	8,843	43,497	50,394	62,422	62,189	58,294	105,621	114,659	141,480
3. Biens de l'Etat à desti-											
nation déterminée	-					_					
4. Engagements	68,697	83,748	91,479	229,068	241,578	245,304	265,169	299,837	325,850	316,725	299,598
	77,519	98,459	105,152	328,811	348,000	366,698	392,284	430,110	471,919	438,343	448,127
Fortune nette	57,106	62,999	63,764	54,206	59,265	66,350	50,275	27,175	22,264	23,061	23,961

Proportion de en % de						Pr		de la for du passif	tune nette 'total	•	
1900	4	2,4 %				1	900		73,6 %		
1910		39 %					910		64 %		
							913		60,6 %		
1913		37,7 %									
1924		4,2 %					922		16,5 %		
1928		4,6 %					927		17 %		
1930	1	5,3 %				1	930		18,1 %		
1934	1	11,4 %				1	934		12,8 %		
1938		5,9 %				1	938		6,3 %		
1941		4,5 %				19	941		4,7 %		
1942		5,0 %					942		5,3 %		
1943		5,1 %					943		5,3 %		
1710		0,1 /0				•	740		0,0 /0		
Fortune brute (en milliers de fr.)	1900	1910	1913	1924	1928	1930	1934	1938	1941	1942	1943
rortune brute (en militers de ir.)	134,023	101,400	100,910	303,017	407,200	400,040	444,000	407,200	494,100	401,404	472,000
Produit de la fortune:	700	217	704	4.407	4.010	000	***	7 10	4 404	2.000	0.405
a. Forêts	539	647	701	1,134	1,040	899	540	543	1,606	2,089	2,197
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,331	2,392	2,484	2,586	2,622	2,642	2,666
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,888	1,870	1,792	1,501	1,350	1,350	1,351	1,351
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,000	1,600	1,600	1,600	1,600
e. Caisse de l'Etat, intérêts actifs	722	750	1,118	4,862	6,298	6,272	5,695	5,421	6,590	8,154	7,454
Total	4,134	5,218	6,115	12,376	13,939	13,755	12,220	11,500	13,768	15,836	15,268
Produit en % de la fortune											
brute	3.07 %	3.23 %	3 62 %	3 23 %	3 42 %	3 18 %	2 76 %	2 51 %	2.77 %	3 43 %	3 23 %
Didte	0,07 /0	0,20 /0	0,02 /0	0,20 /0	0,12 /0	0,10 /0	2,70 /0	2,01 /0	4,77 /0	0,10 /0	0,20 /0
Dettes brutes	77,519	98,459	105,152	328,811	348,000	366,698	392,284	430,110	471,919	438,343	448,127
Service des dettes (sans les amort	tissement	(s):									
a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,748	10,197	10,217	10,873	11,124	10,657	10,284
b.Caisse de l'Etat, intérêts passifs	s 79	302	246	2,597	2,883	3,104	3,681	3,596	3,994	5,217	4,099
Total	1,540	3,031	3,312	12,690	13,631	13,301	13,898	14,469	15,118	15,874	14,383
Intérêts de dettes en % des											
	1,98 %	3,08 %	3,15 %	3,86 %	3,92 %	3,63 %	3,54 %	3,36 %	3,20 %	3,62 %	3,21 %
Produit de la fortune (en milliers	s de franc	s):									
Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,888	1,870	1,792	1,501	1,350	1,350	1,351	1,351
Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,000	1,600	1,600	1,600	1,600
Caisse de l'Etat, intérêts actifs		750	1,118	4,862	6,298	6,272	5,695	5,421	6,590	8,154	7,454
-										-	
Total	2,774	3,353	4,182	9,150	10,568	10,464	9,196	8,371	9,540	11,105	10,405
Service de la dette publique:											
Emprunts, intérêts	1,461	2,729	3,066	10,093	10,748	10,197	10,217	10,873	11,124	10,657	10,284
Caisse de l'Etat, intérêts passi		302	246	2,597	2,883	3,104	3,681	3,596	3,994	5,217	4,099
,											
-	1,540	3,031	3,312	12,690	13,631	13,301	13,898	14,469	15,118	15,874	14,383
Produit, comme ci-haut	2,774	3,353	4,182	9,150	10,568	10,464	9,196	8,371	9,540	11,105	10,405
Excédent:											
Produit de la fortune	1,234	322	870	-	_		_			_	_
Service de la dette	_	-	_	3,540	3,063	2,837	4,702	6,098	5,578	4,769	3,978
				•			,				

Texte adopté en Ire lecture

le 25 mai 1944.

LOI

portant

modification de diverses dispositions de la législation scolaire.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Les art. 59 et 60 de la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894 sont abrogés et remplacés par les nouvelles dispositions suivantes:

Scolarité de 9 ans.

- Art. 59. La scolarité obligatoire est de 9 années.
- A tous les degrés, mais tout particulièrement durant la 9° année d'école, l'enseignement aura égard aux nécessités de la vie. Les plans d'études seront établis conformément à cette exigence.
- Art. 60. L'école doit être tenue chaque année pendant 34 semaines au minimum. Le nombre des heures de classe annuelles est d'au moins 800 durant les trois premières années et d'au moins 900 pendant les années suivantes.

En cas de motifs impérieux, la Direction de l'instruction publique peut libérer un élève de l'école après 8 années scolaires. Les filles suivront toutefois ordinairement encore l'école de couture et l'enseignement ménager.

- Art. 2. La loi sur les écoles complémentaires et l'enseignement ménager du 6 décembre 1925 est modifiée ainsi qu'il suit:
 - Art. 3. Chaque communauté scolaire doit en- Ecole comtretenir une école complémentaire pour les jeunes gens ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire mais qui ne sont pas encore majeurs. Les communes fixent dans ces limites l'âge d'entrée.

L'école complémentaire est obligatoire. Les dispositions de l'art. 5 sont réservées.

plémentaire obligatoire pour jeunes gens.

Plusieurs communes peuvent s'associer pour entretenir une seule et même école complémentaire.

Art. 16. Nouveau paragr. 2:

L'école complémentaire ménagère peut être déclarée obligatoire par le Grand Conseil. Quant aux détails fait règle l'art. 25.

Enseignement ménager obligatoire pour jeunes filles. Art. 32. L'enseignement ménager est obligatoire pour les jeunes filles de la 9e année scolaire du degré primaire et secondaire. Il est loisible aux communes d'étendre cette obligation aux élèves de la 8e année. En 7e année scolaire, un cours de jardinage est autorisé.

Plusieurs communes peuvent s'unir pour l'enseignement ménager.

A tous les degrés scolaires, les filles seront déchargées partiellement eu égard aux travaux du sexe et à l'enseignement ménager. L'étendue de cet allégement est fixée dans les plans d'études des écoles primaires et secondaires.

Disposition transitoire.

- Art. 3. La présente loi entrera en vigueur dès son adoption par le peuple. Pour l'accomplissement des prescriptions édictées aux art. 1 et 2 ci-dessus, il est fixé un délai de 3 ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, aux communes ayant la scolarité de 8 ans de même qu'à celles qui n'avaient pas encore institué l'enseignement ménager.
- Art. 4. Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.
- Art. 5. Le Conseil-exécutif pourvoira à l'application de la présente loi.

Berne, 25 mai 1944.

Au nom du Grand Conseil:

Le Ier vice-président,

Fr. Meyer.

Le chancelier,

Schneider.

Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission

du 7/8 septembre 1944.

Décret

fixant les

émoluments en matière pénale.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu l'art. 103 de la loi sur l'organisation judiciaire du 31 janvier 1909, ainsi que les art. 145 et 158 du Code de procédure pénale du 20 mai 1928;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

I. Dispositions générales.

Article premier. Il est perçu pour les vacations en matière pénale les émoluments spécifiés ciaprès. N'y sont pas compris les débours, tels que: indemnités de déplacement, indemnités de témoins, honoraires d'experts, taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, timbre, etc., lesquels seront cependant portés également dans les états de frais.

Les débours sont avancés par la Caisse de l'Etat, sous réserve des exceptions statuées par la législation

Une ordonnance du Conseil-exécutif fixe les frais de détention préventive.

- Art. 2. Dans les cas où il est prévu un minimum et un maximum, l'émolument sera fixé d'après l'importance de l'affaire et le temps consacré à celle-ci, sous réserve des exceptions légales.
- Art. 3. Si un émolument doit être calculé suivant le nombre des pages d'écriture, fait règle le format normal (A 4). Pour toute page commencée on comptera l'émolument plein.
- Art. 4. Lorsqu'un fonctionnaire ou un employé doit se déplacer hors du siège de sa fonction ou du lieu d'une audience, on portera en compte les indemnités de voyage réglementaires.
- Art. 5. Pour les lettres, télégrammes et pièces d'écriture de toute espèce qui ne sont pas spéci-

fiées ci-après, ainsi que pour les extraits et copies légalisés, il sera perçu, par page . . . fr. 1.—. En cas de communications ou demandes de renseignements par téléphone, on exigera pour chaque conversation, au plus 50 cts. Pour les extraits et copies non légalisés, en tant qu'ils peuvent revêtir la forme de simples calques de pièces nécessaires quoiqu'il en soit, on fera payer, par page 50 cts. Pour l'établissement ou la copie de croquis, il sera perçu fr. 1. — à 10. —. Art. 6. Pour réquisitions d'éditions, notifications, avis et autres diligences analogues, on portera en compte au maximum . . . fr. 2. —. S'il faut plus de deux doubles d'une pièce, on fera payer pour chaque double en sus . 50 cts. et si la pièce compte plus d'une page, pour chaque page en sus fr. 1.—. Pour chaque citation, il sera perçu. fr. 2.—. Il n'est dû aucun autre émolument pour la remise de la pièce. Art. 7. Pour les ordonnances d'amener et d'arrestation, les mandats d'amener et mandats d'arrêt, les ordonnances de maintien d'écrou et d'élargissement, les procès-verbaux, les fixations de frais et dépens à l'égard de parties, témoins ou experts défaillants au sens des art. 236, paragraphe 4, et 237, paragraphe 2, du Code de procédure pénale, de même que pour toutes décisions et ordonnances non spécialement mentionnées ci-après, il sera perçu fr. 2. — à 10. -L'émolument dû éventuellement pour la remise de la pièce est compris dans le montant ci-dessus. S'il faut plus de deux doubles d'une pièce, on fera payer pour chaque double en sus . . 50 cts. Pour la réquisition de renvoi ou l'ordonnance de non-lieu l'émolument peut, dans des cas particuliers, être élevé jusqu'à fr. 200.—. La conversion d'une amende en arrêts (art. 49, nº 3, Cps) et la radiation du jugement au casier judiciaire dans le cas où le condamné s'est bien conduit pendant le temps d'épreuve (art. 41, nº 4, Cps) ont lieu sans frais. Art. 8. Pour les investigations d'agents de la police en matière d'actes punissables, la réception de dénonciations faites verbalement, ainsi que pour des recherches effectuées par des organes de la police une fois le juge saisi de la cause (art. 80 du Code de procédure pénale), il sera perçu fr. 1.— à 30.—. Pour la rédaction des procès-verbaux y relatifs, on percevra, par page fr. 1.—. Art. 9. Pour une arrestation en cas de flagrant délit, l'exécution d'un mandat d'amener ou d'un mandat d'arrêt, la translation d'un prévenu ou accusé dans une prison ou un établissement situés hors de l'endroit ou siège le tribunal, ainsi que pour une mise sous séquestre par des agents de

la jolice, l'émolument est de . fr. 2. — à 20. —.

Art. 10. Pour les perquisitions et inspections de lieux, y compris la levée de cadavres, et la présence à l'exhumation de cadavres ou à une autopsie, l'émolument est de . . fr. 5. — à 50. —.

Si ces opérations sont effectuées par un tribunal, l'émolument pourra être porté à . fr. 100.—.

Dans cette somme est compris l'émolument de procès-verbal.

Art. 11. Pour toute audition d'un prévenu, d'un dénonciateur, d'un plaignant (partie civile), d'un représentant légal, d'un témoin ou d'un expert, de même que pour dresser procès-verbal d'une dénonciation faite verbalement au tribunal, il sera porté en compte fr. 1. — à 10. —.

Si l'audition dure plus d'une demi-journée, l'émolument peut être élevé jusqu'à . . fr. 30. —.

Dans cette somme est compris l'émolument de procès-verbal.

Si l'audition ou l'interrogatoire a lieu hors du siège, il sera perçu un émolument supplémentaire de fr. 2. — à 20. —

sauf toutefois dans le cas où la dite opération est effectuée lors d'une perquisition ou d'une inspection de lieux.

Si le rapport d'un expert est présenté par écrit, l'examen en sera compté . . fr. 1.— à 20.—.

Art. 12. L'émolument dû pour la garde et l'administration des objets enlevés à une personne arrêtée, des sûretés, avances de frais et consignations, est le suivant:

Quand la valeur des objets ou le montant de l'avance, des sûretés ou de la consignation n'excède pas fr. 100.— fr. 1.—.

Si la valeur ou le montant est plus élevé, pour chaque centaine de francs en sus (une fraction de fr. 100. — comptant pour cette somme) 20 cts. jusqu'à concurrence d'un maximum de . fr. 50. —.

Art. 13. Pour le classement, la pagination et la reliure des dossiers, comme pour la confection des inventaires et des états de frais, il sera compté fr. 1.— à 100.—.

Les dépenses de ce chef, en particulier les frais de reliure, seront portées en compte comme débours.

II. Emoluments de jugement du président de tribunal et du tribunal correctionnel.

Art. 14. Pour débattre et vider des questions préjudicielles ou des questions incidentes, ainsi que des demandes en relevé du défaut ou en réhabilitation, pour statuer sur la révocation du sursis et d'autres décisions analogues, il sera perçu:

Dans les affaires ressortissant au juge unique:

Contraventions fr. 2. — à 10. — . Autres cas fr. 3. — à 30. — .

Dans les affaires ressortissant au tribunal correctionnel fr. 5. — à 50. —.

Pour débattre et juger au fond:

Dans les affaires ressortissant au juge unique:

Contraventions fr. 5. — à 200. — . Autres cas fr. 5. — à 300. — .

Dans les affaires ressortissant au tribunal correctionnel fr. 20. — à 600. —.

Art. 15. Dans la procédure prévue aux art. 226 et 227 du Code de procédure pénale, si toutefois le prévenu avoue et se soumet au jugement à lui signifié séance tenante, on percevra un émolument unique de fr. 3. — à 30. — à l'exclusion de tous autres frais.

Art. 16. En procédure du mandat de répression, on percevra un émolument de fr. 2.— à 20.—. Dans les cas de minime importance, où l'amende infligée ne dépasse pas fr. 10.—, il n'est porté en compte qu'un simple émolument d'expédition, plus le timbre et les débours.

III. Emoluments du ministère public.

Art. 17. Pour toutes ordonnances et réquisitions propres du ministère public, il sera perçu les émoluments fixés aux art. 5 à 13.

L'émolument pour un acte d'accusation est de fr. 10. — à 500. —.

Il sera fixé par l'autorité appelée à statuer, sur proposition du procureur d'arrondissement.

IV. Emoluments de la Chambre pénale.

Art. 18. Pour toute espèce de décisions, d'ordonnances et de jugements qui ne sont pas mentionnés spécialement ci-après, il sera perçu

fr. 10.— à 200.—.

Pour statuer sur des questions préjudicielles ou incidentes, ou des demandes en relevé du défaut ou en réhabilitation, on comptera

fr. 10.— à 500.—.

Pour débattre et juger au fond, lorsque la cause vient en instance supérieure par voie d'appel ou d'action en nullité, l'émolument est de

fr. 20. — à 1000. —.

Si un moyen de recours est abandonné ensuite, l'émolument minimum de fr. 10. — prévu au 1er paragraphe ci-dessus peut être réduit de moitié.

V. Emoluments de la Chambre d'accusation.

Art. 19. Pour les ordonnances, décisions et arrêts de la Chambre d'accusation on comptera un émolument de fr. 10. — à 500. —.

VI. Emoluments de la Cour d'assises et de la Chambre criminelle.

Art. 20. Pour statuer ou rendre des ordonnances ou décisions en matière de questions préjudicielles ou incidentes, ou pour statuer sur des demandes en relevé du défaut ou en réhabilitation. ou sur la révocation du sursis, l'émolument est de fr. 10. — à 500. —.

Pour débattre et juger au fond, il est dû fr. 100.— à 2000.—.

Si la cause est jugée par la Chambre criminelle, l'émolument est au minimum de . . . fr. 30. —.

VII. Emoluments de la Cour de cassation.

Art. 21. Pour les ordonnances, décisions et arrêts de la Cour de cassation, il sera perçu fr. 10. — à 1000. —.

VIII. Dispositions communes.

Art. 22. Pour les vacations de la Chambre pénale, de la Chambre criminelle et de la Cour de cassation qui ne sont pas mentionnées spécialement ci-dessus, il sera perçu les émoluments fixés aux art. 5 à 13.

Les émoluments prévus aux art. 14 et 18 à 21 comprennent également les émoluments pour interrogatoires et tenue du procès-verbal, mais non ceux pour inspections de lieux.

Art. 23. Dans les causes particulièrement importantes ou exigeant beaucoup de temps, de même que dans les procédures visant plusieurs prévenus, l'autorité judiciaire n'est pas liée par les maxima fixés aux art. 14 à 21. L'émolument doit cependant toujours répondre à l'importance effective de la procédure et, pour chaque prévenu individuellement, ne pas excéder le double du maximum ordinaire.

Les vacations qui doivent être répétées à cause d'empêchement du personnel du tribunal, ne sont pas portées en compte.

IX. Indemnités de témoins, honoraires d'experts et d'interprètes.

Art. 24. Il sera payé à tout témoin une indemnité fixée selon les principes suivants:

a) Indemnité de comparation: fr. 1. — à 5. — si le témoin n'a pas été retenu en tout plus d'un demi-jour;

fr. 5. — à 10. — s'il a été retenu plus longtemps.

Les enfants de moins de 14 ans n'ont droit qu'au minimum des indemnités.

Quand une personne a besoin de son gain pour vivre, la perte de salaire subie peut en outre être compensée à raison de fr. 12. — au maximum par jour. On aura alors convenablement égard au montant de l'indemnité de témoin revenant à l'intéressé.

b) Indemnité de déplacement: Chaque témoin a droit, outre l'indemnité de comparution, au remboursement de ses dépenses pour l'utilisation, dans la classe inférieure, d'un moyen de tranport ordinaire (chemin de fer, bateau, poste, service d'automobiles). Lorsqu'aucun

moyen de transport de ce genre n'existe ou n'a été utilisé, il sera payé au témoin, s'il habite à plus de trois kilomètres, une indemnité kilomètrique de route pour tout le trajet. Les normes de cette indemnité sont arrêtées par le Conseil-exécutif, qui fixera de même le supplément auquel a droit un témoin obligé de prendre au moins un repas principal hors de chez lui, ou de découcher.

c) Autres débours: Si pour cause de maladie, d'infirmité, de vieillesse ou d'autres circonstances, le témoin a dû faire usage d'un moyen de transport particulier, les dépenses nécessaires de ce chef lui seront remboursées.

Les personnes qui accompagnent des enfants, des malades, des témoins âgés ou infirmes, touchent la même indemnité qu'un témoin

Au tuteur ou curateur cité d'un prévenu indigent, peut être versée la même indemnité qu'à un témoin.

Distances: Les juges ou tribunaux feront application, pour le calcul des indemnités de route, de l'indicateur des distances établi par le Bureau cantonal du cadastre.

Auditions hors du canton.

Pour les auditions faites par un organe judiciaire bernois hors du canton, on pourra appliquer aux témoins le présent tarif par analogie, en tant qu'ils n'exigent l'application du tarif en vigueur dans l'endroit de l'audition, auquel cas c'est celui-ci qui fera règle.

Art. 25. Il sera payé à tout expert des honoraires de fr. 5. — à 500. —.

Ces honoraires comprennent également l'indemnité due pour un rapport écrit, le cas échéant.

Demeurent réservées, les dispositions d'arrêtés particuliers du Conseil-exécutif concernant les indemnités dues aux experts de professions déterminées (médecins, vétérinaires, pharmaciens, comptables, etc.).

Art. 26. Tout traducteur a droit pour une demijournée d'audience à des honoraires de

fr. 5.— à 20.—.

Pour les traductions écrites, il sera payé une même indemnité, plus fr. 1. — par page d'écriture.

Art. 27. Les experts et les traducteurs ont droit, au surplus, aux mêmes indemnités de route et suppléments que les témoins.

Art. 28. Dans des cas particuliers, le juge peut élever équitablement au-delà du maximum tarifaire les honoraires d'experts ou de traducteurs de même que les indemnités de témoins. Il doit cependant requérir au préalable l'assentiment de la Direction de la justice.

Art. 29. La Chambre pénale doit, sur la proposition de la Direction de la justice, rectifier ainsi qu'il convient les indemnités de témoins et honoraires d'experts ou de traducteurs qui seraient fixés par une autorité judiciaire inférieure d'une

façon ne répondant pas aux circonstances ou contraire au tarif.

Lorsque la demande de rectification vise une décision de la Cour d'assises ou d'une chambre de la Cour suprême, c'est cette dernière qui statue.

Dispositions finales.

Art. 30. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1945. Il abroge toutes dispositions contraires, en particulier le décret du 12 novembre 1931 concernant le même objet et l'art. 2 du décret du 25 novembre 1936 prévoyant des mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat.

Berne, 7/8 septembre 1944.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président,

Dr Steinmann.

Projet du Conseil-exécutif

du 28 avril 1944.

Crédits supplémentaires pour l'année 1943.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

I.

Le Grand Conseil prend acte de ce qu'en vertu de l'art. 29, paragr. 1, de la loi du 3 juillet 1938 sur l'administration des finances de l'Etat, le Conseil-exécutif a, du 19 octobre 1943 au 28 avril 1944, accordé les crédits supplémentaires suivants:

I. Administration générale.

C. 1. Crédit du Conseil exécutif	fr.	<u> 23 316. —</u>
Gratifications pour années de service et frais de représentation. — Ar- rêté n° 677 du 11 février 1944.		
C. 4. Archives et bibliothèques	fr.	2692. —
Frais d'inventaire des archives de district. — Arrêté n° 3397 du 20 juillet 1943.		
E. 3. Chancellerie d'Etat, frais de bureau	fr.	7 180. —
Frais de détermination du résultat des élections au Conseil national; dépenses en plus pour téléphone et traductions. — Arrêté n° 677 du 11 février 1944.		
E. 5. Service de l'Hôtel du Gouvernement	fr.	5 352. —
Réorganisation du service de concierge et frais de nettoyage en plus. — Arrêté n° 1333 du 19 mars 1943 et n° 677 du 11 février 1944.		
G. 1. a. Bulletin du Grand Conseil; rédaction	fr.	719. —
Plus nombreuses séances du Grand Conseil. — Arrêté n° 677 du 11 février 1944.		

G. 2. a. Bulletin du Grand !Conseil; impression	<u>fr. 7574.—</u>
 H. 2. Indemnités des vice-préfets . Remplacements extraordinaires. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944. 	<u>fr. 876.71</u>
 H. 3. Préfectures; traitements des employés Promotions et engagement d'auxiliaires ensuite de surcroît de besogne et de service militaire. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944. 	fr. 10 640. 70
 H. 4. Préfectures; frais de bureau. Achat de machines à écrire et de mobilier de bureau; transformation des installations téléphoniques à Thoune et Laupen. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944. 	fr. 2 678.46
J.5. Bureaux du registre foncier; loyers Transfert du bureau du registre foncier et de la recette de district de Cerlier. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.	<u>fr.</u> 500.—
II. Administration judicis	aire.
 B. 3. Greffe de la Cour suprême; frais de bureau Achat de 2 machines à écrire et renchérissement du matériel de bureau. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944. 	fr. 1 000. —
 B. 4. Service du Palais de justice . Frais de chauffage en plus. — Arrêté nº 556 du 4 février 1944. 	fr. 1 299. 92
 B. 6. Bibliothèque de la Cour suprême Frais extraordinaires de reliure et accroissement général des frais. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944. 	<u>fr.</u> 300. —

C. 2. Tribunaux de district; indem- nités des vice-présidents	fr.	4 333. 18
Rétribution du juge d'instruction extraordinaire de Thoune et frais de remplacement ensuite de service militaire et de décès. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.— Dépassement compensé par une économie sur traitements des fonctionnaires (rubr. II. C. 1).		
C. 3. Indemnités des juges et des suppléants	fr.	5 993. 65
Forte augmentation de la besogne et du nombre des séances. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		
C. 4. Frais de bureau des tribunaux de district	<u>fr.</u>	9 511. 92
Augmentation des affaires et de la consommation de matériel; élévation de la quote-part aux frais généraux des préfectures. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		
D. 3. Greffes des tribunaux; traite- ments des employés	<u>fr.</u>	13 424. 92
Promotions et remplacement d'employés mobilisés. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		
F. 1. Indemnités des jurés	<u>fr.</u>	691. 85
Augmentation des affaires et insuf- fisance du crédit. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		
F.3. Indemnités des suppléants, interprètes et huissiers	<u>fr.</u>	191. 35
Rétribution d'un juge d'instruction extraordinaire pour le procès en revision Hauswirth. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		
G. 5. Offices des poursuites; traite- ments des employés	<u>fr.</u>	10 166. 20
Promotions et remplacement d'em- ployés mobilsés. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.		

G. 6. Offices des poursuites; frais de bureau	fr. 15 209. 71
Achat de machines pour Berne, Büren, Meiringen, Schwarzen- bourg et Belp; renchérissement du matériel de bureau et de l'entretien. Arrêté n° 556 du 4 février 1944.	
K. 2. Tribunal de commerce: traite-	
ment de l'employé	fr. 1 350 65
Ramplacement d'un jeune employé décédé par un employé ayant plus d'années de service. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.	÷
L. 1. Administration de district; mo- bilier	fr. 17 322.80
Achat de meubles pour divers bureaux à Delémont, Büren, Berthoud et Trachselwald; nouveau téléphone à la préfecture de Belp; achat d'une machine à additionner pour la préfecture de Seftigen. — Arrêtés n° 600 du 9 février 1943, n° 2020 du 27 avril 1943, n° 2803 du 11 juin 1943, n° 3088 du 29 juin 1943, n° 3922 du 24 août 1943, n° 5350 du 3 décembre 1943 et n° 556 du 4 février 1944.	
III ^a . Justice.	
A. 2. Direction de la justice; traite- ments des employés	fr. 219. 25
Nomination d'un employé provisoire pour la Direction de la justice et celle des cultes. — Arrêté n° 4671 du 15 octobre 1943 et n° 556 du 4 février 1944.	
B. 4. Frais de justice en affaires civiles	fr. 17 056. 90
Cas plus nombreux de paiement des honoraires d'avocats en affaires d'assistance judiciaire. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.	
B. 6. Frais de police des préfets .	fr. 387.38
Accroissement général des affaires. — Arrêté nº 556 du 4 février 1944.	

D. 1. Office des mineurs; traitements des fonctionnaires	fr. 5 966. 60
Création d'un nouvel office des mineurs pour l'Emmenthal - Haute-Argovie. — Arrêté n° 705 du 12 février 1943 et n° 556 du 4 février 1944.	
D. 2. Traitements des employés	fr 2 403. 55
Rétribution de l'employée du nouvel office mentionné sous D. 1. — Arrêté n° 705 du 12 février 1943 et n° 556 du 4 février 1944.	
D. 3. Frais de bureau et de déplacement	fr. 5 164. 42
Aménagement du nouvel office sus- mentionné et augmentation gé- nérale des affaires. — Arrêté n°556 du 4 février 1944.	
D. 5. Loyers	fr. 3 037.50
Loyer pour le nouvel office de Berthoud et augmentation du loyer pour l'office de Moutier. — Arrêté n° 556 du 4 février 1944.	
III b. Police.	
III b. Police. A. 2. Direction de la police; traitements des employés	fr. 12 625. 05
A. 2. Direction de la police; traite-	fr. 12 625.05
 A. 2. Direction de la police; traitements des employés Engagement d'auxiliaires pour travaux extraordinaires dans les registres pénaux ensuite d'augmentation du nombre des cas militaires; remplacement de personnel mobilisé. — Arrêté n° 1778 du 14 avril 	,
 A. 2. Direction de la police; traitements des employés Engagement d'auxiliaires pour travaux extraordinaires dans les registres pénaux ensuite d'augmentation du nombre des cas militaires; remplacement de personnel mobilisé. — Arrêté n° 1778 du 14 avril 1944. 	,
 A. 2. Direction de la police; traitements des employés Engagement d'auxiliaires pour travaux extraordinaires dans les registres pénaux ensuite d'augmentation du nombre des cas militaires; remplacement de personnel mobilisé. — Arrêté nº 1778 du 14 avril 1944. B. 3. Frais de transport Transports plus nombreux, notamment ensuite des mesures d'économie de guerre et de l'extension du service des organes de police. — 	,

C. 10. Corps de police; frais divers d'administration	fr. 2882.—
Accroissement des frais de téléphone, surtout en affaires économiques.— Arrêté n° 592 du 4 février 1944.	
D. 1.b. Prisons de Berne; frais divers	fr. 3 121. 98
Renchérissement du combustible et du matériel de nettoyage; relèvement des indemnités dues aux coiffeurs et ramoneurs; détenus militaires, fugitifs et internés plus nombreux. — Arrêté n° 1778 du 14 avril 1944.	
D. 2. b. Prisons du district; frais divers	fr. 10 998. 24
E. 4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	<u>fr. 5 799, 98</u>
Installation d'un frigorifique et de 2 silos à fourrage vert. — Arrêtés n° 4678 du 16 octobre 1942 et n° 897 du 23 février 1943.	
G. 4. Frais de police; chambres de conciliation	fr. 1 039, 45
Accroissement des affaires quant aux conflits de salaires. — Arrêté n° 1778 du 14 avril 1944.	
H. 2. Etat civil; traitements	fr. 2 697. 70
Augmentation de la population do- miciliée et insuffisance du crédit. — Arrêté n° 1778 du 14 avril 1944.	
L. Bureau d'experts	fr. 2 976. 06
Attribution de travaux spéciaux à un expert et moins-value d'émoluments. — Arrêtés n° 4770 du 22 octobre 1943 et n° 1778 du 14 avril 1944.	
IV. Affaires militaire	s.
B. 4. Commissariat des guerres; frais de bureau	fr. 5 227. 86
Dépenses en plus pour matériel de bureau, téléphone, chauffage et éclairage. — Arrêté nº 1520 du 31 mars 1944.	

B. 7. Frais divers d'administration .	fr.	1 329. —
Indemnités d'uniforme aux officiers du Commissariat des guerres. — Arrêté n° 1510 du 31 mars 1944.		
D. 3. Administration des casernes; frais	fr.	8 214. 67
Forte occupation de la caserne par des troupes, d'où un surcroît de dépenses pour salaires, matériel et chauffage. — Arrêté n° 1520 du 31 mars 1944.		
E. 2.b. Administration des arrondissements; traitements des employés .	fr.	1 343. 90
Remplacement des salaires à la jour- née par des salaires mensuels. — Arrêté n° 1520 du 31 mars 1944.		
E. 4. Recrutement	<u>fr.</u>	3 961. 63
Engagement d'un 3 ^{me} secrétaire et contribution aux frais d'entretien des recrues lors de la visite. — Arrêté n° 1520 du 31 mars 1944.		
G. 5. Conservation du matériel de guerre; loyers	fr.	<u>620. —</u>
Moins-value de loyer pour locaux occupés ci-devant par l'Intendance fédérale du matériel de guerre. — Arrêté n° 1520 du 31 mars 1944.		
J. 1. Sociétés de tir	fr.	5 461. 15
Subsides plus élevés en faveur des sociétés de tir. — Arrêté n° 1510 du 31 mars 1944.		
J. 3. a. Défense aérienne passive ; traitements	fr.	617. 45
Remplacement d'une employée par un employé rangé dans une classe supérieure de traitements. — Ar- rêté n° 1510 du 31 mars 1944.		
V. Cultes.		
A. 1. Frais de bureau	fr.	2 453. 62
Achat d'une armoire; augmentation des frais d'impression et dépenses en plus pour travaux en vue de la revision de la loi sur les cultes.		
— Arrêté nº 1777 du 14 avril 1944.		

VI. Instruction publique.

•	
A. 2. Direction de l'instruction publique; traitements des employés	fr. 674. —
Attribution d'années de service et relèvement du salaire d'un employé auxiliaire. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
B.3. Université; traitements des assistants	fr. 8 544, 40
Création de nouveaux postes d'assistants et nouvelle réglementation des traitements (29 juin 1943). — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
B. 4. Université; traitements des employés	fr. 14 642. 40
Nouveau poste de secrétaire (clinique d'otologie) et de laborantine à la ½ journée (Institut de zoolologie); augmentations de traitement et attribution d'années de service; remplacements pour cause de maladie et de service militaire. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
B. 10. Hôpital vétérinaire	fr. 8 190 65
Renchérissement des matières four- ragères, médicaments et combus- tibles; moins - value de recettes pour chevaux militaires. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
B. 11. Policlinique	fr. 13 643. 60
Renchérissement des médicaments et du matériel de 100 - 200 %. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
B. 12. Institut dentaire	fr. 10 037. 85
Création de deux postes d'assistants; remplacements et travaux de nettoyage. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
C.7. Ecoles moyennes; remplacement de maîtres malades	fr. 5 766. 25
Insuffisance du crédit. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
D. 8. Ecoles primaires; gymnastique	fr. 11 222. 20
Création d'un poste d'inspecteur cantonal et indemnisation des pré-	

posés aux examens de fin de scolarité. — Arrêté nº 1988 du 25 avril 1944. D. 9. a. Inspecteurs primaires; traitements et indemnités de déplacement fr. 10 580. 20 Création de 2 nouveaux inspectorats. Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 9. b. Inspecteurs primaires; frais de 1 060.89 bureau. Dépenses en plus pour imprimés et téléphone ensuite de service militaire et d'augmentation du nombre des inspectorats. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 10. Ecoles primaires; enseignement par sections de classe. . . . fr. 103. — Heures supplémentaires quelque peu plus nombreuses. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 13. Ecoles primaires; écoles com-1 386.85 plémentaires de jeunes gens. . . Cours plus nombreux qu'il n'était prévu. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 14. Remplacement de maîtres maladesfr. 20 157.45 Remplacements plus nombreux et plus longs qu'on ne pouvait le prévoir. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 15. Remplacement de maîtresses de couture malades fr. 4 340.30 Quelques notes de l'année 1942 n'ont pu être réglées qu'en 1943 et le crédit était aussi insuffisant. Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944. D. 21. Subsides aux écoles fræbefr. 25 625. liennes Subside total versé en 1943. — Ar-

rêtés nº 5722 du 24 décembre 1943 et nº 1983 du 25 avril 1944.

E. 3. Ecole normale de Thoune	fr. 1 496. 42
Frais en plus pour traitements, matériel d'enseignement et objets divers. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944.	
E. 4. Ecole normale de Delémont .	fr. 4748.67
Dépenses en plus pour administration, alimentation et chauffage; moin- dre rendement des pensions. — Ar- rêté nº 1983 du 25 avril 1944.	
E. 5. a. Dépenses diverses; pensions de retraite	fr. 400. —
Allocation d'une pension à un ancien maître. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944.	
F. 1. Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee	fr. 10 234. 74
Elèves plus nombreux; surcroît de dépenses pour alimentation, entretien des bâtiments, habillement et chauffage. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944.	
VIII. Assistance publiq	ue.
B. 2. a. Inspectorat cantonal de l'assistance; traitements	fr. 1 119.50
sistance; traitements	
sistance; traitements	fr. 1119.50
sistance; traitements	fr. 1119.50
sistance; traitements	fr. 1119.50 fr. 2957.08
sistance; traitements	fr. 1119.50 fr. 2957.08

IX^a. Economie publique.

Direction de l'intérieur; frais de bu- reau	fr. 4 187. 59
Achat d'une cartothèque pour les contrôles en matière d'application de la loi sur les fabriques. — Arrêté n° 1206 du 12 mars 1943.	
C. 2. Chambre du commerce et de l'in- dustrie; traitements des employés .	fr. 6 045. 10
Engagement d'auxiliaires. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
D. 1. a. Office des apprentissages; traitements des fonctionnaires	fr. 1 000. 40
Il avait été prévu fr. 1000. — de trop peu dans le budget. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
D. 1. e. 3. Subsides pour frais des examens d'apprentis	<u>fr. 6 250. —</u>
Dépenses en plus répondant à une plus-value de recettes sous rubrique D. 1. e. 1 (Emoluments). — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
F. Technicum de Berthoud	fr. 1862.15
Imputation, sur le compte d'exploita- tion, de la contribution de l'Etat en faveur de la Caisse de prévo- yance.—Arrêté n°1839 du 18 avril 1944.	
G. Technicum de Bienne	fr. 23 287, 01
Même cause que sous F., Technicum de Berthoud. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
H. 1. Office du travail; traitements des fonctionnaires	fr. 415.05
Supplément de traitement au chef de l'Office dès le 1 ^{er} octobre 1942. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
H.2. Traitements des employés	<u>fr. 24 146.90</u>
Promotions et engagement d'auxiliaires. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
J. b. Police des denrées alimentaires; traitements des assistants, du commis et du concierge	<u>fr. 1</u> 314. 20
Remplacements pour cause de service militaire et apprentis. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	

K.3. Poids et mesures; frais d'inspec- tion	fr. 1 059. 60
IX ^b . Service sanitaire	е.
B. 3. Subvention aux hôpitaux de district	fr. 7 565. —
Augmentation du nombre des journées d'entretien. — Arrêté n° 4659 du 15 octobre 1943.	
B. 5. Subventions à l'Hôpital de l'Ile	fr. 644. 80
Calcul de ces subsides d'après les résultats définitifs du recensement de la population du 1 ^{er} décembre 1941. — Arrêté n° 4834 du 29 octobre 1943.	
X ^a . Travaux publics.	
A. 1. a. Administration centrale; traitements des fonctionnaires	fr. 216.65
Indemnité de déplacement payée au secrétaire de la Direction, alors à Berthoud. — Arrêté nº 1806 du 14 avril 1944.	
A. 2. a. Service des bâtiments ; traitements du personnel	fr. 12 675. 40
Promotion de deux fonctionnaires (arrêté nº 5376 du 4 décembre 1942) et engagement d'un auxiliaire pour l'Office du ciment. — Arrêté nº 1806 du 14 avril 1944.	
B. 2. Service des arrondissements; traitements des employés	fr. 198.55
Supplément de fr. 300 à un employé de Thoune. — Arrêté nº 1800 du 14 avril 1944.	
C. 6. Rachat d'entretien de bâtiments curiaux	fr. 20 000. —
Subside pour la réfection de l'église de Hilterfingen. — Arrêté nº 1806 du 14 avril 1944.	
F.1. Nouvelles constructions de routes et ponts	fr. 1 516. 25
Frais en plus d'ordre général. — Arrêté nº 1806 du 14 avril 1944.	

H. 3. Concessions hydrauliques; frais de bureau et de déplacement . . fr. 6001.62 Elaboration d'une nouvelle loi sur l'utilisation des eaux. — Arrêtés nº 2716 du 4 juin 1943 et nº 4944 du 5 novembre 1943. XI. Emprunts. 2 431. 10 B.2. Frais d'impression et d'annonces Surcroît de frais de publication pour tirage d'emprunts et frais de cotation aux bourses suisses. - Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944. XII. Finances. A. 1. Direction des finances; traite-6523.05ments des fonctionnaires... fr. A. 2. Traitements des employés . . 5 387.55 Création d'un Office du personnel, détaché partiellement du Bureau cantonal de statistique. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944. A. 6. Frais de bureau et de déplacement 6 534. 84 Achat de mobilier et de machines pour la Direction des finances et l'Office du personnel. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944. A. 6. Service de la maison nº 12 Place de la Cathédrale à Berne . . . fr. 16 699.40 Frais exraordinaires de réfection; augmentation des frais de téléphone et de chauffage. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944. B.5. Contrôle des finances; frais du 2778.40 service des chèques postaux... Fort accroissement des affaires. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944. C. 2. Inspectorat des finances; traitements des employés 1 275. -fr. Remplacement d'un fonctionnaire par un employé et engagement d'un auxiliaire. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1945.

E.2. Recettes de district; traitements des employés	fr. 11 183. 05
Engagement d'auxiliaires ensuite du service militaire d'employés et promotion de 11 employés. — Ar- rêté nº 1975 du 25 avril 1944.	*
G. 1. Assurance mobilière; primes .	fr. 233. 85
Augmentation des sommes assurées. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
XIII. Agriculture.	
A.3. Direction de l'agriculture; frais de bureau et de déplacement	fr. 123.96
Moins-value d'émoluments. — Arrêté nº 1989 du 25 avril 1944.	
A. 4. a. Traitement du vétérinaire cantonal	fr. 3 177. 45
La contribution fédérale de 1943 n'est pas encore versée. — Ar- rêté nº 1989 du 25 avril 1944.	,*
B. 2. b. Traitements de l'aide et des employés de l'ingénieur agricole cantonal	<u>fr. 3877.95</u>
Engagement d'un nouvel adjoint en raison de l'augmentation du nombre des projets d'amélioration foncière. — Arrêté nº 1989 du 25 avril 1944.	
D. Ecole de laiterie de Rütti	fr. 2 156.53
Moindre rendement de la porcherie. — Arrêté nº 1989 du 25 avril 1944.	
B. 4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	fr. 17 366. 01
Dépenses en plus pour alimentation, chauffage, administration et en- tretien des bâtiments. — Arrêté nº 1989 du 25 avril 1944.	
XIV. Economie forestiè	re.
A. 2. Administration centrale des forêts; traitements des employés .	fr. 4815.80
Engagemeut d'auxiliaires à l'Office cantonal du bois. — Arrêté nº 1987 du 25 avril 1945.	

B. 2. c. Frais de voyage des inspec- teurs forestiers	fr. 10 096. 80
Relèvement des indemnités de voyage dès le 1 ^{er} février 1943 et déplacements plus nombreux en raison de l'extension des coupes. — Arrêté nº 1987 du 25 avril 1944.	
C. 3. Subsides pour chemins	fr. 7 592. 10
Quelques projets antérieurs n'ont été liquidés qu'en 1943. — Arrêté n° 1987 du 25 avril 1944.	
XV. Forêts domaniale	·s
C. 3. Frais de garde \dots	fr. 260. —
Relèvement de quelques salaires de gardes forestiers. — Arrêté n° 1987 du 25 avril 1944.	
C. 7. Frais judiciaires	fr. 232.80
Frais mis à la charge de la Direc- tion des forêts dans un procès. — Arrêté n° 1987 du 25 avril 1944.	
C. 8. Endiguement de cours d'eau et consolidation de terrains ébouleux	fr. 542.82
Dommages causés par des orages. — Arrêté nº 1987 du 25 avril 1944.	
C. 9. Entretien des bâtiments	fr. 3 141. 79
Réédification d'une maison de garde au Hübeli, Niederhünigen. — Ar- rêté n° 1799 du 9 avril 1943 et n° 1987 du 25 avril 1944.	
D. 2. Impositions communales	fr. 1 929.77
Impôts plus élevés ensuite d'accrois- sement de la propriété forestière de l'Etat. — Arrêté n° 1987 du 25 avril 1944.	
E. 1. Part des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers	<u>fr. 2 223.70</u>
Défense compensée a une plus-value de recettes aux rubriques XIV. B. 2. a—d. — Arrêté n° 1987 du 25 avril 1944.	
XVI. Domaines de l'Et	at.
B. 1. Frais des cultures et améliorations	fr. 4 493, 93
Réfections et améliorations extra- ordinaires à Berne et Porrentruy	

ainsi qu'à Cerlier. — Arrêté nº 1975 du 25 aveil 1944.

B. 4. Frais des ventes et amodiations fr. 4 154. 30

Frais d'acte pour terrain de la nouvelle caserne de Berne. — Arrêté n° 1975 du 25 avril 1944.

B. 5. Assurance contre l'incendie . . fr. 8 571. 55

Elévation des primes. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.

C. 2. Contributions communales . . fr. 297. 69

Augmentation ensuite d'achat de propriétés. — Arrêté n° 1975 du 25 avril 1944.

XX. Caisse de l'Etat.

A. 6. Emoluments de dépôt . . . fr. 2737.85

Emoluments plus élevés de la Banque cantonale ensuite de grandes mutations de titres de chemins de fer. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.

XXII. Chasse, pêche et protection de la nature.

A. 6. Chasse; part des communes . fr. 13302.

Dépenses en plus correspondant aux recettes en plus selon la loi. — Arrêté n° 2042 du 28 avril 1944.

B. 2. Pêche; frais de surveillance . fr. 14735.66

Engagement d'un nouveau gardepêche à poste fixe et mise en compte des allocations de cherté des gardes-pêche et des contributions versées à la Caisse de prévoyance et à la Caisse de compensation. — Arrêté n° 2042 du 28 avril 1944.

XXIV. Timbre.

A. 6. Commissions des débitants. . fr. 1032.46

Augmentation ensuite d'une vente plus forte d'estampilles. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.

B. 2. Taxe des billets; allocations aux beaux-arts et sciences . . . fr. 2 338.40

Subside plus élevé en faveur du « Bernischer Orchesterverein ». — Arrêté n° 1975 du 25 avril 1944.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1944.

XXVII. Redevances pour forces	hydrauliques.
A. 2. Part du Fonds de secours .	fr. 11 267. 90
Versement en plus conformément à la loi. — Arrêté nº 1975 du 28 avril 1944.	
XXVIII. Auberges, commerce de mi-gros, établissements de	
A. 2. Fonds spécial selon la loi sur les auberges	fr. 5 584. 90
Dépense en plus correspondant à une plus-value des patentes d'auberges, rubrique XXVIII. A. 1. — Arrêté n° 1839 du 18 avril 1944.	
A. 3. Part des communes	fr. 6 626. 75
Même cause que sous rubrique A. 2. ci-dessus. — Arrêté nº 1839 du 18 avril 1944.	
A. 3. Commerce de détail et en mi- gros; part des communes	fr. 3 168.—
Relèvement correspondant aux plus- valus de recettes des rubriques XXVIII B. 1. et B. 2. — Arrêté nº 1839 du 18 avril 1944.	
XXIX. Part au produit du monop	ole de l'alcool.
2. b. Mesures contre l'alcoolisme; Direction de l'instruction publique.	fr. 4 000. —
Subside plus élevé en faveur de l'enseignement ménager. — Ar- rêté n° 1975 du 25 avril 1934.	
XXXI. Taxe militaire	
B. 2. Traitements des employés	fr. 7 260. 70
Engagement de 2 auxiliaires. — Arrêté nº 1510 du 31 mars 1944.	
B. 3. Frais de taxation	fr. 1 645. 45
Surcroît de frais de voyage ensuite d'augmentation des journées de taxation. — Arrêté nº 1510 du 31 mars 1944.	
XXXII. Impôts direct	s.
E. 1. c. Commissions de l'impôt du revenu; frais divers	fr. 2800.—
Loyers plus élevés et achat de mo- bilier pour l'autorité de taxation de l'Oberland. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	

E. 2. a. Commission des recours ; traitements	fr. 2 733.85
Promotions de personnel. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
F. 1. Traitements des fonctionnaires	fr. 4 107. 95
Suppléments extraordinaires à quelques adjoints. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
XXXIII. Imprévu	
A. 3. Divers	fr. 18 172. 80
Participation à la S. A. du Frigorifique de Thoune et désendettement des communes de Sonvilier et Courtelary. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
II.	
En vertu de l'art. 29, paragr. 2, l'administration des finances de l'Et 1938, le Grand Conseil accorde les mentaires suivants:	at du 3 juillet
I. Administration génér	ale.
A. 1. Grand Conseil	fr. 60 283.—
Séances plus nombreuses. — Arrêté nº 677 du 11 février 1944.	
IV. Affaires militaires	s.
J. 3. c. Subsides pour constructions de DAP	<u>fr. 200 000, —</u>
Subsides pour constructions et autres besoins de la protection aérienne civile. — Arrêté nº 356 du 21 jan- vier 1944.	
VI. Instruction publiqu	ıe.
C.8. Ecoles moyennes; remplacement de maîtres astreints au service militaire	fr. 165 462. 85
Nombreux remplacements pendant le service actif, mais avec éco- nomies ensuite de déductions pour service accompli. — Arrêté n° 1983 du 25 avril 1944.	
D. 19. Ecoles primaires; remplacement de maîtres astreints au service militaire	fr. 419 325. 95
Mêmes observations que sous C. 8. — Arrêté nº 1983 du 25 avril 1944.	

IXb. Service sanitaire.

G. Maison de santé de Bellelay . . fr. 31 263.44

Renchérissement des denrées alimentaires. — Arrêté nº 1327 du 24 mars 1944.

Xa. Travaux publics.

E. 1. Traitements des cantonniers . fr. 82 901.15

Remplacements pour cause de service militaire et de maladie. — Arrêté nº 1806 du 14 avril 1944.

XII. Finances.

E. 3. Recettes de district; frais de bureau fr. 33 788. 93

Achat de mobilier, de machines à calculer et à écrire; dépenses en plus pour chauffage, téléphone, service des chèques postaux et formules. — Arrêtê nº 1975 du 25 avril 1944.

E. 1. Caisse de prévoyance; subside (Caisse des invalides). fr. 460 849. 18

Subside extraordinaire de fr. 500 000. Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.

F. 2. Caisse de prévoyance; subside (Caisse d'épargne du personnel auxiliaire) fr. 101 689, 40

Versement de 5 % des traitements dans la Caisse et de fr. 50 000. - dans le Fonds de secours. — Arrêté du Grand Conseil du 17 mai 1943 et arrêté du Conseil - exécutif n° 1975 du 25 avril 1944.

XIII. Agriculture.

B. 7. Assurance contre la grêle . . fr. 50 055. —

Forte augmentation des cultures assurées. — Arrêté nº 1989 du 25 avril 1944.

XV. Forêts domaniales.

C. 4. Frais de façonnage . . . fr. 534 868. 85

Dépenses plus élevées ensuite de l'extension de l'exploitation. — Arrêté nº 1987 du 25 avril 1944.

F. 1. Fonds de réserve; versement.	fr. 100 000.—
Versement de 10 % du produit net dans le fonds de réserve des fo- rêts domaniales. — Arrêté du Grand Crand Conseil du 23 novembre 1936 et arrêté du Conseil-exécutif n° 1987 du 25 avril 1944.	
XVII. Caisse des domais	nes.
B. Intérêts des dettes	fr. 43 265. 30
Accroissement des dettes par suite d'acquisitions. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
XX. Caisse de l'Etat	•
B. 1. a. Intérêts des dépôts; administrations spéciales	fr. 777 589. 70
Dépense en plus pour intérêts en compte-courant et pour intérêts de la cédule auprès de la Banque cantonale de fr. 45 309 942. 50. — Arrêté nº 1935 du 25 avril 1944.	
B. 1. d. Dépôts divers ; intérêts	fr. 42 843. 15
La créance de l'Etablissement d'assurance immobilière fut en moyenne plus élevée qu'il n'avait été admis. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
B. 2. Escomptes pour payements au comptant	fr. 28 876.89
Fort accroissement des ventes de bois. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
XXVII. Taxe des successions et	donations.
A. 2. Part des communes	fr. 172 895. 20
Conséquence des recettes en plus selon la loi. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.	
XXXI. Taxe militaire	• g
B.4. Frais de perception, d'impression et de poursuites	fr. 30 901.30
Rentrées de taxes plus considérables et augmentation des commissions des chefs de section. — Arrêté n° 1510 du 31 mars 1944.	

XXXII. Impôts directs.

D. 2. Versement au crédit pour cré- ation de possibilités de travail	fr.	360 000. —
Versement répondant à la plus-value des recettes fiscales. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.		1 1
D. 3. Allocation pour l'assurance-chômage	fr. 1	426 000. —
Amortissement conformément à la loi du 6 décembre 1931. — Arrêté n° 1975 du 25 avril 1944.		
E. 1. a. Commissions de l'impôt du revenu; traitements des employés .	<u>fr.</u>	40 000.—
Engagements et promotions de personnel. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.		
E. 3. Provisions de perception des communes	fr.	241 843.95
Dépense en plus répondant à la plus-value de recettes. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.		
XXXIII. Imprévu.		
A. 7. a. Allocations de cherté du per- sonnel de l'Etat	fr. 4	792776.80
A. 7. b. Allocations de cherté du corps enseignant	fr.	817 547. 80
A. 7. c. Allocations de cherté des béné- ficiaires de rentes, personnel de l'Etat	fr.	223 312, 55
A. 7. d. Allocations de cherté des béné- ficiaires de rentes, corps enseignant	fr.	160 023. 70
Décrets du 15 novembre 1943 et Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.		
A. 9. Allocation à la Fondation de Laupen	fr.	100 000. —
0		
Subvention extraordinaire pour 1943. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.		
A. 10. Versement au compte des dépenses à amortir	fr. 4	382 784 . 79

B. 3. Impôt cantonal de défense nationale; versement de 15'0/0 dans un fonds pour financement des occasions de travail, améliorations foncières et mesures contre la pénurie de logements fr. 1 200 000.

Arrêté du Grand Conseil du 19 mai 1943 et arrêté du Conseil-exécutif nº 1975 du 25 avril 1944.

B. 5. Versements au fonds fédéral de compensation pour pertes de salaire et de gain, et affectation de main-d'œuvre agricole fr. 7 755 256 94

Contributions de 1943. — Arrêté nº 1975 du 25 avril 1944.

Berne, le 28 avril 1944.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 28 avril 1944.

Au nom du Conseil-exécutif: Le président, Rudolf. Le chancelier, Schneider.

Projet du Conseil-exécutif

du 8 août 1944.

Crédits supplémentaires pour l'année 1944.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

I.

Le Grand Conseil prend acte de ce qu'en vertu de l'art. 29, paragr. 1, de la loi du 3 juillet 1938 sur l'administration des finances de l'Etat, le Conseil-exécutif a, du 1^{er} janvier au 31 juillet 1944, accordé les crédits supplémentaires suivants:

I. Administration générale.

VI. Instruction publique.

B. 11. b. Policlinique médicale . . fr. 25 000. —

Achat d'appareils et d'instruments indispensables; frais de renouvellements et d'installations nouvelles. — Arrêté n° 2131 de 5 mai 1944.

VII. Affaires communales.

A.3. Frais de bureau et de voyage fr. 1000.— Réimpression des formules pour rapports d'inspection.— Arrêté n° 2398 du 17 mai 1944.

VIII. Assistance publique.

L. 6. Aménagement de postes sanitaires fr. 30 000. —

Subsides pour l'année 1944. — Arrêté nº 494 du 28 janvier 1944.

L. 6. Même objet fr. 30 000. —

Arrêté nº 1085 du 8 mars 1944.

IXa. Economie publique.

F. 1. b. bb. Technicum de Berthoud

Cours pour construction d'avions dans la division de mécano-technique. — Arrêté n° 2077 du 2 mai 1944.

IX b. Affaires sanitaires.

A.4. Frais de bureau fr. 1 200. —

Achat de mobilier ensuite d'engagement d'un second employé. —
Arrêté nº 1773 du 14 avril 1944.

B.2. Vaccinations fr. 10 000. —

Subside du 15 % pour les vaccinations antidiphtériques gratuites. — Arrêté nº 2251 du 10 mai 1944.

Xa. Travaux publics.

C. 5. Bâtiments d'économat . . . fr. 2500. —

Réfections aux étables du domaine de Trachselwald. — Arrêté n° 2616 du 2 juin 1944.

D. 1. b. Constructions neuves et transformations fr. 30 000.—

Transformation au tribunal I et dans les prisons de Thoune. — Arrêté nº 2616 du 2 juin 1944.

XVI. Domaines.

naud acquise par l'Etat à la Weissenau / Unterseen. — Arrêté nº 1303 du 21 mars 1944.

II.

En vertu de l'art. 29, paragr. 2, de la loi sur l'administration des finances de l'Etat du 3 juillet 1938, le Grand Conseil accorde les crédits supplémentaires suivants:

IV. Affaires militaires.

J. 3. c. Constructions de protection aérienne; subsides fr. 75 000.—

Subventions pour constructions et autres besoins de la protection aérienne. — Arrêté n° 3223 du 7 juillet 1944.

J. 3. c. Même objet fr. 200 000.—

Elévation de 5 % à 10 % des sub-

sides pour percements de murailles en cas d'installations de protection aérienne. — Arrêté n° 3330 du 14 juillet 1944.

Xa. Travaux publics.

fr. 900 000. —

Crédits supplémentaires pour entretien, fr. 720 000.—, et frais de travaux complémentaires indispensables, fr. 180 000.—.— Arrêté nº 3529 du 28 juillet 1944.

III.

En vertu de l'art. 29, paragr. 4, de la loi sur l'administration des finances de l'Etat du 3 juillet 1938, le Grand Conseil approuve la dépense suivant:

IV. Affaires militaires.

D. 4. Achat de lits fr. 35 000. —

Achat de mobilier provenant de l'Hôtel «Bären», à Aeschi/Spiez, en démolition. — Arrêté nº 3331 du 14 juillet 1944.

Berne, le 5 août 1944.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 8 août 1944.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Dr Mouttet.

Le chancelier p. s.,

Hubert.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

mise à disposition de fonds pour création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements conformément à l'arrêté populaire du 13 février 1944.

(Septembre 1944.)

L'arrêté du Grand Conseil du 7 mars 1944 a autorisé le Conseil-exécutif à conclure des emprunts par rescriptions jusqu'à concurrence de 8 millions de francs pour le financement de la création de possibilités de travail, des améliorations foncières et des mesures contre la pénurie de logements. Pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de cette dette, le Grand Conseil décida en outre la perception de l'impôt supplémentaire prévu par l'arrêté populaire du 13 février 1944. Ces emprunts avaient pour but d'aviser au paiement des mesures déjà ordonnées et des projets à exécuter jusqu'à fin octobre 1944.

Pour le prochain avenir, soit jusqu'à la session ordinaire du Grand Conseil de mai 1945, l'Etat aura à faire face à de nouvelles dépenses représentant un montant de fr. 4 000 000. — en somme ronde, à charge du compte spécial pour création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements. Ce besoin de fonds porte sur les postes suivants:

Travaux de réfection à des bâtiments de l'Etat	
2º Direction des forêts:	
Etablissement de pisciculture au « Eichholz » 200 000	. —
3º Direction de l'intérieur:	
Atténuation de la pénurie de	
logements (Arrêté du Grand Conseil du 25 mai 1944) 1 000 000	. —
4º Direction de l'agriculture:	
Améliorations foncières 2000000	. —
Total 4 105 000	

Les divers projets seront soumis séparément comme jusqu'ici — pour autant que ceci n'a pas déjà eu lieu — aux autorités compétentes pour décision.

Vu ces considérations, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil le projet d'arrêté suivant:

Arrêté du Grand Conseil

concernant la mise à disposition de fonds pour création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu l'arrêté populaire du 13 février 1944 portant mise à disposition de fonds pour création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

- 1º Le Conseil-exécutif est autorisé à conclure de nouveaux emprunts par rescriptions jusqu'à concurrence de 4 millions de francs pour le financement de la création de possibilités de travail, des améliorations foncières et des mesures contre la pénurie de logements.
- 2º Pour le service de l'amortissement et de l'intérêt de cette dette, il sera perçu l'impôt supplémentaire prévu par l'arrêté populaire du 13 février 1944.

Berne, 13 septembre 1944.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, 13 septembre 1944.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Mouttet.

Le chancelier p. s.,

E. Meyer.

Rapport de la Direction des cultes

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur le

projet d'une nouvelle loi concernant l'organisation des cultes.

(Novembre 1943/Avril 1944.)

I.

Par mémoire du 28 octobre 1941, le Conseil synodal de l'Eglise évangélique-réformée a demandé à la Direction des cultes d'entreprendre une revision intégrale de la loi sur les cultes de 1874. Il joignait à ce mémoire un projet énonçant les divers points auxquels le Conseil attachait une importance particulière. On suggérait en même temps à la Direction des cultes de consulter les autres Eglises nationales pour connaître leur opinion de principe sur l'opportunité d'une revision. Déférant à cette suggestion, nous avons invité les deux autres Eglises nationales à se prononcer sur la question soulevée par le Conseil synodal évangélique-réformé. La Commission catholique-chrétienne du canton de Berne, dans sa réponse du 29 décembre 1941, déclara saluer avec satisfaction, d'une manière générale, l'initiative prise par le Conseil synodal évangélique réformé et être prête à faire connaître ses vœux particuliers.

De son côté, dans une réponse du 10 septembre 1942, la Commission catholique-romaine a donné son avis général et s'est aussi prononcée en détail sur les suggestions du Conseil synodal évangélique-réformé. En principe, elle est favorable à la revision

de la loi actuelle, qui ne répond plus aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Elle exprime par ailleurs divers vœux, qui furent examinés dans les délibérations subséquentes.

Il est incontestable que la loi de 1874 a besoin d'être revisée. Voici longtemps qu'elle a été rendue caduque, en des parties essentielles, par la Consti-tution du 4 juin 1893. Alors que cette dernière parle de trois Eglises nationales, la loi ecclésiastique ne mentionne, à côté de l'Eglise nationale évangélique réformée, qu'une Eglise «catholique» par quoi elle n'entend en pratique que l'Eglise nationale catholique-chrétienne, négligeant ainsi entièrement l'Eglise catholique-romaine. La loi sur l'organisation communale du 9 décembre 1917 et la loi du 3 novembre 1929 sur l'élection des ecclésiastiques ont également modifié la loi de 1874 sur des points importants. Si, malgré ces défectuosités devenues évidentes avec le temps, on a hésité à soumettre cet acte législatif à une revision générale, c'est sans doute parce qu'on se souvenait des dures luttes qui marquèrent son adoption et qu'on voulait en épargner une répétition au peuple. On s'est donc

contenté, par une série de revisions partielles sur lesquelles nous ne voulons pas nous étendre ici, de déférer successivement aux vœux les plus pressants de la population catholique-romaine du canton et l'on a ainsi contribué dans une forte mesure à consolider la paix confessionnelle chez nous. L'Eglise évangélique-réformée, dont l'aile droite avait également combattu la loi ecclésiastique de 1874, a pu cependant, sous son empire, se développer librement, de sorte qu'en général on a pu s'accommoder du régime ecclésiastique introduit alors, et qu'aucune voix ne s'est élevée pour demander une revision de principe. Les revisions partielles réalisées par les lois que nous avons citées ont apporté les améliorations jugées particulièrement pressantes, par exemple quant au mode d'élection des ecclésiastques et au vote des femmes en matière paroissiale. Néanmoins, ces constatations ne changent rien au fait relevé par le Conseil synodal évangélique-réformé, à savoir que, du point de vue de l'Eglise protestante, le moment semble être venu de procéder à la revision générale d'une loi désuète à maints égards.

Ces considérations, déjà, montrent la voie à suivre pour reviser la loi de 1874. Elle est tracée d'abord par les dispositions d'ordre ecclésiastique de la Constitution cantonale, qui doivent continuer de s'appliquer, et, ensuite, par le besoin que ressent le peuple de voir la paix confessionnelle maintenue et consolidée grâce à la nouvelle loi. Il ne saurait donc être question de soulever à nouveau les grands problèmes qui, vers 1870, ont si funestement partagé notre peuple en deux camps opposés. Aujourd'hui, en des temps plus calmes, nous pouvons reconnaître que le régime d'organisation ecclésiastique introduit par la loi de 1874 s'est avéré bon. Les Eglises nationales se sont développées tranquillement sous ce régime, qui était assez souple pour que l'Eglise catholique-romaine, qu'il ignorait, pût s'en accommoder en fait. Depuis la reprise intégrale des relations officielles avec l'Evêche de Bâle, la paix est pratiquement assurée entre l'Etat et l'Eglise catholique-romaine. Les premiers pas ont été faits avec la revision constitutionnelle de 1893 et, sous l'empire de ces bienfaisantes dispositions, la paix confessionnelle n'a cessé de s'affermir dans le canton. Il n'y aurait donc aucune raison, pour l'instant, de s'écarter en principe du régime ecclésiastique instauré dans la loi sur l'organisation des cultes.

Dans les circonstances actuelles, une réforme de principe ne pourrait aboutir qu'à une séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. Nous sommes toutefois convaincu que l'immense majorité du peuple bernois repousserait une telle dissociation. Nous croyons que, dans tous les partis et dans toutes les confessions, le peuple est hostile à l'idée d'une séparation. Cette idée est contraire à toute notre évolution historique et à la conception populaire des rapports en l'Etat et l'Eglise. En fait, sa réalisation soulèverait une série de graves problèmes, qu'il ne serait pas facile de résoudre. Le statut financier des communautés cultuelles devrait être placé sur des bases nouvelles et l'on ne pourrait alors éviter une séparation financière entre l'Etat et les Eglises nationales transformées en communautés libres. Il suffit de penser à la restitution des biens ecclésiastiques que l'Etat a pris en main, après la Réforme, pour

se rendre compte des questions qui se poseraient. Juridiquement, d'ailleurs, une revision de cet ordre devrait être précédée d'une modification de la Constitution. Nous croyons pouvoir nous abstenir d'exposer l'importance théorique et pratique de toute cette affaire, puisque nous sommes persuadé, comme nous l'avons dit, qu'une tentative de séparation totale de l'Eglise et de l'Etat serait vouée actuellement à un échec. La Commission catholique-romaine ellemême, qui en principe tendrait le plus vers une séparation totale, cherche pratiquement à réaliser ses propositions sur le terrain du régime constitutionnel actuel.

Dans son mémoire, le Conseil synodal se demande aussi s'il ne serait pas plus indiqué, en principe, d'édicter une loi organique particulière pour chacune des trois confessions. Mais — et, à notre avis, avec raison — il ne s'arrête pas à cette idée. Il ne faut en effet pas perdre de vue que, sous notre régime constitutionnel, les Eglises nationales sont déjà libres de régler elles-mêmes leurs affaires intérieures et que chacune d'elles peut le faire en toute indépendance. Quant à l'Etat, il lui incombe de régler les affaires extérieures des Eglises, leurs relations entre elles et avec l'Etat, les traitements et les conditions de nomination des ecclésiastiques, ainsi que l'organisation des autorités ecclésiastiques et des paroisses dans la mesure où des fonctions publiques leur sont déléguées, à elles ou à leurs organes. Or, dans ce domaine, les droits de l'Etat sont les mêmes à l'égard des trois Eglises nationales. Il peut donc fort bien fixer dans une seule et même loi les règles qu'il considère comme nécessaires pour les trois communautés. Il n'y a pas de difficulté particulière à agir ainsi, alors que la procédure ne pourrait que se compliquer si l'on voulait établir une loi organique différente pour chacune des trois Eglises nationales.

Pour toutes ces raisons, nous avons conclu qu'il fallait donner suite à la suggestion du Conseil synodal évangélique-réformé, suggestion adoptée par toutes les Eglises nationales, et avons dont entrepris une revision totale de la loi ecclésiastique, dans l'idée qu'il ne devait rien être changé au régime constitutionnel existant, ni aux principes fondamentaux de la loi. Il s'agit, par conséquent, tout d'abord d'adapter la législation ecclésiastique aux dispositions constitutionnelles en vigueur, puis de la reviser en tenant compte des vœux qui paraîtront actuels et justifiés. Nous avons repris, dans notre projet, la loi de 1929 sur l'élection des ecclésiastiques, mais sans lui apporter de changement essentiels, car ses dispositions ont maintenant passé dans les mœurs et il ne paraît pas indiqué de les modifier après un temps relativement aussi court. En revanche, il nous a semblé recommandable, pour des raisons pratiques, de faire de cette loi de 1929 une partie intégrante de la loi ecclésiastique, car elle y est connexe sous bien des rapports. Nous n'avons en revanche pas compris dans notre projet la loi sur les pensions de retraite des ecclésiastiques, estimant que cette matière doit demeurer réglée dans un acte spécial.

En mars 1943, la Direction des cultes a remis son avant-projet de nouvelle loi sur l'organisation des cultes aux autorités des trois Eglises nationales et à d'autres intéressés, en les priant de se prononcer à son sujet et de présenter leurs suggestions et propositions jusqu'à fin juin. Elle a par ailleurs désigné

une commission d'experts extraparlementaire, composée de membres des trois Eglises nationales ainsi que de représentants de la science et de la pratique. Le projet fût discuté par cette commission en plusieurs séances, et les représentants des Eglises prirent position à son endroit relativement aux points les intéressant plus particulièrement, pour soumettre leurs observations à la Direction des cultes. Nous pouvons, ici, constater que les délibérations — notamment aussi au sein de la commission plénière — furent animées d'un réjouissant esprit de collaboration et de mutuelle compréhension, et que les représentants des trois Eglises nationales furent unanimes à saluer avec satisfaction la projet de la Direction des cultes, tant en sa tenue générale qu'en sa structure. Aussi fut-il possible à la Direction de mettre la loi définitivement au point à lumière des travaux de la commission extra-parlementaire, pour le soumettre maintenant au Conseil-exécutif et au Grand Conseil.

De son côté, le Synode de l'Eglise évangélique-réformée a institué pour l'examen préliminaire du projet, sous la présidence de M. le député Meister (Rüegsauschachen), une commission spéciale, qui tint plusieurs séances et soumit diverses propositions au Synode. Celui-ci délibéra ensuite le projet dans deux assemblées d'un jour chacune et arrêta ses propositions à l'intention du Conseil-exécutif, en exprimant l'attente, dans son mémoire du 18 avril 1944, que la discussion ultérieure de la loi serait marquée d'un bon esprit et que les nouvelles dispositions trouveraient finalement un accueil favorable auprès du corps électoral. — Nous reviendrons plus loin sur les amendements formulés par le Synode évangélique-réformé.

II.

Avant d'aborder le projet de loi lui-même, il convient d'en exposer les bases constitutionnelles ainsi que le système de droit ecclésiastique public qu'il comporte. Ici, il faut partir du fait que la Constitution cantonale du 4 juin 1893 a établi de nouveaux principes déterminants pour l'organisation ultérieure des cultes dans le canton de Berne. Des expériences du «Kulturkampf», elle a tiré cette conclusion que trois Eglises nationales furent désormais reconnues: l'Eglise évangélique-réformée, l'Eglise catholique-romaine et l'Eglise catholique-chrétienne, chacune «dans les paroisses se rattachant à ces confessions».

Contrairement à celle de 1846, d'autre part, la charte de 1893 statue que la nomination des ecclésiastiques appartient aux paroisses. Elle désigne comme autorité suprême de l'Eglise évangéliqueréformée un Synode cantonal, organisé sur des bases démocratiques, qui règle lui-même les affaires in-térieures de l'Eglise et, dans les affaires extérieures, possède un droit de proposition et préconsultation. Pour l'Eglise catholique-romaine, une commission de laïques et d'ecclésiastiques composée selon les mêmes principes exerce le droit de proposition et préconsultation dans les affaires de ladite confession. Les questions internes de l'Eglise catholique-chrétienne, enfin, sont administrées conformement à la constitution de cette communauté, reconnue par l'Etat. En matière d'affaires extérieures, ce sont les organes compétents d'après ce statut qui jouissent du droit susmentionné.

Pour le droit de suffrage et l'éligibilité, fait règle la qualité de membre de l'Eglise en cause.

Aux termes de la Constitution, l'exécution des principes ainsi statués est réservée à la législation.

L'art. 86 de la Constitution de 1893 a, d'autre part, aboli expressément le droit d'agrément de l'Etat — « Placet » — à l'égard des ordonnances et mendements d'autorités ecclésiastiques supérieures. En revanche, il est réservé à l'Etat de prendre les messures nécessaires afin de maintenir l'ordre et

la paix publics entre les membres des diverses communautés religieuses ainsi que de réprimer les atteintes que des autorités ecclésiastiques porteraient à ses propres droits et à ceux des citoyens.

Le système de politique cultuelle ainsi instauré par la loi de 1874 et consacré ensuite dans la Constitution peut être qualifié de régime de souveraineté ecclésiastique de l'État (cfr. Ruck, «Kirchenrecht», 2º éd., 1931, p. 17). Ce n'est plus l'ancien statut de l'Eglise d'Etat, mais non plus une séparation de l'Eglise et de l'Etat. En effet, les communautés cultuelles reconnues par l'Etat sont élevées au-dessus du rang de simples associations de droit privé: elles constituent de véritables institutions publiques, jouissant d'une protection particulière de l'Etat et de prérogatives spécifiques, mais assumant aussi, comme corollaire, des obligations particulières. A l'égard des diverses confessions l'Etat se réserve un certain droit de surveillance, qui est naturellement conçu différemment d'Etat à Etat quant aux détails mais qui trouve sa justification de principe dans la reconnaissance et protection spéciales conférées aux Eglises. Dans le canton de Berne, tout particulièrement, cette souveraineté de l'Etat est légitime en raison des prestations financières dont bénéficient les Eglises nationales, lesquelles dépassent de beaucoup ce que la confiscation des biens cultuels intervenue après la Réforme avait valu à l'Etat. Si, à l'époque, la valeur de ces biens a été estimée à quelque 10 millions de francs, on peut faire observer qu'en 1943 Berne a dépensé pour ses trois Eglises pas moins de fr. 2 826 610. -, non compris les allocations de vie chère accordées au clergé, alors qu'en 1900 il ne s'agissait que de fr. 991 000. —, en 1910 de fr. 1 255 000. – et en 1930 de fr. 2 655 000. –. A cet égard, l'Etat bernois ne se trouve pas dans la même situation que de nombreux autres cantons, où les dépenses cultuelles sont à la charge des paroisses, l'Etat n'y contribuant que dans une mesure minime. Or, il est évident que tant que l'Etat supportera essentiellement les frais du culte, on ne saurait lui contester un certain droit d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques.

Pour la réglementation de ce droit d'intervention des pouvoirs publics, la Constitution distingue entre affaires extérieures et affaires intérieures des Eglises nationales. Elle abandonne à celles-ci les affaires intérieures, sans s'y immiscer, et dans les affaires extérieures elle confère à leurs organes un droit de proposition et de préconsultation. Ceci, de l'opinion de Zeerleder (Kirchenrecht des Kantons Bern, 3e éd., p. 75), signifie que les décisions prises par des autorités publiques sans que les organes de l'Eglise aient été appelés à se prononcer, sont juridiquement inopérantes. Il en résulte que le droit en question revêt un haute importance morale et matérielle. En raison de la dualité de leur nature, qui les fait ressortir aussi bien à l'Etat qu'à l'Eglise elle-même, les affaires ecclésiastiques extérieures sont parfois appelées encore «affaires mixtes» (v. Lampert, Kirche und Staat in der Schweiz, tome II, p. 191).

Mais que faut-il entendre par « affaires intérieures » et «affaires extérieures» des Eglises nationales? Pour apprécier la valeur de cette distinction, il s'agit en dernière analyse de savoir ce que veut la loi. La Constitution elle-même ne spécifie rien à cet égard. Il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est tout d'abord pour l'Eglise évangéliqueréformée, seulement, qu'elle parle d'un Synode cantonal comme autorité supérieure compétente pour le règlement des affaires cultuelles internes, tandis qu'en ce qui touche l'Eglise catholique-chrétienne elle se borne à mentionner le statut de celleci, laissant par conséquent à ladite communauté le soin de désigner l'organe compétent, et que relativement à l'Eglise catholique-romaine, enfin, elle ne dit rien de ses affaires internes et désigne simplement la Commission catholique-romaine comme organe ayant droit de proposition et préconsultation quant aux affaires « qui relèvent des autorités de l'Etat ». La diversité de ces régimes répond à celle des situations mêmes. L'Eglise catholique-romaine possède pour son organisation universelle un code propre, qui règle à titre indépendant ses affaires spécifiques, réglementation dans laquelle l'Etat n'entend nullement intervenir. Le pouvoir civil peut se contenter de désigner pour ce qui le concerne l'autorité avec laquelle il veut traiter dans les questions relevant de lui. L'Eglise catholique-chrétienne, d'autre part, est organisée pour la Suisse en un Evêché national, reconnu expressément par le canton de Berne et qui possède sa propre constitution du 14 juin/21 septembre 1874, constitution qui fixe en particulier aussi les organes de la dite communauté, de sorte que l'Etat peut simplement s'en référer au régime ainsi établi. L'Eglise évangéliqueréformée, en revanche, était autrefois une Eglise

d'Etat et son organisation était réglée en tous points par le pouvoir civil. Faute d'un statut ecclésiastique propre, la loi sur les cultes a fixé elle-même le système organique de ladite Eglise — qui, d'ailleurs, embrasse la grande majorité du peuple bernois et la Constitution de 1893 n'a fait que consacrer cette situation. L'Eglise évangélique-réformée possède néanmoins elle aussi un règlement propre, daté du 17 décembre 1918, et la Fédération des Eglises protestantes, à laquelle l'Eglise bernoise se rattache également, a une Constitution adoptée le 17 juin 1924. Il y a là les prémisses d'un statut ecclésiastique particulier, qui toutefois se fonde essentiellement sur la législation publique.

Ici, l'avenir montrera si l'Etat n'en viendra pas à abandonner à l'Eglise réformée aussi son organisation, pour se borner à régler les relations entre l'Etat et cette communauté. Mais le fait, précisément, qu'environ les 5/6 de la population du canton sont de confession protestante, justifie à tout prendre le régime particulier actuel, régime auquel il y a lieu de s'en tenir du moment qu'il est consacré

constitutionnellement.

Il convient, par ailleurs, de relever que, du point de vue de l'Etat, c'est ce dernier lui-même qui détermine ce qu'il considère comme affaires intérieures et affaires extérieures des diverses confessions. Se fondant sur cette compétence, le projet de nouvelle loi qualifie d'internes toutes les affaires qui touchent le dogme, la prédication, la pastoration ou cure d'âmes, le culte, la tâche religieuse des ecclésiastiques et les œuvres charitables (art. 3). Cette énumération n'est au surplus nullement limitative en ce sens que tout le reste serait réputé affaires extérieures. Elle constitue plutôt une spécification de la sphère d'activité à réserver par excellence à une

réglementation propre de l'Eglise.

Le fait que l'Etat est lui-même compétent pour dire ce qui est affaire interne ou affaire externe des Eglises, peut évidement le mettre en conflit avec les statuts ecclésiastiques existants. C'est que ces derniers contiennent, sur le point considéré, des dispositions dérogeant éventuellement à celles qu'édicte l'Etat. Pareils différends sont toutefois concevables à l'égard de toutes distinctions de compétence dudit genre, mais ils peuvent certainement être aplanis par voie de discussion dès que l'on demeure conscient de la véritable nature des rapports réciproques sous le système de la souveraineté de l'Etat en matière ecclésiastique et que ce dernier lui-même en dérogation à ce qui faisait règle sous l'empire de l'ancien régime de l'Eglise d'Etat - se contente de sauvegarder les droits que supposent le maintien de la paix confessionnelle et le principe de la liberté de croyance et de conscience.

A la lumière de ces considérations de principe, nous pouvons en substance qualifier d'« affaires extérieures » de l'Eglise, à régler dans la loi et les actes législatifs en découlant, les objets suivants:

1º La décision sur l'affiliation à une Eglise nationale déterminée.

Il peut y avoir contestation quant à savoir si quelqu'un fait partie de l'une ou l'autre Eglise, ou ne se rattache même à aucune confession. La décision à ce sujet ne saurait être abandonnée à la communauté intéressée, mais doit être prise par l'autorité publique, jugeant comme organe indépendant. Ceci n'empêche point les Eglises de dire ellesmêmes, selon leur propre statut, ce qu'elles considèrent comme condition d'affiliation — baptême, confirmation, etc. En cas de litige, cependant, il convient que cette question, précisément, soit tranchée par une autorité laïque indépendante — compétence importante surtout pour la procédure en sortie de l'Eglise et les impositions cultuelles.

2° L'organisation des paroisses et le droit de vote en matière ecclésiastique.

Les dispositions impératives que statue déjà la Constitution de 1893 en ce domaine (art. 63, 65, 66, 71, 84) n'appellent pas de commentaire.

3° Le droit fiscal des Eglises (cf. art. 83, paragr. 4, de la Constitution).

Le droit de lever des impôts conféré aux paroisses reconnues, constitue une de leurs principales prérogatives. Une réglementation légale de cette matière est prévue dans la Constitution, et d'ailleurs indispensable.

4° La formation du clergé, sa nomination, sa rétribution et sa responsabilité.

Ici également, la Constitution (art. 20 et 84) statue déjà certaines dispositions. On a vu plus haut en quelle mesure déterminante l'Etat participe aux affaires financières des Eglises nationales, du fait qu'il supporte presque seul les traitements des ecclésiastiques. Son droit d'intervenir en cette matière est dès lors tout à fait légitime. Il n'affecte toutefois aucunement les règlements des Eglises, lorsqu'ils sont établis par cas dernières concurremment avec les prescriptions édictées par l'Etat pour leur administration interne.

5° La sauvegarde de la paix confessionnelle.

De par l'imperfection de la nature humaine, des conflits affectant la paix entre les diverses confessions sont toujours possibles. C'est pour l'Etat un éminent privilège que d'exercer ici une action conciliatrice et aussi, au besoin, d'intervenir répressivement. S'il se produit des empiètements dans le domaine réservé aux pouvoirs publics, ceux-ci doiveut aviser aux mesures de défense appropriées. L'Etat doit refréner l'intolérance entre confessions

et remettre à l'ordre ceux qui portent atteinte à la paix religieuse. Sans doute la reconnaissance de cette nécessité au sein du peuple bernois n'a-t-elle été acquise qu'au prix de luttes les plus dures. Mais nous savons aussi que les autorités des Eglises elles-mêmes font leur le point de vue actuel des pouvoirs publics, dont la tâche dans le domaine considéré se trouve notablement allégée de ce fait.

Dans la circonscription des «affaires ecclésiastiques extérieures» qui vient d'être esquissée, est contenu l'essentiel de ce qui caractérise le système de la souveraineté de l'Etat en matière cultuelle. Et cela fixe par ailleurs aussi les objets sur lesquels doit porter l'organisation législative de la chose ecclésiastique.

En étendant l'autonomie des paroisses, la loi actuelle de 1874 a donné à ces corporations une importance qu'il paraît opportun de corriger quelque peu aujourd'hui. C'est en effet sur les paroisses que le législateur avait fait reposer le poids essentiel de l'organisation cultuelle, en négligeant leur organisation générale en Eglises nationales bernoises. A l'art. 47, la loi a conféré aux paroisses un droit de veto contre les décisions du Synode évangéliqueréformé, tandis que l'art. 11, n° 8, a mis dans leur compétence les « questions qui concernent les rapports avec une autorité ecclésiastique supérieure ».

Ces dispositions, et notamment la réglementation du «véto» des paroisses, touchent au principe constitutionnel qui veut que les affaires intérieures des Eglises nationales soient abandonnées à cellesci. De par sa nature, le susdit droit ne vise que les décisions prises par le Synode réformé en vertu de sa propre compétence, et non pas les décisions rendues par les autorités de l'Etat en affaires ecclésiastiques d'ordre extérieur. Selon les intentions de la Constitution, cependant, il ne saurait appartenir à l'Etat d'édicter des prescriptions sur la façon dont les Eglises doivent traiter leurs affaires intérieures. Ceci relève au contraire du statut des Eglises elles-mêmes. Dans son premier mémoire, dějà, le Conseil synodal avait proposé l'abolition du véto paroissial. Et après d'assez longues discussions le Synode est arrivé à la conclusion qu'il convenait de régler législativement la question de principe. Nous reviendrons sur la disposition y relative du projet (art. 66).

Ici même, nous nous contenterons de relever que ce qui est nécessaire, c'est la notion de ce que toutes les paroisses d'une Eglise constituent une unité cultuelle, qu'elles ne représentent que des circonscriptions territoriales, en fait, vu l'impossibilité, pour les fidèles d'une Eglise, de se réunir tous au même endroit dans le canton. Cette répartition du territoire bernois n'est pas l'essentiel, dans l'Eglise. Elle constitue simplement la subdivision naturelle ou historique dont l'Eglise dans son ensemble a besoin pour sa bonne administration. C'est d'ailleurs ce que la législation a reconnu aussi, en statuant que la sortie d'une Eglise signifie celle de l'Eglise nationale comme telle, et non pas seulement de la paroisse dans laquelle l'intéressé habite à l'époque en cause. Pour les mêmes considérations, il convient également de repousser l'idée que plusieurs paroisses d'une Eglise déterminée pourraient

co-exister sur un certain territoire, ainsi que diverses dispositions de la loi de 1874 (art. 6, nº 2) le donneraient à penser. Cela serait concevable si — comme on le prétend parfois — la paroisse était une pure communauté de personnes dont les membres n'ont pas besoin d'habiter sur territoire déterminée. Mais il n'en est pas ainsi. Pour nos paroisses bernoises, il s'agit dans tous les cas de subdivisions territoriales, circonscrites par des actes législatifs. Font seules exception, à un certain point de vue, les paroisses allemandes créées dans le Jura et les paroisses françaises de Berne et Bienne, instituées les unes et les autres pour des raisons d'ordre linguistique. Ici, les fidèles d'autre langue demeurant dans les paroisses de la même Eglise nationale ont été groupés en communautés propres, mais uniquement, il faut le répéter, à titre exceptionnel pour des motifs de langue. Partout ailleurs, en tout cas dans le canton de Berne — on a évité en revanche jusqu'à ce jour de créer, sur le territoire d'une même paroisse, des paroisses spéciales à tendances propres, et ceci pour de bonnes raisons. De telles «dissidences» se rencontraient jusqu'à ces derniers temps au Tessin (Lugano). Là aussi, toutefois, elles ont heureusement disparu. Des paroisses de cette espèce paraissent légalement admises ailleurs encore, mais, pratiquement, elles ne revêtent pas grande importance. Malgré toute la liberté de conscience qui lui est particulière, le protestantisme doit s'en tenir à ce principe qu'il n'y a qu'une Eglise évangélique-réformée nationale. L'équité veut en revanche que pour leurs autorités et la nomination de leurs ecclésiastiques les paroisses veillent à une représentation appropriée des divers courants religieux.

Ceci nous amène à cette autre constatation: l'organisation officielle des cultes ne touche en principe que les seules Eglises nationales, les autres communautés religieuses n'en étant aucunement affectées. Dans cet ordre de choses, aussi, la loi de 1874 est allée plus loin, en ce qu'à l'art. 6, n° 3, elle reconnaît comme paroisses encore les « communautés

religieuses qui, par décret spécial du Grand Conseil, seront érigées en paroisses, qu'elles appartiennent ou non à l'une des confessions reconnues actuellement dans le pays ». Jusqu'à ce jour, cependant, cette disposition n'a pas trouvé d'application pratique et nulle possibilité ne s'en offre, non plus, avec le système constitutionnel des trois Eglises bernoises. Il ne se manifeste d'ailleurs aucun besoin dans le sens considéré, car, à l'heure actuelle, toutes les communautés en question ont la faculté de s'organiser en association selon les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et elles en usent effectivement. Le libre exercice de leur culte leur est garanti dans les limites des Constitutions fédérale et cantonale. Personne ne songerait à les entraver en ce domaine. Elles-mêmes n'ont aucun intérêt à se soumettre au contrôle de l'Etat en se faisant reconnaître comme paroisses publiques, du moment qu'elles voient au contraire dans la séparation totale d'avec les pouvoirs civils l'accomplissement d'une de leurs revendications capitales, et qu'elles — ou tout au moins certaines — reprochent précisément aux Eglises nationales leur plus ou moins grande dépendance de l'Etat. Nous répétons cependant qu'il n'y aurait aucun sens à désigner par mesure officielle trois Eglises nationales si, concurremment, on conférait les mêmes prérogatives à d'autres communautés cultuelles en les reconnaissant formellement. Il suffit donc pleinement de garantir aux communautés libres l'exercice de leur culte et leur organisation sur le terrain du droit civil. L'importance des Eglises nationales réside précisément en ce que l'Etat entend les mettre en évidence comme particulièrement dignes de son appui, au regard de communautés religieuses privées, du fait qu'il reconnaît la tâche culturelle spéciale que les dites Eglises ont à accomplir (Ruck, «Kirchenrecht», page 165). Et c'est en fin de compte là, aussi, que gît la légitimité d'une législation ecclésiastique fondée sur le système de la souveraineté de l'État en cette matière.

IV.

Les considérations qui précèdent fournissent les directives suivant lesquelles doit s'effectuer la revision de la loi du 18 janvier 1874. Cette réforme doit, tout d'abord, demeurer dans le cadre des dispositions constitutionnelles, et il en résulte que le système de la souveraineté publique en matière ecclésiastique doit être maintenu. C'est d'ailleurs le régime qui répond le mieux à l'évolution et aux conditions de fait, dans notre canton de Berne. Conforme en tout points à cette situation, le projet de nouvelle loi tend à développer logiquement le système de droit ecclésiastique instauré par la loi actuelle, en tant que cela paraît indiqué.

Partout, dans ce système, la réglementation de l'Etat et celle des Eglises se pénètrent mutuellement, et il est inévitable que la première soit fortement influencée par la seconde. Tandis que les Eglises conditionnent leurs affaires internes de manière entièrement indépendante, l'Etat, pour

régler leurs affaires externes, doit, lui, avoir égard aux statuts des Eglises s'y rapportant, en raison du droit de proposition et préconsultation conféré à ces communautés en la matière. C'est là un fait dont il faut toujours tenir compte dans la réglementation publique des questions cultuelles, même si les dispositions légales en cause n'en disent rien expressément. Il peut suffire, ici, que la fixation législative du susdit droit indique une fois pour toutes la conception de principe de l'Etat dans le domaine considéré.

Vu ces circonstances, il paraîtra sans doute compréhensible que la réglementation publique des affaires ecclésiastiques extérieures ait égard en première ligne aux besoins de l'Eglise réformée, celle-ci englobant la grande majorité du peuple bernois. Mais, comme il va de soi, il convient de tenir compte également, partout où c'est nécessaire, des conditions particulières des autres Eglises na-

tionales. On se gardera donc d'imposer à ces deux minorités confessionnelles des choses qui, convenant pour l'Eglise protestante, devraient être rejetées par elles en raison de leur organisation spécifique. La nouvelle loi statue pareilles dispositions spéciales au chap. II, en laissant aux communautés intéressées au premier chef — Eglise catholiqueromaine et Eglise catholique-chrétienne — le soin de formuler des propositions adéquates - propositions qui, à la lumière des délibérations de la commission d'experts, ont toutes été admises dans le projet.

V.

Venons-en maintenant à la loi même:

Au Titre 1er, le projet contient les dispositions applicables aux trois Eglises nationales, tandis que le Titre 2 édicte en trois chapitres les dispositions particulières requises pour l'Eglise évangélique-réformée, l'Eglise catholique-romaine et l'Eglise catholique-chrétienne. C'est par cette division qu'à première vue le projet se distingue de la façon la plus

frappante de la structure de la loi actuelle.

Dans le chap. I, nous avons laissé de côté toutes les dispositions générales de l'ancienne loi qui ne se rapportaient pas à proprement parler à l'organisation des cultes et qui se trouvent maintenant dans d'autres textes légaux (inhumations, législation sur le mariage, etc.). Èn revanche, le chapitre premier dudit Titre contient, aux art. 1 à 7, diverses dispositions fondamentales qui faisaient défaut jusqu'ici et détermineront mieux que ce n'est le cas maintenant la situation des Eglises nationales. Ainsi, la personnalité morale de droit public a été conférée tant à ces communautés ellesmêmes qu'à leurs paroisses, point sur lequel régnait jusqu'à présent de l'incertitude. L'art. 5 délimite le droit de surveillance de l'Etat. Les art. 6 et 7 traitent de l'affiliation aux diverses Eglises nationales et des conditions à remplir pour en sortir, conditions qui jusqu'ici n'étaient réglées que dans le décret sur les impositions paroissiales en corrélation avec l'obligation de payer l'impôt du culte. Pour chaque Eglise nationale, la qualité de membre est au surplus encore régie par des dispositions statuées dans la partie spéciale de la loi.

Au chapitre II, «Les paroisses», les dispositions organiques détaillées de la loi actuelle ont pu être fortement réduites, car la loi de 1917 sur l'organisation communale contient maintenant toutes les prescriptions nécessaires. Les art. 13 et 14 du projet établissent de nouvelles dispositions sur les «paroisses générales» et les sections paroissiales. L'art. 15 introduit de manière générale le droit de vote et l'éligibilité des citoyens et citoyennes suisses ayant l'exercice des droits civils et jouissant de la capacité civique. Nous estimons que l'on pouvait risquer ce pas, le droit de vote des femmes étant actuellement introduit, avec ou sans restriction, dans près de la moitié des paroisses réformées (92 sur 203) et dans deux paroisses catholiques-chrétiennes, où il fonctionne généralement bien. D'après les dispositions du projet, il s'exercera également pour les élections au Synode ecclésiastique et au Conseil synodal. Le Synode réformé propose d'accorder le droit de suffrage en matière ecclésiastique aussi aux assistés permanents — que l'art. 4, nº 3, de la Constitution cantonale et l'art. 82 de la loi du 28 novembre 1897 excluent

du droit du vote politique - et, sous certaines conditions, de même aux étrangers. Ce sont là des vœux auxquels le Conseil-exécutif n'a pas pu donner suite. En ce qui concerne les assistés permanents, les dispositions de la loi susmentionnée sont appliquées maintenant déjà sans aucune étroitesse et il paraît indiqué de régler le droit de suffrage de manière aussi uniforme que possible dans les communes politiques et les paroisses, abstraction faite du vote des femmes, afin d'éviter des incertitudes et confusions. Dans les paroisses devront ainsi pouvoir voter ceux qui possèdent ce même droit dans la commune municipale. Quant à un droit de suffrage des étrangers, d'autre part, le Conseil-exécutif ne le juge pas indiqué dans les circonstances présentes.

Conformément au désir de la Commission catholique-romaine, les dispositions sur le vote des femmes ne s'appliqueront pas à l'Eglise catholiqueromaine, réserve faite de l'éligibilité à certains

postes paroissiaux d'ordre secondaire.

Enfin, l'art. 17 mentionne les obligations qui incombent aux paroisses et aux conseils paroissiaux en vertu des statuts ecclésiastiques des diverses Eglises nationales. Cette disposition établit en particulier que les conseils paroissiaux ne sont pas seulement des autorités instituées par l'Etat, mais aussi des autorités ecclésiastiques, soumises en cette qualité aux instructions des organes supérieurs des Eglises. Nous ne jugeons pas opportun d'énumérer dans la loi même toutes les fonctions qui découlent de cette subordination, car les règlements ecclésiastiques donnent les précisions nécessaires à cet égard. (Cf., pour l'Eglise réformée, le règlement du 17 décembre 1918, chap. II: La paroisse et ses autorités.) A notre avis, il est superflu de rappeler ces obligations dans la loi sur les cultes, d'autant plus qu'une telle répétition serait incomplète et ferait donc naître des incertitudes. C'est pourquoi nous avons laissé de côté les dispositions que le projet du Conseil synodal contenait sur ce point.

Au chapitre III, «Les ecclésiastiques», les art. 20 à 26 répondent pour l'essentiel, sous réserve de quelques modifications et adjonctions de caractère plutôt rédactionnel, au droit en vigueur et n'appellent pas de commentaire spécial. L'art. 20 indique les établissements d'instruction officiels prévus pour chacune des trois Eglises nationales; des lors, la disposition spéciale de la loi actuelle relative à la Faculté catholique-chrétienne de l'Université de Berne disparaît. Relativement à l'art. 20, par ailleur, le Synode réformé demande de le compléter en ce sens que le Conseil synodal serait consulté pour la nomination des professeurs à la Faculté de théologie réformée. C'est là une revendication que

le Conseil-exécutif doit repousser, car elle implique une modification de la loi sur l'Université, à l'égard d'une seule Faculté, qui ne paraît pas opportune. Aux termes des art. 40 et 46 de la dite loi, c'est la Direction de l'instruction publique qui fait au Gouvernement les propositions de nomination aux chaires universitaires, après avoir pris l'avis de la Faculté intéressée. Le Gouvernement n'est pas lié par ces propositions et demeure entièrement libre dans son choix. Il ne paraît pas indiqué d'apporter un changement à ce régime, en vigueur depuis la fondation de l'Université de Berne, pour ce qui regarde les professeurs de la Faculté de théologie évangélique-réformée. Comme il va de soi, le Conseil synodal a toujours la latitude de prendre contact tant avec la Faculté qu'avec le Conseil-exécutif, pour les nominations à faire, et de leur soumettre sa manière de voir, qui ne manquera pas d'être examinée sérieusement. Ceci, toutefois, n'exige aucune disposition législative spéciale.

L'art. 26 reconnaît expressément aux «assistantes paroissiales», si elles ont reçu une formation théologique, le droit d'exercer certaines fonctions ecclésiastiques, selon qu'en disposent les statuts des Eglises nationales.

Une nouvelle réglementation, conforme aux expériences de la pratique, est statuée relativement à la radiation du ministère. Cette mesure peut être prise par le Conseil-exécutif, sur proposition de l'autorité ecclésiastique supérieure, d'une part en vertu de l'art. 27, quand ne seraient plus remplies les conditions de forme — capacité civile et civique, nationalité suisse — de l'admission dans le clergé bernois et, d'autre part, lorsqu'un ecclésiastique a été destitué ou révoqué par jugement. Ces cas n'appellent pas d'observations. Aux termes de l'art. 28, par ailleurs, la radiation peut intervenir à titre disciplinaire pour des raisons particulières, selon lesquelles l'intéressé ne saurait demeurer au service de l'Eglise bernoise.

De ces radiations se distingue la révocation réglée à l'art. 29, mesure spéciale, qui, aux termes de la Constitution cantonale, ne peut être prononcée que par le juge et dont la procédure est fixée dans la loi du 21 février 1851. Indépendamment de la révocation, le juge répressif peut, à titre de peine accessoire pour des crimes et délits déterminés, prononcer la destitution prévue à l'art. 51 du nouveau Code pénal suisse.

Enfin, en complément à la loi du 19 mai 1851 sur la responsabilité des fonctionnaires publics, l'art. 30 du projet prévoit la suspension d'un ecclésiastique, au maximum pendant une année et jamais au-delà du terme de la période de fonctions en cours. Cette innovation est accueillie avec satisfaction par les autorités ecclésiastiques comme répondant aux besoins de la pratique. La disposition en cause est suffisante, sans doute, du moment que, dans les cas graves, il y aura lieu quoi qu'il en soit à destitution judiciaire.

Le délai d'attente de quatre ans, dont le Synode évangélique-réformé avait préconisé l'introduction pour les jeunes ecclésiastiques, n'a pas été retenu. La loi sur l'élection des ecclésiastiques l'avait écarté et, pratiquement, sa réintroduction pourrait toujours être rendue inopérante en l'état actuel du droit régissant les élections paroissiales. Dans un préavis, le prof. Burckhardt avait d'ailleurs, pour de

bonnes raisons, conclu à la suppression du stage lors des délibérations relatives à la loi sur l'élection des ecclésiastiques.

Quant à la procédure à suivre en matière d'élections paroissiales (Chapitre IV), nous avons simplement repris dans notre projet les dispositions de la loi sur l'élection des ecclésiastiques. La Commission catholique-romaine a proposé d'introduire le système de l'élection tacite aussi en cas de mise au concours d'un poste lorsque le candidat unique n'est pas combattu. On peut être d'opinions diverses à ce sujet. Pour l'Eglise catholique-romaine, dans laquelle les élections paroissiales sont réglées par l'Evêque — à qui, selon le droit canonique, appartient le pouvoir de décision — l'élection tacite semble être la conséquence logique de l'état de fait existant aujourd'hui. Pour l'Eglise réformée, l'élection par la paroisse, même lorsque le candidat unique n'est pas combattu, est tout de même un événement marquant, qui justifie bien la convocation de l'assemblée paroissiale. Néanmoins, à teneur de l'art. 49 du proiet, le réglement de la paroisse peut prévoir le système de l'élection tacite, de sorte qu'il est tenu compte de la suggestion formulée par l'Eglise catholique-romaine. Dans des cas particuliers, notamment pour les grandes paroisses urbaines de l'Eglise réformée, on pourra également faire usage de la dite possibilité. Il ne s'agira cependant que d'exceptions motivées par des circonstances spéciales. Dans la règle, l'élection d'un nouveau conducteur spirituel, vu son importance pour la paroisse, sera faite par celle-ci soit en assemblée paroissiale, soit aux urnes.

L'art. 35, introduit dans la loi à la demande du Synode réformé, contient une innovation, empruntée au droit vaudois, suivant laquelle deux paroisses auront la faculté — par décisions concordantes et avec l'agrément des intéressés et du Conseil synodal — d'échanger leurs ecclésiastiques sans que les postes en cause doivent être mis au concours. Ce mode de faire se pratique en pays vaudois à satisfaction et il permet d'opérer une mutation de conducteurs spirituels, désirable à divers égards dans des cas déterminés, de la manière la plus simple et sans que doive être observée la procédure assez compliquée d'une élection proprement dite.

Le chapitre V règle les prestations de l'Etat et les impositions paroissiales sur la base du régime existant. Une augmentation des prestations actuelles de l'Etat n'est pas prévue et les traitements des ecclésiastiques continueront d'être fixés en détail par voie de décret.

Pour ce qui est des impositions paroissiales, les dispositions d'exécution seront édictées, comme jusqu'ici, par décret. Ceci paraît d'autant plus rationnel que la législation fiscale de l'Etat va être revisée intégralement et qu'il faudra alors mettre les impositions cultuelles en harmonie avec le nouveau régime.

Dans le Titre second, «Partie spéciale», il faut relever particulièrement les nouvelles dispositions de l'art. 60 touchant la qualité de membre de l'Eglise nationale évangélique-réformée. Qu'il soit difficile d'en formuler la notion dans un texte de loi, cela tient au caractère propre de l'Eglise protestante. Il n'existe pas de profession de foi commune qui soit obligatoire pour tous les protestants. L'Eglise réformée suisse se fractionne en diverses

Eglises nationales cantonales et, en outre, il y a un grand nombre d'Eglise libres, de communautés religieuses et de sectes, qui toutes entendent passer pour «évangéliques» et à qui cette qualité ne saurait être effectivement déniée. Il est donc impossible de donner une définition stricte ou de fournir des indications statistiques exactes et répondant à toutes les exigences de la science dès qu'on parle du protestantisme pris dans son ensemble. (Cf. à ce sujet: Prof. Dr. Förster, «Leben und Geist des heutigen deutschen Protestantismus» dans «Der Protestantismus der Gegenwart», édition Bohnenberger, Stuttgart, 1926, page 1.) Il n'en existe pas moins un lien évangélique qui réunit les diverses dénominations et qui, au cours d'une évolution séculaire, a fait naître comme un droit de libre passage d'une Eglise protestante à l'autre. C'est ainsi que, de tout temps, on a sans autres formalités considéré comme membres de l'Eglise nationale réformée du canton de Berne non seulement les adhérents des Eglises nationales réformées des autres cantons qui venaient d'établir dans celui de Berne, mais aussi les fidèles des Eglises réformées libres et des communautés protestantes d'autres cantons ou de l'étranger. Selon les conceptions protestantes, il n'est pas inconciliable qu'un protestant conserve sa qualité de membre de l'Eglise nationale tout en cherchant à satisfaire ses aspirations religieuses dans une communauté libre — si bien que, par exemple, les adhérents de l'Eglise méthodiste peuvent appartenir en même temps à l'Eglise nationale et en font effectivement partie. Difficile à comprendre pour les non-réformés (cf. Lampert, «Kirche und Staat in der Schweiz», tome II, pages 24 et ss), cette situation, ne peut cependant être négligée si l'on veut tenir compte de l'essence même du protestantisme. Il pourra y avoir quelque difficulté à déterminer, dans certains cas particuliers, si des personnes habitant le canton de Berne sont de « confession évangélique ». Quiconque a été élevé dans une famille appartenant à l'Eglise nationale, et a été baptisé et confirmé en qualité de réformé, pourra être considéré sans autre formalité comme membre de l'Eglise nationale même s'il adhère par la suite à une communauté libre, du moins tant qu'il ne déclare pas sortir de ladite Eglise. Il en sera de même lorsqu'un adhérent d'une Eglise nationale réformée, d'une communauté protestante étrangère ou d'une communauté évangélique libre viendra se fixer dans le canton de Berne. Des difficultés pourront surgir à propos de certaines communautés de fondation moderne; en pareil cas, il faudra examiner de près si l'intéressé n'appartenait pas originairement à une communauté évangélique et si la communauté à laquelle il s'est affilié peut encore être considérée comme «évangélique» selon les conceptions de l'Eglise réformée. Relativement aux communautés anabaptistes du Jura, on se référera à la décision reproduite dans le rapport de gestion de la Direction des cultes pour 1941, décision aux termes de laquelle les Anabaptistes ne sont pas considérés comme membres de l'Eglise nationale évangélique réformée, en raison du développement historique particulier de cette communauté.

Pour la circonscription du ressort territorial de l'Eglise bernoise, il a fallu, à l'art. 61, tenir compte de la situation particulière des paroisses soleuroises rattachées à l'Union syndicale, de même qu'avoir égard aux paroisses bernoises-fribourgeoises mixtes, à l'effet de quoi sont réservées les conventions passées avec les cantons au cause. L'art. 62, d'autre part, prévoit la création obligatoire d'arrondissements cultuels, en vue de compléter les dispositions antérieures touchant les synodes régionaux, établis plutôt à titre volontaire.

A l'art. 63, la quotité électorale pour la nomination du Synode réformé a été portée de 3000 âmes à 4000. Afin d'éviter une revision de la loi au cas où un accroissement de la populaton impliquerait une élévation de l'effectif du Synode au delà de 200 membres, compétence est conférée au Grand Conseil de porter la quotité à 5000, sur proposition du Synode, le chiffre minimum de 500 étant maintenu quant aux fractions de quotité donnant droit à un délégué aussi.

Comme aujourd'hui déjà, la délimitation des arrondissements électoraux pour la nomination du Synode réformé est réservée à un décret. Lors de l'élaboration de celui-ci, il conviendra d'examiner si les petits cercles actuels ne devraient pas être remplacés par les districts ou les circonscriptions des synodes régionaux. C'est là une question qu'il faudra

élucider encore à divers égards.

Une suggestion formulée au sein de la commission d'experts et tendant à réduire au tiers de l'effectif du Synode réformé le nombre des ecclésiastiques éligibles dans cette autorité, n'a pas pu être retenue pour des raisons d'ordre à la fois formel et pratique. S'il est désirable que l'élément laïque soit plus fortement représenté au sein du Synode, c'est aux électeurs qu'il faut laisser le soin d'y pourvoir, si l'on ne veut pas compliquer les choses plus que de raison et afin de respecter les principes démocratique requis constitutionnellement pour le Synode réformé aussi.

Aux termes de l'art. 65 du projet, les membres du Conseil synodal seront élus désormais librement parmi tous les citoyens ayant droit de suffrage en matière ecclésiastique. Ils ne pourront cependant pas faire partie en même temps du Synode, au sein duquel ils n'auront plus que voix consultative.

L'art. 66 fixe sous nº 1 la compétence du Synode de l'Eglise réformée et du Conseil synodal de régler les affaires ecclésiastiques intérieures. Pour donner suite à une décision de la première de ces autorités, il est prévu que le statut de l'Eglise dispose si des décisions du Synode, et lesquelles, seront soumises à la votation populaire et au droit de véto des paroisses, en établissant la procédure en ces matières.

En principe, donc, la loi garantit à l'Eglise nationale évangélique-réformée le droit de régler ellemême ces questions à titre d'affaires intérieures. Les autorités ecclésiastiques, pour ce qui les concerne, auront à vouer toute leur attention à cet objet. Une chose importante, ici, est que le statut de l'Eglise — sa « Constitution », pour lui donner la qualification qu'appelle le caractère de cet acte — pourra prévoir désormais des scrutins généraux dans le canton. Il y a là une innovation du principe, mais tout à fait conforme au droit ecclésiastique réformé et qui figure également dans d'autres législations régissant les Eglises protestantes. Le statut ou la Constitution ecclésiastique pourra, ainsi, être soumis aux suffrages des membres de l'Eglise, ce qui pourra être le cas de même - soit obligatoirement, soit facultativement — quant à d'autres actes importants du Synode. Avec ce régime, le maintien du droit d'opposition des paroisses perdra une bonne part de son importance pratique et ce droit ne vaudra plus, en somme, que pour des affaires d'ordre secondaire, dans lesquelles une certaine autonomie des paroisses peut être tenue pour désirable. Ce n'est toutefois pas en cela que réside le caractère démocratique du statut ecclésiastique, tel qu'il est préconisé par le Synode et qu'il répond au principe réformé, mais dans l'institution du référendum proposé par le Synode.

Pour l'Eglise catholique-romaine, il a été tenu compte de la situation résultant de la reprise des relations entre l'Etat et l'Evêché de Bâle. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de sauvegarder des droits de l'Etat qui découlent des accords diocésains et qu'on ne peut simplement négliger. Il paraît donc recommandable de maintenir et de fixer dans la loi la réglementation actuelle, qui est née de la pratique. Selon la tradition, le Conseil-exécutif charge deux de ses membres de le représenter au sein de la Conférence diocésaine. De cas en cas, néanmoins, il sera adjoint à cette délégation du Gouvernement des membres laïques de la Commission catholique-romaine, notamment quand cela paraîtra désirable en raison d'objets à traiter. La susdite Commission, par ailleurs, a exprimé le vœu

qu'on autorise l'élection tacite de ses membres: la réalisation de ce désir est renvoyée à un décret, comme c'est le cas pour le Synode ecclésiastique réformé.

Les dispositions concernant l'Eglise catholiquechrétienne ne donnent matière à aucune remarque spéciale.

Avec ces considérations, nous soumettons notre projet de loi au Conseil-exécutif, pour en délibérer à l'intention du Grand Conseil. C'est un avantage que de pouvoir présenter la nouvelle réglementation à une époque où les relations entre l'Etat et les Eglises nationales, tout comme entre ces dernières elles-mêmes, s'inspirent fort heureusement d'une paix confessionnelle respectée de toute part, et où partout se manifeste la volonté de conserver cette paix à notre peuple. Espérons que notre projet contribuera, lui également, à la sauvegarde d'un bien aussi précieux et, par là, à la prospérité de notre canton.

Berne, 4 novembre 1943/24 avril 1944.

Le directeur des cultes, Dürrenmatt.

Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission

du 27 juillet / 1er août 1944.

LOI

sur

l'organisation des cultes.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu les articles 83 à 86 de la Constitution cantonale;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

TITRE PREMIER.

I. Dispositions générales.

Article premier. L'Eglise réformée-évangélique, Eglises natiol'Eglise catholique-romaine et l'Eglise catholiquechrétienne sont les Eglises nationales reconnues (art. 84, paragr. 1, de la Constitution cantonale).

Art. 2. Les Eglises nationales, leurs paroisses Personnalité reconnues par l'Etat et les paroisses générales (art. 13) sont des personnes morales de droit

juridiques.

Elles sont régies quant à leurs droits et à leurs obligations par les dispositions de la Constitution cantonale, la présente loi et les prescriptions édictées pour son exécution.

Art. 3. Dans les limites de ces dispositions, les Eglises nationales règlent leurs affaires intérieures et administrent leurs biens à titre indépendant.

Tout ce qui concerne la prédication, la doctrine, la cure d'âmes, le culte, la tâche religieuse des Eglises et des ecclésiastiques, la bienfaisance, ainsi que la mission interne et externe, rentre dans les affaires ecclésiastiques intérieures.

Dans toutes les affaires extérieures des Eglises, les autorités ecclésiastiques désignées par la loi ont un droit de proposition et de préconsultation (art. 84 de la Constitution cantonale).

Art. 4. Le libre exercice de tous autres cultes est garanti dans les limites de la moralité et de communautés l'ordre public (art. 85 de la Consitution cantonale).

Les communautés religieuses privées, constituées en vertu du principe de la liberté de croyTâches.

ance, de conscience et de culte, acquièrent la personnalité juridique si elles remplissent les conditions des art. 52 et suivants du Code civil suisse.

Droit de surveillance de l'Etat.

Art. 5. Sont expressément réservés, les pouvoirs constitutionnels (art. 86 de la Constitution cantonale) en vertu desquels l'Etat peut prendre les dispositions nécessaires pour maintenir l'ordre et la paix publique entre les membres des diverses communautés religieuses, de même que pour réprimer les atteintes portées par des autorités ecclésiastiques à ses droits et à ceux des citoyens.

Le Conseil-exécutif prend au besoin les mesures appropriées.

Appartenance à une Eglise nationale.

Art. 6. Sauf dispositions particulières de la présente loi, la qualité de membre d'une Eglise nationale est déterminée par le statut de cette Eglise.

En cas de contestation, la Direction des cultes décide après avoir entendu les organes de l'Eglise nationale intéressée. La procédure est réglée par un décret du Grand Conseil.

Sortie d'une Eglise natio-

Art. 7. Tout membre d'une Eglise nationale peut en sortir.

La sortie s'applique à l'Eglise nationale en cause comme telle et elle déploie ses effets sur tout son ressort territorial dès la fin de l'année où déclaration en est faite. Il n'est pas possible de sortir d'une paroisse seulement.

La procédure est réglée par un décret du Grand

Conseil.

II. Les paroisses.

Circonscription territoriale et formation des paroisses.

Art. 8. La division actuelle du territoire cantonal en paroisses des trois Eglises nationales est maintenue.

La création de nouvelles paroisses, de même que la fusion et le remaniement territorial de paroisses existantes ont lieu par décret du Grand Conseil, les paroisses intéressées et l'autorité ecclésiastique supérieure étant préalablement entendues (art. 63 de la Constitution cantonale).

Les remaniements territoriaux de paroisses groupées en paroisse générale sont soumis à la sanction du Conseil-exécutif (art. 12).

Qualité de Art. 9. La paroisse se compose de tous les membre d'une habitants de son territoire qui, à teneur de la paroisse. présente loi, appartiennent à l'Eglise nationale dont il s'agit.

Organisation. Art. 10. Les paroisses s'organisent conformément à la loi.

> Leurs règlements d'organisation et d'administration sont soumis à la sanction du Conseil-exécutif.

Réserve de la l'organisation communale.

Art. 11. Pour ce qui regarde leur organisation, législation sur l'administration de leurs biens et les plaintes contre des arrêtés et décisions de leurs organes, les paroisses sont soumises aux dispositions y relatives de la législation en matière communale, en tant que la présente loi ne contient pas de prescriptions particulières (art. 101 de la loi du 9 décembre 1917 sur l'organisation communale).

Il s'agit en particulier des dispositions de la dite législation sur:

l'organisation des communes,

les compétences des organes communaux,

le droit de proposition des citoyens ayant droit de vote,

la convocation et les délibérations de l'assemblée communale.

les obligations et l'expédition des affaires du conseil communal et des commissions,

la nomination et la situation des fonctionnaires communaux,

les causes d'incompatibilité et de refus de nominations,

l'assermentation, l'obligation de se récuser et la responsabilité des fonctionnaires communaux, la gestion de la fortune communale, la haute surveillance de l'Etat,

les associations de communes.

Art. 12. Plusieurs paroisses d'une même Eglise nationale peuvent, avec l'assentiment du Conseilexécutif, former une paroisse générale pour administrer leurs affaires communes, notamment pour gérer leurs biens et percevoir les impôts parois-

Les organes de la paroisse générale et leurs pouvoirs sont déterminés par un règlement, qui doit être sanctionné par le Conseil-exécutif.

Art. 13. Les paroisses d'une certaine étendue, notamment celles qui comprennent des annexes, paroissiales. peuvent, avec l'agrément du Conseil-exécutif, constituer des sections pour gérer leurs intérêts ecclésiastiques particuliers.

Des organes administratifs spéciaux (commissions) peuvent être institués pour ces sections. Leurs compétences sont fixées par un règlement, soumis à la sanction du Conseil-exécutif.

Art. 14. Les organes ordinaires de la paroisse Organes de la sont l'assemblée paroissiale et le conseil de paroisse.

Art. 15. Le droit de voter en assemblée paroissiale appartient à tous les citoyens suisses qui sont domiciliés depuis trois mois dans la paroisse, possèdent le droit de suffrage en matière cantonale et font partie de l'Eglise nationale dont il s'agit.

Les citoyennes suisses demeurant depuis trois mois dans la paroisse et appartenant à l'Eglise nationale dont il s'agit jouissent également dudit droit, pour autant qu'elles remplissent les conditions prévues à l'art. 3 de la Constitution cantonale et qu'aucun motif d'exclusion selon l'art. 4 de cette dernière ne peut leur être opposé. L'art. 70 est réservé.

Le conseil de paroisse peut, sur demande, accorder le droit de vote aux membres de la paroisse assistés à titre permanent qui ne sont pas placés hors du territoire paroissial.

Art. 16. Sont éligibles dans les autorités et aux fonctions de la paroisse, les citoyens et citoyennes suisses possédant le droit de vote aux termes de l'art. 15 ci-dessus. L'art. 70 demeure réservé.

Paroisses générales.

Sections

Droit de vote.

Eligibilité.

Obligations des paroisses.

Art. 17. Indépendamment des tâches qui leur ecclésiastiques sont assignées par la présente loi, la loi sur l'organisation communale et le règlement de la paroisse, l'assemblée paroissiale et le conseil de paroisse ont quant aux affaires ecclésiastiques intérieures, les attributions et obligations qui leur sont déléguées par le statut de l'Eglise nationale dont il s'agit et les décisions rendues par les organes de celle-ci en vertu du dit statut, notamment quant à la sauvegarde et au développement de la vie religieuse et morale. Ils doivent s'acquitter de ces devoirs avec le même soin que pour leurs obligations légales et assument à cet égard la même responsabilité.

Droit de disposer des hâtiments paroissiaux.

Art. 18. Le conseil de paroisse décide relativement à l'utilisation des bâtiments paroissiaux à des fins autres que celles de l'Eglise nationale. Il doit veiller à ce qu'en pareil cas soit sauvegardée la dignité à observer dans l'usage de locaux ecclésiastiques même en dehors du culte et, s'il y a lieu, il requiert les instructions de l'autorité ecclésiastique supérieure.

Les clauses des actes de classification et d'autres conventions juridiquement valides sont réservées.

Création de postes d'ecclésiastiques.

Art. 19. En règle générale, il y a un poste ordinaire d'ecclésiastique pour chaque paroisse.

Dans les paroisses populeuses ou très étendues, le Grand Conseil crée par décret encore d'autres postes d'ecclésiastiques. Par ailleurs le Conseilexécutif peut, après avoir entendu l'autorité ecclésiastique supérieure, autoriser une paroisse à instituer des postes d'ecclésiastiques auxiliaires.

Dans les petites paroisses, le Conseil-exécutif, après avoir entendu les intéressées et l'autorité ecclésiastique supérieure, peut confier les fonctions ecclésiastiques au pasteur ou curé d'une paroisse voisine, ou à un desservant.

III. Les ecclésiastiques.

Formation

Art. 20. Pour la formation des ecclésiastiques des ecclésias- de l'Eglise réformée-évangélique, l'Etat entretient à l'Université de Berne une Faculté de théologie évangélique.

> Pour la formation des écclésiastiques de l'Eglise catholique-chrétienne, il existe à l'Université de Berne une Faculté de théologie catholique-chrétienne, aux frais de laquelle les fonds spéciaux institués par cette Eglise et ses fidèles, et administrés conformément aux actes de fondation, contribuent par des subsides convenables. Le Conseil-exécutif fixe ceux-ci de concert avec l'autorité ecclésiastique supérieure.

> Pour la formation des ecclésiastiques de l'Eglise catholique-romaine, il est fait usage des établissements créés à cette fin par l'Evêché de Bâle. (Faculté de théologie à Lucerne, Séminaire épiscopal à Soleure.)

Formation établissements.

Art. 21. Les règlements d'examen statuent le dans d'autres nécessaire relativement à la prise en considération d'une formation reçue dans d'autres établissements d'instruction ainsi qu'à la reconnaissance d'épreuves théologiques subies au dehors avec succès.

Art. 22. Il est institué pour chacune des trois Commissions Eglises nationales une commission chargée de pro- et règlements céder aux examens et de donner les avis prévus par les art. 23 et 24 de la présente loi.

Le Conseil-exécutif, de concert avec l'autorité ecclésiastique supérieure, édicte les règlements nécessaires en ce qui concerne le mode de nomination et le nombre des membres de ces commissions, l'admission aux examens, les matières des épreuves, la manière de procéder à celles-ci et l'appréciation des résultats.

La formation des étudiantes en théologie est de même conditionnée par les règlements d'examen.

Art. 23. Le Conseil-exécutif prononce l'admission dans le clergé bernois sur préavis favorable de la commission d'examen et de l'autorité ecclésiastique supérieure.

Admission dans le ministère.

Art. 24. Pour être admis dans le clergé bernois, Conditions. il faut:

1º justifier de la capacité civile et civique, ainsi que de mœurs irréprochables;

2º établir qu'on a subi avec succès l'examen terminant les études de théologie et qu'on possède donc la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice des fonctions ecclésiastiques;

3º justifier de la nationalité suisse, à moins que pour des raisons suffisantes il ne soit dérogé exceptionnellement à cette condition sur la recommandation de l'autorité ecclésiastique supérieure;

4º justifier de la consécration ou de l'ordination effectuée par l'autorité ecclésiastique compé-

Art. 25. Tous les ecclésiastiques admis dans le Prestation de clergé bernois doivent être assermentés par le Directeur des cultes ou, en son nom, par le préfet, conformément à l'art. 113 de la Constitution cantonale.

serment. Obligation d'exercer le ministère. Congé.

Ils sont astreints au service ecclésiastique actif dans l'Eglise nationale. A leur demande, la Direction des cultes peut, sur préavis de l'autorité ecclésiastique supérieure, les mettre en congé pour une durée limitée ou les dispenser définitivement du ministère.

Art. 26. Sont seuls éligibles à des fonctions Eligibilité. pastorales dans les paroisses et établissements publics, les ecclésiastiques consacrés ou ordonnés, qui ont été admis dans le clergé bernois.

Les statuts des Eglises nationales peuvent confier des fonctions ecclésiastiques déterminées aux «assistantes paroissiales» ayant reçu une formation théologique (art. 22, paragr. 3).

Art. 27. Le Conseil-exécutif, après avoir pris l'avis Radiation: de l'autorité ecclésiastique supérieure, prononce a) motifs de la radiation d'un ecclésiastique comme membre du clergé bernois:

- 1e quand l'une des conditions de forme de l'admission au ministère (capacité civile et civique, indigénat suisse) n'est plus remplie;
- 2º quand l'ecclésiastique a été destitué ou révoqué de ses fonctions par le juge.

forme:

b) motifs particuliers.

Art. 28. Le Conseil-exécutif peut prononcer également la radiation du ministère bernois:

- 1º sur proposition de l'autorité ecclésiastique supérieure, quand par sa conduite ou sa façon d'exercer le ministère un membre du clergé s'est montré indigne ou incapable;
- 2º après avoir entendu ladite autorité, quand l'activité ecclésiastique d'un membre du clergé compromet gravement la paix confessionnelle.

Si pareille mesure est prise à l'égard d'un ecclésiastique pendant sa période ordinaire de fonctions, elle n'aura effet qu'à l'expiration de cette période. L'art. 30, paragr. 2, de la présente loi est réservé.

Révocation.

Art. 29. Pendant les six ans de durée de ses fonctions, un ecclésiastique ne peut être révoqué qu'en conformité des dispositions légales applicables aux fonctionnaires de l'Etat, ou n'être destitué que par jugement du tribunal pénal compétent, rendu conformément aux dispositions des lois pénales (art. 16 de la Consitution cantonale et loi du 21 février 1851 sur la révocation des fonctionnaires; art. 51 du Code pénal suisse).

Est réservée, la mise à la retraite conformément à la loi sur les pensions de retraite des ecclésiastiques et aux dispositions du décret concernant la Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés

et ouvriers de l'administration cantonale.

Responsabilité.

Art. 30. Les ecclésiastiques qui exercent le ministère dans des postes publics, ainsi que les diacres, sont soumis quant à leur responsabilité aux prescriptions légales régissant les fonctionnaires de l'Etat (loi du 19 mai 1851 sur la responsabilité des autorités et fonctionnaires publics).

Suspension.

Indépendamment des peines disciplinaires prévues par les dites prescriptions, le Conseil-exécutif peut, sur proposition de l'autorité ecclésiastique supérieure, suspendre un ecclésiastique dans sa charge pour une année au maximum, mais pas au-delà du terme de sa période de fonctions en cours.

IV. L'élection des ecclésiastiques.

Compétence pour la nomination.

Art. 31. Les paroisses sont compétentes pour élire leurs ecclésiastiques (art. 84 de la Consitution cantonale).

Les postes d'aumônier dans les établissements publics, de même que les diaconats, sont mis au concours par la Direction des cultes. Le Conseilexécutif procède aux nominations après avoir entendu l'autorité ecclésiastique supérieure.

Durée des fonctions.

Art. 32. Les ecclésiastiques qui exercent le ministère dans des paroisses publiques ou dans des établissements, sont nommés pour six ans. Ils sont rééligibles à l'expiration de ce temps.

La période de fonctions part du jour de l'entrée

en charge.

L'ecclésiastique qui n'est pas réélu a un délai de trois mois pour quitter son poste.

Vicaires, ecclésiastiques

Art. 33. Les vicaires, ecclésiastiques auxiliaires et desservants sont nommés par le conseil de desservants, paroisse pour une période à déterminer dans chaque cas et sous réserve d'approbation par la Direction des cultes.

Art. 34. Les paroisses statuent dans leur règlement si et dans quels cas leurs ecclésiastiques facultatif des seront élus en assemblée paroissiale ou aux urnes. Dans ce dernier cas, il pourra être établi plusieurs bureaux de vote.

Système urnes.

Quand l'élection en assemblée paroissiale présente des difficultés particulières, le Conseil-exécutif peut, aprés avoir entendu l'autorité ecclésiastique supérieure, prescrire le système des urnes, soit d'une manière générale, soit pour une élection déterminée.

Il est loisible à l'autorité eccléciastique supérieure et au conseil de paroisse de proposer pareille mesure au Conseil-exécutif.

Art. 35. Sur la proposition de leurs conseils Echange d'ecet si les ecclésiastiques intéressés sont d'accord, clésiastiques. deux paroisses peuvent faire échange de leurs conducteurs spirituels.

Dans ce cas, il n'y a pas lieu de mettre au concours les postes des ecclésiastiques en cause.

La mutation décidée par les deux paroisses doit être soumise à l'approbation de l'autorité ecclésiastique supérieure et être ratifiée par le Conseilexécutif.

Art. 36. Lorsque les fonctions d'un ecclésiastique d'une paroisse publique approchent de leur de confirmaterme, le conseil de paroisse doit, trois mois au plus tard avant ce terme, décider s'il proposera à la paroisse la confirmation de l'intéressé ou la mise au concours du poste.

Le conseil de paroisse fera connaître sans retard sa décision à l'autorité ecclésiastique supérieure.

Art. 37. Quand le conseil de paroisse décide de Confirmation. proposer la confirmation du titulaire, il publie sa proposition d'une manière appropriée.

Si, dans les quatorze jours de cette publication, un vingtième au moins du corps électoral de la paroisse, ou, lorsque celle-ci compte moins de 200 électeurs, dix d'entre eux au minimum, ne demandent pas par écrit au conseil de paroisse que la susdite proposition soit soumise au vote des paroissiens, le titulaire du poste est confirmé sans autres formalités pour une nouvelle période.

Cette confirmation tacite doit être portée par écrit à la connaissance de la Direction des cultes.

Art. 38. Lorsque le conseil de paroisse décide de Mode de proson propre chef de proposer à la paroisse la mise céder en cas au concours du poste, ou qu'il est saisi d'une demande au sens de l'art. 37, paragr. 2, il doit convoquer dans les quatre semaines l'assemblée paroissiale, soit, si le règlement le prescrit (art. 34), ordonner un vote aux urnes sur la question de savoir si l'ecclésiastique sera confirmé dans ses fonctions ou non.

La votation a toujours lieu au scrutin secret. Le résultat doit en être communiqué par écrit à la Direction des cultes.

Art. 39. Quand un poste d'ecclésiastique devient Mode de provacant, le conseil de paroisse doit pourvoir sans céder en cas retard à ce qu'il soit mis au concours.

de mise au concours.

Procédure tion.

Mise au concours.

Art. 40. La mise au concours a lieu par les soins de la Direction des cultes dans deux numéros consécutifs de la Feuille officielle.

Le délai d'inscription sera de trois semaines.

Inscriptions.

Art. 41. Les inscriptions ont lieu auprès de la Direction des cultes, qui, à l'expiration du délai fixé, envoie une liste des candidats éligibles tant au conseil de paroisse, à l'intention de la paroisse, qu'à l'autorité ecclésiastique supérieure.

Cette dernière peut formuler un avis relativement aux aptitudes des candidats, à l'intention du conseil de paroisse.

Procédure devant le conseil de paroisse.

Art. 42. Le conseil de paroisse examine les inscriptions et, dans le délai d'un mois, arrête sa proposition à l'intention de la paroisse. Sur requête motivée, la Direction des cultes peut accorder une prolongation convenable du délai, cependant pas au delà de trois mois.

A défaut d'inscriptions ou s'il estime qu'aucun des candidats ne convient, le conseil de paroisse peut présenter un ecclésiastique de son choix.

Il est loisible à cette autorité de faire une double présentation.

Droit de préélecteurs.

Art. 43. Le conseil de paroisse dépose publiquesentation des ment la liste des candidats et porte sa proposition à la connaissance de la paroisse par publication dans la feuille officielle d'avis ou, à défaut, de la manière prévue dans le règlement.

> Des présentations libres de candidats peuvent être faites par écrit au conseil de paroisse, à l'intention de la paroisse, dans un délai de quatorze jours à compter de ladite publication. Il y sera joint le consentement écrit des personnes proposées.

> Art. 44. Les dites présentations doivent être signées d'au moins vingt électeurs; un nombre de dix suffit toutefois lorsque la paroisse compte moins de deux cents électeurs.

> Les ecclésiastiques ainsi proposés doivent être éligibles. Le conseil de paroisse examine, de concert avec la Direction des cultes, s'ils remplissent cette condition.

Préparation de l'élection.

Art. 45. Le conseil de paroisse convoque l'assemblée paroissiale pour procéder à l'élection, ou ordonne le scrutin aux urnes, au plus tard dans les trois semaines qui suivent l'expiration du délai prévu à l'art. 43. Les candidatures présentées (art. 42 et 43) doivent être publiées d'une manière appropriée (art. 43, paragr. 1).

Entrent seuls en ligne de compte, pour l'élection, les candidats proposés par le conseil de paroisse ou présentés par des électeurs de la paroisse conformément aux dispositions de l'art. 43, paragr. 2.

Ajournement de l'élection.

Art. 46. Si une proposition devient caduque pour une cause quelconque, le préfet, à la demande du conseil de paroisse ou des signataires de la présentation, renvoie l'élection et fixe un délai convenable pour une nouvelle présentation.

Election. Art. 47. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des voix.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat, elle peut se faire en assemblée paroissiale, même si le règlement prescrit par ailleurs le système des urnes pour les élections d'ecclésiastiques.

Lorsque le candidat n'est pas combattu, l'assemblée peut décider que l'élection aura lieu au

scrutin ouvert.

Art. 48. Si le premier tour de scrutin ne donne Second tour pas de résultat, l'assemblée procède immédiatement à un second tour. En cas de vote aux urnes, le conseil de paroisse ordonne un scrutin de ballotage, qui se fera au plus tard quatorze jours après le premier tour. Les deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages restent en présence pour le second tour. L'élection a lieu cette fois à la majorité relative. Un tirage au sort, effectué immédiatement après la votation par le président de l'assemblée paroissiale, soit celui du bureau électoral, décide en cas d'égalité des voix.

de scrutin.

Art. 49. Le règlement de la paroisse peut prévoir que l'assemblée paroissiale ne sera pas convoquée, ou qu'un vote aux urnes n'aura pas lieu, lorsqu'il n'est pas fait de présentations libres pendant le délai et qu'il n'y a qu'une seule proposition du conseil de paroisse. Celui-ci proclame alors élu l'ecclésiastique proposé et porte l'élection à la connaissance du préfet.

Election tacite.

Art. 50. S'il n'y a point de candidats qualifiés Nomination et s'il n'a été fait aucune présentation (art. 41 et d'un desser-42), ou si l'élection n'aboutit pas, le conseil de paroisse confie le poste à un desservant, une nouvelle mise au concours devant alors avoir lieu au plus tard à l'expiration d'une année.

vant.

La nomination du desservant est soumise à la sanction de la Direction des cultes.

Art. 51. Une ordonnance du Conseil-exécutif Dispositions statue les dispositions nécessaires pour le mode de de procédure. procéder en cas de demandes selon les art. 37 et 44.

Art. 52. Le procès-verbal de l'élection doit, pour Ratification. ratification de celle-ci, être envoyé au préfet, lequel, une fois le délai de plainte expiré (art. 63 et 64 de la loi sur l'organisation communale), le transmet à la Direction des cultes à l'intention du Conseil-exécutif.

En cas de non-ratification, un nouveau scrutin est immédiatement ordonné. Le Conseil-exécutif décide si et dans quelle mesure les formalités préliminaires de l'élection, en particulier la mise au concours, doivent alors être répétées.

Art. 53. La ratification de l'élection d'un ecclé- Non-ratificasiastique ne peut être refusée que pour cause tion de l'élecd'irrégularités, ou de violation des prescriptions légales de l'Etat, particulièrement en matière d'éligibilité du clergé, ou d'inobservation du règlement paroissial, ou encore si l'élu est intervenu dans l'élection d'une manière incompatible avec la dignité du ministère ecclésiastique.

La décision du Conseil-exécutif validant ou invalidant l'élection sera communiquée à l'autorité

ecclésiastique supérieure.

Sont réservées, les dispositions de la loi sur l'organisation communale qui régissent les plaintes électorales: art. 63 et 66.

V. Prestations de l'Etat et impositions paroissiales.

Traitement des ecclésiastiques.

Art. 54. Les ecclésiastiques des paroisses et établissement publics, ainsi que les diacres, reçoivent de l'Etat un traitement en espèces et des prestations en nature (logement, jardin, terrain cultivable et bois, ou une indemnité équivalente), qui sont fixés par un décret du Grand Conseil. Ce décret règlera aussi le traitement des desservants, ecclésiastiques auxiliaires et vicaires.

La mise à la retraite des ecclésiastiques est réglée par un acte législatif particulier (loi du 11 juin 1922 sur les pensions de retraite des ecclésiastiques).

Les prestations légales de l'Etat rendent caduques toutes prétentions à l'égard des biens ecclésiastiques.

Prestations de

Art. 55. Sont réservées, les prestations en nacorporations. ture ou les indemnités correspondantes en espèces, qui sont fournies par des paroisses ou d'autres corporations en vertu de titres particuliers (fondation, servitude, acte de classification, contrat de cession de biens curiaux et autres actes juri-diques semblables). Le Conseil-exécutif, ou cas échéant le Tribunal administratif, statue sur les contestations relatives à l'exécution des obligations reposant sur de pareils titres, après avoir entendu l'autorité ecclésiastique supérieure.

Fonds paroisses et fondations.

Art. 56. Les fonds spéciaux des paroisses et les spéciaux des fondations à fins cultuelles ou religieuses ne peuvent être employés que conformément à leur but et à leur destination.

Impositions paroissiales.

Art. 57. Les paroisses publiques ont le droit de lever des impôts pour couvrir leurs besoins finan-

Ces impositions sont perçues sur la base des registres de l'impôt de l'Etat.

Assujettissement à l'impôt, taxation, recouvrement.

Art. 58. Un décret du Grand Conseil règlera en détail l'assujettissement à l'impôt paroissial, la taxation et le recouvrement de cet impôt.

Les dispositions de l'art. 83 de la Constitution cantonale et de l'art. 49 de la Constitution fédérale sont réservées.

Contributions des paroisses aux Eglises nationales.

Art. 59. Les Eglises nationales peuvent, pour leurs besoins financiers, astreindre leurs paroisses à des contributions proportionnées à la capacité financière de ces corporations. Les autorités compétentes en la matière sont désignées par les Eglises nationales.

Toutes contestations entre les organes d'une Eglise nationale et ceux d'une paroisse relativement au montant de la contribution requise, sont tranchées par le Conseil-exécutif.

TITRE SECOND.

I. Dispositions particulières.

1. L'Eglise nationale réformée-évangélique.

Art. 60. L'Eglise nationale réformée-évangélique professe, conformément à son statut, l'Evangile de Jésus-Christ selon les principes de la Réformation. Elle est partie intégrante de l'Eglise chrétienne universelle et, avec les autres Eglises réformées, rentre dans la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

Qualité de membre.

Est membre de l'Eglise nationale réforméeévangélique bernoise, aux termes de l'art. 6 de la présente loi, tout habitant du canton de Berne qui se rattache à la confession évangélique et qui remplit les exigences posées dans le statut ecclésiastique. Les dispositions touchant la sortie de l'Eglise (art. 7) demeurent réservées.

Art. 61. Le ressort territorial de l'Eglise natio-Ressort terrinale réformée-évangélique embrasse les paroisses bernoises de cette Eglise ainsi que les paroisses réformées soleuroises selon la Convention entre les Etats de Berne et de Soleure du 17 février 1875 et les actes additionnels ultérieurs.

Pour les affaires ecclésiastiques des paroisses mixtes de Ferenbalm, Chiètres et Morat, est réservée la Convention avec l'Etat de Fribourg du 22 janvier / 6 février 1889.

Art. 62. Le ressort territorial de l'Eglise est Arrondissedivisé en arrondissements ecclésiastiques, pour chacun desquels il est institué un synode régional.

Le Synode cantonal édicte les dispositions nécessaires sur la circonscription des arrondissements ecclésiastiques de même que relativement à la composition et à la sphère d'activité des synodes régionaux.

Art. 63. La représentation suprême de l'Eglise réformée-évangélique est un Synode ecclésiastique cantonal, élu pour une durée de quatre ans par les citoyens et citoyennes suisses ayant droit de vote aux termes de l'art. 15 de la présente loi.

Il sera nommé un délégué au Synode pour 4000 âmes de population réformée, une fraction de plus de 500 âmes donnant également droit à un siège. Au cas où le nombre des délégués viendrait à dépasser 200 ensuite d'accroissement de la population, le Grand Conseil, sur proposition du Synode, pourra porter la quotité électorale à 5000 âmes au maximum, celle de plus de 500 étant cependant maintenue alors pour les fractions donnant également droit à un mandat.

Sont éligibles, tous les citoyens aptes à voter en matière ecclésiastique qui sont domiciliés dans le ressort territorial de l'Eglise nationale réforméeévangélique bernoise.

Art. 64. Pour les élections au Synode cantonal, Cercles élecil sera constitué des cercles aussi égaux que pos-

La délimitation de ces cercles et le mode de procéder aux élections sont fixés par décret du Grand Conseil.

Synode.

toraux.

Conseil synodal.

Art. 65. L'autorité supérieure d'administration, d'exécution et de surveillance de l'Eglise réforméeévangélique est le Conseil synodal.

Celui-ci se compose de neuf membres, choisis librement par le Synode ecclésiastique parmi les électeurs paroissiaux. Ils ne peuvent pas en même temps faire partie du Synode, au sein duquel ils ont toutefois voix consultative.

Attributions.

Art. 66. Le Synode ecclésiastique cantonal et le Conseil synodal ont les attributions suivantes:

1° réglementation de toutes les affaires intérieures de l'Eglise nationale réformée-évangélique.

Le statut de l'Eglise dispose si des décisions du Synode, et lesquelles, seront soumises à la votation populaire ou au droit de veto des paroisses, et il fixe la procédure y relative;

2º présentation de propositions et préconsultation dans les affaires extérieures de l'Eglise. Ce droit est exercé:

a) par le Synode ecclésiastique cantonal, lorsqu'il s'agit d'édicter ou de modifier des prescriptions de l'Etat d'application géné-

rale en matière cultuelle; b) par le Conseil synodal dans toutes les autres affaires, notamment celles d'ordre administratif.

Art. 67. Lorsque dans la présente loi il est ques-Autorité ecclésiastique tion de l'autorité ecclésiastique supérieure, il s'agit, supérieure. pour l'Eglise nationale réformée-évangélique, du Conseil synodal.

2. L'Eglise nationale catholique-romaine.

Qualité de membre.

Art. 68. Est membre de l'Eglise nationale catholique-romaine, tout habitant du canton de Berne qui est réputé faire partie de cette Eglise en vertu des dispositions canoniques. Les dispositions relatives à la sortie de l'Eglise nationale (art. 7) sont réservées.

Rapports avec l'Evêché de Bâle.

Art. 69. La partie catholique-romaine de la population du canton de Berne se rattache au Diocèse de Bâle.

Les rapports de ce chef sont réglés par la Convention du 26 mars 1828 sur la réorganisation et nouvelle circonscription de l'Evêché de Bâle, celle du 28 mars / 24 avril / 2 mai 1828 entre les Etats de Lucerne, Berne, Soleure et Zoug pour l'organisation de l'Evêché de Bâle et celle du 11/ 12 juin 1864 / 28 juillet 1865 concernant l'incorporation de l'ancienne partie du canton de Berne au Diocèse de Bâle, ainsi que toutes les décisions de la Conférence diocésaine de l'Evêché de Bâle prises depuis lors et qui sont encore en vigueur, en tant que le canton de Berne leur a donné son agrément.

La représentation de l'Etat à la Conférence diocésaine de l'Evêché de Bâle est réglée par le Conseil-exécutif.

Exclusion du féminin.

Art. 70. Les dispositions de la présente loi reladroit de vote tives au droit de vote féminin (art. 15) ne sont pas applicables à l'Eglise nationale catholiqueromaine. Les femmes ne sont éligibles ni dans la Commission catholique-romaine ni dans les conseils de paroisse.

Art. 71. Le droit de proposition et de précon-Commission sultation en affaires de l'Eglise catholique-romaine appartient à la Commission catholique-romaine, en tant que ces affaires sont du ressort des autorités de l'État.

catholiqueromaine.

La Commission se compose de onze membres, dont quatre ecclésiastiques et sept laîques, nommés pour une période de quatre ans par les électeurs de confession catholique-romaine.

L'organisation de la Commission et son mode d'élection sont réglés par un décret du Grand Conseil, qui pourra prévoir également le système de l'élection tacite.

Art. 72. Lorsque des actes législatifs prévoient une collaboration de l'autorité ecclésiastique supé- ecclésiastique rieure, celle-ci est, pour l'Eglise nationale catholique-romaine, l'Evêque de Bâle et Lugano.

Autorité supérieure.

3. L'Eglise nationale catholique-chrétienne.

Art. 73. Sont membres de l'Eglise nationale catholique-chrétienne, tous les habitants du canton de Berne qui sont réputés appartenir à cette Eglise en vertu de sa constitution du 24 juin/21 septembre 1874, sanctionnée par décret du 13 avril 1877, et des prescriptions d'exécution du 14 juin 1875. Les dispositions sur la sortie de l'Eglise nationale (art. 7) demeurent réservées.

Qualité de membre.

L'Etat continue de reconnaître les obligations qu'il a assumées en vertu du décret du 13 avril 1877 concernant l'Evêché catholique national.

Art. 74. Les affaires intérieures de l'Eglise ca-Organisation. tholique-chrétienne sont administrées conformément à sa constitution.

Art. 75. Le droit de proposition et de préconsultation en affaires de l'Église catholique-chrétienne appartient à la Commission catholique-chrétienne, en tant que ces affaires sont du ressort des autorités de l'Etat.

Commission chrétienne.

Cette commission se compose des présidents des conseils de paroisse catholiques-chrétiens, des curés catholiques-chrétiens et d'un membre de la Faculté de théologie catholique-chrétienne.

L'organisation dudit organe fait l'objet d'un règlement, à sanctionner par le Conseil-exécutif.

Art. 76. Lorsque des actes législatifs prévoient une collaboration de l'autorité ecclésiastique su- ecclésiastique périeure, celle-ci est, pour l'Eglise nationale catholique-chrétienne, l'Evêque de l'Eglise catholiquechrétienne de la Suisse.

Autorité supérieure.

II. Dispositions finales et transitoires.

Art. 77. Le ministère accompli par des ecclé- Ministère acsiastiques bernois dans des paroisses de protestants disséminés situées hors du canton, compte entièrement pour la fixation de leur traitement.

compli dans des paroisses de la Diaspora.

Pension de l'ancienne partie du canton.

Art. 78. Pour calculer la pension de retraite (art. retraite des 6 de la loi du 11 juin 1922) des ecclésiastiques ecclésiastiques des paroisses catholiques-romaines créées dans romains dans l'ancienne partie du canton par décret du 8 mars 1939, on tiendra compte également du temps de service accompli dans ces paroisses avant l'entrée en vigueur dudit décret. Le montant de la pension est fixé par le Conseil-exécutif.

Règlements paroissiaux.

Art. 79. Les paroisses mettront leurs règlements en harmonie avec la présente loi dans un délai de trois ans et les soumettront à la sanction du Conseil-exécutif.

Entrée en vigueur et

- Art. 80. Le présente loi entrera en vigueur le abrogations. Dès cette date, seront abrogés:
 - 1º la loi sur l'organisation des cultes dans le canton de Berne du 18 janvier 1874;
 - 2º la loi sur l'élection des ecclésiastiques et l'extension du suffrage féminin en matière paroissiale;
 - 3º tous actes législatifs et dispositions contraires.

Le Conseil-exécutif édictera les ordonnances d'application nécessaires.

Berne, 27 juillet / 1er août 1944.

Au nom du Conseil-exécutif: Le président, Dr H. Mouttet. Le chancelier p. s., Hubert.

Au nom de la Commission: Le président, J. Scherz.